

Université de Montréal

L'autonomie relationnelle des femmes victimes de violence conjugale :  
une analyse de leur réseau social

Par

Anne-Marie Nolet

École de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures  
En vue de l'obtention du grade de  
Philosophea doctor (Ph.D.)  
en criminologie

Août 2018

© Anne-Marie Nolet, 2018

## Résumé

Cette thèse comble un manque de connaissances en ce qui a trait au réseau social des femmes victimes de violence conjugale. Elle répond aussi aux préoccupations d'intervenantes qui, lorsqu'elles souhaitent intervenir en lien avec le réseau des femmes, trouvent difficile le manque d'information et de formation sur le sujet. Partant de l'idée selon laquelle l'autonomie comme le contrôle des femmes se construit à l'intérieur d'un contexte relationnel global, l'objectif principal de la thèse est de comprendre leur processus d'autonomisation tel qu'il se produit dans leurs relations. Cinq objectifs spécifiques sont poursuivis, à savoir de 1) mettre en lumière les actions des membres du réseau des femmes victimes de violence conjugale et les inscrire dans une ligne du temps, 2) décrire les configurations du réseau des femmes et les changements qui y surviennent, 3) comprendre l'influence des actions sur la structure, 4) comprendre l'influence de la structure sur les actions et 5) cerner l'influence du passage en maison d'hébergement sur l'autonomie des femmes. L'atteinte de ces objectifs se fait à partir du concept d'autonomie relationnelle, définie comme la *liberté de saisir une diversité d'options*, et à partir d'une méthodologie mixte mariant l'analyse de réseau et l'analyse qualitative. Des entrevues ont été réalisées avec 30 femmes, permettant de dégager quatre étapes à travers lesquelles leur réseau se transforme : la relation violente, la rupture, le suivi en maison d'hébergement et le post-suivi. La rupture et le passage des femmes en maison d'hébergement leur permettent de devenir plus autonomes au sein de leurs relations, mais un défi de taille les guette pour le post-suivi, soit celui du manque de diversité dans les options relationnelles disponibles. Ce résultat doit être compris à la lumière des actions des membres du réseau des femmes, qui peuvent certes soutenir leur autonomie en prenant leur juste part du problème, mais peuvent aussi lui faire entrave, en refusant le problème ou en prenant la charge complète de la situation. Alors que les femmes s'ajustent à leur contexte et agissent de sorte à préserver leur autonomie, leur accès à des options diversifiées diminue le poids des actions contraignantes d'autrui. Ultimement, les options diversifiées leur permettent de reprendre le contrôle de leur vie. Les résultats sont discutés en lien avec l'intervention centrée sur le réseau des femmes victimes de violence conjugale.

Mots-clés : réseaux sociaux, analyse de réseaux, réseau personnel, analyse de réseau personnel, violence conjugale, intervention, maison d'hébergement.

## Abstract

This thesis fills a knowledge gap regarding the social network of victims of domestic violence. It also addresses concerns raised by intervention workers in the field, who want to develop network-based interventions but report challenges stemming from a lack of training and information on the matter. Based on the idea that women's autonomy is a product of their global relational context, the main objective of the thesis is to understand the process by which autonomy is constructed. Five specific objectives are pursued: 1) To highlight the actions performed by members of these networks, organized according to a timeline 2) To describe the changes in the women's network 3) To understand the network's influence on the aforementioned actions 4) Conversely, to understand the influence of the actions themselves on the social networks 5) To identify the influence of shelters on the evolution of the women's social networks. In order to achieve these objectives, analyses were conducted using the concept of relational autonomy, defined as *the freedom to choose among an array of options*. A mixed methods research design is employed, combining social network analysis and qualitative analysis. Thirty interviews were completed, through which four stages of social network transformations emerged for women who had experienced intimate partner violence: the violent relationship stage, the break-up stage, shelter interventions, and post-shelter life. The women's autonomy increases with their break-up and as they access a shelter. However, a major challenge awaits for the post-shelter life: that of the decline of relational options. This result has to be understood in light of the women's network members' actions, which can certainly support their autonomy by taking their share of the problem, but can also contribute to their constraint by refusing to get involved or by taking complete charge of the situation. When they have access to a context that includes multiple options, the constraints imposed by people are less effective. As women adjust and undertake actions in order to preserve their autonomy, having access to a range of relevant options allows them to regain global control over their life. The results are discussed in terms of network-based interventions with victims of domestic violence.

Keywords: social network, social network analysis, personal network, personal network analysis, intimate partner violence, domestic violence, intervention, shelter.

## Table des matières

Résumé .....	i
Abstract.....	ii
Liste des tableaux .....	vii
Liste des figures .....	viii
Abréviations.....	ix
Remerciements .....	x
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1. La violence conjugale et le réseau social des femmes qui en sont victimes : une recension des écrits .....</b>	<b>6</b>
1.1 Définir la violence conjugale .....	7
1.1.1 Deux visions de la violence conjugale .....	8
1.1.2 La perspective médiatrice de Johnson.....	11
1.1.3 Les tactiques de contrôle de Pence et Paymar .....	15
1.2 Les relations des femmes victimes de violence conjugale.....	17
1.2.1 L'entourage des victimes de violence conjugale .....	18
1.2.2 La réponse des femmes à leur entourage.....	21
1.2.3 La structure du réseau des femmes victimes de violence conjugale.....	23
1.3 L'intervention en maison d'hébergement .....	26
1.3.1 Les pratiques actuelles en maison d'hébergement .....	27
1.3.2 L'approche orientée vers les réseaux sociaux.....	29
1.4 Problématique et objectifs de la thèse.....	35
<b>Chapitre 2. L'autonomie relationnelle et le réseau social des ex-victimes de violence conjugale..</b>	<b>43</b>
2.1 La perspective sur les réseaux sociaux .....	45
2.2 L'autonomie selon une perspective sur les réseaux sociaux.....	48
2.2.1 La théorie des trous structuraux.....	49
2.2.2 L'autonomie des acteurs selon la théorie des trous structuraux.....	50
2.2.3 L'application de la théorie des trous structuraux en violence conjugale .....	53
2.3 Le modèle d'autonomie d'Oshana .....	56

2.4 Le concept d'autonomie relationnelle.....	60
2.4.1 <i>Les conditions de l'autonomie relationnelle</i> .....	61
2.4.2 <i>Les propositions</i> .....	62
<b>Chapitre 3. La méthodologie</b> .....	67
3.1 L'intéressement des actrices clés.....	69
3.1.1 <i>L'intéressement des maisons d'hébergement</i> .....	70
3.1.2 <i>L'intéressement des participantes</i> .....	73
3.2 L'outil de collecte de données et son développement .....	74
3.3 La collecte de données.....	79
3.3.1 <i>Les entrevues individuelles initiales</i> .....	79
3.3.2 <i>Les rencontres de rétroaction</i> .....	81
3.3.3 <i>Les entrevues individuelles de suivi</i> .....	82
3.3.4 <i>La rencontre de groupe</i> .....	83
3.3.5 <i>L'observation participante</i> .....	83
3.3.6 <i>Les dossiers des participantes</i> .....	86
3.4 L'échantillon.....	86
3.5 L'analyse.....	88
3.5.1 <i>Un processus d'analyse itératif</i> .....	89
3.5.2 <i>L'opérationnalisation du concept d'autonomie relationnelle</i> .....	90
3.5.3 <i>L'analyse des réseaux des participantes</i> .....	92
3.6.4 <i>L'analyse thématique</i> .....	99
3.6 Le caractère éthique de la recherche.....	100
3.7 Les limites de la méthodologie utilisée.....	101
<b>Chapitre 4. Les actions des femmes</b> .....	104
4.1 La perte d'autonomie.....	105
4.2 L'exercice de l'autonomie .....	109
4.2.1 <i>Rester avec le conjoint violent</i> .....	109
4.2.2 <i>Taire la violence</i> .....	112
4.2.3 <i>Se cacher</i> .....	114
4.2.4 <i>Interrompre des relations</i> .....	116

4.2.5 Chercher du soutien.....	118
4.2.6 Rompre.....	123
4.2.7 Rétablir d'anciennes relations.....	125
4.2.8 Créer de nouvelles relations.....	128
4.3 La reprise d'autonomie globale.....	129
4.4 Conclusions du chapitre.....	130
<b>Chapitre 5. Les actions du conjoint violent.....</b>	<b>135</b>
5.1 Agresser psychologiquement.....	136
5.2 Agresser physiquement et sexuellement.....	139
5.3 Agresser économiquement.....	143
5.4 Agresser socialement.....	145
5.5 Conclusions du chapitre.....	149
<b>Chapitre 6. Les actions de l'entourage.....</b>	<b>152</b>
6.1 S'approprier le problème.....	153
6.1.1 Exprimer sa colère et menacer.....	154
6.1.2 Donner des ordres.....	156
6.1.3 Surveiller.....	158
6.2 Refuser le problème.....	162
6.2.1 Exprimer un doute.....	162
6.2.2 Blâmer.....	163
6.2.3 Rejeter et se retirer.....	165
6.3 Prendre sa juste part du problème.....	168
6.3.1 Respecter les choix et le rythme des femmes.....	168
6.3.2 Exprimer un appui.....	170
6.3.3 Aider.....	171
6.3.4 Référer.....	173
6.4 Conclusions du chapitre.....	175

<b>Chapitre 7. L'évolution de l'autonomie relationnelle des femmes victimes de violence conjugale</b> .....	178
7.1 Le réseau des femmes victimes de violence conjugale pendant la relation violente, la rupture, le suivi en maison d'hébergement et le post-suivi.....	179
7.2 L'évolution du réseau des femmes victimes de violence conjugale .....	183
7.2.1 <i>L'évolution des réseaux</i> .....	184
7.2.2 <i>L'évolution de la qualité des relations</i> .....	189
7.3 La place des maisons d'hébergement dans le réseau des femmes victimes de violence conjugale	192
7.4 Conclusions du chapitre.....	198
<b>Conclusions</b> .....	202
<i>L'atteinte des objectifs de recherche</i> .....	203
<i>Les retombées pour l'intervention</i> .....	208
<i>Les étapes à venir</i> .....	214
<b>Références</b> .....	220
Annexe 1. Formulaire de consentement.....	xii
Annexe 2. Le questionnaire version résidentes.....	xvi
Annexe 3. Le questionnaire version suivi externe .....	xxviii
Annexe 4. La grille réponse .....	xl
Annexe 5. La grille d'observation .....	xlii
Annexe 6. Origine des matrices et étapes auxquelles elles réfèrent .....	xliv
Annexe 7. Le certificat d'éthique .....	xlvii

## Liste des tableaux

Tableau 1 : résumé des distinctions entre la violence coercitive et de contrôle et la violence situationnelle .....	13
Tableau 2 : exemple de matrice .....	92
Tableau 3 : scores de taille, de proportion de confiance, de contrainte et de contrainte dyadique pour les étapes de la relation violente, de la rupture, du suivi en maison d'hébergement et de post-suivi.....	179



## Liste des figures

Figure 1 : une représentation d'un réseau complet .....	45
Figure 2 : une représentation d'un réseau personnel .....	46
Figure 3 : illustration de la fermeture et de l'ouverture des réseaux personnels .....	51
Figure 4 : le processus d'analyse .....	89
Figure 5 : taille médiane des réseaux de relations significatives, de discussion, de soutien et de demande d'aide des participantes selon la diversification des lieux relationnels.....	120
Figure 6 : contrainte moyenne des participantes au sein de leur réseau de discussion selon la diversification des lieux relationnels .....	121
Figure 7 : le réseau social de Dalila .....	122
Figure 8 : reconnexion de Sara à la suite de sa rupture .....	126
Figure 9 : les personnes avec qui Rose passait du temps pendant et après sa relation .....	127
Figure 10 : réseau de discussion de Faraa pendant qu'elle habitait à l'étranger.....	147
Figure 11 : localisation des principales sources de contraintes pendant la relation violente...	180
Figure 12 : localisation des principales sources de contrainte après la rupture .....	181
Figure 13 : localisation des principales sources de contrainte pendant le suivi en maison d'hébergement .....	182
Figure 14 : localisation des principales sources de contrainte après la fin du suivi en maison d'hébergement.....	183
Figure 15 : évolution de la taille moyenne du réseau des participantes.....	185
Figure 16 : évolution de la contrainte moyenne.....	186
Figure 17 : évolution de la contrainte dyadique.....	187
Figure 18 : évolution de la proportion de confiance .....	189
Figure 19 : évolution de la qualité des relations avec les principales sources de contrainte ...	191
Figure 20 : la place des maisons d'hébergement au sein du réseau des femmes.....	193

## Abréviations

Fédé : Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Regroupement : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

## Remerciements

Mes premiers remerciements vont aux femmes qui m'ont accueilli dans les maisons d'hébergements et à celles qui m'ont raconté une partie de leur vie. J'espère que cette thèse sera à la hauteur de ce que vous m'avez partagé. Un merci spécial aux intervenantes et à la directrice de la maison d'hébergement qui m'ont accueillie pour de l'observation participante. J'ai eu, pendant six mois, l'impression de faire partie de votre équipe et je vous en remercie.

Un immense merci à mon directeur et à ma codirectrice, Carlo Morselli et Marie-Marthe Cousineau. Carlo, Marie-Marthe, vous êtes tous les deux différents, mais vous vous ressemblez sur l'essentiel : vous croyez en vos étudiants et les laissez ouvrir leurs ailes tout en étant généreux dans ce que vous leur transmettez. Merci de m'avoir fait confiance.

Carlo, tu fais partie des personnes inspirantes qui m'ont donné le goût de faire de la recherche. Je me souviendrai toujours du *ha ah moment* que j'ai eu en t'entendant parler du positivisme dans le cours de sociabilité criminelle : on peut rester libre tout en faisant le travail sérieux de chercheur. Merci pour tes conseils, ton encadrement parfait et les diverses opportunités qui ont été comme des bouffées d'air frais. Merci pour ton regard positif et ton intégrité.

Marie-Marthe, merci pour toutes les belles opportunités d'apprentissage que tu m'as offertes au fil des années et pour le temps que tu m'as consacré projet après projet. Quelle chance j'ai eu de te rencontrer et de travailler avec toi! Merci pour ton enthousiasme sans borne et ton esprit positif. Merci de m'avoir intégré à Trajetvi.

Merci à Trajetvi pour le financement et les opportunités de contacts et d'apprentissages. Merci, surtout, à l'équipe de Trajetvi, Helinette, Edwige, Sylvie, Annie, Adèle, Arianne, Charlotte et, plus récemment, Guisela et Ksenia. Merci d'avoir été présentes quand je daignais mettre les pieds à l'université après m'être saoulée de solitude. Rire, ça fait du bien! Un merci spécial à Edwige pour tous les services rendus et pour avoir été une collègue sensible et motivée.

Merci au Centre international de criminologie comparée, à l'Équipe violence conjugale, à la Fondation Basmaji, à la FESP et à l'École de criminologie pour le financement accordé. Votre soutien est toujours tombé à point!

Ma cohorte de feu, merci d'avoir été humble, ouverte et intelligente. Un remerciement spécial à Anaïs pour ta présence constante et à Véro pour ta capacité à voir le meilleur des personnes.

Axelle, merci pour les rires et les encouragements. Je suis privilégiée de t'avoir comme amie.

Simon, Gabrielle, Arthure et Clarence, un doctorat est une longue aventure égocentrique, mais votre présence bienveillante et vos 1001 projets m'ont permis de garder les pieds sur terre et le cœur ambitieux. Simon, je me souviendrai toute ma vie du temps que tu as donné à ma famille.

Merci, Félix, pour ton amitié. Le calme et la douceur que tu déposes dans nos vies à chaque fois qu'on te voit font du bien. Tu es chez nous chez vous.

Merci à mes parents de m'avoir enseigné que « pas capable, pas français » et d'avoir misé sur mon autonomie. La peur d'échouer ne m'a jamais empêché d'entreprendre quoi que ce soit.

Mamie, merci pour toutes les fins de semaine passées chez toi, à sentir l'odeur des gâteaux, des tomates et de la liberté. Tu m'as marqué pour la vie.

Benoît, peu de gens ont la chance d'être accompagnés de personnes aussi sensibles et anticonformistes que toi. Merci d'être ouvert et de contribuer à nos plans de fous avec autant d'intelligence. Merci de ne jamais avoir laissé entendre que tu aurais aimé que j'abandonne.

Élie, Clémentine et Lou, pendant la dernière année, vous m'avez vu passer un nombre incalculable d'heures à travailler sur cette thèse alors qu'on vivait de grandes aventures loin de chez nous. J'espère que vous aurez compris que j'aime ce que je fais. Et que je vous aime. Et que rien ne devrait jamais être une prison. Merci d'être curieux, vifs et de m'enseigner, chaque jour, qu'on ne tire pas sur les fleurs pour les faire pousser. J'espère que vous saurez vous entourer de gens qui vous laisseront vous créer.

# Introduction

Cette thèse porte sur l'autonomie à laquelle les femmes victimes de violence conjugale accèdent à travers leurs relations sociales. La violence conjugale dont il est ici question est définie comme une violence coercitive et de contrôle, une dynamique au sein de laquelle les victimes sont graduellement amenées à vivre en fonction des désirs et de la vision de leur agresseur et de moins en moins en fonction de leurs propres désirs et vision (Johnson, 1995 ; 2006 ; 2008). La perte d'autonomie découlant de cette dynamique est susceptible d'être la conséquence de la violence conjugale la plus englobante, faisant de l'autonomie un concept particulièrement pertinent pour qui s'intéresse à la réalité des femmes victimes d'une violence coercitive et de contrôle.

La thèse part toutefois de l'idée selon laquelle l'autonomie et la perte d'autonomie des femmes se développent à travers l'ensemble de leur réseau social et non pas seulement au sein de la relation violente. Ce réseau, constitué de l'ensemble des personnes qui entourent les femmes et des liens entre elles (Everett et Borgatti, 2005), peut inclure des membres de leur famille, des ami.e.s, des collègues, des intervenant.e.s des services formels ou d'autres personnes significatives. Ces personnes peuvent être liées aux femmes sans jouer de rôle précis en lien

avec la violence, mais elles peuvent aussi être témoins de la situation, offrir leur aide ou être celles à qui les femmes demandent de l'aide. Cette aide peut prendre différentes formes, allant des encouragements au soutien financier, en passant par la garde des enfants (Goodman, Banyard, Woulfe, Ash et Mattern, 2016 ; Hoff, 1990 ; Klein, 2012). Mais pour toutes sortes de raisons (désaccord, peur du conjoint, épuisement, etc.), les acteurs et actrices du réseau des femmes victimes de violence conjugale peuvent aussi les blâmer, minimiser leurs sentiments, les rejeter ou se retirer (Baker, 1997 ; El-Bassel, Gilbert, Rajah, Foleno et Frye, 2001 ; Hoff, 1990 ; Lutenbacher, Cohen et Mitzel, 2003 ; Moe, 2007 ; Trotter et Allen, 2009).

Des auteures refusent cependant de présupposer la faillite du réseau des femmes. Considérant à la fois l'importance, mais aussi la mise à l'épreuve des relations en contexte de violence conjugale, elles soutiennent au contraire que la meilleure façon d'assurer la sécurité des femmes à long terme est d'améliorer leur réseau social (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016). La thèse se situe dans la prolongation de leurs travaux. Cette posture est appuyée par les intervenantes rencontrées par Goodman et al. (2016), qui se disent préoccupées par le réseau social des femmes qu'elles veulent aider. Ces intervenantes admettent cependant être confrontées à plusieurs difficultés lorsqu'elles souhaitent mettre en place des pratiques centrées sur les réseaux au sein de leur milieu d'intervention. Ces difficultés peuvent être résumées par un manque d'encadrement théorique et de formation sur le sujet : les intervenantes n'ont pas de repères clairs en ce qui concerne ce qu'elles devraient faire, quand, comment et auprès de qui.

Ce besoin exprimé par les intervenantes fait écho au manque de littérature scientifique portant sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale : dans l'état actuel des connaissances, il est difficile de proposer un modèle d'intervention qui soit fondé sur des données empiriques. Les études portant sur le soutien social permettent certes d'appuyer la pertinence de centrer l'intervention sur le réseau des femmes : les victimes de violence conjugale se perçoivent moins soutenues que leurs homologues non-victimes (Levendosky et al., 2004 ; Thompson et al., 2000), mais celles qui se perçoivent soutenues s'en sortent mieux que les autres (Bybee et Sullivan, 2006 ; Coker et al., 2004 ; Levendosky et al., 2004 ; Tan et al., 1995 ; Thompson et al., 2000). Le soutien social demeure cependant un concept très général, voire flou, qui ne permet pas, en lui-même, de saisir les mécanismes et les ingrédients actifs à travers

lesquels le soutien se produit à même les réseaux sociaux (Carpentier et White, 2001). Il ne permet ainsi pas d'aiguiller davantage les intervenantes dans leur désir de développer de plus amples interventions centrées sur le réseau social des femmes. D'un angle plus dynamique, les processus relationnels sont abordés par les chercheurs s'intéressant aux actions et réactions des membres du réseau social des femmes ainsi qu'à l'influence de ces réactions sur les femmes elles-mêmes (voir entre autres Baker, 1997 ; Latta et Goodman, 2011 ; Rose et al., 2000). Jusqu'à maintenant, les relations y ont toutefois été appréhendées de manière restreinte : il s'agit essentiellement de comprendre des dyades. Ces études demeurent donc, elles aussi, limitées en ce qui concerne le développement d'interventions centrées sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale, l'objectif étant de développer un cadre pouvant servir à comprendre l'ensemble des relations des femmes, et non pas seulement certaines d'entre elles. L'utilisation de l'analyse de réseaux pourrait permettre d'intégrer ce regard global, mais à ce jour, les analyses de réseaux demeurent quasi absentes de la littérature scientifique en violence conjugale. Les quelques rares à avoir été réalisées sont limitées notamment par leur caractère statique, par la très petite taille de leur échantillon ou par leur absence de prise en compte de la dynamique de violence conjugale (Hoff, 1990 ; Katerndahl, Burge, Ferrer, Becho et Wood, 2013). Il manque donc toujours, à ce jour, le regard global et processuel qui permettrait d'informer les intervenantes à l'égard des dynamiques et des configurations relationnelles constituant un contexte d'autonomie ou, au contraire, de contrôle.

L'objectif principal poursuivi par la thèse est ainsi de comprendre le développement de l'autonomie des femmes victimes de violence conjugale à partir de leurs relations sociales. Le regard se veut global et dynamique, permettant de saisir les configurations du réseau des femmes, les mécanismes les plus fins à travers lesquels les relations des femmes évoluent et de les comprendre les uns à la lumière des autres et en lien avec l'autonomie des femmes. Le cadre théorique développé, centré sur les relations, se veut utile à l'intervention en violence conjugale.

La thèse se divise en sept chapitres. Au chapitre 1, s'appuyant sur une recension d'écrits, la violence conjugale vécue par la plupart des femmes suivies en maisons d'hébergement est d'abord définie comme une violence coercitive et de contrôle. Les victimes sont ensuite vues dans leur contexte relationnel afin de voir comment les membres de leur réseau sont susceptibles

de soutenir leur autonomie ou, au contraire, le contrôle qui pèse sur elles. Puis, les interventions en maisons d'hébergement sont explorées, d'abord de manière générale puis spécifiquement en ce qui a trait aux pratiques centrées sur les réseaux personnels. Ce chapitre culmine vers la problématisation au cœur de la thèse conduisant à la présentation des objectifs de recherche.

Au chapitre 2, le cadre théorique est développé autour du concept d'autonomie relationnelle. La perspective sur les réseaux sociaux est d'abord présentée, puis la théorie des trous structuraux et la vision de l'autonomie qui y est associée sont abordées. Les actions et interactions pouvant influencer l'autonomie sont ensuite développées. L'autonomie relationnelle est finalement définie en tant que *liberté de choisir parmi un ensemble diversifié d'options*, des conditions lui sont associées et des propositions sont énoncées pour répondre provisoirement à chacun des objectifs de recherche.

Au chapitre 3, la démarche méthodologique ayant permis d'atteindre les objectifs de la thèse est présentée. Les quatre maisons d'hébergement et les 30 femmes victimes de violence conjugale participant à l'étude sont présentées. Les étapes de la collecte (entrevues individuelles, rencontres de rétroaction, entrevue de groupes, observation participante, analyse de dossiers) et du traitement (analyse de réseaux et analyse thématique) des données sont discutées. Enfin, les considérations éthiques essentielles et les limites inévitables dans le contexte d'une telle étude sont présentées.

Les quatre chapitres suivants présentent les analyses permettant de répondre aux objectifs de la recherche. Les trois premiers portent sur les actions des différents membres du réseau des femmes et permettent de détailler les processus par lesquels évolue le réseau des femmes et l'autonomie relationnelle qui en dépend. Au chapitre 4, l'analyse des actions des principales intéressées – les femmes elles-mêmes – amène à constater qu'elles sont loin d'être passives face à la violence qu'elles subissent et au contexte relationnel dans lequel elles évoluent. Les sources d'influence de leurs actions, de même que les impacts de ces dernières sur leurs relations et leur autonomie relationnelle sont discutés. Mais bien que les actions des femmes témoignent de leur volonté d'autonomie, elles sont nécessairement influencées par le contexte dans lequel elles évoluent. Au chapitre 5, l'analyse se poursuit donc en abordant les actions de l'agresseur,



permettant de mettre en contexte la prise de décision et les actions des femmes. Au chapitre 6, c'est au tour des actions de l'entourage des femmes d'être analysées en vue de comprendre leur effet sur leur autonomie relationnelle : bien que l'entourage puisse agir de manière à sortir les femmes d'une dynamique de contrôle, les actions des proches vont parfois jusqu'à répéter celles de l'agresseur et contribuent à enfermer davantage les femmes. Alors que ces analyses permettent de comprendre les mécanismes par lesquels évolue le réseau des femmes, au chapitre 7, il est possible de prendre un pas de recul et d'envisager les tendances globales pouvant être dégagées du passage des femmes à travers différentes étapes, soit la relation violente, la rupture, le passage en maison d'hébergement et le post-suivi.

Comment l'autonomie relationnelle des femmes victimes de violence conjugale évolue-t-elle ? Comment les différents membres de leur réseau social agissent-ils ? Comment la structure de leur réseau évolue-t-elle ? Comment les actions de chacun sont-elles influencées par les configurations du réseau social des femmes, et inversement ? Et finalement, les maisons d'hébergement contribuent-elles à modifier le réseau de leurs usagères ? Si oui, comment ? C'est essentiellement à ces questions que prétend répondre cette thèse.

# Chapitre 1

## **La violence conjugale et le réseau social des femmes qui en sont victimes : une recension des écrits**

Si la violence conjugale a longtemps été vue comme une affaire privée, un virage a eu lieu dans les années 1970 et 1980, si bien qu'elle est aujourd'hui reconnue par la population et les acteurs politiques comme un enjeu d'ordre public. Ce changement de posture est attribué aux militantes féministes qui, indignées par la banalisation de la violence conjugale, ont lutté en faveur de sa criminalisation et du développement de services d'aide aux victimes (Côté, 2016 ; Janovicek, 2007 ; Lavergne, 1998 ; Rinfret-Raynor, Brodeur et Lesieux, 2010). Leur combat a notamment permis l'élaboration de lois et de politiques publiques, de même que la mise sur pied d'organismes de première ligne telles les maisons d'hébergement. Au Québec seulement, le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* (Regroupement) et la *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes* (Fédé) représentent aujourd'hui un peu plus de 75 maisons d'hébergement qui offrent non seulement des services d'hébergement sécuritaire, mais aussi d'écoute téléphonique, de suivi et d'accompagnement. Leurs services

sont offerts aux résidentes des maisons, de même qu'à leurs enfants et aux femmes de la communauté qui préfèrent un suivi externe. Considérant que les femmes victimes de violence conjugale étaient livrées à elles-mêmes il y a quelques décennies, il s'agit d'une avancée remarquable.

Des auteures soulignent cependant que les luttes féministes ont été moins fructueuses en ce qui concerne l'implication des membres du réseau des femmes<sup>1</sup> et leur appropriation du problème pour l'éradiquer (Goodman & Smyth, 2011). Ces auteures soulignent que bien que la recherche reconnaisse de manière constante l'importance du réseau social des victimes, l'intervention continue de s'appuyer principalement sur les ressources formelles et à adopter une approche individuelle.

Dans ce premier chapitre, il s'agit d'abord de poser une définition de la violence conjugale vécue par les femmes suivies en maisons d'hébergement, soit la violence coercitive et de contrôle, et de comprendre comment, concrètement, s'exerce le contrôle du conjoint au quotidien. Puisque le contrôle des femmes ne se produit pas en vase clos, la femme et son agresseur étant tous deux enchâssés dans un contexte relationnel qui contribue à encourager ou à réduire le contrôle et l'autonomie des femmes, il s'agit aussi de comprendre les enjeux relationnels auxquels les femmes qui sont victimes de violence conjugale sont confrontées. Il s'agit, ensuite, de dresser un portrait des interventions relationnelles en maison d'hébergement puis, finalement, de résumer les lacunes principales de la littérature scientifique et des pratiques auxquelles il convient de pallier.

## 1.1 Définir la violence conjugale

À une époque où il est apparu urgent de développer des lois et des services pour venir en aide aux femmes qui étaient victimes de la violence de leur conjoint, c'est-à-dire au tournant des années 1980, les auteurs référaient à celles-ci à titre de « femmes battues », ou « battered

---

<sup>1</sup> Goodman et Smyth (2011) utilisent ici le terme « communauté », qu'elles utilisent de manière synonymique avec celui de « réseau informel ».

women ». La vision s'est transformée au fil des décennies, des luttes et des recherches menées sur le sujet, si bien qu'aujourd'hui, huit formes de violence conjugale peuvent être distinguées dans la littérature grise et scientifique, à savoir la violence psychologique, verbale, physique, sexuelle, économique, sociale, spirituelle et le harcèlement (Fede, 2016 ; Gouvernement du Québec, 1995 ; INSPQ, 2016 ; Lavoie et al., 2009). Plusieurs auteurs se servent de ces formes de violence comme base pour définir la violence conjugale. Par exemple, Goodman et al. (2016, p. 65) la définissent en tant que « physical, psychological, or sexual abuse and stalking perpetrated by a current or former intimate adult partner ».

Ce type de définition centré sur les actes commis est cependant problématique, car il ne parvient pas à rendre compte de la dynamique au centre de la relation. Selon Johnson (1995 ; 2006 ; 2008), il existe deux principales dynamiques de violence conjugale<sup>2</sup> : la *violence situationnelle* et la *violence coercitive et de contrôle*. Pour lui, le fait d'englober le phénomène dans une seule et même catégorie – LA violence conjugale – pourrait rendre les résultats des études impossibles à interpréter. Il importe donc de définir la problématique en contextualisant les manifestations de violence en regard de leur dynamique. Dans cette section, deux regards sur la violence conjugale sont présentés puis situés dans le cadre intégratif proposé par Johnson (1995), permettant de mettre un nom sur la violence qui est principalement vécue par les femmes suivies en maisons d'hébergement – la violence coercitive et de contrôle – et de mieux la comprendre. Une classification des actes de contrôle exercés par les agresseurs est ensuite détaillée.

### 1.1.1 Deux visions de la violence conjugale

La définition de la violence conjugale fait l'objet de rudes débats dans le monde scientifique et dans la pratique. D'un côté, une définition est associée à une perspective féministe et à une méthodologie traditionnellement qualitative, qui traite la violence conjugale comme une forme

---

<sup>2</sup> Johnson a peaufiné sa typologie avec les années. Reconnaisant que sa première version reflète les actes d'un seul partenaire – l'agresseur – il propose une mise à jour en incluant les actes des deux partenaires. Aux deux premiers types s'ajoutent alors la *résistance violente* et le *contrôle mutuel violent*. La *résistance violente* se décline comme une réaction violente et non contrôlante à une dynamique de contrôle. Quant au *contrôle mutuel*, il s'agit d'une dynamique dans laquelle les deux partenaires sont violents et contrôlants. La violence situationnelle et la violence coercitive et de contrôle demeurent néanmoins les principaux types de violence conjugale à être distingués.

de violences faites aux femmes. D'un autre côté, une définition est associée à une perspective sur la violence dite « familiale » et à une méthodologie typiquement quantitative, qui soutient la position voulant que la violence conjugale touche tant les femmes que les hommes. Les échanges entre les deux clans sont pour le moins houleux, les uns accusant les autres d'être biaisés.

La perspective féministe est née de l'étude de l'expérience des victimes. Les chercheur.e.s associé.e.s à cette tradition ont développé une analyse de la violence conjugale en tant que manifestation des inégalités entre les hommes et les femmes (voir entre autres Bilodeau, 1990 ; Dobash et Dobash, 1979 ; Larance et Porter, 2004 ; Pence et Paymar, 1993 ; Turgeon, 2003). Sous cet angle, la violence au sein du couple refléterait la position privilégiée des hommes et l'oppression des femmes dans les sociétés patriarcales et hiérarchisées. La violence serait alors engendrée par le statut et les rôles sociaux associés au fait d'être femme ou homme (Larance et Porter, 2004 ; Russo et Pirlott, 2006). Pence et Paymar (1993) expliquent cette vision à travers trois propositions :

- 1) nous sommes dans une société patriarcale où les positions de pouvoir sont principalement occupées par des hommes;
- 2) nous sommes dans une société hiérarchisée dans laquelle les relations de pouvoir sont normalisées;
- 3) l'inégalité entre les hommes et les femmes et la normalisation des relations de pouvoir font en sorte que certains conjoints se sentent légitimés d'utiliser la violence pour maintenir une position de pouvoir qu'ils considèrent naturelle.

Toujours selon Pence et Paymar (1993), les conjoints violents peuvent justifier leurs actes à partir de croyances socialement construites, notamment qu'il est nécessaire d'avoir un chef et que dans un couple, c'est à l'homme de jouer ce rôle. Le lien entre le déséquilibre des pouvoirs et la violence serait double : non seulement le déséquilibre pourrait encourager la violence, mais la violence contribuerait aussi à maintenir le déséquilibre des pouvoirs (Sinha, 2013). Certains auteurs, adoptant un schème fonctionnaliste, présentent même la violence conjugale comme une forme de contrôle social contribuant à maintenir les femmes en position de soumission (Russo et Pirlott, 2006).

En parallèle des travaux effectués selon une perspective féministe et dans la foulée des travaux s'intéressant à la prévalence de la violence conjugale, des auteurs ont plutôt défini la problématique en tant qu'escalade de conflits au sein du couple, laquelle présenterait une symétrie en ce qui a trait au genre des victimes et des agresseurs. Des études empiriques permettent à leurs auteurs de soutenir cette vision selon laquelle les femmes tendraient à être aussi violentes que les hommes (Burczycka, 2016), contredisant haut et fort la thèse précédente selon laquelle la violence conjugale est une manifestation d'inégalités impliquant généralement un homme dominant et une femme subordonnée. Forts de ces résultats, les auteurs critiquent la position féministe, qu'ils considèrent radicale et biaisée et appellent au développement de recherches et de pratiques qui considèrent la violence conjugale comme une affaire autant féminine que masculine (Strauss, 2006).

Ces chercheurs, du courant traitant la violence conjugale comme une violence familiale, font cependant eux aussi l'objet de critiques, notamment en ce qui concerne leur méthodologie : l'outil généralement utilisé pour leurs études, le *Conflict Tactic Scale* (CTS : Strauss 1979) et, plus tard, la version révisée *Conflict Tactic Scale2* (CTS2: Strauss, Hamby, McCoy Sugarman, 1996 ) est considéré efficace pour mesurer les actes, mais limité en ce qui a trait à la captation des dynamiques et des intentions de l'agresseur (Dobash, Dobash, Wilson et Daly, 1992). Des chercheurs se sont par ailleurs inquiétés, dans les dernières années, d'une utilisation masculiniste des études adoptant une perspective de violence familiale sur la violence conjugale (Lapierre et Côté, 2014). Les masculinistes utiliseraient les résultats de ces études en tant que preuve d'une propagande féministe dangereuse pour les hommes (voir entre autres Gagnon, 2011).

Johnson (1995 ; 2006 ; 2008) soutient quant à lui qu'aucun des deux discours sur la violence conjugale n'est complètement erroné, ni complètement exact. La typologie qu'il propose permet de mieux situer à quelle(s) dynamique(s) correspondent les échantillons étudiés.

### 1.1.2 La perspective *médiatrice* de Johnson

C'est à partir du constat de l'incohérence entre les deux discours sur la violence conjugale que Johnson (1995 ; 2006 ; 2008) a développé sa typologie. Pour lui, les chercheurs associés aux deux perspectives – féministe et sur la violence familiale – traitent essentiellement de problématiques différentes qu'ils captent par l'utilisation de méthodologies différentes :

Unfortunately this debate has been structured as an argument about *the* nature of family violence, with both sets of scholars overlooking the possibility that there may be two distinct forms of partner violence, one (...) tapped by the survey research methodology of the family violence tradition, the other (...) tapped by the research with shelter populations and criminal justice and divorce court data that dominates the work in the feminist tradition. (Johnson, 1995, p. 285)

Partant de cette prémisse, Johnson (1995) distingue deux principaux types de violence en contexte conjugal, soit la *violence coercitive et de contrôle* et la *violence situationnelle* (voir Tableau 1 pour un résumé de leurs distinctions). Le premier type – ou contexte – de violence conjugale, la *violence coercitive et de contrôle*, aussi appelé *terrorisme intime* et *terrorisme patriarcal*, serait le type de violence associé à la perspective féministe. Il est décrit comme une violence systématique ancrée dans une dynamique générale de contrôle de la victime (généralement une femme) par son agresseur (généralement un homme). Le deuxième type de violence conjugale, la *violence situationnelle*, aussi appelé *violence commune*, est celui associé à la perspective sur la violence familiale. Il est décrit comme un accès de violence occasionnel pouvant avoir pour auteurs et victimes des hommes et des femmes.

La typologie de Johnson repose sur la question, fondamentale, de la présence (ou de l'absence) de comportements indiquant une dynamique générale de contrôle entre les conjoints. La motivation de l'auteur de violence coercitive et de contrôle serait d'obtenir un plein pouvoir sur sa partenaire et leur relation, alors que l'auteur de violence situationnelle ne serait motivé que par la volonté de dominer un conflit précis. C'est à partir de cette distinction que les types de violence ont pu être opérationnalisés et étudiés à partir de données populationnelles. Johnson et Leone (2005) utilisent à cet effet les données du *National Violence Against Women Survey* de 1995-1996. Afin d'identifier l'expérience d'une dynamique générale de contrôle chez les

femmes victimes, ils construisent d'abord une échelle en sept items dichotomiques<sup>3</sup>. Une analyse typologique leur permet ensuite de distinguer deux catégories de situations, soient celles dans lesquelles le contrôle est élevé et celles dans lesquelles le contrôle est faible. Les participantes qui ont répondu « oui » à trois items et plus sont considérées être dans une dynamique de contrôle élevée et les participantes n'ayant répondu « oui » qu'à deux items ou moins sont considérées être dans une dynamique de contrôle faible. Cette stratégie est répliquée par Graham-Kevan et Archer (2003a) dans une analyse d'échantillons de résidentes de maisons d'hébergement, d'étudiantes et de détenus, ainsi que par Laroche (2005) pour son analyse des données de l'*Enquête sociale générale sur la violence conjugale* de 1999.

Peu après, Johnson (2006) poursuit cette stratégie à partir de données collectées à la fin des années 1970 auprès de femmes recrutées en maison d'hébergement, en Cour et dans la population générale. L'utilisation de ces données lui a permis d'appuyer un point qu'il soutient depuis la première version de sa typologie (Johnson, 1995) : différents échantillonnages mènent à la compréhension de différents types de violence. Les situations de violence impliquant une dynamique de contrôle élevé – qui réfèrent à la violence coercitive et de contrôle – représentent 79% de la violence captée dans les maisons d'hébergement et en Cour, comparativement à 11% de la violence captée dans la population générale. À l'opposé, les situations de violence impliquant une dynamique de contrôle faible – qui réfèrent à la violence situationnelle – représentaient 19% de la violence captée en maison d'hébergement et en Cour, contre 89% de la violence captée dans la population générale. Ces résultats ont, à peu de différences près, été retrouvés par Graham-Kevan et Archer (2003b). Puisque les résidentes des maisons d'hébergement sont plus souvent des femmes victimes d'une violence coercitive et de contrôle et que la présente thèse s'intéresse spécifiquement à des femmes suivies en maison d'hébergement, une définition de la violence conjugale en tant que contrôle des femmes est adoptée.

---

<sup>3</sup> Par exemple : « il/elle essaie de limiter vos contacts avec vos proches », « il/elle est jaloux-se et ne veut pas que vous parliez à d'autres hommes/femmes ».



**Tableau 1 : résumé des distinctions entre la violence coercitive et de contrôle  
et la violence situationnelle<sup>4</sup>**

	<i>Violence coercitive et de contrôle</i>	<i>Violence situationnelle</i>
<b><i>Motivations de l'agresseur-e</i></b>	Exercer un contrôle général sur la relation et le/la partenaire	Exercer un contrôle sur une situation particulière
<b><i>Réciprocité de la violence et du contrôle</i></b>	Partenaire 1 : violent et contrôlant Partenaire 2 : non violent ou violent, mais non contrôlant	Partenaire 1 : violent et non contrôlant Partenaire 2 : non violent, ou violent, mais non contrôlant
<b><i>% des échantillons</i></b>	Maison d'hébergement : 79% Sondage : 11%	Maison d'hébergement : 19% Sondage : 89%
<b><i>Fréquence des actes de violence physique</i></b>	1 incident par semaine (Johnson, 1995) Médiane de 18 incidents au cours de la relation (Johnson, 2006) Moyenne de 8,13 incidents au cours de la relation (Johnson et Leone, 2005)	1 incident par 2 mois (Johnson, 1995) Médiane de 3 incidents au cours de la relation (Johnson, 2006) Moyenne de 2,63 incidents au cours de la relation (Johnson et Leone, 2005)
<b><i>Conséquences</i></b>	76% des victimes ont des blessures jugées sévères (Johnson, 2006)	28% des victimes ont des blessures jugées sévères (Johnson, 2006)

Les types de violence se distingueraient aussi par leur fréquence et par la gravité de leurs conséquences. La violence physique serait plus fréquente dans les situations de violence coercitive et de contrôle que dans les situations de violence situationnelle (Johnson, 1995 ; Johnson, 2006 ; Johnson et Leone, 2005). Elle serait aussi plus grave (Johnson et Leone, 2005), grave plus souvent (Johnson, 2006) et plus sujette à s'aggraver avec le temps (Johnson, 1995). Quant aux conséquences, non seulement les conséquences physiques seraient plus graves pour les victimes de violence coercitive et de contrôle, mais celles-ci subiraient aussi plus de conséquences psychologiques, notamment une condition de stress post-traumatique. Aux plans social et

<sup>4</sup> Sources : Johnson (2006 ; 1995), Johnson et Leone (2005), Johnson et Ferraro (2000).

économique, les victimes de violence coercitive et de contrôle seraient plus sujettes à s'absenter du travail que les victimes de violence situationnelle (Johnson et Leone, 2005).

La question se pose maintenant à savoir si les distinctions entre les types de violence ne pourraient pas mieux être résumées par une distinction entre les niveaux de gravité de la violence. À ce sujet, Johnson (1995 ; 2006) rappelle que bien que la violence coercitive et de contrôle soit généralement associée à une violence plus fréquente et plus sévère que la violence situationnelle, la distinction entre les types se fait sur la base de la présence (ou de l'absence) d'une dynamique générale de contrôle. Il ajoute qu'une violence grave n'est pas impossible en contexte de violence situationnelle et que certains conjoints violents utilisent des tactiques qui leur permettent d'avoir le plein contrôle sur leur partenaire sans nécessairement être violents physiquement.

L'idée selon laquelle la violence coercitive et de contrôle n'implique pas nécessairement de violence physique pointe vers une limite importante des mesures utilisées par la plupart des chercheurs tentant de chiffrer la violence conjugale. En effet, les mesures de la violence conjugale se limitent tantôt aux actes compris au Code criminel (voir entre autres Coker, Davis, Arias, Desai, Sanderson, Brandt et Smith, 2002 ; Sinha, 2013), tantôt aux abus physiques, sexuels et psychologiques (voir entre autres Coker et al., 2004). Johnson (1995 ; 2006 ; 2008), quant à lui, distingue les types de violence en fonction de la présence (ou de l'absence) de contrôle, mais pour que les situations soient considérées être de la violence, la violence physique doit toujours être impliquée, passant sous silence, conséquemment, la violence psychologique, verbale, sociale et économique, ainsi que les dynamiques générales de contrôle qui ne sont pas accompagnées de violence physique. Ce choix est une incohérence étant donné que pour lui, les conjoints violents peuvent utiliser des tactiques leur permettant d'avoir le contrôle sur leur partenaire sans que la violence physique ne soit nécessaire. Ce faisant, il est pertinent de remonter aux sources utilisées par Johnson et d'aborder directement les façons par lesquelles se crée la dynamique générale de contrôle dont la plupart des résidentes des maisons d'hébergement font l'expérience.

### 1.1.3 Les tactiques de contrôle de Pence et Paymar

Pence et Paymar (1993) présentent les tactiques de contrôle utilisées par les agresseurs dans ce qu'ils appellent la *roue du pouvoir et du contrôle*, créée à partir de centaines d'entrevues avec des victimes. Définissant la violence comme un moyen pour contrôler les comportements d'autrui, ils décrivent huit tactiques de contrôle, à savoir 1) l'intimidation, 2) la violence psychologique, 3) la minimisation, le déni et le blâme, 4) le recours à des privilèges associés aux hommes, 5) l'utilisation des enfants, 6) la violence économique, 7) les menaces et la coercition et 8) l'isolement.

- 1) L'*intimidation* est l'utilisation d'actions destinées à faire peur à la partenaire (p. 107). Le conjoint violent qui utilise l'intimidation peut détruire des objets, faire mal aux animaux ou montrer des armes.
- 2) La *violence psychologique* englobe toutes tentatives pour faire en sorte que la partenaire se sente mal à l'égard d'elle-même ainsi que toutes atteintes à son estime d'elle-même (p. 112). Il peut s'agir de lui crier des noms, de l'humilier, de la rabaisser en public ou de tenter de lui faire croire qu'elle est folle. Elle est étroitement liée à la violence verbale.
- 3) La *minimisation, le déni et le blâme* sont regroupés pour illustrer un refus, par l'agresseur, de sa responsabilité. La minimisation est le discrédit des effets de l'agression, le déni est le fait de dire ou de laisser entendre que l'agression n'a jamais eu lieu, et le blâme est un déplacement de la responsabilité en regard de l'agression (p. 126).
- 4) Le *recours à des privilèges associés aux hommes* est l'utilisation de la croyance selon laquelle les hommes ont droit à certains bénéfices parce qu'ils sont des hommes (p. 151). Le conjoint qui utilise cette stratégie agit en maître, traite la femme en servante et prend toutes les grandes décisions concernant la famille. On pourrait aussi parler de machisme.
- 5) L'*utilisation des enfants* regroupe les tentatives pour contrôler la partenaire en menaçant les enfants ou sa relation avec eux (p. 151). Il peut s'agir de faire passer des messages par les enfants, de menacer de les enlever, ou encore de tenter de culpabiliser la femme par rapport à eux.
- 6) La *violence économique* est le fait d'avoir le contrôle exclusif des revenus familiaux, de limiter l'accès de la femme aux revenus familiaux ou encore de la maintenir en position de dépendance financière (p. 152). Il peut s'agir, notamment, de lui interdire de travailler, de faire en sorte qu'elle perde son emploi, de prendre possession de ses revenus (Pence et Paymar, 1993), de l'enfermer afin qu'elle ne puisse pas se rendre au travail, de la harceler

au travail, de harceler ses collègues ou de faire une scène au travail (Swanberg et Logan, 2005).

- 7) *Les menaces et la coercition* sont le fait de dire ou de faire quelque chose pour semer la croyance, chez la partenaire, que quelque chose de mal va arriver si elle ne fait pas ce que l'agresseur veut (p. 158). Les menaces peuvent aller de la menace de mort à la menace de suicide. Quant à la coercition, il peut s'agir notamment d'obliger la victime à ne pas témoigner contre lui.
- 8) *L'isolement* n'est, finalement, pas un comportement en soi, mais plutôt le résultat de plusieurs types de comportements abusifs. Isoler la partenaire englobe toutes tentatives pour contrôler qui elle voit, ce qu'elle fait, ce qu'elle veut, ce qu'elle pense et ce qu'elle ressent (p. 116). Comme le souligne Turgeon (2003, p. 11), pour les femmes qui sont isolées par leur conjoint, « l'univers du conjoint [devient] le seul auquel elles ont accès ». L'isolement peut se construire graduellement et ne passe pas toujours par l'interdiction de fréquenter les proches. Il peut s'agir, par exemple, de blâmer la femme lorsqu'elle est avec des ami.e.s, de dénigrer les gens qu'elle côtoie, ou encore de lui faire honte en public. Les agresseurs qui isolent leur victime peuvent filtrer ses fréquentations, exprimer de la jalousie, supprimer des messages téléphoniques, voire menacer de se suicider (Rose et al., 2000). Selon une invitée de l'émission *Banc public*, une émission de variétés, l'isolement fait partie des premiers signes à partir desquels il est possible de reconnaître une dynamique de violence conjugale. Cette femme raconte le processus tel qu'elle l'a vécu : « Il m'a éloignée complètement de mes amis, de mon réseau. J'avais seulement ma mère et sa famille, ses amis à lui. Son réseau était devenu mon réseau dans le fond » (<http://zonevideo.telequebec.tv/media/31951/violence-conjugale/banc-public>).

Pence et Paymar (1993) soutiennent que ces tactiques de contrôle constituent les principaux comportements d'abus subis par les victimes de violence conjugale. À ces tactiques peuvent cependant s'ajouter des violences physique et sexuelle ; les femmes qui ont un conjoint contrôlant seraient d'ailleurs plus à risque de subir des violences physique ou sexuelle que celles qui ont un conjoint non contrôlant (Garcia-Moreno, Jansen, Ellsberg, Heise et Watts, 2006). Ces violences ne sont pas toujours utilisées de manière fréquente par les conjoints contrôlants, mais lorsqu'elles le sont, elles renforcent le déséquilibre des pouvoirs entre les partenaires : « A batterer's use of physical assaults or sexual abuse is often infrequent, but it reinforces the power of the other tactics on the wheel (...) and eventually undermine his partner's ability to act autonomously. » (p. 2). Le témoignage d'Emily, mariée à Dan pendant 17 ans, illustre bien le fait que la violence physique n'a pas besoin d'être fréquente pour instaurer un déséquilibre des pouvoirs : « After just a few weeks of marriage, I said something to him that he didn't like, and he knocked me across the room.

That was the only time he was physically abusive, but that was all that was necessary. He was very intimidating». (Pence et Paymar, 1993, p. 35).

Comme Johnson (1995 ; 2006 ; 2008), Pence et Paymar (1993) adoptent l'idée selon laquelle les agresseurs utilisent les différentes tactiques intentionnellement, dans le but de maintenir leur position de pouvoir tout en contrôlant les comportements et les pensées de leur conjointe. Résolument ancrés dans une perspective féministe, ces auteurs soutiennent que le désir de dominer et le sentiment de légitimité par rapport à la violence sont causés par l'acceptation et la légitimation des relations de pouvoir dans les sociétés hiérarchisées. Selon eux, les tactiques utilisées par les conjoints violents ne seraient d'ailleurs pas différentes des tactiques utilisées par les personnes qui luttent pour obtenir ou maintenir une position de pouvoir dans d'autres contextes.

Le contrôle exercé sur les femmes ne se produit cependant pas en vase clos : la femme et son agresseur sont tous deux enchâssés dans un contexte relationnel plus vaste qui contribue à encourager ou à réduire ce contrôle et, partant, l'autonomie de celle sur qui il s'exerce. Plutôt que de focaliser seulement sur la relation intime, la suite de la thèse inclura donc les autres relations qu'entretiennent les femmes victimes de violence conjugale au sein de leur réseau social.

## 1.2 Les relations des femmes victimes de violence conjugale

Plusieurs études abordent le contexte relationnel dans lequel se trouvent les victimes de violence conjugale à partir de la notion de soutien social, qu'elles associent de manière assez robuste à la diminution de différentes conséquences de la violence<sup>5</sup>. Ces études soulignent notamment que plus les victimes se perçoivent soutenues, moins elles vivent d'anxiété, de détresse, de dépression et de symptômes de stress post-traumatique (Bybee et Sullivan, 2006 ; Coker et al., 2004 ; Levendosky et al., 2004 ; Tan et al., 1995 ; Thompson et al., 2000). Les victimes qui se perçoivent soutenues auraient aussi une meilleure estime d'elles-mêmes et une meilleure qualité de vie que celles qui se perçoivent seules (Levendosky et al., 2004 ; Tan et al., 1995) et seraient moins à risque de faire

---

<sup>5</sup> Si Johnson (2006) a raison, différents lieux d'échantillonnage mènent à l'analyse de différents types de violences conjugales. Or, les résultats des études sur le soutien social convergent malgré le fait que les échantillons soient recrutés en maison d'hébergement ou de manière aléatoire, dans le milieu de la santé. Ainsi, il est possible de postuler que le soutien est important pour les victimes de tous types de violence.

une tentative de suicide ou d'être revictimisées (Bybee et Sullivan, 2006 ; Coker et al., 2004 ; Goodman, Dutton, Vankos et Weinfurt, 2005). Le degré de soutien obtenu par les femmes contribuerait, finalement, à ce qu'elles réussissent à quitter définitivement leur agresseur (Hoyle et Sanders, 2000).

Ces études sur le soutien social sont utiles pour comprendre les impacts potentiels d'un « bon » ou d'un « mauvais » réseau. Selon Carpentier et White (2001), le soutien devrait cependant être vu comme une fonction parmi d'autres des réseaux sociaux, au même titre que la régulation ou, pour faire le lien avec la présente thèse, l'autonomisation. Pour ces mêmes auteurs (Carpentier et White, 2001), le point focal des études ne devrait d'ailleurs pas être le soutien, mais plutôt la structure des réseaux, ainsi que les caractéristiques et le contenu des relations qui les composent et qui deviennent les ingrédients actifs de chacune des fonctions des réseaux.

Puisque la thèse s'intéresse à l'autonomie et aux conditions et processus permettant de la construire au sein du réseau des femmes, les écrits recensés dans cette section vont au-delà du concept de soutien social. Autant que possible, le terme « soutien » est d'ailleurs évité de sorte à prévenir toute confusion avec celui de réseau. L'utilisation ponctuelle du terme est cependant inévitable considérant sa présence dans la littérature scientifique en violence conjugale. Faire fi de ces études serait par ailleurs une erreur puisqu'elles sont riches en informations pertinentes en ce qui concerne les membres du réseau des femmes. Il est néanmoins essentiel de garder en tête que le soutien est lié aux réseaux sociaux, car il en constitue une fonction (Carpentier et White, 2001), mais que la thèse porte sur l'autonomie des femmes, plus précisément encore sur les conditions et processus permettant sa construction au sein de leur réseau. Dans les sections qui suivent, les informations recensées sont regroupées en trois catégories, à savoir : l'entourage des victimes de violence conjugale, les réponses des femmes à leur entourage et la structure de leur réseau.

### 1.2.1 L'entourage des victimes de violence conjugale

Les membres du réseau des femmes victimes de violence conjugale agissent de différentes manières. Certaines actions sont présentées par les auteurs comme permettant un soutien émotionnel ou concret (Goodman et al., 2016 ; Hoff, 1990 ; Klein, 2012). Les actions comprises comme du soutien émotionnel incluent l'écoute, le partage d'idées, les encouragements et

l'engagement à rester auprès des femmes coûte que coûte. Quant aux actions comprises comme du soutien concret, elles incluent l'offre d'un toit, d'un moyen de transport, d'une aide avec les enfants ou d'un dépannage financier. Les personnes les plus aidantes et celles permettant un soutien à plus long terme seraient issues du réseau informel, constitué de la famille, des ami.e.s ou des collègues (Mancini, Nelson, Bowen et Martin, 2006 ; Rose et al., 2000 ; Tan et al., 1995). Les intervenant.e.s des services formels s'avèreraient cependant parfois les sources de soutien les plus efficaces (Netto, Moura, Araujo, Souza et Silva, 2017).

Les actions des membres du réseau des femmes ne sont toutefois pas toujours perçues comme étant positives. De fait, 78% des participantes à l'étude de Trotter et Allen (2009) mentionnent avoir été confrontées à des réactions négatives par rapport à la violence subie, amenant ces auteurs à soutenir l'idée selon laquelle le terme « soutien » est insuffisant pour décrire l'expérience des victimes de violence conjugale. Les réactions négatives auxquelles sont confrontées certaines femmes vont jusqu'à les mettre à risque d'être revictimisées et d'affaiblir leur perception de leur qualité de vie (Bybee et Sullivan, 2005 ; Goodkind, Gillum, Bybee et Sullivan, 2003 ; Knickmeyer et al., 2010 ; Liang et al., 2005 ; Rose et al., 2000). Ce constat appuie la pertinence de ne pas se limiter au concept de soutien social : le réseau des femmes victimes de violence conjugale peut les aider à s'en sortir, mais peut aussi leur nuire.

Parmi les réactions des proches perçues comme étant négatives par les victimes, on trouve le blâme (Baker, 1997 ; Hoff, 1990 ; Lutenbacher, Cohen et Mitzel, 2003 ; Moe, 2007 ; Trotter et Allen, 2009), particulièrement fréquent chez les personnes ayant une vision traditionnelle du rôle des femmes (Lane, 2006). On trouve aussi la pression pour quitter le conjoint violent (Baker, 1997 ; El Bassel et al., 2001), la minimisation des sentiments des victimes (Trotter et Allen, 2009) et une distanciation de la situation de violence, notamment par le rejet (Hoff, 1990 ; Moe, 2007 ; Trotter et Allen, 2009). Bien que les auteurs ne soient pas en mesure de préciser la perception des femmes en regard de la critique formulée à leur égard, on sait que les femmes victimes de violence conjugale se font plus critiquer que leurs homologues non-victimes (Levendosky et al., 2004). Les participantes à l'étude de Lutenbacher et al. (2003) considèrent finalement comme étant négatifs le fait de ne pas les questionner, ne leur permettant pas de se confier, et le fait de ne rien faire une fois qu'elles se sont confiées, ne leur permettant pas de mettre fin à la violence.

La littérature scientifique en violence conjugale offre plusieurs pistes d'explication en ce qui concerne les réactions négatives des membres du réseau des femmes. Selon Hoff (1990), la distanciation par rapport à la situation de violence peut parfois être expliquée par la crainte d'éventuelles représailles par le conjoint violent. D'autres auteurs ajoutent que la distanciation peut découler d'un processus d'épuisement de l'entourage (Hoff, 1990 ; Hoyle et Sanders, 2000 ; Latta et Goodman, 2011). Soutenir une victime de violence conjugale est un processus complexe et éprouvant pouvant amener les proches à vivre de fortes frustrations, notamment lorsqu'ils voient les femmes rester ou retourner avec leur agresseur. Ce faisant, ils peuvent avoir à se retirer pour récupérer. Pour les personnes qui ont un lien émotionnel très fort avec les femmes, ces périodes de désengagement seraient de courte durée (Latta et Goodman, 2011). Même les personnes très proches des victimes peuvent cependant se retirer définitivement, comme le mentionne une participante à l'étude de Hoyle et Sanders (2000, p. 21) : « My family had become very irritated with me keeping going back to him and they eventually lost sympathy with me so I couldn't rely on them ». En d'autres mots, certaines personnes peuvent objectivement rester dans le réseau social des femmes tout en leur donnant l'impression d'être peu disposées à les aider.

Dans certains contextes, la situation de violence peut faire en sorte que les femmes soient rejetées d'un groupe complet. En effet, à l'issue de leur recherche, Knickmeyer et al. (2010) sont arrivés à la conclusion qu'au sein de communautés chrétiennes très pratiquantes, le dévoilement des situations de violence conjugale peut mener à l'ostracisme<sup>6</sup>. Les femmes faisant partie de contextes socioculturels dans lesquels l'intimité de la famille est particulièrement importante et dans lesquels l'honneur de la famille peut être entaché par une situation de violence conjugale peuvent aussi craindre d'être jugées (Landau, 1998 ; Liang et al., 2005 ; Naved, Azim, Bhuiya et Persson, 2006) ou de vivre les répercussions d'un éventuel dévoilement sur elles et sur leur famille (Naved et al., 2006).

Sans être défavorables aux femmes, certains contextes peuvent être particulièrement pauvres en ressources. Les femmes qui ont récemment immigré dans un nouveau pays ou une nouvelle région,

---

<sup>6</sup> L'étude d'Ellison et Anderson (2001) montre une relation négative entre la pratique religieuse et la violence conjugale. Ainsi, la religion n'a pas à être considérée en tant que facteur de risque de la violence conjugale. Par contre, le contexte de fermeture au sein duquel le regard des autres est important influence certes l'expérience des femmes dont la victimisation se produit dans ce contexte.



qui sont isolées géographiquement ou linguistiquement, ou qui ont une mobilité réduite, sont quelques exemples de personnes pour qui l'accès au soutien peut s'avérer difficile (Kelly, 1996). Les réseaux dans lesquels il y aurait une grande proportion de personnes elles-mêmes victimes de violence conjugale offriraient par ailleurs moins de soutien émotionnel et concret qu'un réseau constitué de personnes non-victimes (Levendosky et al., 2004). Selon Levendosky et al. (2004), les personnes qui sont elles-mêmes touchées par la violence conjugale peuvent voir leurs ressources psychologiques diminuer et peuvent, conséquemment, être moins aptes à aider les autres membres de leur réseau. Le fait que l'échantillon de Levendosky et al. (2004) ait été recruté dans la communauté suggère cependant que cette difficulté soit liée au fait d'être isolées des ressources formelles permettant de les rassembler. Des études ont effectivement permis de documenter qu'entre résidentes des maisons d'hébergement et entre participantes à des groupes de soutien, le fait de vivre ou d'avoir vécu des expériences similaires devient source de confiance et d'aide (Larance et Porter, 2004 ; Melbin, Sullivan et Cain, 2003). Ce faisant, ce n'est peut-être pas tant le fait d'être victimes qui rend les personnes peu aidantes, mais bien le fait qu'elles vivent leurs difficultés en huis clos.

### 1.2.2 La réponse des femmes à leur entourage

Les femmes victimes de violence conjugale sont influencées par les réactions des membres de leur réseau. Les études recensées suggèrent qu'elles sollicitent l'aide des personnes qui réagissent de manière positive : elles s'adressent plus souvent à leur réseau informel qu'aux services formels (Kelly, 1996), alors que celui-ci est justement considéré donner accès au meilleur soutien (Mancini, Nelson, Bowen et Martin, 2006 ; Rose et al., 2000 ; Tan et al., 1995). Plus précisément, elles solliciteraient leurs amies plus souvent que leur famille (Rose et al., 2000). Il y aurait toutefois des distinctions à apporter en lien avec le type de violence subie : les victimes de violence coercitive et de contrôle seraient plus susceptibles de demander de l'aide aux services formels alors que les victimes de violence situationnelle seraient plus susceptibles de demander de l'aide à leur réseau informel (Leone, Johnson et Cohan, 2007). Des auteurs soutiennent que les femmes accèdent aux ressources formelles lorsque celles de leur réseau informel ne suffisent plus (Kelly, 1996).

Si les femmes peuvent chercher de l'aide, elles peuvent aussi devenir méfiantes et choisir de ne plus se confier lorsqu'elles sont confrontées à des réactions qu'elles considèrent négatives (Lutenbacher et al., 2003 ; Rose et al., 2000). Lorsque les réactions proviennent d'intervenants des services formels tels les policiers, elles peuvent décourager les femmes de faire appel à eux à nouveau (Baker, 1997 ; Lutenbacher et al., 2003 ; Moe, 2007). Les femmes choisiraient de ne plus se confier pour éviter les réactions de blâme et de critique, et parce qu'elles craignent les représailles du conjoint. Elles peuvent aussi chercher à se préserver de l'isolement qui pourrait être engendré par une demande d'aide. Comme le souligne une participante à l'étude de Knickmeyer et al. (2010, p. 104) : « I learned quickly not to let other people know because then you'd be totally ostracized ». Se taire devient alors une façon de lutter contre l'isolement.

En plus de se préserver des réactions que pourrait engendrer leur dévoilement, les femmes peuvent choisir de ne pas se confier pour se préserver de la honte qu'elles pourraient vivre si elles demandaient de l'aide (Hoff, 1990 ; Levendosky et al., 2004). La honte peut pousser les femmes à ne pas demander d'aide non seulement auprès de leurs proches, mais aussi auprès des intervenants des services formels, au contact desquels elles peuvent considérer humiliante la violence qu'elles subissent (Lempert, 1996). À titre d'exemple, une participante à l'étude de Lempert (1996) a préféré endosser l'image d'elle-même en tant que schizophrène plutôt que de confier être victime de violence conjugale au personnel de l'hôpital psychiatrique au sein de laquelle elle était hébergée : « I was so humiliated by the whole thing that I never told them » (p. 276). D'autres auteurs soulignent cependant que bien que les femmes puissent vivre de l'embarras par rapport à leur situation (Garcia-Moreno et al., 2004), elles se confient à leurs proches à propos de la violence qu'elles subissent et qu'il s'agit même des premières personnes vers qui elles se tournent lorsqu'elles décident de chercher de l'aide (Goodkind et al., 2003 ; Goodman et al., 2003 ; Levendosky et al., 2004 ; Mancini et al., 2006 ; Rose et al., 2000). La relation entre la honte et la recherche d'aide pourrait ainsi évoluer, la honte s'installant avec le temps. C'est ce que soutiennent Dobash et Dobash (1979), qui soulignent qu'au départ, les victimes ne demandent pas d'aide par conviction que la violence n'est pas assez grave, mais qu'ensuite, elles figent à cause d'un sentiment de honte et de culpabilité. Dans tous les cas, lorsque l'entourage n'est pas au courant de la violence que subit leur amie/collègue/fille/mère/sœur, personne ne peut ajuster son offre de soutien (Levendosky et al., 2004).

La violence conjugale peut ainsi avoir un impact sur le réseau des femmes qui en sont victimes, contribuant potentiellement à construire un contexte d'isolement dans lequel elles ont de moins en moins de solutions de rechange au contrôle de leur conjoint. Bien que le processus d'isolement soit généralement vu comme une conséquence directe de la violence du conjoint, il apparaît ici qu'il découle des actions interreliées des agresseurs, de l'entourage des femmes et des femmes elles-mêmes. Alors que le conjoint utilise ses tactiques de contrôle, les proches peuvent se retirer, parfois par épuisement. Les femmes, elles, peuvent répondre aux réactions de leur entourage en cessant de se confier pour lutter contre la honte, l'isolement et d'autres réactions négatives de leur entourage. Les femmes se retrouvent dès lors dans un contexte relationnel où elles ont de moins en moins de ressources leur permettant de mettre fin au contrôle qui pèse sur elles et de moins en moins accès à des visions différentes de celle imposée par leur agresseur.

Les études recensées jusqu'à maintenant permettent en effet de décrire les comportements d'actrices et d'acteurs en particulier, mais elles ne permettent pas de les inscrire dans un contexte relationnel global. Des études portant sur la structure du réseau des femmes peuvent, à cet égard, être éclairantes.

### 1.2.3 La structure du réseau des femmes victimes de violence conjugale

Les principes et méthodes de l'analyse de réseau permettent de poser un regard global sur le réseau des personnes, notamment des femmes victimes de violence conjugale. Parmi les éléments pertinents se trouve la taille de leur réseau, correspondant au nombre d'acteurs qui le constitue. Levendosky et al. (2004) ont testé l'hypothèse selon laquelle les victimes de violence conjugale sont isolées en comparant la taille de leur réseau de soutien à celle du réseau de soutien de non-victimes. Leurs résultats, qui montrent des réseaux de taille similaire pour les deux groupes de femmes, doivent être considérés avec précautions. Premièrement, analyser l'isolement à partir d'un décompte des relations de soutien et sans considération pour la qualité de ces relations ne permet pas de décrire de manière juste l'expérience des victimes, leurs relations de soutien pouvant être mitigées (Trotter et Allen, 2009). Deuxièmement, Levendosky et al. (2004) ont recruté leurs échantillons de femmes victimes et non-victimes dans une clinique d'obstétrique ; ainsi, ils peuvent avoir surtout capté des situations de violence situationnelle, une distinction que leur questionnaire ne leur permettait pas de capter. Si les femmes de leur échantillon sont

principalement touchées par une violence situationnelle, elles peuvent être moins sujettes à l'isolement. Troisièmement, l'isolement tel que décrit par les auteurs utilisant une méthodologie qualitative se décline comme un processus et non comme une condition (Dobash et Dobash, 1979 ; Pence et Paymar, 1993), faisant en sorte qu'une mesure statique de la taille du réseau des femmes ne peut suffire à en rendre compte. Finalement, d'autres auteurs sont arrivés à des résultats divergents. Procédant eux aussi à une comparaison entre le réseau de femmes victimes et non victimes, Katerndahl et al. (2013) ont montré que les femmes victimes de violence conjugale ont un réseau significativement plus petit que les non-victimes. Comme pour l'étude de Levendosky et al. (2004), l'échantillon a, ici aussi, été recruté dans la communauté, rendant difficile une quelconque association avec une dynamique générale de contrôle, qui se retrouve plus fréquemment chez les femmes recrutées en maison d'hébergement.

Réalisée il y a près de 30 ans, l'étude de Hoff (1990) permet quant à elle d'envisager la qualité des relations des femmes victimes de violence conjugale. Les cinq participantes ont d'abord été appelées à nommer les membres de leur réseau. Ensuite, pour chaque relation avec les membres de leur réseau, elles ont été invitées à se prononcer concernant différentes dimensions relationnelles telles que l'intensité et la densité de leurs interactions. L'ensemble des scores était ensuite standardisé sur une échelle de 0 à 100, un score de 100 indiquant un réseau positif et un score de 0 indiquant un réseau négatif. Les mesures ayant été agrégées pour construire l'échelle de 0 à 100, il est impossible de connaître les scores des femmes aux différentes mesures utilisées. Les notions sont par ailleurs mesurées de manière non conventionnelle. Par exemple, alors que la notion de densité se mesure généralement comme un rapport entre le nombre de liens possibles et le nombre de liens observés dans un réseau, Hoff (1990) la mesure par 1) la durée de la relation, 2) le nombre de membres du réseau qui connaissent chaque personne – sans toutefois préciser qui connaît qui, 3) le nombre de membres du réseau qui coopèreraient avec chaque personne et 4) le nombre de membres du réseau qui serait disponible simultanément en cas d'urgence. Cette manière de procéder, bien que légitime, nuit à la comparaison des résultats avec d'autres études. L'étude de Hoff (1990) a cependant l'avantage de présenter une analyse de l'évolution de la qualité du réseau des femmes entre les périodes « pendant » et « après » la relation violente. Ses résultats ne sont toutefois pas concluants, la proportion de relations positives restant stable dans la moitié des cas, diminuant dans deux cas et augmentant dans l'autre. Considérant les

impacts de la violence sur les relations des victimes documentées dans la littérature qualitative, il est possible que cette absence de résultat soit associée à la très petite taille de l'échantillon (n=5) ou au fait d'avoir étudié la qualité des relations sommairement, à partir d'une échelle standardisée, plutôt qu'à partir de mesures plus précises telles que la densité, la contrainte ou la centralité.

L'analyse de réseaux permet de telles mesures structurelles, si tant est que l'information concernant les relations entre l'ensemble des membres du réseau des femmes soit disponible, ce qui n'était pas le cas dans les études de Hoff (1990) et Levendosky et al. (2004). L'étude de Katerndahl et al. (2013) est actuellement la seule étude à présenter de telles analyses structurelles et à les interpréter pour le contexte de violence conjugale<sup>7</sup>. Comme Levendosky et al. (2004), les auteurs analysent les relations de soutien des participantes, incluant les relations de soutien qu'elles donnent et reçoivent, ainsi que des relations de soutien donné de part et d'autre dans chacune des dyades de leur réseau. Ils étudient la question de la densité des relations entre l'ensemble des personnes du réseau des femmes et concluent que le réseau des victimes est significativement moins dense que le réseau des non-victimes. Ils associent cette faible densité relationnelle à un faible soutien potentiel : si les membres du réseau des femmes ne sont pas en relation entre eux, ils ne peuvent pas se transmettre l'information au sujet de la violence et, conséquemment, ne peuvent pas y réagir. Ils posent l'hypothèse que cette faible densité puisse être créée par les femmes qui, par honte, voudraient contrôler l'information qui circule à leur sujet. S'il est envisageable que les femmes souhaitent et tentent de moduler leur réseau, il importe de rappeler que les analyses de Katerndahl et al. (2013) ont été réalisées à partir des relations de soutien qui circulent entre les acteurs ; des personnes peuvent ne pas se soutenir tout en étant en contact et en se transmettant de l'information. Katerndahl et al. (2013) rappellent par ailleurs que les réseaux peu denses sont

---

<sup>7</sup> Netto et al. (2017) ont analysé le réseau social de 20 femmes brésiliennes victimes de violence conjugale en leur demandant de les aider à produire un dessin représentatif de leur réseau social. À titre d'analyses structurelles, les auteures disent avoir mesuré la densité du réseau de leurs participantes et soulignent que les relations primaires (famille, ami.e.s) sont moins denses que les relations secondaires (intervenant.e.s). Leurs analyses ne sont toutefois pas présentées et les résultats ne sont pas interprétés.

parfois associés à un accès à une plus grande diversité d'informations du fait que les personnes se parlent moins et sont, ainsi, moins susceptibles de voir l'information qu'ils détiennent converger.

L'utilisation de recherches qualitatives en violence conjugale permet de poser certaines limites de l'étude de Katerndahl et al. (2013). D'abord, il est possible que les femmes aient mentionné leur conjoint comme faisant partie de leur réseau de soutien ; de fait, le tiers des femmes de l'échantillon de Tan et al. (1995) mentionnent leur agresseur à la fois comme source de problème et de soutien. Or, il est impossible de déterminer si les participantes à l'étude de Katerndahl et al. (2013) ont mentionné ou non leur conjoint comme faisant partie de leur réseau et, conséquemment, il est impossible d'analyser leur position. Connaître leur position permettrait d'analyser l'impact particulier du conjoint, ce qui serait d'autant plus pertinent en contexte de violence conjugale : un réseau fortement soutenu par un agresseur aura potentiellement moins tendance à vouloir aider la victime. Ensuite, il est impossible de distinguer les femmes qui sont suivies par des professionnels, notamment au sein d'une maison d'hébergement, des femmes qui ne le sont pas. Comme les pratiques d'intervention peuvent contribuer à influencer le réseau des personnes (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016), il serait pertinent de savoir si cette influence est positive ou négative. Alors que des auteures mentionnent les impacts parfois négatifs de l'hébergement sur le réseau des victimes de violence conjugale (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016 ; Olsen, n.d.), les maisons d'hébergement peuvent à l'inverse permettre de briser l'isolement (Corbeil et Marchand, 2006 ; Dagenais, 2015).

### 1.3 L'intervention en maison d'hébergement

Depuis quelques années, des auteures se prononcent en faveur du développement des pratiques centrées sur le réseau social des victimes de violence conjugale (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016). Pour elles, il s'agit d'un changement de perspective nécessaire pour assurer la sécurité à long terme des femmes : plutôt que de travailler individuellement avec les femmes et de les laisser retourner dans un réseau ayant des difficultés à les accompagner, elles proposent de centrer l'intervention sur leurs relations et de chercher à améliorer leur réseau. Les intervenantes des maisons d'hébergement disent, quant à elles, intégrer à leur pratique actuelle certaines considérations pour les proches des femmes qu'elles accompagnent tout en soulignant le manque

d'encadrement théorique et de formation disponible sur le sujet (Goodman et al., 2016). Afin de saisir les façons par lesquelles les maisons d'hébergement ont un impact sur le réseau des femmes et s'y inscrivent, cette section fait état des pratiques actuelles en maison d'hébergement puis détaille, plus particulièrement, celles reliées au réseau social des femmes hébergées.

### 1.3.1 Les pratiques actuelles en maison d'hébergement

Depuis leurs débuts dans les années 1970, les maisons d'hébergement du Québec adoptent une approche féministe (Côté, 2016). Cette approche a été adoptée en partie en réaction aux thérapies traditionnelles, auxquelles on reprochait le caractère sexiste et inférieurisant, de même que l'individualisation des problèmes vécus par les femmes (Dagenais, 2015). Au contraire, l'intervention féministe vise à toucher les facteurs sociostructurels qui contribuent à les opprimer. Pour ce faire, elle mise sur leur *empowerment*, sur le respect de leurs choix et de leur rythme, sur l'établissement d'une relation égalitaire, sur le bris de l'isolement et, finalement, sur le développement de solidarités entre les femmes (Corbeil et Marchand, 2006 ; Dagenais, 2015). Posant un regard non déterministe sur celles qu'elles accompagnent, les intervenantes féministes voient les femmes comme étant en constante évolution (Bilodeau, 1990).

La perspective la plus largement adoptée pour l'intervention en violence conjugale est le féminisme intersectionnel (Fédé, 2018), développé dans les années 1980 et 1990 en réaction à l'ethnocentrisme ressenti du mouvement féministe (Corbeil et Marchand, 2006). Des militantes et auteures afro-américaines soutenaient alors que, pour elles, le racisme demeurait une source d'oppression autant sinon plus écrasante que le sexisme. Celles-ci ne se retrouvaient cependant ni représentées par le mouvement féministe, ni par le mouvement de libération des Noirs. Plus encore, Crenshaw (1991) soutient qu'une focalisation exclusive sur le genre ou sur la race a pour effet de nier leur existence mutuelle et, par conséquent, de renforcer la subordination des femmes de couleur, lesquelles sont, dès lors, confrontées à un dilemme dans lequel elles doivent nécessairement nier une dimension fondamentale de leur oppression. Pour résoudre ce dilemme, des auteures ont commencé à revendiquer l'élaboration d'un mouvement féministe plus inclusif dans lequel différentes sources d'oppression, et non pas seulement le genre seraient considérés. De là est née l'approche féministe intersectionnelle, qui permet de voir le genre, mais aussi la race ou la classe sociale, notamment, comme autant de sources de hiérarchisation sociale : différents

rapports de pouvoir peuvent s'assembler dans une société raciste, homophobe, colonialiste et sexiste, résumant Corbeil et Marchand (2006). En matière de violence conjugale, l'adoption d'une perspective féministe intersectionnelle consiste donc à poser un regard global sur le vécu et les identités des femmes, et donc à ne pas se limiter à l'aspect genré de la problématique.

Jusqu'à tout récemment, il y avait peu d'informations disponibles au sujet des pratiques concrètement mises en place dans les maisons d'hébergement pour l'intervention auprès des victimes de violence conjugale. Face à ce constat, Côté (2016) a rencontré 48 intervenantes, vétérantes et pionnières<sup>8</sup> des maisons d'hébergement du Québec. Elle dégage du discours des participantes à son étude six valeurs ayant orienté la pratique d'hier et d'aujourd'hui, à savoir : la sécurité, la dignité, l'autodétermination, l'égalité, la solidarité et la justice sociale, valeurs auxquelles elle rattache des pratiques concrètes.

- 1) La valeur de *sécurité* englobe la reconnaissance de la dangerosité des conjoints violents, l'offre d'un lieu sécuritaire et confidentiel pour s'abriter, de même que la sensibilisation des policiers et des intervenants du système judiciaire aux situations de violence conjugale.
- 2) La valeur de *dignité* implique la dénonciation du « discours médical et psychiatrique qui humilie les femmes et les blâme pour la violence conjugale » (Côté, 2016, p. 132), l'offre d'un lieu convivial et chaleureux pour l'accueil, l'écoute et le soutien des femmes.
- 3) La valeur d'*autodétermination* inclut le développement de ressources par et pour les femmes, l'embauche de personnel féminin et l'instauration d'un climat de liberté à l'intérieur des maisons d'hébergement.
- 4) La valeur d'*égalité* est associée à des pratiques consistant à favoriser le développement de relations égalitaires avec les femmes hébergées, à appliquer les principes d'égalité dans le fonctionnement des maisons et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes.
- 5) La valeur de *solidarité* implique des pratiques visant à amener les femmes à prendre conscience de la dimension structurelle de la violence qu'elles subissent, à développer une solidarité entre les femmes hébergées, à les encourager à se mobiliser et à développer une solidarité entre les différentes maisons d'hébergement.

---

<sup>8</sup> Côté (2016) utilise le Larousse (2014) pour définir une vétérante en tant que « personne qui a une longue pratique dans une profession, une activité » et une pionnière en tant que « personne qui ouvre la voie à quelque chose, qui est la première à faire quelque chose ».



- 6) Finalement, la valeur *de justice sociale* est associée à une offre de ressources de qualité, à une mobilisation contre les racines de la problématique, au déploiement de stratégies visant à lutter contre la violence conjugale et contre toutes les oppressions vécues par les femmes.

Les valeurs et les pratiques mises de l'avant en maison d'hébergement visent à ce que les femmes y soient accueillies dans un milieu apte à favoriser leur autonomie plutôt que leur contrôle. D'une part, les maisons d'hébergement se donnent pour mission de lutter contre l'oppression des femmes, non seulement au sein de la société, mais aussi au sein même des maisons, notamment en instaurant un climat de liberté et en développant des mécanismes de participation. D'autre part, les maisons permettent aux femmes de briser l'isolement en développant de nouvelles relations et de nouvelles solidarités. Les pratiques spécifiquement orientées vers le réseau social informel des femmes ne sont cependant pas abordées par Côté (2016). Cette absence de résultat peut signaler que les pratiques à cet égard demeurent encore marginales, ou tout simplement témoigner d'un plus grand accent mis par l'auteure et ses participantes sur les conditions macrosociales de la violence conjugale, au détriment de ses conditions relationnelles. La prochaine section est centrée sur les travaux de Goodman et Smyth (2011) et Goodman et al. (2016) qui, s'appuyant notamment sur l'importance du soutien social accessible aux victimes de violence conjugale, ont publié des articles riches en propositions pour la recherche et l'intervention.

### 1.3.2 L'approche orientée vers les réseaux sociaux

Deux articles portant sur les réseaux sociaux et l'intervention en violence conjugale sont particulièrement pertinents pour la thèse. Dans un premier temps, les auteures ont fait des propositions générales s'appuyant sur leur propre expérience d'intervention (Goodman et Smyth, 2011). Dans un deuxième temps, elles ont mobilisé des intervenantes autour de la question des réseaux sociaux dans l'intervention en violence conjugale (Goodman et al., 2016). Au sein de ce qu'elles appellent « l'approche orientée vers les réseaux sociaux », les proches et autres professionnels constituent des partenaires indispensables à court et à long terme. Pour cette raison, Goodman et Smyth (2011) soutiennent qu'il est essentiel de reconceptualiser le rôle des intervenantes : il n'est pas de prendre la charge complète de la femme pour un temps donné, mais bien de lui permettre de se créer un réseau suffisant, d'abord en la préparant, ensuite en créant des collaborations fructueuses avec son entourage et avec des professionnels.

Pour Goodman et al. (2016) il serait d'abord essentiel de travailler individuellement avec les femmes de sorte qu'elles développent les fondements internes nécessaires à bâtir et entretenir des relations saines avec autrui. Les intervenantes qu'elles ont interviewées disent chercher à rebâtir la conscience de soi des femmes, c'est-à-dire leur capacité à être sensibles à leurs besoins, leurs sentiments, leurs buts et leurs intérêts, ce qui serait, selon elles, nécessaire à ce que les femmes aient des relations saines avec autrui. Elles précisent qu'elles cherchent à outiller les femmes afin qu'elles distinguent les relations sécuritaires de celles non sécuritaires, en sachant, notamment, reconnaître les comportements contrôlants. Elles viseraient à les outiller aussi afin qu'elles puissent entrer en interaction avec autrui de manière sécuritaire, c'est-à-dire sans provoquer pour elles de honte, de regret ou de fuite. Les participantes soulignent que certaines femmes font confiance très facilement, alors que d'autres sont très méfiantes. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de leur montrer *avec qui et comment* entrer en relation. Les intervenantes cherchent aussi à augmenter le sentiment d'appartenance des femmes à une communauté plus large. À titre de technique particulière, les intervenantes soulignent qu'elles organisent des activités dans la communauté ; de ce point de vue, le sentiment d'appartenance à la communauté se développerait au contact de celle-ci.

L'analyse du réseau des femmes fait également partie des interventions ayant lieu individuellement. Il s'agit essentiellement de déterminer qui les aide et de quelle manière, et qui leur nuit et de quelle manière. Les intervenantes procèdent par questionnements. Qui peut donner du soutien aux femmes et de quel type de soutien s'agit-il ? Comment les personnes ont-elles réagi à leurs demandes d'aide dans le passé ? Goodman et Smyth (2011) soulignent l'importance de considérer les sources de soutien en fonction des besoins des femmes et de ne pas exclure les personnes qui ne pourraient aider dans tous les domaines ou de toutes les façons : par exemple, selon les auteures, une belle-mère peut aider pour garder les enfants même si elle n'offre pas d'autre soutien pratique ou émotionnel. Pour déterminer qu'une personne constitue une bonne source de soutien, des intervenantes soulignent la pertinence de vérifier qui est connecté à l'agresseur. Pour optimiser l'exercice, des intervenantes font l'utilisation de visuels, comme le raconte celle-ci :

One of the things we use as a visual with women is the Web of Safety to really look at what are the strong threads of safety [depicted as solid lines] and which ones are dotted

[to indicate] that they may be connected to the abuser. So there's a visual for women to really look at. (...) They might identify a religious leader like Father so-and-so or Sister Mary so-and-so, and then they realize that the abuser really is also connected to them and is this priest trustworthy or is this person trustworthy? » (Goodman et al., 2016, p. 73)

La description du réseau des femmes, avec elles, favoriserait certaines prises de conscience, les femmes pouvant, par exemple, avoir oublié des personnes de qui elles étaient auparavant très proches. Netto et al. (2017) rapportent que la construction d'une « carte » du réseau social des participantes à leur étude a permis aux femmes de réaliser que bien qu'elles puissent se sentir seules, il y a toujours des gens ou des institutions pouvant leur apporter du soutien.

La relation violente impliquant une perte de contact avec certaines personnes, les intervenantes considèrent important d'envisager avec les femmes la reprise de contact avec leur réseau. Goodman et al. (2016) constatent que quelques-unes de leurs participantes considèrent que leur travail s'arrête après avoir aidé les femmes à identifier les membres de leur réseau et, qu'à partir de ce moment, c'est aux femmes de décider quand et comment elles souhaitent reprendre contact. La majorité considère cependant que l'aide concrète, à cette étape, fait partie de leur travail. Concrètement, les intervenantes cherchent à aider les femmes à gérer leurs attentes et à anticiper les problèmes, dont la possibilité d'être rejetée. À cet effet, certaines utilisent le coaching et les jeux de rôle. Les intervenantes peuvent aussi vouloir assouplir les règles de fonctionnement de la maison de sorte à favoriser la reprise de contact. Par exemple, les femmes peuvent avoir plus de facilité à reprendre contact avec leurs proches si la maison d'hébergement réserve leur place malgré qu'elles soient en déplacement pour quelques jours.

Constatant que les femmes indiquent vouloir donner, et non seulement recevoir, les auteures proposent de les encourager à continuer d'être des sources de soutien pour les membres de leur réseau, que ce soit en leur rendant de menus services ou en les épaulant émotionnellement. L'échange de soutien peut s'avérer gratifiant et permettre aux femmes de préserver leurs relations. Dans cette optique, d'autres auteurs ont positionné l'entraide comme un élément clé du passage en maison d'hébergement et dans des groupes de soutien (Bilodeau, 1990 ; Corbeil et Marchand, 2006 ; [Fede.qc.ca/approches-dintervention](http://Fede.qc.ca/approches-dintervention) ; Larance et Porter, 2004). Ainsi, au fur et à mesure qu'elles apprennent à se faire confiance, les femmes commencent à se fréquenter à

l'extérieur des rencontres et se rendent aussi différents services (Larance et Porter, 2004). Les groupes formés dans des lieux formels tels que les maisons d'hébergement peuvent ainsi contribuer au développement du réseau personnel des femmes, permettant une continuité dans le soutien. Les intervenantes ne s'entendent cependant pas toutes concernant le développement de relations entre les femmes à l'extérieur des dispositifs prévus (Goodman et al., 2016). Certaines craignent que les contacts à l'extérieur engendrent des problèmes relationnels pouvant avoir des impacts négatifs sur le groupe, alors que d'autres, au contraire, estiment qu'il est important d'encourager le développement de liens entre elles.

Le réseau personnel de certaines femmes peut être évalué comme étant insuffisant. Les auteures donnent l'exemple de celui des femmes immigrantes de première génération, qui peuvent avoir un réseau de taille limitée dans lequel le conjoint est connecté à tout le monde. L'objectif peut alors être d'élargir leur réseau. Le développement de nouvelles relations peut impliquer d'accompagner les femmes dans ces différents lieux, du moins pour un temps, jusqu'à ce qu'elles se sentent suffisamment en confiance pour poursuivre seules (Goodman et al., 2016). Le fait d'avoir établi une relation de confiance avec les intervenantes peut aussi faciliter le processus, tel que le mentionne une intervenante : « I think that (...) they feel more empowered to go out and make friends or to go try something or to reconnect with a family member. Because even if it doesn't go well they know they can come back and tell us, it really didn't go well » (Goodman et al., 2016, p. 74). Concrètement, offrir des opportunités de participer à des groupes d'entraide se révélerait une option efficace pour développer de nouvelles relations. Goodman et Smyth (2011) soulignent qu'il peut s'agir de groupe d'entraide par les pairs, ou encore de discussions informelles tenues dans des lieux significatifs pour la communauté élargie, notamment dans les écoles, les salles d'entraînement ou les maisons de la famille. Les auteures soulignent par ailleurs la possibilité d'intégrer à ces groupes une composante de militantisme, qui peut donner aux femmes le sentiment de générer quelque chose de positif à partir de leur expérience. Puisque les résidentes des maisons d'hébergement ont des besoins nombreux et diversifiés, il peut aussi s'avérer nécessaire de les référer à d'autres professionnels. C'est pourquoi, pour Goodman et Smyth (2011), il fait partie du travail des intervenantes de développer et de conserver des liens avec un réseau de professionnels susceptibles de pouvoir aider les femmes. Au Brésil, communiquer avec l'ensemble des professionnels qui suivent les femmes victimes de violence conjugale fait d'ailleurs partie du

travail des intervenant.e.s (Netto et al., 2017). Plus encore, Netto et al. (2017) rapportent que dans leur échantillon, il y a plus de contacts entre professionnels qu'entre les proches des femmes.

Une dernière composante de l'intervention orientée vers le réseau social des victimes de violence conjugale est l'intervention directe avec leurs proches (Goodman et al., 2016). Il s'agit d'abord de les sensibiliser à la problématique de violence conjugale et de les aider à comprendre et à soutenir les femmes. Il s'agit ensuite de les mettre au fait des différents services offerts aux victimes, de sorte qu'ils puissent les référer ou les accompagner. Il s'agit finalement de leur donner du soutien émotionnel :

It's also letting them know that when it's someone that's close to them that has been victimized, that they are also a victim as well (...) And letting them know that our services are there for them as well, to come and talk, and also if they just need support or help that we're there for them too. (Goodman et al., 2016, p. 78)

Le contact des intervenantes avec les proches se fait soit parce que les victimes demandent de l'aide, soit parce que des groupes de proches ont été organisés.

L'approche orientée vers les réseaux sociaux dans l'intervention en contexte de violence conjugale n'est pas sans poser un certain nombre de défis et de tensions (Goodman et al., 2016). D'abord, il y a la question du timing, puisqu'il peut s'avérer difficile de conjuguer les démarches impliquant le réseau et les moments de crises que vivent les femmes. Bien que les moments de crise puissent être propices à la prise de contact avec le réseau, notamment pour demander de l'aide, les femmes peuvent avoir, dans ces moments, de la difficulté à évaluer qui constitue un bon ou un mauvais contact. Il y a ensuite la question de l'équilibre entre les bénéfices éventuels des contacts avec les proches et les risques y étant associés, les proches pouvant encourager la femme à retourner avec l'agresseur, rejeter sa version des faits, ou lui faire vivre de la honte par rapport à sa situation. Cet équilibre doit aussi être trouvé dans l'échange d'entraide entre résidentes des maisons d'hébergement, pour ne pas, par exemple, qu'une seule femme se retrouve à porter la responsabilité du bien-être de tous les membres du groupe. Une intervenante mentionne toutefois l'importance de ne pas régler les relations entre résidentes :

Perhaps one does have a car and one doesn't. But you know what? The one that (...) has the car might be low income, but then the other one might have a little bit more and not have children so they may come up with some sort of symbiotic relationship whereby she says, "you know what I'll give you five dollars for (a ride)". I mean sometimes there's an exchange in some way, shape, or form. (...) Sometimes they can balance with each other what their needs are and figure that out (Goodman et al., 2016, p. 79)

La négociation des limites de l'action professionnelle s'avère un autre défi de l'intervention de réseaux. Les intervenantes mentionnent que le changement de pratique (d'une pratique individuelle à une pratique centrée sur les réseaux) implique le risque d'embrouiller les limites de la relation professionnelle, notamment si elles accompagnent les femmes dans des activités, qu'elles en accompagnent certaines, mais pas toutes ou qu'elles parlent avec les proches. Cette question a suscité de profonds désaccords chez les participantes à l'étude de Goodman et al. (2016), certaines souhaitant élargir les limites du cadre d'intervention, d'autres préférant s'y tenir.

Une autre tension réside dans la perception d'un dilemme entre l'*empowerment* et la dépendance, le défi étant de soutenir les femmes lorsque l'aide s'avère nécessaire tout en sachant s'arrêter pour lui permettre de faire les choses par elle-même. En lien avec cette tension, il y a le dilemme d'établir une relation à court ou à long terme avec les femmes. Pour les professionnelles interviewées dans l'étude de Goodman et al. (2016), l'intervention de réseau nécessite une implication à long terme que ne permettent souvent pas les organisations. Un des problèmes soulevés est le manque de continuité dans les services, les femmes étant amenées à rencontrer différentes intervenantes et ces dernières n'ayant pas le portrait global de la situation de chaque femme.

Le manque de préparation et de formation est finalement vu comme une entrave majeure à l'intervention de réseaux en violence conjugale :

Participants were unanimous in their conclusion that network-oriented work required a great deal of care and sophistication. Not everyone can or should do it, and all who want to should have the resources, training, and flexibility to do so. Unfortunately, most noted a dearth of resources and training in this area, as well as overly rigid policies that did not allow for enough flexibility. (Goodman et al., 2016, p. 82)

Le manque de préparation et de formation souligne le caractère très peu structuré des pratiques réseaux. En effet, la mise en place d'interventions centrées sur le réseau des victimes est présentement tributaire de la créativité des intervenantes et de la flexibilité de leur organisation (Goodman et al., 2016).

Plus encore, des règles régissant le fonctionnement de certaines maisons d'hébergement peuvent avoir pour effet d'isoler les femmes de leur réseau social plutôt que de contribuer à les mettre en relation avec ceux de l'entourage susceptibles de les aider (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016 ; Olsen (n.d.). Tout d'abord, ordinairement, les maisons interdisent la divulgation de leur emplacement, ceci ayant pour but d'éviter que les agresseurs puissent retracer leurs conjointes. Certaines maisons imposent aussi un couvre-feu, limitent l'utilisation du téléphone, des réseaux sociaux ou de tout mode de communication électronique et demandent aux femmes de ne pas entrer en contact avec leurs proches ou de quitter leur emploi (Bernier, 2017 ; Côté, 2016 ; Glenn et Goodman, 2015). Olsen (n.d., p. 3) questionne ces règles, soulignant que bien qu'elles visent à assurer la sécurité des femmes, elles deviennent des sources de coupures avec les proches qui doivent être présents à long terme. L'auteure ajoute que de telles règles peuvent avoir l'effet inverse de celui escompté, à savoir assurer la sécurité des femmes, les résidentes des maisons pouvant tenter de les contourner pour maintenir le contact avec leurs proches et, ainsi, se mettre en danger.

Des obstacles se dressent donc devant la mise en œuvre de pratiques centrées sur le réseau des femmes victimes de violence conjugale, certains étant liés au manque de formation des intervenantes souhaitant emprunter cette voie, d'autres aux règles de fonctionnement des maisons. Malgré cela, plusieurs intervenantes et auteures considèrent qu'il est désormais essentiel de dépasser ces obstacles et de développer une telle forme de pratique (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016).

## 1.4 Problématique et objectifs de la thèse

La thèse s'intéresse aux femmes victimes de violence conjugale accueillies en maison d'hébergement. Ceci étant, la violence conjugale a été définie en tant que violence coercitive et de

contrôle, la forme de violence la plus fréquemment rencontrée dans les échantillons recrutés en maison d'hébergement (Johnson, 2006). Et puisqu'il est question de violence coercitive et de contrôle, nous nous concentrons sur les situations impliquant une femme victime et un homme agresseur, cette position des principaux protagonistes étant celle le plus souvent trouvée chez les femmes cherchant refuge en maison d'hébergement, lieu exclusif de recrutement.

À travers l'usage, par le conjoint violent, des différentes tactiques identifiées par Pence et Paymar (1993) et reprises par Johnson (1995) pour construire sa typologie, les femmes victimes d'une violence coercitive et de contrôle sont graduellement amenées à vivre en fonction de la vision, des désirs et des intérêts de leur agresseur. Leurs propres visions, désirs et intérêts deviennent secondaires, leur vie étant centrée autour de celle de leur conjoint (Dobash et Dobash, 1979 ; Johnson, 1995 ; 2006 ; 2008 ; Pence et Paymar, 1993 ; Turgeon, 2003). La capacité de ces femmes à déterminer par elles-mêmes le cours de leur vie est ainsi considérablement impactée pendant leur relation violente. Cette perte d'autonomie, mentionnée par Pence et Paymar (1993), est sans doute la conséquence de la violence conjugale la plus englobante, faisant de l'autonomie un objet particulièrement pertinent pour qui s'intéresse aux femmes victimes d'une violence coercitive et de contrôle.

Les études recensées permettent de poser que l'autonomie des femmes, comme leur enfermement, ne se vit pas en vase clos et qu'au contraire, il s'agit d'une construction impliquant l'ensemble de leur réseau social. Actuellement, la compréhension de ce réseau social se fait principalement à travers des études quantitatives portant sur le soutien social, de même qu'à partir d'études qualitatives portant sur les réactions des personnes avec qui elles sont en contact.

Les études portant sur le soutien social permettent de constater que les femmes ne sont pas toutes égales devant la violence conjugale : alors que certaines se perçoivent soutenues, d'autres ont du mal à trouver l'aide dont elles ont besoin, et celles qui se perçoivent soutenues s'en sortent mieux que les autres (Bybee et Sullivan, 2006 ; Coker et al., 2004 ; Levendosky et al., 2004 ; Tan et al., 1995 ; Thompson et al., 2000). Ceci étant dit, le concept de soutien social s'avère limité puisqu'en plus de ne pas permettre la compréhension des conditions et mécanismes permettant au réseau de produire du soutien (Carpentier et White, 2001), il ne permet pas de saisir les situations



inverses, soit celles dans lesquelles le réseau nuit plutôt qu'aider (Trotter et Allen, 2009). Les membres du réseau social des femmes victimes de violence conjugale ne font pas que soutenir.

Les études portant sur les réactions de l'entourage des femmes permettent d'appuyer cette idée selon laquelle le réseau des femmes n'est pas qu'un canal de soutien. Les femmes reçoivent certes de l'aide de leurs proches, qui peuvent notamment les héberger et les encourager (Goodman et al., 2016 ; Hoff, 1990 ; Klein, 2012), mais elles reçoivent aussi leur blâme et leur rejet, entre autres exemples de réactions qu'elles perçoivent comme négatives (Baker, 1997 ; Hoff, 1990 ; Lutenbacher et al., 2003 ; Moe, 2007 ; Trotter et Allen, 2009). En plus d'avoir l'avantage d'englober les bons et les mauvais côtés des relations, ces études permettent d'envisager le plus concrètement la réalité des interactions des femmes victimes de violence conjugale, telle que perçues par les principaux intéressés, soit les femmes et les membres de leur réseau. Cet intérêt pour les interactions a permis des constats importants, notamment sur le plan de l'influence des réactions des uns sur les réactions des autres : c'est de cette manière qu'il a été possible de dégager que les réactions de l'entourage jugées négatives par les femmes peuvent entraver leur recherche d'aide en éliminant de leurs aidants potentiels ceux qui réagissent négativement (Baker, 1997 ; Knickmeyer et al., 2010 ; Lutenbacher et al., 2003 ; Moe, 2007 ; Rose et al., 2000). Les études qualitatives portant sur les réactions de l'entourage sont cependant limitées par leur regard dyadique ne permettant pas de comprendre les réactions des uns et des autres à la lumière du contexte relationnel global dans lequel ils évoluent conjointement.

Ce regard global est rendu possible par l'analyse de réseaux, une méthodologie qui consiste à décrire et explorer les configurations de l'ensemble des relations (Scott, 2017) entre un ensemble fini d'acteurs (Lazega, 2007 ; Wasserman et Faust, 1994). Quelques recherches se sont revendiquées de l'analyse de réseaux en violence conjugale (Hoff, 1990 ; Netto et al., 2017), mais à ce jour, une seule étude a utilisé les principes et méthodes associés à cette perspective (Katerndahl et al., 2013). Bien qu'elle constitue un premier pas vers un regard global sur le réseau des femmes qui subissent la violence de leur conjoint, cette recherche est limitée par sa prise en compte lacunaire du contexte de violence conjugale. Premièrement, s'intéressant aux relations de soutien à l'intérieur du réseau des femmes, les auteurs n'ont pas décelé la présence du conjoint parmi les acteurs mentionnés par les participantes. Or, certaines femmes victimes de violence conjugale mentionnent leur conjoint

comme faisant partie de leur réseau de soutien et considèrent celui-ci à la fois comme une source de soutien et de problème (Tan et al., 1995). Le fait de préciser la place du conjoint violent à l'intérieur du réseau des femmes aurait notamment pu permettre à Katerndahl et al. (2013) de nuancer le soutien fourni aux femmes par les personnes qui soutiennent aussi l'agresseur ou sont soutenues par lui. Deuxièmement, la méthodologie utilisée par ces auteurs, strictement quantitative, ne permet pas d'associer les mesures utilisées à des expériences concrètes. Par exemple, lorsque les auteurs tentent d'interpréter la différence de densité entre le réseau des femmes victimes et non victimes, ils peinent à dire si une densité élevée est une bonne ou une mauvaise chose puisqu'ils ne savent pas ce qu'elle implique, concrètement, pour les femmes évoluant dans un tel contexte. Troisièmement, l'étude de Katerndahl et al. (2013) est limitée par son regard statique ne permettant pas de décrire les processus à travers lesquels se forment les structures identifiées et mesurées. Les écrits portant sur la violence conjugale soulignent que la situation de violence et le réseau des femmes évoluent et que, pour en avoir une vision juste, un regard dynamique est nécessaire (Dobash et Dobash, 1979 ; Hoff, 1990 ; Hoyle et Sanders, 2000 ; Johnson, 1995 ; 2006 ; 2008 ; Latta et Goodman, 2011 ; Pence et Paymar, 1993 ; Rose et al., 2000). Ainsi, le réseau des femmes devrait être vu comme en changement.

Pour résumer, à ce jour, la connaissance du réseau des femmes demeure dyadique et, dans le cas contraire, statique, se révélant comme une photo prise à un moment déterminé, alors qu'il apparaît de plus en plus clairement que ce réseau doit être étudié dans sa globalité et de manière à capter les processus par lesquels il évolue.

Un autre problème des études antérieures est transversal et concerne leur ancrage théorique. Les limites des études qui focalisent sur le concept de soutien social ont déjà été abordées : elles ne permettent pas de comprendre les conditions et les mécanismes permettant aux réseaux de produire du soutien et se limitent à cette unique fonction des réseaux. Les autres études sont assez éclectiques dans leurs choix théoriques : elles utilisent la théorisation ancrée comme méthode d'analyse (Knickmeyer et al., 2010 ; Latta et Goodman, 2011), utilisent de manière singulière des concepts tels celui d'organisation sociale (Mancini et al., 2006) ou de prise au piège (Moe, 2007), ou ne font simplement pas référence à la théorie (Katerndahl et al., 2013). La cohérence entre ces différents choix théoriques et la définition de la violence conjugale est par ailleurs questionable

considérant que la plupart des études omettent de définir la violence conjugale (Katerndahl et al., 2013 ; Levendosky et al., 2004 ; Moe, 2007 ; Rose et al., 2000 ; Trotter et Allen, 2009) ou la définissent sans égard aux dynamiques entre les partenaires (Goodman et al., 2016 ; Mancini et al., 2006).

Il appert désormais souhaitable de développer un ancrage théorique répondant directement à la définition de la problématique de violence conjugale et offrant un cadre de référence suffisamment englobant pour comprendre les résultats des études passées et futures, que celles-ci portent sur les réactions des proches, la structure du réseau des femmes, ou sur les différentes fonctions du réseau, dont celle de soutien social.

Le choix d'un encadrement théorique rassembleur et découlant d'une définition de la violence conjugale est un passage obligé pour qui veut informer les pratiques d'intervention. Les difficultés vécues par les intervenantes souhaitant centrer leurs interventions sur la notion de réseau social peuvent effectivement être résumées par un manque de repères clairs (Goodman et al., 2016). Les intervenantes rapportent un manque de préparation et de formation : elles signalent se sentir peu outillées et peu accompagnées dans la mise en place de pratiques orientées vers le réseau de leurs usagères. Elles identifient aussi certaines difficultés spécifiques, tel l'équilibre à trouver entre les bénéfices et les risques encourus par le fait de renouer avec certains proches, et entre l'*empowerment* des femmes et leur dépendance, certaines s'inquiétant de rendre les femmes dépendantes en les accompagnants dans leurs démarches. Si la recherche pouvait fournir à ces intervenantes un modèle théorique cohérent avec leur définition de la violence conjugale et avec les valeurs guidant leurs interventions, tout en étant appuyé par des données empiriques, les difficultés qu'elles ressentent actuellement par rapport à une telle approche pourraient être apaisées et les pratiques pourraient être plus amplement développées. Ce développement est capital considérant que l'intervention centrée sur le réseau des femmes pourrait permettre d'assurer leur sécurité à long terme (Goodman et Smyth, 2011).

Découlant de cette problématisation, l'objectif principal de la thèse est de comprendre le processus d'autonomisation des femmes victimes de violence conjugale tel qu'il se produit dans leurs relations. Si le concept d'autonomie trouve sa pertinence dans le fait que la violence coercitive et de contrôle cause d'importantes entraves à l'autonomie des femmes, la perspective relationnelle

adoptée permet d'appréhender l'autonomie comme une création relationnelle partagée entre l'ensemble des acteurs d'un contexte donné. Cinq objectifs spécifiques sont poursuivis.

*Objectif 1 : mettre en lumière les actions des membres du réseau social des femmes et les organiser dans une ligne du temps.*

Les membres du réseau des femmes, incluant les femmes elles-mêmes, agissent. Les études recensées ont permis de constater que les actions des uns influencent celles des autres : par exemple, les actions perçues comme étant négatives par les femmes les découragent de chercher de l'aide chez ces personnes. Lorsqu'elles convergent, ces actions peuvent avoir un impact sur l'autonomie des femmes, qu'il importe de documenter. Notamment, le processus d'isolement, généralement attribué aux actions du conjoint violent, peut être revu à la lumière des actions de l'ensemble des membres du réseau des femmes. Les actions du conjoint, tels le dénigrement des proches, l'interdiction de les fréquenter et le blâme des femmes lorsqu'elles les fréquentent malgré tout (Pence et Paymar, 1993 ; Rose et al., 2000), peuvent se mêler aux actions de l'entourage, tels le blâme et le retrait (Baker, 1997 ; Latta et Goodman, 2011 ; Rose et al., 2000), puis à celles des femmes, qui peuvent répondre à leur entourage en cessant d'aller vers lui lorsqu'elles craignent des répercussions négatives (Baker, 1997 ; Rose et al., 2000). Lorsque le réseau des femmes est vu dans sa globalité, l'isolement apparaît ainsi comme un produit collectif. De tels phénomènes sont actuellement peu documentés.

Appréhender les actions des personnes permet d'éviter la tautologie qui pourrait être perçue entre la perte d'autonomie des femmes et le contrôle exercé par l'agresseur et les autres membres de leur réseau. À ce sujet, il apparaît essentiel de distinguer les intentions des personnes, leurs actions et la perte d'autonomie qui en résulte. Dans la littérature en violence conjugale, le contrôle est abordé en tant qu'intention (voir, entre autres, Johnson, 1995 ; 2006 ; 2008 ; Pence et Paymar, 1993). Or, bien que la volonté de contrôler les femmes soit probable, le contrôle est ici vu comme la conséquence d'une série d'actions. La volonté de contrôler peut certes être le véritable point de départ de ces actes et de cette dynamique, mais pour le savoir, il faudrait investiguer la psychologie des personnes et non pas seulement les conséquences des actions sur les victimes. La psychologie des personnes ne fait pas partie des objets de cette thèse.

*Objectif 2 : mettre en lumière les configurations du réseau social des femmes et constater leur évolution à travers le temps.*

Les analyses de réseaux sont rarissimes en violence conjugale. Celle qui existe a des limites à dépasser afin que la méthodologie puisse être utile aux chercheur.e.s et intervenant.e.s s'intéressant à la problématique. Tel que discuté, la place des conjoints violents doit être considérée et un regard dynamique doit être adopté de sorte à constater les changements dans le réseau à travers le temps. De plus, les résultats doivent être interprétés à partir de l'expérience des femmes qui vivent la problématique d'une part, mais aussi en regard d'un cadre théorique cohérent avec la définition de cette problématique d'autre part.

*Objectif 3 : comprendre l'influence des configurations du réseau des femmes sur les actions de ses membres.*

Les configurations du réseau des femmes telles que captées par l'analyse de réseaux peuvent avoir un impact non seulement sur les actions des femmes (ex. sortir de la violence), mais aussi sur les actions de leur entourage (ex. blâme, rejet). Entre autres configurations pouvant être analysées se trouve la place du conjoint violent au sein du réseau de relations des femmes, cette place étant susceptible d'avoir un impact sur la manière avec laquelle les personnes en contact avec lui réagissent face à la situation de violence (Goodman et al., 2016). Les analyses de réseaux étant quasi-absentes de la littérature scientifique en violence conjugale, l'influence des configurations du réseau sur les actions reste à explorer.

*Objectif 4 : comprendre l'influence des actions des membres du réseau des femmes sur les configurations de celui-ci.*

L'exploration des liens entre les réseaux sociaux et les actions de leurs membres doit se poursuivre en considérant le lien inverse, soit celui de l'impact des actions sur les configurations des réseaux. Entre autres pistes à explorer se situent les effets concrets des actions du conjoint sur le réseau des femmes. Des études qualitatives ont documenté l'utilisation de l'isolement en tant que tactique de contrôle des femmes (Dobash et Dobash, 1979 ; Pence et Paymar, 1993 ; Rose et al., 2000) et le défi est aujourd'hui de diversifier les méthodes de documentation de ce processus. Or, les études

ayant tenté de quantifier les effets concrets du contrôle exercé par le conjoint sur le réseau des femmes sont arrivées à des résultats peu concluants (Katerndahl et al., 2013 ; Levendosky et al., 2004), probablement à cause de leur regard statique et centré exclusivement sur le soutien. Par ailleurs, le conjoint n'ayant pas l'exclusivité de l'influence sur le réseau des femmes, les actions de l'entourage et des femmes elles-mêmes font aussi partie des éléments à analyser en lien avec les changements dans les configurations du réseau des femmes.

*Objectif 5 : cerner l'influence du passage en maison d'hébergement sur l'évolution de l'autonomie à laquelle les femmes accèdent au sein de leurs relations.*

Avant de développer de plus amples interventions centrées sur les réseaux en violence conjugale, un passage nécessaire est de mieux saisir les effets actuels des maisons d'hébergement sur le réseau des femmes. Si certains soulèvent la possibilité que les règles et pratiques en vigueur dans les maisons d'hébergement puissent avoir un impact négatif sur le réseau social des femmes, les isolant de leur entourage plutôt que de les aider à améliorer leurs relations (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016 ; Olsen, n.d.), les valeurs d'intervention en maison d'hébergement, telles l'*empowerment* et la solidarité, permettent de questionner cette hypothèse. En observant à la fois les côtés négatifs et positifs du passage en maison d'hébergement, il sera possible d'orienter les interventions à poser de manière plus précise.

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadre théorique développé au prochain chapitre s'appuie sur le concept d'autonomie relationnelle attaché à la perspective sur les réseaux sociaux, une combinaison particulièrement pertinente en contexte de violence coercitive et de contrôle.

## **Chapitre 2**

### **L'autonomie relationnelle et le réseau social des ex-victimes de violence conjugale**

Bien que la violence conjugale soit généralement vécue dans l'intimité du couple et de la famille, la femme et son agresseur s'inscrivent tous deux dans un réseau social plus large susceptible de contribuer ou de faire obstacle au contrôle qu'elle subit. Or, les apports de l'ensemble des acteurs et actrices du réseau social des femmes victimes de violence conjugale sont encore méconnus et, surtout, nécessitent d'être compris à la lumière d'un cadre théorique répondant à une définition de la violence conjugale en tant que violence coercitive et de contrôle. Dans ce chapitre, il s'agit donc d'organiser un cadre théorique permettant de cibler les configurations relationnelles et les processus interactionnels à travers lesquels le réseau des femmes est susceptible de leur offrir une autonomie ou, au contraire, de les contraindre. Bien qu'il se veuille d'application générale, le cadre théorique développé est particulièrement pertinent pour la compréhension de la problématique de violence conjugale coercitive et de contrôle, une dynamique dans laquelle les femmes ont de moins en moins d'espace de liberté, vivent de plus en plus en fonction de leur conjoint et de moins en

moins en fonction de leurs propres désirs, besoins et aspirations (Dobash et Dobash, 1979 ; Johnson, 1995 ; 2006 ; 2008 ; Pence et Paymar, 1993 ; Turgeon, 2003).

La vision de l'autonomie comme intrinsèquement liée au réseau social dans lequel évoluent les personnes se retrouve dans les écrits en analyse de réseaux, particulièrement dans ceux de Burt (1992 ; 2005). Selon la théorie des trous structuraux (Burt, 1992 ; 2005), les personnes sont considérées autonomes dans la mesure où elles sont en contact avec des personnes qui ne sont pas en contact entre elles. Burt (1992 ; 2005) montre que ce type de structure permet aux personnes d'accéder à une plus grande diversité d'options et que c'est à travers cette diversité qu'elles sont autonomes : dès lors qu'elles ont accès à une diversité d'options relationnelles, elles ne sont pas contraintes de répondre aux demandes des membres de leur réseau. Cette importance de l'accès à une diversité d'options se retrouve aussi dans les écrits d'Oshana (2006) : comme Burt (1992 ; 2005), elle suggère que les personnes autonomes sont objectivement entourées d'une diversité d'options vers lesquelles elles peuvent se tourner. Oshana (2006) ajoute cependant un élément qui fait défaut à la théorie des trous structuraux, soit la prise en compte des interactions qui permettent l'autonomie. Pour elle, une personne est autonome lorsqu'elle peut, par exemple, prendre des décisions différentes de celles prises par leur entourage sans risque de rétribution.

Partant principalement des travaux de Burt (1992 ; 2005) et d'Oshana (2006), mais mobilisant aussi les écrits d'autres auteurs (par exemple Brehm et Brehm, 1981 ; Degenne et Forsé, 2004 et Emirbayer, 1997), ce chapitre permet de proposer une définition de l'autonomie relationnelle en tant que *liberté de choisir parmi un ensemble diversifié d'options*. Tel que défini, le concept se décline à travers deux dimensions, soit 1) l'accès à des options diversifiées et 2) la liberté de saisir les options disponibles. Partant de cette définition, nous postulons que les femmes dont le réseau se développe de sorte à leur conférer une autonomie relationnelle grandissante deviennent moins vulnérables face aux tentatives d'autrui de les contrôler et sont, ainsi, plus aptes à se bâtir une vie sans violence.

Le chapitre se divise en quatre sections. Un rapide portrait de l'analyse de réseau est d'abord dressé, permettant de comprendre la perspective à partir de laquelle la thèse est bâtie. Puis, la théorie des trous structuraux et la vision de l'autonomie qui en découle sont présentées. Les actions et interactions qui se déroulent à l'intérieur de la structure relationnelle sont ensuite abordées. Les



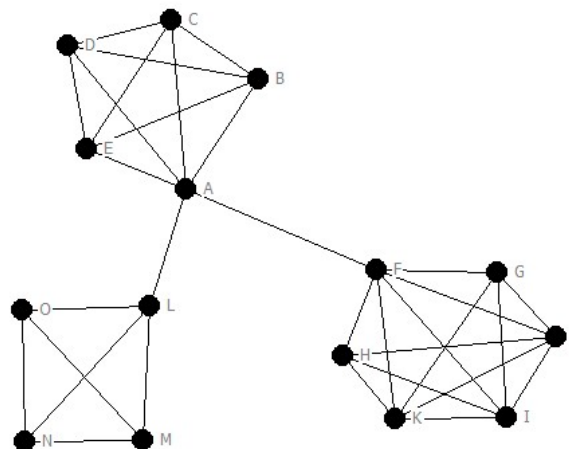
deux dimensions de l'autonomie relationnelles sont finalement introduites, des conditions leur sont associées et des propositions associées aux objectifs de recherches sont énoncées.

## 2.1 La perspective sur les réseaux sociaux

Un réseau social peut être défini comme un ensemble de relations entre un ensemble fini d'acteurs (Lazega, 2007 ; Wasserman et Faust, 1994). Ces relations peuvent être de natures diverses : il peut s'agir de liens d'amitié, de collaboration, de soutien ou de contacts, entre autres exemples. Bien qu'il soit le plus souvent question de relations entre individus, un réseau social peut aussi être constitué d'acteurs non humains ou de regroupements d'humains (Degenne et Forsé, 2004 ; Wasserman et Faust, 1994). C'est le cas notamment lorsque les chercheur.e.s s'intéressent aux relations entre pays (Boivin, 2011) ou entre organisations (Valente, Coronges, Stevens et Cousineau, 2003).

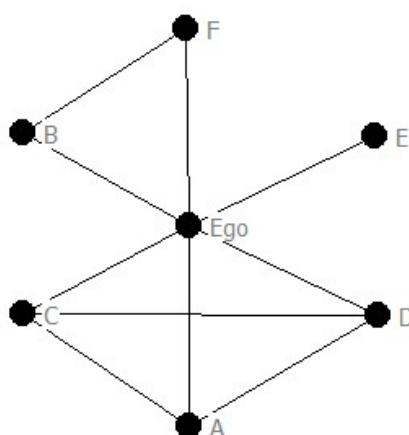
La Figure 1 montre une représentation d'un réseau social : on y trouve un ensemble de relations (les lignes) tracées entre un ensemble d'acteurs (les points). Comme le soulignent Saint-Charles et Mongeau (2005, p. 74), « on pourrait considérer ce type de schéma comme une traduction en langage visuel de la définition verbale d'un réseau ».

**Figure 1 : une représentation d'un réseau social complet**



Les réseaux tels que le précédent sont dits « complets », c'est-à-dire que l'ensemble des acteurs et actrices d'un contexte donné, dont les limites sont définies par le chercheur, y est représenté. Un autre type de réseau est, quant à lui, dit « personnel », c'est-à-dire qu'il représente uniquement un acteur central, ceux qui l'entourent, ainsi que les liens entre eux (Everett et Borgatti, 2005). La Figure 2 montre une représentation d'un réseau personnel dans lequel l'actrice centrale, appelée « Ego » en analyse de réseau, est en lien avec six contacts. Ses trois contacts au bas de la Figure sont en lien entre eux et il en va de même pour ses contacts « B » et « F ». Son contact « E » n'est cependant en lien avec personne d'autre, il s'agit donc d'une relation exclusive d'Ego.

**Figure 2 : une représentation d'un réseau personnel**



La mise en relief de la structure relationnelle à partir de schémas et de diagrammes fait partie des techniques les plus répandues en analyse des réseaux sociaux. L'analyse de réseaux cherche cependant à aller plus loin qu'une simple visualisation. Scott (2017) la décrit comme une approche et un ensemble de techniques permettant de décrire et d'explorer les configurations des relations sociales, alors que Degenne et Forsé (2004) la présentent comme un paradigme à part entière. Concrètement, l'analyse des réseaux sociaux propose d'utiliser des paramètres relationnels plutôt qu'attributifs ou, en d'autres termes, de considérer les relations des acteurs et actrices concernées plutôt que de les assigner individuellement à des catégories (Degenne et Forsé, 2004 ; Emirbayer, 1997 ; Granovetter, 1985 ; Morselli, 2009). En violence conjugale, l'analyse de réseaux implique donc de mettre au second plan l'analyse des caractéristiques des femmes ou de leur conjoint violent pour plutôt mettre l'accent sur les relations dans lesquelles ils évoluent. Il s'agit d'un regard

relationnel, celui-ci ne s'arrêtant cependant pas à la dyade victime-agresseur : comme le souligne Degenne et Forsé (2004, p. 7), « une dyade n'a de sens que par rapport à l'ensemble des autres dyades du réseau, parce que sa position structurale a nécessairement un effet sur sa forme, son contenu ou sa fonction ».

Différentes notions permettant d'explorer les configurations relationnelles ont été développées à travers les décennies (pour un regard complet, voir entre autres Degenne et Forsé, 2004 ; Lazega, 2007 ; Mercklé, 2011 ; Saint-Charles et Mongeau, 2005 ; Scott, 2017 ; Wasserman et Faust, 1994). Les notions élaborées portent sur trois niveaux d'analyse (Lazega, 2007), soit la structure (ex. la taille, la densité), les relations (ex. la réciprocité, la force) et les acteurs (ex. la centralité, la densité locale). L'ensemble de ces notions n'étant pas utilisé dans le cadre de la thèse, seules celles qui permettent de mieux comprendre les analyses effectuées sont développées dans les sections suivantes. Pour l'instant, il est néanmoins possible de poser que l'utilisation de paramètres relationnels plutôt qu'individuels permet de chercher la structure plutôt que de la supposer (Morselli, 2009).

La structure dont il est question ici n'est donc pas celle, macrosociologique, dont il est question dans les écrits féministes ou féministes intersectionnels, où elle est associée à un ensemble de normes lui permettant de se préserver<sup>9</sup>. En analyse de réseaux, il est plutôt question de la structure relationnelle qui relie les acteurs et actrices d'un contexte donné. Les deux visions ne sont toutefois pas incompatibles. À cet égard, Degenne et Forsé (2004, p. 6) suggèrent d'envisager les normes sociales comme étant en constante fabrication, construite à travers des interactions humaines elles-mêmes influencées par la position structurale des acteurs impliqués. Il ne s'agit pas de nier l'influence des normes, mais bien de comprendre comment elles se créent, changent ou se perpétuent :

Les normes sont construites et elles ne sont jamais définitivement acquises. Sans nier que leur efficacité relative soit une question, il faut donc fondamentalement les tenir pour des points d'aboutissement des rapports entre acteurs, à un instant donné, liés notamment (même si ce n'est pas exclusivement) à la situation structurale des individus ou des groupes,

---

<sup>9</sup> À titre d'exemple, Russo et Pirlott (2006) présentent la violence faite aux femmes comme un phénomène découlant d'une différenciation sociale faite sur la base du genre, celle-ci produisant des normes sociales qui légitiment la violence et contribuent à maintenir la différenciation sociale.

car cette situation a des effets sur les opportunités et les contraintes qui pèsent sur l'allocation des ressources ou les échanges ou les stratégies, etc., et explique, au moins en partie, les régularités de comportement que l'on peut observer.

L'analyse de réseau permet ainsi de poser un regard renouvelé sur les contraintes qui pèsent sur les femmes victimes de violence conjugale. Celles-ci sont généralement vues comme étant opprimées à cause de leur appartenance à certaines catégories : d'un angle féministe, c'est la catégorie « femme » qui, dans un monde patriarcal, est à la source de leur oppression (Dobash et Dobash, 1979 ; Pence et Paymar, 1993 ; Russo et Pirlott, 2006) ; d'un angle féministe intersectionnel, ce sont leurs appartenances simultanées à différentes catégories telles « femmes », « immigrantes », « lesbienne », etc. qui, dans un monde patriarcal, raciste, cisgenre, etc. les oppriment (Corbeil et Marchand, 2006 ; Crenshaw, 1991 ; Fede, 2018). Si l'influence de l'appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories sur la réalité des femmes n'est pas remise en question, l'analyse de réseaux permet d'envisager, concrètement, comment les contraintes peuvent se créer et se perpétuer à l'intérieur même de la structure relationnelle dans laquelle elles interagissent et comment, à l'opposé, un contexte d'autonomie peut se dessiner.

## 2.2 L'autonomie selon une perspective sur les réseaux sociaux

La théorie des trous structuraux (Burt, 1992 ; 2005) est un incontournable pour qui s'intéresse à l'autonomie et à la contrainte des acteurs selon une perspective sur les réseaux sociaux. En gros, elle stipule que les personnes qui font le pont entre des groupes qui ne sont pas liés entre eux sont avantagées – et davantage autonomes – par rapport à celles qui ont un réseau très petit ou constitué d'acteurs qui sont tous liés entre eux. Cette section propose d'abord d'expliquer pourquoi, puis de situer la pertinence d'utiliser cette théorie, dont l'origine vient du monde organisationnel, en contexte de violence conjugale.

### 2.2.1 La théorie des trous structuraux

La théorie des trous structuraux part de la prémisse que la structure des relations sociales informelles est constituée de groupes, aussi appelés « cliques »<sup>10</sup>, et de personnes faisant le pont entre ceux-ci. Les personnes faisant le pont entre les groupes sont appelées « courtières » et le vide qu'elles comblent, « trou structural ». Le réseau présenté un peu plus tôt (voir Figure 1) permet d'illustrer cette terminologie. Il est constitué de trois cliques reliées entre elles par deux ponts. Les actrices « A », « L » et « F » sont les courtières du réseau : elles permettent de combler l'absence de relation – le trou structural – entre les membres de leur clique et d'une autre clique. L'actrice « A » a par ailleurs une position particulière puisqu'en plus de faire le pont entre les membres de sa clique et d'autres cliques, elle comble le trou structural entre « L » et « F ».

Les courtières jouent un rôle important en ce qui a trait à la diversification de l'information. Burt (1992) explique que l'information circule mieux à l'intérieur des groupes qu'entre les groupes, si bien que l'information et les opinions finissent par y converger : à force de discussion, les acteurs d'un même groupe finissent tous par savoir ce que les autres savent. Ce phénomène crée une homogénéisation de l'information disponible à l'intérieur des groupes. Pour cette raison, les relations entretenues avec plusieurs membres d'un même groupe sont considérées redondantes<sup>11</sup> : le fait de s'adresser à n'importe lequel d'entre eux est susceptible de permettre d'accéder à une information similaire. De leur côté, en étant en contact avec plusieurs groupes, les courtières ont un regard plus complet sur l'information, les opinions, les pratiques, etc., et elles sont en mesure d'en profiter et d'en faire profiter les différents groupes qu'elles fréquentent. Les membres des

---

<sup>10</sup> Plusieurs définitions des cliques sont proposées dans la littérature sur les réseaux sociaux. Celle de  $n$ -clique est, selon Scott (2017), celle qui se rapproche le plus de la représentation courante du mot « clique ». Dans cette expression,  $n$  représente la longueur maximale du chemin qu'un acteur doit parcourir pour atteindre n'importe lequel des acteurs de la clique. Ainsi, une 1-clique est un sous-groupe dans lequel tous les acteurs sont directement liés ; une 2-clique est un sous-groupe dans lequel tous les acteurs sont soit directement liés, soit indirectement liés, par le biais d'un seul intermédiaire ; etc. Dans le cadre de la thèse, les cliques sont vues comme des 1-clique.

<sup>11</sup> Burt (1992) propose aussi que des relations puissent être redondantes par « équivalence structurale », c'est-à-dire que les acteurs du réseau d'Ego ne sont pas en liens entre eux, mais sont en lien avec d'autres personnes qui, elles, sont en lien ensemble. Puisque la thèse s'intéresse aux contacts directs des femmes victimes de violence conjugale, la notion de redondance par équivalence structurale n'est pas élaborée ici. Elle gagnerait cependant à l'être dans une éventuelle recherche où des entrevues seraient réalisées non seulement avec les femmes, mais aussi avec les membres de leur entourage, permettant d'élargir à deux degrés de séparation les acteurs qui entourent les femmes.

groupes sont donc dépendants des courtières dès lors qu'ils ont besoin d'une ressource ou d'une information dont ils ne bénéficient pas. La diversification passe par les courtières.

La fluidité avec laquelle l'information circule à l'intérieur des groupes et l'homogénéisation qui en découle fait en sorte que les groupes deviennent d'importantes sources de contrôle à l'égard des comportements de leurs membres (Burt, 2005). À force de discussion, chacun devient au courant des réactions des autres membres du groupe face aux différentes actions posées. Chacun devient aussi au courant des actions des uns et des autres et peut y réagir, contribuant au contrôle des comportements jugés déviants et à la cristallisation des normes en vigueur.

Considérant la redondance de l'information fournie par les membres des groupes, de même que le contrôle pouvant émerger de ces derniers, Burt (1992) considère que les relations redondantes sont des sources de contrainte. Elles dominent les réseaux personnels : alors que les acteurs investissent beaucoup de temps dans leurs relations avec elles, les relations contraignantes fournissent peu de diversité et imposent un contrôle des comportements.

## 2.2.2 L'autonomie des acteurs selon la théorie des trous structuraux

Soulignant que les personnes ne peuvent investir qu'un temps limité dans leurs relations, Burt (1992 ; 2005) soutient que leur position à l'intérieur de la structure – leur réseau personnel – les place dans un contexte d'autonomie ou de contrainte<sup>12</sup> (Burt, 1992 ; 2005). Prenons la structure des réseaux personnels illustrés à la Figure 3. Dans le réseau de gauche comme dans celui de droite, l'actrice centrale (Ego) est entourée de trois contacts, leur investissement relationnel respectif est donc semblable. S'il ne s'agissait que de faire un inventaire des relations d'Ego, les deux réseaux seraient similaires ; or, lorsque les relations entre leurs contacts sont considérées, les deux réseaux apparaissent fort différents.

---

<sup>12</sup> Burt (1992 ; 2005) s'intéresse au concept de capital social et ce faisant, il cherche aussi à comprendre comment la position des acteurs leur permet d'accéder à différents retours (ex. salaire, promotion). En violence conjugale, il permettrait de saisir la structure des réseaux personnels qui favorisent le mieux l'atteinte des objectifs spécifiques des femmes (ex. quitter le conjoint, chercher un logement). La théorie des trous structuraux suggère qu'un tel réseau serait constitué de relations non redondantes.

**Figure 3 : illustration de la fermeture et de l'ouverture des réseaux personnels**



Dans le réseau de gauche, les membres du réseau d'Ego sont tous liés entre eux. Les réseaux de ce type sont dits contraignants et les relations, redondantes : comme il a été vu un peu plus tôt, le fait de s'adresser à l'un ou l'autre des membres de son réseau ne permettra pas à Ego d'accéder à une information diversifiée. Ce type de réseau personnel est aussi dit « fermé » puisque les membres sont considérés investir leur temps dans des relations à l'intérieur du petit groupe.

Dans le réseau de droite, c'est l'inverse. Les acteurs qui entourent Ego ne sont pas liés entre eux : cette absence de relation est le « trou structural » de Burt (1992 ; 2005). De tels réseaux sont dits « ouverts » puisqu'Ego investi dans des relations avec des acteurs qui, eux-mêmes, sont considérés investir dans des relations extérieures. En d'autres termes, les acteurs A, B et C ne sont pas en contact entre eux, mais sont susceptibles d'entretenir des liens avec d'autres personnes. De ces liens, ils peuvent capter de l'information qu'ils sont susceptibles de partager avec Ego. Ainsi, Ego est susceptible d'avoir accès à de l'information plus diversifiée que si elle évoluait dans un réseau personnel fermé.

Le degré de fermeture/d'ouverture<sup>13</sup> d'un réseau a une influence sur la capacité d'Ego à contrôler l'information qui circule. Dans un réseau fermé, l'information circule de manière si

---

<sup>13</sup> Plutôt que d'utiliser les termes « fermeture » et « ouverture », certains auteurs les substituent par le terme opérationnel de « densité » (Burt, 2001), que Scott (2017, p. 81) définit comme un « overall level of connectedness in a network ». La densité réfère à la proportion des liens observés parmi l'ensemble des liens possibles au sein d'un réseau (Lazega, 2007 ; Scott, 2017). Un réseau peut avoir un score de densité allant de 1 à 0, une densité de 1 référant à un réseau dans lequel tous les acteurs sont connectés (réseau fermé) et une densité de 0 référant à un réseau dans

fluide qu'Ego perd le contrôle de l'information dès lors qu'elle est communiquée à l'un ou l'autre de ses contacts. Dans un réseau ouvert, l'information doit nécessairement passer par Ego pour circuler ; elle choisit à qui, quand et comment elle communique telle ou telle information. Une personne qui ne voudrait pas qu'une information à son sujet puisse se rendre à un membre de son réseau (ex. pour éviter de susciter sa désapprobation ou sa rétribution) serait ainsi avantagée dans un réseau ouvert plutôt que fermé.

Le degré de fermeture/d'ouverture d'un réseau a aussi une influence sur l'obligation d'Ego de répondre aux demandes des membres de son réseau. Une personne qui évolue dans un réseau fermé a une bonne idée de la réaction qu'elle peut anticiper de la part des membres de son réseau lorsqu'elle souhaite agir de telle ou telle manière. Si elle s'attend à ce que l'action qu'elle souhaite poser fasse l'objet de désapprobation, elle est placée devant deux options : soit elle se conforme aux attentes du groupe, soit elle quitte le groupe (Burt, 2005). Se conformer lui permettra de préserver sa réputation au sein du groupe et d'éviter l'exclusion. Quitter le groupe pourrait toutefois s'avérer la seule solution, si tant est que des solutions de rechange soient disponibles. Ce n'est donc pas tant le fait d'avoir un réseau exempt de toute contrainte et de tout contrôle qui importe, mais bien le fait d'avoir des avenues permettant d'y échapper au besoin. Dans le réseau de gauche, Ego ne peut pas échapper aux demandes des membres de son réseau. Dans le réseau de droite, elle peut se retourner vers des acteurs susceptibles d'avoir une réaction plus favorable.

Selon la théorie des trous structuraux (Burt, 1992 ; 2005), les actrices sont donc autonomes dans la mesure où les connexions dans lesquelles elles investissent du temps et de l'énergie sont entourées de trous structuraux, porteurs d'options diversifiées. C'est précisément le cas des personnes courtières, qui évoluent au sein de réseaux ouverts. Puisqu'elles se promènent entre les groupes, elles ont des repères pour l'action moins rigides puisqu'ils sont nourris par des sources diversifiées d'informations. Si les attentes d'un groupe à son égard ne correspondent pas à ses objectifs, ses relations avec d'autres groupes lui permettent de s'adapter et d'aller voir ailleurs. Elle peut choisir avec qui, comment et à quel moment elle transige. La courtière est

---

lequel personne n'est connecté (acteurs isolés). À titre d'exemple, les réseaux de la Figure 2 ont une densité respective de 1,0 ou 100% (réseau de gauche) et de 0,50 ou 50% (réseau de droite).



donc autonome dans ses relations puisqu'elle a 1) accès à une information diversifiée, 2) un contrôle sur l'information qui circule et 3) un contrôle sur le contrôle qu'elle choisit de tolérer.

Au contraire, toujours selon la théorie des trous structuraux, les actrices sont contraintes dans la mesure où les connexions dans lesquelles elles investissent du temps sont très rares ou sont liées entre elles, formant une clique dans laquelle les options sont redondantes. Elles n'ont alors accès qu'à des options limitées et sont dépendantes d'autrui pour les diversifier (en d'autres termes : pour combler le trou structural entre elles et les sources d'informations diversifiées). Elles n'ont de contrôle ni sur l'information qui circule, ni sur les tentatives d'autrui de les contrôler : elles doivent répondre à leurs exigences.

### 2.2.3 L'application de la théorie des trous structuraux en violence conjugale

La théorie des trous structuraux a été développée pour expliquer l'avantage compétitif de certains acteurs en milieu organisationnel. Ses premières applications portaient sur l'avantage des courtiers en ce qui a trait à différentes thématiques telles le profit, l'accès à des promotions (Burt, 1992), le salaire (Burt, 2001) ou la performance individuelle en milieu de travail (Mehra, Kilduff et Brass, 2001). Le contexte d'émergence de la théorie – comme ses premières applications – est donc loin de celui sur lequel porte la thèse. Or, les intérêts de Burt se sont diversifiés avec le temps et certaines applications plus récentes de la théorie permettent de mieux créer des liens avec la problématique ici étudiée, même si son terrain de prédilection demeure les milieux organisationnels.

L'émergence de bonnes idées est un exemple de thématique qui n'est pas exclusive à la sphère organisationnelle. Pour cette étude, Burt (2004) a questionné les gestionnaires d'une grande compagnie, leur demandant de partager une idée qu'ils ont eue récemment et de mentionner les personnes avec qui ils ont discuté de cette idée. Deux gestionnaires seniors de l'organisation ont par la suite évalué chacune des idées partagées. Burt (2004) émet l'hypothèse qu'un courtier, puisqu'il est familier avec plusieurs façons de faire, de penser et de se comporter, a plus d'options à synthétiser et, dès lors, propose de meilleures idées. Tel que prédit, les idées jugées les meilleures viennent des personnes qui ont une position de courtières. Plutôt qu'être liée à

des caractéristiques individuelles tels l'âge ou le génie, la créativité devient ainsi une question structurelle.

Le contexte des femmes victimes de violence conjugale est évidemment différent de celui de gestionnaires. Le processus par lequel les courtiers analysent et synthétisent différents points de vue pour en venir à émettre une idée nouvelle est cependant à propos. Pour mettre fin à la violence, les femmes doivent redéfinir leur situation et, pour ce faire, elles ont besoin de discuter avec des gens ayant des visions diversifiées de la violence conjugale (Lempert, 1996 ; Liang et al., 2005). Lempert (1996, p. 284) souligne effectivement l'importance de l'accès à une diversité d'options en ce qui a trait à la vision de la violence : « Abused women tell others about their private experiences within a social context that is framed by public definitions [of abuse]. (...) Opportunities include access to alternative definitions of reality. » Les femmes victimes de violence conjugale ne doivent par ailleurs pas seulement redéfinir leur relation de couple, elles doivent aussi se redéfinir elles-mêmes. Comme le souligne une participante à l'étude de Goodman et al. (2016, p. 70), après avoir longtemps agi en fonction de ce que leur conjoint ou leur famille attendaient d'elles, elles doivent apprendre à identifier qui elles sont et ce qu'elles veulent réellement. Un contexte d'autonomie structurelle peut être particulièrement propice à une telle redéfinition : en étant en lien avec plusieurs groupes, les femmes sont susceptibles d'avoir accès à plusieurs définitions d'elles-mêmes. C'est exactement ce que propose Burt (2005, p. 108) : « The more groups with which you are affiliated, the more alternative reputations you have, (...) the more unique you are in your identity. ». C'est aussi ce que suggèrent Saint-Charles, Mongeau et Biron (2008) à l'issue de leur étude portant sur le réseau personnel de joueurs de loterie vidéo. Leurs résultats soulignent que les joueurs en traitement (ceux qui sont passés à l'action pour effectuer un changement dans leur vie) ont un réseau contenant des groupes plus variés que les joueurs qui ne sont pas en traitement. Les auteurs associent ce résultat à l'hypothèse interprétative suivante : en ayant accès à plusieurs groupes différents, les joueurs en traitement ont pu définir leur identité de manière plus complète et complexe que ceux qui restent enfermés dans un réseau dense au sein duquel ils sont enfermés dans une image d'eux-mêmes en tant que joueurs. Bien que Saint-Charles et al. (2008) n'aient pas utilisé la théorie des trous structureaux, leurs participants en traitement ont bénéficié des avantages liés à leur position entre des groupes.

Avoir un réseau peu contraignant est donc susceptible de permettre aux femmes victimes de violence conjugale de redéfinir leur relation de couple et de se redéfinir elles-mêmes. Mais pour pouvoir réinventer leur vie, les femmes ont aussi besoin d'accéder à des ressources nombreuses, pertinentes et diversifiées pouvant répondre à leurs besoins tout aussi nombreux et variés (Lyon et al., 2008 ; Moe, 2007 ; Netto et al., 2017). Elles peuvent avoir besoin d'un accès à du transport, à de l'hébergement, à de l'aide pour la garde des enfants, à de l'accompagnement pour les démarches légales, à du soutien émotionnel ainsi qu'à des ressources financières (Goodman et al., 2016 ; Lyon et al., 2008). Encore ici, selon la théorie des trous structuraux, le fait d'avoir accès à différents groupes est susceptible d'offrir davantage de diversité que le fait d'évoluer au sein d'un réseau contraignant.

Certains pourraient néanmoins critiquer le fait que Burt (1992 ; 2005) présente les acteurs en tant que planificateurs organisant leur monde social en fonction de leurs objectifs. En effet, en plus des idées abordées jusqu'à présent dans la thèse, Burt (1992) élabore la question du *tertius gaudens*, c'est-à-dire la tierce partie qui tire un avantage d'un trou structural ou d'un conflit entre deux acteurs. Sous cet angle, la personne courtière est apte à voir les opportunités, à développer des stratégies et à agir pour tirer profit de sa position. C'est sans doute là où les origines organisationnelles de la théorie peuvent le plus entrer en contradiction avec son utilisation auprès de personnes en difficulté, pour qui la réalité peut complexifier le développement de stratégies. On peut supposer, par exemple, qu'une femme victime de violence conjugale ne cherche pas prioritairement à tirer parti d'une absence de relation entre deux personnes et qu'elle ait des enjeux plus importants à régler. Or, l'analyse que font Kilduff et Landis (2010, p. 677) du travail de Burt pointe vers des éléments susceptibles de réconcilier les positions : « People, companies, and other actors are seen not as the inevitable victims of structural forces, but as able (given certain circumstances) to take fate into their own hands. ». Il ne semble pas déraisonnable de penser que les femmes victimes de violence conjugale puissent souhaiter atteindre des objectifs, si petits soient-ils, et qu'elles agissent en fonction de ce qu'elles croient qui sera efficace pour les atteindre. La littérature scientifique suggère différents exemples de situations où les femmes prennent action. Elles peuvent, par exemple, tenter de contenir et d'empêcher la violence, maintenir la violence cachée afin de préserver l'image d'elles-mêmes et de leur couple, choisir de se confier, de faire appel à la police, de

quitter leur conjoint ou de faire appel aux autorités en vue de porter plainte formellement contre leur agresseur (Baker, 1997 ; Hoyle et Sanders, 2000 ; Lempert, 1996). La notion de « circonstances nécessaires » afin que les personnes puissent prendre leur destin entre leurs mains, souligné par Kilduff et Landis (2010, p. 677) est cependant, ici, le cœur du propos. Sans être des « victimes inévitables de forces structurelles » (Kilduff et Landis, 2010, p. 677), les femmes victimes de violence conjugale évoluent dans un contexte particulier dont il importe de tenir compte. La théorie des trous structureaux suggère qu'au-delà des maintes actions qu'elles peuvent entreprendre pour contrôler leur environnement du mieux qu'elles peuvent, c'est dans un contexte d'autonomie structurelle que les femmes sont le plus susceptibles de pouvoir réellement réinventer leur vie.

Les circonstances nécessaires à ce que les personnes puissent créer leur vie incluent aussi, cependant, les actions concrètes des différents membres de leur réseau. Les contraignent-ils à agir (ou à ne pas agir) d'une manière ou d'une autre ? Laissent-ils entendre qu'ils le feront ? Si oui, en agissant comment, précisément ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'adopter un angle plus micro qui, bien que différent, n'est pas incompatible avec l'analyse de réseaux. Le modèle d'autonomie d'Oshana (2006) servira de base pour cette réflexion.

## 2.3 Le modèle d'autonomie d'Oshana

Pour Oshana (2006), une personne autonome est capable de choisir et d'agir en subissant un minimum d'interférences telles que la coercition, la manipulation ou l'incapacité physique. Elle développe différentes conditions de l'autonomie et parmi celles-ci, deux peuvent être caractérisées de relationnelles<sup>14</sup>. La première est celle des opportunités disponibles dans

---

<sup>14</sup>Oshana (2006) propose aussi des conditions individuelles à l'autonomie. Bien que leur approfondissement puisse être envisagé pour de futures études portant sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale, elles ne sont pas utilisées dans le cadre de la thèse, qui focalise sur les relations des femmes et non pas sur leur psychologie. Brièvement, ces conditions individuelles incluent : 1) la connaissance épistémique permettant l'autoréflexivité et la connaissance de soi, une personne incapable de réflexivité et inconsciente de ses préférences ne pouvant prendre de décisions qui sont les siennes ; 2) la rationalité, les personnes autonomes étant rationnelles de trois façons : elles sont conscientes de leur environnement, elles peuvent formuler et suivre des plans d'action qui leur permettent de réaliser des objectifs importants pour elles et elles peuvent distinguer, à travers la multitude des choix qui s'offrent à elles, ceux qui leur permettront de préserver leur autonomie ; 3) l'indépendance des processus de réflexion ; 4) le respect de soi, celui-ci empêchant les personnes autonomes de restreindre leur

l'environnement des personnes. Pour Oshana (2006), les opportunités disponibles ne doivent pas seulement être nombreuses, elles doivent aussi être pertinentes en fonction des buts des personnes. Une personne pourrait, dans le cadre de son travail, avoir pour objectif d'obtenir un poste qui convienne aux défis qu'elle souhaite relever et aux tâches qu'elle souhaite accomplir ; son autonomie dépendrait des opportunités d'emploi qui lui sont accessibles. Une autre personne pourrait vouloir cesser de consommer des drogues ; son autonomie dépendrait de la disponibilité des centres pouvant l'accueillir et de la présence de personnes l'appuyant dans ses démarches. De même, une femme victime de violence conjugale pourrait avoir pour but de faire cesser la violence et le contrôle qui pèsent sur elle ; son autonomie dépendrait de l'accès à différentes personnes et ressources pouvant l'aider à revoir sa définition de sa relation, de sa vie et d'elle-même, en plus de l'aider concrètement sur différents plans. L'objectif d'une autre femme victime de violence conjugale pourrait cependant être de simplement se confier ; son autonomie dépendrait alors de l'accès à une diversité de confidents potentiels. Dans toutes ces situations, les personnes sont considérées évoluer dans un contexte relationnel favorisant leur autonomie si elles ont accès à plusieurs options. En ayant accès à plusieurs options, elles peuvent choisir celles qui leur conviennent le mieux. Elles ne sont pas obligées, donc, de recourir à celles qui ne leur conviennent pas.

Alors que la condition d'opportunités concerne les options qui s'offrent aux personnes, la deuxième condition relationnelle de l'autonomie selon Oshana (2006) concerne plus particulièrement les caractéristiques des relations des personnes autonomes.

- 1) Les personnes autonomes peuvent prendre des décisions différentes de celles prises par les personnes qui les influencent, sans risque de rétribution.
- 2) Elles évoluent dans des relations qui préservent leur sécurité. Les entraves potentielles à leur sécurité peuvent être physiques ou psychologiques.
- 3) Elles ne sont pas tenues responsables des besoins, des attentes et des échecs d'autrui, sauf si leur statut l'exige (ex. parent, professionnel) et seulement si leur responsabilité ne contribue pas à les faire vivre dans l'incertitude.

---

autonomie à la faveur des intérêts d'autrui ; et 5) le contrôle nécessaire à ce que les personnes puissent choisir comment elles souhaitent vivre leur vie.

- 4) Les personnes autonomes ne font pas l'objet de manipulation et de désinformation au sujet de ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas choisir et faire.
- 5) Elles ne sont pas financièrement dépendantes d'autrui.

Les propositions d'Oshana (2006) concernant les caractéristiques des relations des personnes autonomes ne nécessitent qu'un pas pour être transformées en actions, un pas indispensable à ce qu'elles soient envisagées à la lumière de ce que les personnes font, concrètement. Blâmer autrui pour ses choix, transmettre de fausses informations ou interdire l'accès à l'emploi sont quelques exemples d'actions qui feraient, selon le modèle d'Oshana (2006), directement et objectivement entrave à l'autonomie des personnes.

Si les actions faisant entrave (ou non) à l'autonomie des personnes peuvent être vues comme étant déterminées par la volonté des acteurs ou par les normes sociales qu'ils intériorisent en fonction de leur appartenance à diverses catégories, sous une perspective sur les réseaux sociaux, elles sont plutôt vues à la lumière de la structure relationnelle dans laquelle les personnes évoluent (Emirbayer, 1997). À ce sujet, Granovetter (1985, p. 487) souligne :

Actors do not behave or decide as atoms outside a social context, nor do they adhere slavishly to a script written for them by the particular intersection of social categories that they happen to occupy. Their attempts at purposive action are instead embedded in concrete, ongoing systems of social relations.

Degenne et Forsé (2004) soulignent par ailleurs un lien double entre la structure et l'action, la structure rendant plus probable le choix de telle ou telle action ou opinion, mais étant aussi le résultat de l'ensemble des choix individuels pris en son sein. Les acteurs ne seraient ainsi pas qu'influencés par leur réseau ; ils contribueraient, à travers leurs actions, à le façonner. C'est ce qu'expriment Kilduff et Landis (2010) lorsqu'ils soulignent que Burt (1992 ; 2005 ; 2010) voit les acteurs comme n'étant pas de simples victimes de forces structurelles. Les personnes agissent et, ce faisant, elles contribuent à construire le contexte qui opprime ou libère ceux qui les entourent, de même que le contexte qui les opprime ou les libère eux-mêmes.

Il ne fait pas partie des objectifs d'Oshana (2006) d'explorer les adaptations des personnes face à leur contexte, ni même de comprendre comment elles exercent leur autonomie. Pour elle,

l'autonomie se décide « de l'extérieur » et non pas « de l'intérieur » ; elle s'intéresse ainsi au contexte dans lequel les personnes évoluent et non pas à leur sentiment d'autonomie en regard de ce contexte. Or, les actions qui forment un contexte d'autonomie ou de contrainte sont interprétées par les personnes, forment leurs attentes à l'égard des actions d'autrui et influencent leurs propres actions.

Burt (2005) aborde cette idée selon laquelle l'historique des interactions entre personnes informe celles-ci au sujet des interactions à venir chez l'autre, et que leurs attentes ainsi créées influencent leurs actions. Il souligne qu'à force d'interagir avec une personne, Ego s'attend à ce que cette personne ait certains comportements dans le futur. Elle s'attend aussi à certains résultats découlant de leur échange (ex. atteinte d'un objectif). Au fur et à mesure de leurs interactions, les personnes développent ainsi une compréhension mutuelle réduisant l'incertitude à l'égard de ce qui pourrait arriver si elles interagissaient ensemble dans le futur. Si la relation entre deux personnes a un précédent positif, les interactions à venir sont vues comme étant peu risquées. Si toutefois la relation a un précédent négatif, les interactions à venir sont vues comme comportant un risque.

Lorsqu'une relation est exclusive, il n'y a que l'information échangée entre les deux membres de la dyade qui influence leurs attentes à l'égard de l'autre. Cependant, lorsqu'une relation fait partie d'une clique, les autres membres de la clique interprètent les comportements et rapportent leurs interprétations aux membres de la dyade, influençant leurs attentes (Burt, 2005). Les mauvais comportements sont ainsi rapidement détectés et punis dans les cliques. Burt (2005) propose que ce phénomène permet aux cliques d'être des terrains fertiles pour la confiance, les membres sachant que les autres contribueront à les protéger d'éventuels comportements jugés mauvais. Il suggère aussi, cependant, que ce même phénomène permet aux cliques d'être d'importantes sources de rejet pour ceux dont les comportements sont jugés mauvais. Les cliques amplifient les extrêmes de confiance et de méfiance.

## 2.4 Le concept d'autonomie relationnelle

Les écrits d'Oshana (2006) et de Burt (1992 ; 2005) convergent à deux égards. Les deux parlent de l'importance de l'accès à des options diversifiées pour l'autonomie des personnes. Les deux parlent aussi des contraintes qui peuvent être imposées par les membres du réseau des personnes sur les comportements de celles-ci. Deux dimensions constitutives de l'autonomie peuvent ainsi être dégagées de leurs travaux, soit l'accès à des options diversifiées et la liberté de saisir les options disponibles, permettant de définir l'autonomie relationnelle comme une *liberté de choisir parmi un ensemble diversifié d'options*. La première dimension réfère à la présence objective d'une diversité d'options vers lesquelles les personnes peuvent se tourner en fonction de leurs objectifs. Avoir accès à des options diversifiées permet aux personnes de choisir celles qui leur conviennent. La deuxième dimension réfère à la liberté d'action que possède une personne par rapport aux options qui l'intéressent. Selon Brehm et Brehm (1981), la liberté d'action regroupe un ensemble de comportements dans lesquels une personne peut s'engager dans le présent ou dans le futur : une personne qui sait qu'elle peut faire, penser, croire ou ressentir quelque chose possède une liberté d'action par rapport à cette chose. C'est grâce à elle que les personnes peuvent saisir les options qu'elles jugent pertinentes en fonction de leurs objectifs. Des options diversifiées doivent donc être présentes, mais lorsqu'elles le sont, les personnes doivent aussi être libres de les saisir. En ce sens, l'action est ici définie comme le fait de saisir une option.

Les écrits de Burt (1992 ; 2008) et Oshana (2006) se complètent par ailleurs en ce qui concerne leurs avantages et leurs limites pour l'étude empirique de l'autonomie. Burt (1992 ; 2005) propose un cadre permettant d'appréhender les structures relationnelles permettant (ou non) l'autonomie, mais il ne comprend pas les actions précisément posées à l'intérieur de ces structures. Oshana (2006) admet quant à elle ne pas être précise dans la définition des conditions de l'autonomie qu'elle propose ; ses propositions permettent néanmoins d'envisager le type d'actions à travers lesquelles se construisent l'autonomie ou le contrôle des personnes.

Bien que les personnes puissent être plus ou moins ouvertes et disposées à saisir les options qui leur sont disponibles, la thèse met l'accent sur l'apport du contexte relationnel dans l'équation,



déplaçant le focus d'un regard qui mettrait uniquement l'accent sur l'individu, vers un regard qui tient compte de l'environnement dans lequel il évolue. Les dimensions de l'autonomie sont donc considérées être des produits des réseaux personnels et il s'agit maintenant d'expliquer leurs conditions d'émergence. Il s'agit ensuite d'intégrer les dimensions et les conditions de l'autonomie relationnelle dans la formulation de propositions répondant aux objectifs de recherche.

#### 2.4.1 Les conditions de l'autonomie relationnelle

Les écrits de Burt (1992 ; 2005) permettent d'abord de proposer que les personnes les plus autonomes soient celles qui ont une faible contrainte structurelle. Une personne très contrainte par son réseau – qui a un réseau très petit ou très dense – est particulièrement désavantagée. Non seulement a-t-elle accès à peu d'options (Burt, 1992 ; 2005), mais elle est aussi vulnérable en regard de la perte de liberté qu'elle pourrait subir si ses proches se révélaient en désaccord avec ses choix. Les écrits de Burt (1992 ; 2005) permettent de postuler que les réseaux fermés sont particulièrement propices à voir émerger des comportements de contrôle à l'égard des actions de leurs membres. Le pire scénario serait que les options qu'une personne souhaite saisir soient désapprouvées par ses sources de contrainte et qu'elle soit complètement contrainte structurellement par elles. Une personne peu contrainte par son réseau est, quant à elle, particulièrement bien positionnée. En ayant accès à des sources d'information non redondantes, elle a accès à une vision plus complète, ce qui lui permet de connaître plus d'options. Plus encore, sa vision améliorée lui permet de comparer les différentes informations auxquelles elle a accès, la protégeant contre la désinformation que pourraient fournir certains membres de son réseau (Oshana, 2006). En plus de lui permettre de contrôler le flux d'informations la concernant, sa position la protège du contrôle potentiel provenant de ses sources de contrainte : si elle perçoit ou anticipe une perte de liberté, elle peut se tourner vers d'autres options. La faible contrainte lui permettrait donc non seulement d'avoir accès à une diversité d'options, mais aussi de renoncer aux options et aux relations qui ne lui conviennent pas.

Les écrits d'Oshana (2006) permettent aussi de proposer que les personnes autonomes soient entourées d'acteurs et d'actrices qui respectent leur liberté de choix, préservent leur sécurité, ne

les tiennent pas responsables d'autrui, ne les manipulent et ne les désinforment pas et, finalement, ne les maintiennent pas dans la dépendance financière. Les actions d'autrui sont susceptibles d'avoir des effets directs sur la liberté d'action et l'accès des personnes à des options diversifiées. Par exemple, une personne séquestrée ne peut objectivement pas chercher d'aide et une personne à qui on bloque l'accès à une information ne peut objectivement pas accéder aux options qui y seraient rattachées.

Les écrits de Burt (2005) permettent finalement de proposer que les personnes autonomes aient des attentes positives à l'égard des acteurs et actrices qui les entourent. Lorsque les personnes voient les membres de leur réseau agir, elles interprètent leurs actions comme étant positives ou négatives. Cette interprétation leur permet de former leurs attentes en regard des actions à venir, notamment en regard des réactions susceptibles de survenir en réponse à leurs propres actions. Si elles anticipent que leurs actions susciteront des réactions positives, elles sont libres de saisir l'option qu'elles convoitent. Si toutefois elles anticipent que leurs actions susciteront des réactions négatives, elles sont placées devant deux options. La première option consiste à ne pas agir et à plutôt se conformer à ce qu'elles croient être les attentes d'autrui. La deuxième option consiste à agir, quitte à devoir rompre des relations. Les personnes qui suivent cette seconde option verront réduire la taille de leur réseau et, conséquemment, potentiellement augmenter la contrainte structurelle qui pèse sur elles si elles doivent rompre une grande proportion de leurs relations. Si elles se retrouvent isolées et, donc, contraintes, ces personnes n'auront plus accès à une diversité d'options. C'est le problème de la liberté sans options. Les personnes qui ont la chance d'évoluer dans un entourage qui agit de sorte à susciter leurs attentes positives peuvent, au contraire, agir en toute liberté et préserver leur réseau. En lien avec les actions dérivées du modèle d'Oshana (2006), il est possible de poser que les actions les plus susceptibles de susciter les attentes positives des personnes soient celles qui respectent leur liberté d'action et leur accès à différentes options, en d'autres mots, celles qui soutiennent leur autonomie.

#### 2.4.2 Les propositions

Tel qu'énoncé à la fin du premier chapitre, l'objectif principal de la thèse est de comprendre le processus d'autonomisation des femmes victimes de violence conjugale tel qu'il se produit dans

leurs relations. Répondant à cet objectif général, la proposition générale suivante peut être formulée : *l'autonomie relationnelle des personnes, soit leur accès à des options diversifiées et leur liberté de les saisir, se développe à travers la diminution de leur contrainte structurelle et l'amélioration de leurs attentes à l'égard d'autrui, particulièrement à l'égard de leurs sources de contrainte.* Afin d'être applicable en milieux d'intervention, cette proposition peut être reformulée ainsi : *une intervention permettant le développement de l'autonomie relationnelle des personnes devrait permettre de diminuer la contrainte structurelle qui pèse sur elles et d'améliorer leurs attentes à l'égard d'autrui, particulièrement à l'égard de leurs sources de contrainte.* Les processus plus fins à travers lesquels l'autonomie relationnelle se développe et se transforme sont quant à eux abordés à travers les propositions associées aux objectifs spécifiques. Des références à la littérature sur la violence conjugale sont ici utilisées parcimonieusement dans le but d'illustrer la pertinence des propositions.

En lien avec le premier objectif spécifique, à savoir de décrire et de situer dans une ligne du temps les actions des membres du réseau des femmes victimes de violence conjugale, il est possible de faire les propositions suivantes :

- 1) lorsqu'un acteur agit de manière à respecter l'autonomie des femmes, ses actions sont interprétées positivement par celles-ci, suscitent leurs attentes positives pour le futur et leur permettent de saisir les options rattachées à cet acteur ;
- 2) lorsqu'un acteur agit de manière à faire entrave à l'autonomie des femmes, ses actions sont interprétées négativement par celles-ci, suscitent leurs attentes négatives pour le futur et les amènent à refuser les options rattachées à cet acteur.

Les actions perçues négativement par les femmes et pouvant être associées à une perte d'autonomie incluent, par exemple, le fait de mettre de la pression pour qu'elles quittent leur conjoint violent (Baker, 1997 ; El Bassel et al., 2001) ou, à l'inverse, d'insister pour qu'elle reste avec lui (Liang et al., 2005). Ces actions engendrent une méfiance chez les femmes et influencent leurs actions. En effet, lorsqu'elles développent des attentes négatives à l'égard des réactions d'autrui, elles peuvent choisir de ne pas agir ou, du moins, de ne pas agir avec les personnes ayant réagi négativement. C'est ce que rapportent Knickmeyer et al. (2010) à propos

des femmes qui choisissent de ne pas se confier lorsqu'elles anticipent leur isolement à la suite d'une demande d'aide. C'est aussi ce que rapportent Baker (1997) au sujet des femmes ayant eu des expériences négatives avec les policiers, et Rose et al. (2000) au sujet de celles ayant vécu les réactions négatives de leurs proches. Lorsque les femmes ont d'autres options dans leur réseau, l'anticipation de réactions négatives peut simplement influencer le choix des personnes à qui elles ont recours : elles choisiraient alors de s'adresser à des personnes de qui elles anticipent des réactions davantage positives.

Si les actions qui font entrave à l'autonomie des femmes sont susceptibles d'engendrer leurs attentes négatives, les actions qui respectent leur autonomie sont susceptibles d'engendrer leurs attentes positives. Le climat de liberté que les intervenantes tentent de favoriser à l'intérieur des maisons d'hébergement (Côté, 2016) pourrait ainsi favoriser le maintien d'une relation de confiance dans laquelle les femmes acceptent de demander de l'aide et de recevoir celle qui leur est offerte.

Répondant au deuxième objectif spécifique énoncé dans la thèse, à savoir de mettre en lumière les configurations du réseau social des femmes et de constater leur évolution à travers le temps, il est possible de poser les propositions suivantes :

- 3) la taille du réseau des femmes victimes de violence conjugale est susceptible d'augmenter après la fin de la relation violente;
- 4) le réseau des femmes victimes de violence conjugale est susceptible de devenir structurellement moins contraignant après la fin de la relation violente ;
- 5) les femmes sont susceptibles d'avoir plus de relations positives après la fin de leur relation violente.

Lorsqu'elles subissent le contrôle de leur conjoint, les femmes peuvent être isolées par ce dernier (Pence et Paymar, 1993 ; Rose et al., 2000). Le conjoint qui utilise une violence coercitive et de contrôle peut ainsi vouloir contrôler l'information qui se rend jusqu'à sa conjointe et une façon d'y arriver peut être d'exiger qu'elle rompe des relations avec des personnes avec qui il n'est pas, lui-même, en contact. En gardant sa conjointe dans un réseau petit et contraignant au sein

duquel il est en contact avec tout le monde, il connaît exactement l'information qui se rend jusqu'à elle. L'isolement mis en place par le conjoint violent peut ainsi s'exprimer par un réseau de petite taille, mais aussi par un réseau contraignant dans lequel il est en lien avec tout le monde. En mettant fin à la relation violente, les femmes peuvent reprendre contact avec des personnes ayant été écartées par le passé ou encore créer de nouvelles relations, augmentant ainsi la taille de leur réseau (Goodman et al., 2016). Si les personnes qui s'ajoutent ne sont pas en lien avec l'agresseur, l'évolution permet aux femmes de réduire la contrainte qui pèse sur elles. Si les femmes reprennent contact avec elles, c'est qu'elles sont susceptibles d'être positives pour elles.

Répondant au troisième objectif spécifique énoncé dans la thèse, à savoir de comprendre l'influence du réseau sur les actions, il est par ailleurs possible de poser les propositions suivantes :

- 6) les femmes qui ont un réseau fermé sont plus susceptibles d'être confrontées à des actions brimant leur liberté d'action que les femmes qui ont un réseau ouvert ;
- 7) les femmes qui ont un réseau fermé ont moins de contrôle sur l'information qui circule à leur sujet que les femmes qui ont un réseau ouvert ;
- 8) les femmes qui ont un réseau fermé ont accès à des options moins diversifiées que les femmes qui ont un réseau ouvert.

Considérant la quasi-absence de l'analyse de réseaux en contexte de violence conjugale, ces propositions ne trouvent pas d'écho dans la littérature scientifique portant sur la problématique.

Répondant au quatrième objectif spécifique énoncé dans la thèse, à savoir de comprendre l'influence des actions sur le réseau, il est possible de poser la proposition suivante :

- 9) les actions qui font entrave à l'autonomie des femmes contribuent à réduire la taille de leur réseau et à susciter leurs attentes négatives.

Bien que les études ne s'entendent pas sur la taille du réseau des femmes (Katerndahl et al., 2013 ; Levendosky et al., 2004), il est raisonnable de croire que les femmes dont le conjoint utilise

l'isolement comme tactique de contrôle se retrouvent enchâssées dans un réseau petit, donc offrant des options limitées pour se confier ou demander de l'aide. Cette contrainte pourrait être d'autant plus forte si le conjoint refuse que la femme travaille et lui coupe, ainsi, l'accès à tout un réseau lié à la situation d'emploi (Pence et Paymar, 1993). Elle pourrait aussi être aggravée par les personnes qui se retirent volontairement de la vie des femmes (Latta et Goodman, 2011), de même que par le choix des femmes de ne pas avoir recours aux personnes chez qui elles anticipent des réactions négatives.

Répondant finalement au cinquième objectif spécifique énoncé dans la thèse, à savoir de saisir l'influence du passage en maison d'hébergement sur l'évolution du réseau des femmes, il est possible de poser la proposition suivante :

- 10) le passage en maison d'hébergement contribue à réduire la contrainte qui pèse sur les femmes et à améliorer les attentes de celles-ci à l'égard d'autrui.

Si l'arrivée des femmes en maison d'hébergement augmente nécessairement leurs options, la pérennité de cet effet est incertaine et dépendante de la capacité de chaque maison à demeurer dans la vie des femmes et à les appuyer dans leurs démarches pour se rebâtir un réseau. Il en va de même pour l'amélioration des attentes à l'égard d'autrui, qui dépend elle aussi de la capacité de chaque maison à travailler en ce sens. Considérant que les intervenantes en maisons d'hébergement cherchent à créer des environnements chaleureux et respectueux du rythme et de la capacité d'autodétermination des femmes (Côté, 2016), il est cependant raisonnable de croire qu'elles sont aptes à créer avec les résidentes des relations de confiance dans lesquelles celles-ci ont des attentes positives, et à les appuyer dans leur cheminement vers des relations saines.

Ces propositions ont été formulées de sorte à créer des repères à partir desquels il est désormais envisageable d'analyser le réseau des femmes victimes de violence conjugale. En plus d'être incomplètes, elles demeurent cependant hypothétiques. La thèse permet de les tester et de les compléter à partir d'une étude originale réalisée auprès de femmes victimes de violence coercitive et de contrôle fréquentant ou ayant fréquenté une maison d'hébergement.

## **Chapitre 3**

### **La méthodologie**

La thèse porte sur l'autonomie relationnelle des femmes victimes de violence conjugale, plus précisément d'une violence coercitive et de contrôle. Une méthodologie mixte a été privilégiée. D'une part, l'analyse de réseau, adoptant une perspective quantitative, est mise de l'avant pour sa capacité à poser un regard global et dynamique sur le contexte relationnel des personnes. D'autre part, une approche qualitative fondée sur des entrevues individuelles et de groupe, de même que sur de l'observation participante et de l'analyse de dossiers est mobilisée afin d'intégrer la voix des femmes et des intervenantes à l'analyse tout en ciblant les actions qui permettent aux réseaux des femmes de se développer.

La thèse s'inscrit dans le cadre de Trajetvi, un partenariat de recherche et d'action dont l'objectif principal est de réaliser des recherches conduisant au développement d'un modèle d'actions concertées en violence conjugale. Contrairement à la simple collaboration entre chercheur.e.s et praticien.ne.s, la recherche partenariale est généralement conçue comme un processus à long

terme qui s'étend sur toutes les étapes d'un projet (Clément, Ouellet, Coulombe, Côté et Bélanger, 1995 ; Ross, Loup, Nelson, Botkin, Kost, Smith et Gehlert, 2010) et dont la négociation fait partie intégrante à chaque étape (Clément et al., 1995 ; Goldberg et Comins, 2001 ; Nolet, Cousineau, Maheu et Gervais, 2017 ; Ross et al., 2010). La présente thèse n'a pas été réalisée en partenariat au sens entendu par cette définition. Évoluant au sein de Trajetvi, nous avons néanmoins le désir et sentions l'urgence d'adopter une posture qui soit respectueuse des milieux de pratiques et des enjeux auxquels ils sont confrontés.

Le contexte de recherche partenariale n'est pas sans comporter des défis. Parmi ceux-ci, de rudes conflits peuvent émerger entre chercheur.e.s et partenaires des milieux de pratique (Clément, Tourigny et Doyon, 1999 ; Nolet et al., 2017). Ce contexte conflictuel est apparu paralysant au moment de concevoir la thèse. Les craintes étaient alimentées par le fait que l'adoption d'une perspective sur les réseaux sociaux est marginale en violence conjugale et que peu de repères étaient disponibles pour anticiper les réactions des différents partenaires de Trajetvi. Animée par un désir de produire une recherche originale et pertinente tout en évitant les foudres des milieux de pratiques, procéder au choix des concepts a été un long processus fait de nombreuses lectures et de plusieurs tentatives plus ou moins fructueuses. Les concepts de résilience, d'interdépendance, de cohésion et de réciprocité sont quelques exemples de pistes qu'il aurait été possible de suivre et qui auraient trouvé leur pertinence en violence conjugale. Au moment de la collecte des données, le cadre théorique était d'ailleurs différent de celui utilisé à l'heure actuelle : la question de la réciprocité et de l'interdépendance y étaient alors centrales. Finalement, la voie a été trouvée à force de discussions inspirantes avec des actrices de la pratique – intervenantes et femmes victimes de violence conjugale – et de lectures théoriques et empiriques en analyse de réseaux, en philosophie et en intervention. Ces différentes sources ont tour à tour fourni l'inspiration et la perspective qui correspondaient aux préoccupations des milieux. Le concept d'autonomie relationnelle paraît aujourd'hui doublement pertinent, car il est inspiré des femmes rencontrées et cohérent avec les pratiques d'intervention observées en maison d'hébergement.

Cette thèse a été produite dans un contexte riche en opportunités et permettant une grande flexibilité. Pendant la première année de scolarité doctorale, la thèse devait porter sur les



relations entre jeunes contrevenants hébergés en centre de réadaptation. À cette époque, nous étions aussi coordonnatrice d'une « cellule de recherche » visant la documentation du partenariat développé au sein de Trajetvi. C'est à travers cet emploi que nous avons appris sur la violence conjugale, sur les dynamiques partenariales et sur l'intervention dans ce domaine. Constatant la pertinence d'inscrire le projet au sein de ce partenariat auquel nous étions désormais attachée, nous avons choisi de changer l'objet de notre étude.

Ce chapitre porte sur les démarches de recherche entreprises depuis le choix de l'objet d'étude. La prise de contact et les relations avec les milieux partenaires et les participantes à la recherche sont d'abord décrites comme faisant partie intégrante du processus de recherche. La construction de l'outil de collecte de données de même que le processus de collecte sont ensuite racontés, permettant de présenter l'échantillon et de détailler la mécanique par laquelle les analyses ont été effectuées. Pour finir, le caractère éthique de la recherche, de même que ses limites, sont discutés.

### 3.1 L'intéressement des actrices clés

Faire partie de Trajetvi, à titre d'étudiante et de coordonnatrice, a été grandement facilitant pour la réalisation de la thèse : en rassemblant 18 chercheur.e.s et 14 regroupements de partenaires de milieux de pratique diversifiés, Trajetvi donnait accès à un éventail de points de vue sur la recherche et l'intervention, de même qu'à un large ensemble de ressources. Faire partie de Trajetvi ne donnait cependant aucune assurance d'accès aux ressources représentées par ses membres : encore fallait-il que ceux-ci s'intéressent au projet. Il a donc été nécessaire d'expliquer le projet aux représentantes du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (Regroupement) et de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (Fédé) de sorte qu'elles voient la pertinence de donner leur appui. Notre présence lors des rencontres annuelles de Trajetvi a d'abord permis de nous faire connaître et de faire connaître notre projet de recherche. Un courriel envoyé aux agentes de liaison des deux organisations a ensuite permis d'expliquer plus en détail les objectifs et les retombées anticipées du projet, de même que les besoins de la chercheuse en ce qui concerne l'implication des organisations, des maisons et des femmes victimes de violence conjugale. Finalement, des

rencontres en personne ou des discussions téléphoniques ont permis de conclure les collaborations, celles-ci permettant de répéter le processus d'explication et d'échanges avec les participantes potentielles à l'étude.

### 3.1.1 L'intéressement des maisons d'hébergement

Le Regroupement et la Fédé représentent respectivement 42 et 36 maisons d'hébergements réparties à travers le Québec. Alors que le Regroupement intervient spécifiquement auprès de femmes victimes de violence conjugale, la Fédé représente des maisons s'adressant à des femmes aux prises avec diverses problématiques sociales, dont la violence conjugale peut faire partie. Les services offerts dans les maisons du Regroupement comme de la Fédé sont variés : on parle bien sûr d'hébergement, mais aussi d'écoute téléphonique, de suivi individuel, de rencontre multidisciplinaire, de rencontres de groupes et d'accompagnements. Ces services sont offerts aux femmes hébergées, mais aussi à leurs enfants ainsi qu'aux femmes et enfants ayant un suivi externe. Les maisons des deux organisations sont réparties un peu partout à travers le Québec et rejoignent des femmes ayant des réalités diversifiées (ex. milieu rural vs urbain, femmes nées au Québec vs immigrantes). Les services offerts par les maisons doivent ainsi être suffisamment flexibles et savoir s'adapter aux différentes réalités vécues par leurs usagères.

Le soutien du Regroupement et de la Fédé a été particulièrement important dans le développement de la thèse, les personnes ressources ayant rapidement transmis l'invitation à leurs membres. Avec leur aide, le projet a été connu d'un grand nombre de ressources en peu de temps, permettant le développement de collaborations avec trois maisons d'hébergement, auxquelles une quatrième s'est ajoutée de manière fortuite à la suite d'une présentation faite dans le cadre d'un événement scientifique organisé par Trajetvi. Les paragraphes qui suivent relatent les démarches qui ont conduit à l'engagement des milieux dans le processus de recherche menée dans le cadre de la thèse.

## Maison 1

À la suite du premier contact auprès de la Fédé, la directrice de la Maison 1 contactait la Fédé pour souligner son intérêt pour la recherche. Près d'un mois s'est écoulé entre notre réponse et un retour de la directrice par courriel, celle-ci ayant pris le temps de discuter du projet avec l'équipe. Nous étions alors convoquée pour une rencontre en vue de préciser les modalités de réalisation de notre étude. Cette rencontre s'est déroulée à la maison d'hébergement en présence de la directrice et de l'intervenante qui allait être responsable du projet. En théorie, cette rencontre visait à évaluer nos besoins ; dans les faits, elle a aussi servi à évaluer si nos besoins et notre approche correspondaient à la vision prônée au sein de la maison, c'est-à-dire une vision féministe intersectionnelle. La thèse ne s'appuyant pas sur le féminisme intersectionnel en tant que cadre théorique, cette rencontre ne fut pas sans créer l'impression que notre offre n'était pas tout à fait idéale. Grâce au grand intérêt de l'intervenante ressource pour les réseaux sociaux, la collaboration avec la maison d'hébergement a néanmoins été conclue : un horaire d'observation participante a été établi et une copie de l'outil de collecte de données a été envoyée à l'équipe. Quelques semaines après la première rencontre, l'équipe d'intervention proposait des modifications à l'outil, à la suite desquelles les entrevues individuelles ont pu débiter, celles-ci étant menées parallèlement aux observations. Ainsi, en plus des entrevues, près de six mois d'observation participante, à raison de deux jours par semaine, allaient être réalisés dans cette maison d'hébergement en milieu urbain.

Dans cette maison, l'observation participante a rendu possible notre plus grande implication pour le recrutement des participantes. Les présentations d'usage ont eu lieu lors de la première réunion des résidentes à laquelle nous avons participé. Puis, quelques semaines plus tard, lorsque l'outil de collecte de données fut approuvé par l'équipe d'intervention, la recherche a été présentée plus en détail, lors d'une autre réunion des résidentes. Toutes les femmes présentes se sont immédiatement montrées intéressées à participer, si bien que deux entrevues ont eu lieu la journée même. Une affiche a été épinglée sur le babillard de la cuisine cette même journée, de sorte que l'ensemble des résidentes ait accès à nos coordonnées ainsi qu'aux informations essentielles concernant la recherche. Une fois cette première vague d'entrevues réalisée, la recherche a été présentée aux nouvelles résidentes individuellement dans des moments

informels. En tout, 10 résidentes ont été recrutées dans cette maison. Parallèlement, l'intervenante externe et l'intervenante jeunesse proposaient la recherche aux femmes auprès desquelles elles faisaient un suivi. Deux femmes ayant un suivi externe et une femme ayant un suivi jeunesse ont ainsi été recrutées.

## Maison 2

Lorsque le Regroupement a été contacté, la Maison 1 s'était déjà montrée intéressée à participer à la recherche. Puisqu'il s'agissait d'une maison d'hébergement en milieu urbain, celles en milieu rural ont été particulièrement ciblées pour une seconde vague d'invitations, répondant ainsi à un principe de diversification dans la composition de l'échantillon (Pires, 1997). Le pari était en effet que les réalités rencontrées en régions diffèreraient de celles constatées en milieu urbain. Notre intérêt à aller rencontrer des actrices des maisons d'hébergement d'ailleurs au Québec a certainement facilité le recrutement de participantes, plus d'appariements étant alors envisageables. Quelques jours après la transmission de l'invitation par l'intermédiaire du Regroupement, la directrice d'une maison d'hébergement a accepté de parler plus amplement du projet par téléphone. À la suite de cet appel, elle a transmis l'invitation aux femmes recevant les services de cette maison et a organisé les entrevues avec celles qui étaient intéressées à participer. Deux jours d'entrevues ont été réalisés dans cette maison avec quatre résidentes ainsi qu'une ex-résidente ayant toujours un suivi externe.

## Maison 3

Une seconde maison du Regroupement a accepté de transmettre l'invitation à ses résidentes et l'une d'entre elles a souhaité participer. Puisque cette maison se situait à plusieurs heures de route et étant donné qu'une seule femme souhaitait participer, l'entrevue, organisée par une intervenante, a été réalisée par voie téléphonique. Cette façon de faire n'est pas optimale, mais l'entrevue s'est quand même bien déroulée. Le formulaire de consentement et la compensation financière attachée à la participation aux entrevues (voir formulaire de consentement) ont été envoyés par la poste, accompagnés d'une enveloppe préaffranchie en vue du retour du formulaire de consentement signé.

## Maison 4

Le contact avec la quatrième maison d'hébergement s'est créé directement, sans l'intermédiaire de la Fédération du Regroupement. Dans le cadre d'un congrès organisé par Trajetvi, la thèse et ses tout premiers résultats étaient présentés. Pendant la pause suivant la présentation, une intervenante et la directrice d'une maison d'hébergement en milieu rural nous ont abordée pour témoigner de leur intérêt pour la recherche. Après un rendez-vous téléphonique et une rencontre en personne avec l'équipe d'intervention, l'intervenante rencontrée lors du congrès pris la charge de recruter les participantes et de coordonner les entrevues. Deux vagues d'entrevues s'étalant sur deux jours à chaque fois ont été organisées. Six mois plus tard, une troisième entrevue de groupe a finalement été organisée. Celle-ci avait le double objectif de transférer aux participantes les premiers résultats de la thèse et de valider ces derniers. Après chaque séjour d'entrevues, l'intervenante était contactée pour vérifier l'appréciation des participantes – les retours ayant toujours été positifs, les mêmes procédures et le même « protocole » ont été conservés.

### 3.1.2 L'intéressement des participantes

L'échantillonnage a été guidé par un principe de diversification interne d'un groupe relativement hétérogène (Pires, 2007), soit celui des femmes victimes de violence conjugales suivies en maisons d'hébergement. L'échantillon a été constitué de sorte à obtenir un contraste en fonction de la variable « milieu », selon que les participantes habitent en milieu urbain ou rural. Une fois ce contraste rendu possible, la diversification interne de l'échantillon est allée de soi jusqu'à saturation empirique. Les contrastes identifiés sont associés à des caractéristiques personnelles des participantes (immigration, taille du réseau) ainsi qu'à des caractéristiques de leur expérience (processus d'isolement, rupture). Le recrutement s'est achevé lorsque les entrevues ne permettaient plus d'apporter d'informations suffisamment nouvelles justifiant une extension de la collecte des données. Alors qu'une autre recherche portant sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale a atteint cette saturation empirique après 20 entrevues (Netto et al., 2017), la présente recherche a nécessité 30 entrevues pour obtenir ce résultat. Deux maisons d'hébergement participantes ont offert d'organiser de nouvelles

entrevues si l'analyse avait soulevé la pertinence de poursuivre la collecte des données, mais il n'a pas été nécessaire d'accepter leur offre.

Les maisons d'hébergement ont joué un rôle important dans le recrutement des participantes. Dans les Maisons 2, 3 et 4, ce sont les intervenantes qui se sont chargées de présenter la recherche aux femmes, de vérifier si elles souhaitaient participer et de coordonner l'horaire des entrevues. Voyant leur volonté de tout organiser par elles-mêmes, un résumé de la recherche leur a été envoyé afin qu'elles puissent s'y appuyer ou le distribuer aux femmes pour leur faire connaître la recherche, selon leur préférence.

### 3.2 L'outil de collecte de données et son développement

L'outil de collecte de données utilisé dans le cadre de la recherche, présenté aux Annexes 2 et 3, est constitué de cinq parties développées en collaboration avec Axelle François<sup>15</sup>, une post-doctorante du *Centre international de criminologie comparée*, de même qu'avec les intervenantes de la Maison 1.

La première partie de l'outil, prenant la forme d'un questionnaire, permet de décrire les caractéristiques de l'échantillon. Cette partie a été formulée en collaboration étroite avec les intervenantes de la Maison 1. Cette collaboration imprévue a été imposée par la désapprobation de l'équipe concernant certains items du questionnaire. Leur réaction a donné lieu à des modifications somme toute mineures, mais qui ont contribué à améliorer le *ton* que prenait la version initiale de l'outil. Par exemple, l'équipe a questionné la pertinence d'une question qui avait été incluse concernant la religion des participantes. À quoi cette information allait-elle servir ? En contrepartie, quelles réactions cette question était-elle susceptible de provoquer ? Bien que la désapprobation de l'équipe face à différents items du questionnaire ait été momentanément inconfortable, elle a permis d'améliorer l'outil et, probablement, de créer un

---

<sup>15</sup> Au moment de préparer le questionnaire, Axelle François travaillait sur les relations entre ex-détenus hébergés en maison de transition. Puisque nos projets avaient plusieurs similitudes, dont l'approche centrée sur les réseaux sociaux, une collaboration a débuté afin d'élaborer un outil commun pour la collecte de données, appelé « outil de base », qui devait nous permettre d'éventuellement comparer nos résultats. La démarche consistait essentiellement à rassembler différents outils développés antérieurement par d'autres chercheurs, puis à les étoffer à partir des contextes respectifs dans lesquels ils seraient appliqués.

meilleur climat d'entrevues. Certaines questions de cette section de l'outil ont par ailleurs été incluses à une section « fiche signalétique » située à la toute fin du questionnaire, complétée à partir du dossier des résidentes, lorsque possible. Qu'elles aient été consignées dans l'outil ou dans une fiche signalétique, ces questions précisent les caractéristiques sociodémographiques des participantes, de même que certaines caractéristiques du contexte ayant conduit les femmes en maison d'hébergement. Au nombre des questions inscrites se trouvent celles concernant l'âge, la langue maternelle, le lieu de naissance, le lieu de domiciliation, les enfants, le niveau de scolarité, l'occupation et la perception des revenus au moment de l'entrevue. D'autres questions concernent plus particulièrement la relation conjugale, incluant l'état civil et les types de violence et de contrôle subis pendant la relation violente. Finalement, des questions concernent les objectifs personnels et la perception des participantes à l'égard de la capacité de leur réseau à les aider à atteindre ces objectifs.

La deuxième partie de l'outil de collecte de données concerne le sentiment de sécurité des participantes. Les questions portent sur leur sentiment de sécurité dans différents lieux, de même que sur leur perception de leur réseau en regard de leur sécurité.

La troisième partie de l'outil de collecte de données concerne le sentiment d'efficacité sociale des participantes. Servant à mesurer le sentiment d'efficacité sociale des personnes, il s'agit d'une sous-échelle de l'outil construit et validé par Sherer, Maddux, Mercandante, Prentice-Dunn, Jacobs et Rogers (1982). Elle a été adaptée afin qu'il s'agisse d'une échelle en quatre points plutôt qu'en cinq, permettant de mieux dichotomiser les réponses. Cette partie faisait partie du questionnaire de base, mais n'est pas utilisée dans le cadre de la thèse.

La quatrième partie de l'outil de collecte de données porte sur le réseau personnel des participantes. Afin de construire une liste des membres du réseau de chaque participante, un générateur de noms a été utilisé. Un générateur de nom est un outil constitué d'une ou de plusieurs questions élicitant une liste de noms d'alters. À travers l'utilisation d'un générateur de noms, les participantes sont appelées à nommer les personnes avec qui elles partagent des relations ou des activités. Un générateur de noms en deux questions se montre généralement suffisant pour identifier les membres significatifs de réseaux personnels (Marin et Hampton,

2007). Ces deux questions permettent de nommer les individus avec qui la personne socialise et discute de sujets importants. Ces questions sont formulées ainsi : « *De temps à autres, la plupart des personnes discutent de sujets importants avec d'autres personnes. Qui sont les personnes avec qui vous discutez de sujets importants?* » et « *Qui sont les personnes avec qui vous aimez vraiment socialiser?* ». Bien que ces questions aient été utilisées, elles ont été modifiées de sorte à mieux saisir la complexité du contexte relationnel des victimes de violence conjugale. Puisque la dynamique de violence conjugale peut impacter négativement les relations des victimes, des auteurs (Trotter et Allen, 2009) soutiennent qu'il est essentiel de mettre autant d'emphase sur les relations négatives que positives. Ainsi, les questions ont été reformulées de manière à inclure les relations négatives des participantes. De plus, afin de saisir la transformation du réseau des participantes à travers le temps, de même que l'effet de l'intervention sur leur réseau, le générateur de noms a été modifié pour permettre de capter l'information à différents moments. Par ailleurs, puisque de simples contacts peuvent constituer d'importantes sources d'opportunités (Burt, 1992 ; 2005), une question concernant des liens moins importants, mais néanmoins significatifs a été ajoutée. Ensuite, puisque les agresseurs sont susceptibles d'avoir une influence importante sur le réseau des victimes, il était prioritaire de pouvoir déterminer leur position à l'intérieur du réseau des participantes. Une question a donc été ajoutée en vue de saisir la place de l'agresseur. La position des agresseurs n'ayant pas été spécifiée dans les recherches antérieures portant sur le réseau des victimes de violence conjugale (Katerndalh et al., 2013 ; Levendosky et al., 2004), cet ajout constitue une force de notre étude. Finalement, puisque les maisons d'hébergement constituent d'importants lieux d'interactions et que les participantes à l'étude avaient toutes comme point commun d'être passées en maison, une question visant à intégrer les résidentes qui n'auraient pas été spontanément mentionnées par les participantes a été ajoutée. Au départ, une question devait viser l'inclusion des intervenantes également, mais elle a été retirée suite au désaccord de l'équipe de la Maison 1, qui craignait que les entrevues tournent plus autour d'elles qu'autour du réseau des femmes à l'extérieur de la ressource. Les six questions constituant le générateur de noms sont les suivantes :

1. Au cours des 12 derniers mois, avec qui avez-vous parlé de sujets importants pour vous ?
2. Présentement, avec qui discutez-vous de sujets importants pour vous ?



3. En plus des personnes déjà mentionnées, y a-t-il des personnes avec qui vous avez passé beaucoup de temps au cours des 12 derniers mois ? Si oui, qui sont ces personnes (maximum 5) ?
4. En plus des personnes déjà mentionnées, y a-t-il des personnes à qui vous croyez que vous pourriez demander de l'aide si vous en aviez besoin (ex. : voisin, collègue, etc.) ?
5. Avec votre accord, j'ajouterais maintenant les résidentes de la maison d'hébergement dans la liste de personnes puisque pendant votre séjour, elles sont des sources d'interactions et de soutien potentiel. Me permettez-vous de les ajouter à la liste de personnes ?
6. Avec votre accord, j'ajouterais aussi votre conjoint ou ex-conjoint. Je l'ajouterais, car il se peut qu'il ait une influence sur votre réseau. Me permettez-vous de l'ajouter à la liste de personnes ?

Des modifications mineures ont été apportées dans le questionnaire utilisé avec les ex-résidentes. Plus spécifiquement, les questions 2 et 5 ont été remplacées par les questions suivantes, qui portent sur leurs relations au temps de la relation violente :

1. Pendant votre relation avec votre conjoint, avec qui pouviez-vous parler de sujets importants pour vous ?
2. Pendant votre relation avec votre conjoint, avec qui passiez-vous beaucoup de temps ?

Lorsqu'un générateur de noms est utilisé, il est préférable de ne pas limiter le nombre de choix possibles (Lazega, 1998). Ainsi, les participantes n'ont pas été restreintes dans leur liste de personnes faisant partie de leur réseau social. La troisième question prévoyait certes de mentionner un maximum de cinq personnes, car nous anticipions une augmentation drastique du nombre de personnes mentionnées, notamment ceux qui se trouvent en milieu de travail. Dans les faits, aucune participante ne s'est rendue à cinq.

Dans la cinquième partie de l'outil de collecte de données, le générateur de noms était suivi d'un interpréteur de noms à partir duquel les participantes étaient questionnées à propos de leur relation avec chaque membre de leur réseau. Cet interpréteur de noms constitue le cœur du questionnaire « de base » utilisé aussi dans le cadre d'autres recherches. Son développement a d'abord été entrepris par Morselli et Tremblay pour leur enquête sur la réussite criminelle

(*criminal achievement*) en 2000-2001 (voir Morselli et Tremblay 2004a ; 2004b), ces auteurs s'étant eux-mêmes appuyés sur un instrument développé par Burt (1992) pour l'étude du capital social. Morselli et son équipe ont ensuite ajusté le questionnaire en suivant une approche centrée sur les réseaux personnels dans le cadre d'une recherche portant sur les expériences délinquantes des jeunes à Montréal (Morselli, Gariépy et Gagnon, 2016 ; Morselli, Gagnon, Gariépy, Lafortune et Guay, 2014). L'instrument a été repris dans le cadre de la présente étude et aux dimensions relationnelles déjà incluses (discussion, respect, confiance, soutien, conflit), des dimensions spécifiques au contexte de violence conjugale, inspirées notamment de l'outil utilisé par Hoff (1990), ont été ajoutées (demande d'aide, confidences, valorisation, approbation). Les participantes étaient invitées à se prononcer au sujet de relations données (par exemple : « je fais confiance à cette personne ») et reçues (par exemple : « cette personne me fait confiance »). Pour chaque affirmation, les participantes étaient invitées à formuler leur degré d'accord sur une échelle ordinale allant de 0 (=tout à fait en désaccord) à 3 (=tout à fait en accord). Les participantes étaient ensuite invitées à rapporter à qui, parmi l'ensemble des acteurs et actrices de leur réseau, chacun et chacune parlent. Le libellé de la question était le suivant : « Pour chaque personne de la liste, indiquez, à votre connaissance, avec quelles autres personnes de la liste cette personne parle ». Cette dernière question s'avérait essentielle pour permettre d'analyser les liens entre l'ensemble des membres des réseaux et pour utiliser certaines des mesures structurelles développées en analyse de réseau. Le choix du réseau de discussion pour compiler les relations entre les alters est motivé par la théorie des trous structuraux, dans laquelle Burt (2005) souligne que la position de courtier, soit la personne faisant le pont entre des personnes ou des groupes de personnes qui ne sont autrement pas liées, atteint son maximum d'effet à l'intérieur des réseaux de discussions informelles.

L'outil de collecte de données se clôt sur des questions ouvertes encourageant les participantes à élaborer davantage au sujet des changements survenus dans leurs relations et des réactions de leurs alters face à la violence vécue, cette partie prenant la forme d'une entrevue semi-dirigée. La majorité des participantes n'attendait cependant pas cette section pour élaborer davantage sur leurs relations, abordant plutôt ces éléments spontanément au cours de la passation des parties dirigées du questionnaire.

### 3.3 La collecte de données

Les données à partir desquelles les objectifs de recherche sont atteints ont été recueillies de différentes manières, par le biais d'entrevues rassemblant une ou plusieurs participantes, par de l'observation participante, de même que par l'accès au dossier de certaines participantes.

#### 3.3.1 Les entrevues individuelles initiales

Des rencontres individuelles ont été réalisées avec chacune des participantes. Au début de la rencontre, la recherche et le formulaire de consentement, présenté à l'Annexe 1, leur étaient présentés afin de leur donner l'occasion de poser des questions ou de se désister de la recherche. Plusieurs ont profité de ce moment pour poser des questions à l'égard de l'utilisation qui serait faite des données et des retombées potentielles pour les femmes qui vivent de la violence conjugale. C'est à ce moment qu'il a été possible de constater que pour certaines, particulièrement lorsqu'elles n'étaient plus résidentes d'une maison d'hébergement, leur participation à la recherche avait pour but d'aider les femmes victimes. Les plus motivées commençaient parfois à parler de leur réseau dès lors que l'importance potentielle de l'entourage était évoquée et avant même la signature du formulaire de consentement – quelque chose de cet ordre leur était alors dit : *« je suis vraiment désolée de vous arrêter, car ce que vous me dites est extrêmement intéressant. Par contre, nous ne sommes pas encore complètement prêtes à débiter l'entrevue. Je prends note de quelques mots clés afin de vous relancer sur le sujet. Nous y revenons rapidement, promis! »*.

Lorsque le formulaire de consentement était signé et que les participantes avaient posé leurs questions, l'entrevue pouvait débiter. La durée annoncée des entrevues était d'environ 90 minutes et la durée réelle moyenne a été de 93 minutes, l'entrevue la plus courte ayant duré 45 minutes et la plus longue, 180 minutes. Lorsque les participantes n'y voyaient pas d'inconvénient, l'entrevue était enregistrée. Plusieurs participantes avaient toutefois un malaise palpable à l'idée d'être enregistrées ; dans ces situations, une prise de notes systématique avec laquelle elles ont toutes été d'accord leur était proposée. Les entrevues étaient alors retranscrites le plus rapidement possible après la fin de l'entrevue afin de reconstituer avec le plus

d'exactitude possible les paroles prononcées. Lorsque plusieurs entrevues étaient réalisées la même journée, la transcription immédiate devenait cependant impossible.

Dans la cinquième partie du questionnaire, soit celle permettant de qualifier les relations avec chacun des alters, un encadré était fourni aux participantes. Celui-ci contenait une échelle de 0 à 3 ainsi que la signification des choix de réponse :

<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Tout à fait en désaccord</b>	<b>En désaccord</b>	<b>En accord</b>	<b>Tout à fait en accord</b>

Cet encadré visait à faciliter la réflexion des participantes et à éviter qu'elles n'aient à se référer au questionnaire pour chaque personne à l'égard desquelles elles devaient se prononcer. Cet outil s'est avéré très utile puisqu'elles avaient à se prononcer sur un grand nombre de personnes et une grande diversité de relations. Les noms des personnes mentionnées lors de la passation du générateur de noms étaient d'abord inscrits dans la colonne de gauche du tableau de réponses (voir Annexe 4). Chaque affirmation concernant les relations avec ces personnes était ensuite lue, puis chaque personne précédemment mentionnée par les participantes leur était nommée, par exemple : « je fais confiance à cette personne... Caroline, Jaqueline, etc. ». La tâche des participantes consistait alors à regarder l'encadré et à choisir, pour chaque personne mentionnée, le chiffre qui convenait. Le processus était répété pour chaque relation évoquée (respect donné, respect reçu, etc.).

Ayant abordé les entrevues individuelles avec une forte volonté de ne pas revictimiser les femmes, elles étaient suivies dans les sujets à propos desquels elles souhaitaient (ou non) élaborer. En laissant les femmes libres de mener l'entrevue, de l'information riche sur des sujets diversifiés a été obtenue, sans pour autant négliger les données de réseaux qui devaient être collectées. Certaines, comme Claire, ne souhaitaient pas parler des personnes qu'elles avaient perdues, mais élaboraient davantage au sujet des relations qu'elles avaient développées en maison d'hébergement. Par exemple, Claire a rapporté avoir été très touchée par un geste de la directrice, qui s'est assurée de l'inclure dans une discussion lors d'un repas. Les questions semi-dirigées à la toute fin du questionnaire ont aussi permis de laisser la place aux femmes afin qu'elles élaborent sur leur réseau et les personnes qui le constituent.

Les entrevues ont fait revivre des émotions aux femmes, mais, à notre connaissance, aucune n'est sortie de l'entrevue blessée. Pour en être certaine, un suivi avec les intervenantes des différentes maisons d'hébergement participantes était fait après les entrevues. Ces dernières ont toujours rapporté l'appréciation des femmes à l'égard des entrevues individuelles.

En plus de permettre l'analyse des données de réseaux et qualitatives, les entrevues individuelles ont permis de faire un certain nombre de constats qui ont orienté certains choix, dont celui de l'autonomie relationnelle en tant que concept principal : les femmes qui se trouvaient devant nous prenaient action en vue de changer leur contexte relationnel, même si celui-ci paraissait avoir un impact sur cette même capacité à prendre action. Les entrevues individuelles ont aussi permis de confirmer la pertinence de l'intervention centrée sur les réseaux en violence conjugale. Les femmes parlaient de leurs relations tantôt avec rage, tantôt avec tendresse et, souvent, elles se disaient heureuses d'avoir eu l'occasion d'en parler. Constatant l'impact du réseau, de même que leur engouement à en parler, nous étions désormais convaincue que l'intuition de départ, soutenue par la littérature, était juste : il importe d'intégrer la globalité des relations dans l'intervention en violence conjugale.

### 3.3.2 Les rencontres de rétroaction

Dans l'optique de créer un échange avec les participantes et de considérer leur propre interprétation de leurs résultats, des rencontres de rétroaction leur étaient proposées à la suite de l'entrevue individuelle. Le but de ces rencontres était de partager avec les participantes les premières analyses de leur réseau et de discuter et nuancer ces analyses. Lorsqu'une participante se disait intéressée par la rencontre de rétroaction, un rapport d'analyse était réalisé, puis était présenté à une intervenante. Une rencontre à trois incluant la participante, l'intervenante et la chercheure était ensuite planifiée, son but étant de présenter le rapport et de discuter son contenu. La première partie du rapport contenait les résultats et la deuxième partie abordait des pistes de questionnements et d'approfondissement. Par exemple, constatant l'augmentation de la centralité de son fils à l'intérieur de son réseau à la suite de sa séparation, la question suivante a été posée à Arianne : « comment ce changement affecte-t-il ta vie et celle de ton fils ? » D'une durée approximative de 45 minutes, ces rencontres ont permis d'aborder différentes

thématiques, notamment la place des enfants dans le réseau des femmes, la sécurité des proches et la création de nouvelles relations.

Dix-sept rapports d'analyse individuelle ont été rédigés, mais seulement cinq rencontres de rétroaction ont eu lieu. À cause de contraintes logistiques, l'intervenante-ressource de la Maison 4 a proposé de remettre les rapports en main propre aux participantes, de les consulter avec elles et de nous les référer si elles avaient des questions. Ainsi, aucune rencontre de rétroaction n'a eu lieu avec les 11 participantes recrutées dans cette maison d'hébergement. Par ailleurs, une participante de la Maison 1 s'était montrée intéressée par la rencontre de rétroaction, mais elle n'est restée que trois jours à la maison d'hébergement. Bien que le rapport ait été produit rapidement, elle avait déjà quitté la ressource au moment de réaliser la rencontre.

Les cinq rencontres de rétroaction réalisées ont été appréciées, tant par les participantes que par les intervenantes. Les intervenantes ont rapporté avoir apprécié le nouveau regard que leur permet l'analyse de réseau. Par exemple, après la rencontre de rétroaction avec Ariane et son intervenante, celle-ci disait avoir été agréablement surprise de constater que le rapport mentionnait des éléments qu'elle travaillait depuis des mois avec la participante, mais dans un langage différent, ce qui lui donnait l'impression de voir ses propos appuyés. Elle disait voir une complémentarité dans les deux démarches. Elle disait, finalement, avoir été impressionnée par l'entrain avec lequel la participante s'appropriait les résultats, posait des questions et s'impliquait pour approfondir les analyses.

### 3.3.3 Les entrevues individuelles de suivi

Les participantes qui résidaient dans la Maison 1 au moment de l'entrevue individuelle initiale étaient invitées à participer à une seconde entrevue individuelle lorsque leur durée de séjour était suffisamment longue pour le permettre. Le but de ces entrevues était de saisir l'évolution des relations au sein du réseau personnel des participantes, de même qu'au sein du groupe de résidentes. Compte tenu de la courte durée de séjour de certaines participantes, seulement trois entrevues individuelles de suivi ont été possibles.

### 3.3.4 La rencontre de groupe

Après que l'ensemble des entrevues individuelles et des rencontres de rétroaction ait été réalisé, une analyse transversale des résultats a été faite, mettant en relation l'ensemble des données recueillies auprès de chaque participante individuellement. À partir de ces résultats transversaux, une entrevue de groupe a été menée dans la Maison 4. La directrice, une intervenante, une stagiaire, ainsi que deux participantes à la recherche étaient présentes. La rencontre a été d'une durée approximative de deux heures. Elle a été enregistrée.

L'objectif de cette entrevue était double : elle visait à informer les personnes présentes de nos résultats préliminaires, puis à nuancer et compléter les analyses à partir de leur expérience. Par exemple, l'analyse des données qualitatives avait permis de souligner la colère en tant que réaction possible chez les proches des femmes. Cependant, la colère avait seulement été abordée comme étant dirigée vers le conjoint. Les participantes ont donc été questionnées à savoir si, selon leur expérience, la colère était parfois aussi dirigée vers les femmes. Ayant constaté que les maisons d'hébergement ne sont pas en contact avec les proches des femmes hébergées, elles ont aussi été questionnées à propos de leur opinion au sujet de l'intervention directe auprès des proches. Les participantes étaient unanimes à cet égard et leurs réponses ont permis d'identifier des conditions essentielles à la réussite de telles interventions.

### 3.3.5 L'observation participante

Une période d'observation participante d'une durée de six mois, à raison de deux journées par semaine, a été réalisée dans la Maison 1. Cette période d'observation avait d'abord pour but de permettre l'étude des relations en maison d'hébergement. Le but était de saisir la teneur des échanges (discussion, soutien) entre les résidentes et entre les résidentes et leurs intervenantes, de même que capter les difficultés relationnelles engendrées par la vie en groupe. L'observation participante avait aussi pour but de permettre une familiarisation avec l'intervention en maison d'hébergement. Le but était de comprendre comment les intervenantes envisagent la violence conjugale, et comment et avec quels outils elles répondent aux besoins des femmes qu'elles accompagnent. La grille développée pour les observations est présentée à l'Annexe 5.

Nous nous rendions à la maison d'hébergement le lundi, pour le quart de travail de jour, ainsi que le mercredi, pour le quart de travail de soir. Ces quarts de travail ont été choisis afin que nous ayons accès à la réunion des résidentes, qui a lieu le lundi matin, ainsi qu'aux ateliers de groupe, qui ont lieu le mercredi soir. Notre présence à ces moments précis devait favoriser l'accès à la dynamique relationnelle dans le groupe de résidentes, non seulement en ce qui a trait au soutien échangé, mais aussi en ce qui a trait aux difficultés du quotidien.

La réunion des résidentes est divisée en cinq parties. La première partie consiste à choisir les tâches et les menus pour la semaine à venir. Chaque résidente doit choisir une tâche par jour à exécuter (par exemple : laver le plancher, remplir et vider le lave-vaisselle) et un souper par semaine à préparer. La deuxième partie permet aux intervenantes de transmettre des informations, notamment au sujet des activités à venir, et d'amorcer des discussions, par exemple au sujet des tâches ménagères. La troisième partie permet aux résidentes d'aborder les problèmes survenus dans la semaine précédente, de clarifier certaines situations et d'envisager des solutions. La quatrième partie de la réunion sert à mentionner les forces et les faiblesses du groupe, par exemple l'accueil ou le désordre. Finalement, la cinquième partie permet à chaque femme de dire, à tour de rôle, comment elle va et pourquoi, donnant l'occasion à chacune d'exprimer ses préoccupations, et aux autres de lui témoigner du soutien. En somme, notre présence lors des réunions des résidentes nous a permis d'observer un éventail de difficultés vécues au sein du groupe de même qu'au soutien échangé entre les résidentes.

Les ateliers du mercredi soir étaient, quant à eux, particulièrement propices à l'observation de l'échange de soutien. Par des activités manuelles et artistiques, ces ateliers permettent d'aborder des thématiques autour desquelles les femmes peuvent échanger. À titre d'exemple, un des ateliers portait sur la fabrication d'un mandala sur le thème de la vie de couple. Les participantes devaient découper, dans des revues, des images qui leur faisaient penser à une vie de couple satisfaisante. Elles devaient ensuite coller ces images à l'intérieur d'un cercle et, si elles le souhaitaient, présenter leur mandala au groupe. Vers la fin de la période d'observation, nous avons aussi élaboré et animé, en collaboration avec une intervenante, un atelier sur le réseau social. L'atelier débutait par une introduction au sujet des réseaux sociaux et de leur importance pour les victimes de violence conjugale. Les parties suivantes abordaient les questions de la



connaissance de soi et de son impact sur la capacité à entrer en relation, sur le genre d'ami.e.s souhaité.e.s, sur les fonctions d'un réseau, sur les lieux d'entrée en relation, sur les moyens d'entrée en relation et sur la construction de relations égalitaires. Le document conçu est accompagné de 10 annexes d'activités pouvant être utilisées par les intervenantes qui souhaitent accompagner les femmes dans l'analyse de leur réseau et le développement de celui-ci.

Ayant eu la chance de nous impliquer dans la maison d'hébergement, nous avons terminé la période d'observation avec le sentiment d'avoir contribué au milieu. Avant d'être à l'aise, nous avons cependant eu besoin de quelques semaines d'adaptation. Notre première journée avait d'ailleurs assez mal débuté. Notre enthousiasme nous avait alors conduit, par un beau lundi printanier, à enfourcher notre vélo pour la première fois de l'été. Une heure plus tard et avec 15 minutes de retard, nous sommes arrivée à la maison d'hébergement, rouge, mouillée de neige et mal à l'aise. Cette journée a néanmoins été riche : nous avons eu accès à une formation sur l'intervention, la même que reçoivent les intervenantes remplaçantes, et à une discussion sur une situation arrivée le jour précédent, où une intervenante s'était fait menacer au couteau par une résidente. Les premières semaines de notre observation participante allaient être, d'une certaine façon, à l'image de cette anecdote : notre enthousiasme allait rester, mais le défi allait continuer d'être plus exigeant que ce que nous avions envisagé.

Cette expérience en maison d'hébergement a été riche en apprentissages en ce qui concerne l'intervention féministe. Au départ, nous n'avions que les écrits scientifiques pour nous aiguiller dans notre compréhension de la problématique de violence conjugale et de l'intervention y répondant. À force de discuter avec les intervenantes et les femmes hébergées, et à force de lire les dossiers de ces dernières, nous avons réalisé que l'ampleur de la problématique telle que décrite par les chercheur.e.s féministes n'est pas exagérée. Le fait de passer du temps en maison d'hébergement nous a permis de problématiser notre étude d'une manière qui fasse consensus avec la vision des intervenantes.

### 3.3.6 Les dossiers des participantes

Dans la Maison 1, nous avons eu accès aux dossiers des participantes, avec leur consentement, afin d'y recueillir des informations et d'alléger les entrevues individuelles. Une fiche signalétique a été construite afin de consigner les informations concernant l'âge, la langue maternelle, le dernier niveau de scolarité complété, le lieu de résidence avant l'arrivée en maison d'hébergement, l'occupation, les programmes d'intervention suivis, les enfants, les types de violence subis et les objectifs de séjour. Un espace était par ailleurs réservé afin d'inscrire d'autres informations pertinentes et qui permettraient d'enrichir les données qualitatives collectées. Un exemple détaillé de violence sociale, que nous verrons dans les analyses, a ainsi pu être recueilli.

## 3.4 L'échantillon

Trente femmes victimes de violence conjugale ont accepté de participer à notre recherche. Leur âge moyen au moment de l'entrevue est de 36 ans, la plus jeune ayant 19 ans et la plus âgée, 54 ans. La plupart ont des enfants (n=26). Parmi celles-ci, la majorité n'en a qu'un (n=12), mais certaines en ont deux (n=8), trois (n=4) ou quatre (n=2). Les participantes sont distribuées de manière équilibrée en ce qui concerne leur milieu de vie : 17 d'entre elles habitent en milieu rural, et 13 en milieu urbain. Au moment de l'entrevue, la moitié des participantes était résidentes d'une maison d'hébergement (n=15), les autres étant d'ex-résidentes (n=10) ou ayant un suivi externe (n=5).

Alors que vingt participantes sont nées au Québec, neuf ont immigré au Québec à l'âge adulte, deux étaient fraîchement arrivées au Québec au moment de l'entrevue, et une avait immigré en France, y habitait toujours et n'était au Québec qu'en visite. Deux participantes avaient immigré avec l'ensemble de leur famille (parents, fratrie), tandis que sept avaient immigré seules. Les réseaux des femmes faisant partie de ce dernier sous-groupe ont des problématiques particulières dont il est question au chapitre 4. La langue maternelle de la plupart des participantes est le français. Bien que l'anglais ait été utilisé pour mener deux entrevues, aucune participante n'a l'anglais comme langue maternelle. Quatre participantes ont une langue

maternelle autre que le français et l'anglais et le recours à une interprète a été nécessaire avec l'une d'entre elles.

Sur le plan de leur occupation, les participantes sont à la maison (n=13), ont un travail à l'extérieur de la maison (n=10), vont à l'école (n=4) ou cumulent un emploi et des études (n=2). La majorité des participantes ont une scolarité de niveau secondaire (n=14). Les autres ont une formation de niveau primaire (n=2), collégial (n=6) et universitaire (n=5). Une seule participante rapporte n'avoir complété aucune étude. Lorsqu'elles sont questionnées à propos de leurs revenus, la plupart des participantes mentionnent avoir un revenu insuffisant (n=10) ou nettement insuffisant (n=7) par rapport à leurs besoins. Certaines mentionnent cependant avoir un revenu suffisant (n=11) et une seule rapporte avoir un revenu tout à fait suffisant.

La durée moyenne de leur relation avec le conjoint violent est de 9,4 ans, la relation la plus courte ayant duré un an et la plus longue, 30 ans. Alors que nous avons assumé, jusqu'ici, que les participantes étaient principalement victimes d'une violence coercitive et de contrôle, c'est aussi ce que confirment nos données. Des 22 répondantes pour lesquelles l'information au sujet des tactiques de contrôle utilisées par l'agresseur est disponible, 19 ont subi trois tactiques de contrôle<sup>16</sup> ou plus, ce qui constitue le point de coupure utilisé par d'autres auteurs (Johnson, 2006 ; Laroche, 2005) pour faire la distinction entre les situations de contrôle élevé et faible. Répliquant la stratégie utilisée par Johnson (2006) et Laroche (2005), le niveau de contrôle a été associé à la présence de violence physique et/ou sexuelle, donnant une proportion de 72,7% de violence coercitive et de contrôle au sein de notre échantillon. Ce résultat est légèrement plus faible que ceux obtenus par Johnson (2006) et Graham-Keaven (2003), qui étaient respectivement de 79% et de 88%. Notre calcul est cependant conservateur, considérant que l'information concernant les tactiques de contrôle n'a pas été recueillie systématiquement, ayant plutôt, dans le tiers des cas, été relevée dans les dossiers des résidentes. Considérant que la violence psychologique est aujourd'hui considérée comme une forme de violence à part entière et considérant la critique faite de Johnson (1995 ; 2006) à cet égard précédemment, la proportion

---

<sup>16</sup> Rappelons que ces tactiques incluent l'intimidation, la violence psychologique, la minimisation, le déni et le blâme, le recours à des privilèges associés aux hommes, l'utilisation des enfants, la violence économique, les menaces et la coercition et l'isolement.

de victimes de violence coercitive et de contrôle a été calculée en incluant la violence psychologique. Les situations de contrôle élevé étaient alors associées aux situations de violence physique, sexuelle et/ou psychologique pour former le sous-groupe de victimes de violence coercitive et de contrôle, qui regroupaient alors 86,4% de notre échantillon. De ces victimes de violence coercitive et de contrôle, une grande majorité (84,2%) ont été isolées pendant leur relation. A contrario, aucune des femmes ayant vécu une violence impliquant un faible contrôle n'a vécu d'isolement. Ces résultats descriptifs permettent déjà de souligner que l'isolement et le contrôle sont intimement liés, et sont caractéristiques des femmes hébergées en maison d'hébergement ou y recevant des services externes.

Il est possible que la proportion de contrôle et d'isolement subie par les participantes à l'étude soit influencée par le processus de recrutement qui était dirigé par une intervenante dans la Maison 4, dans laquelle plus du tiers des participantes ont été recrutées. Sachant que la thèse portait sur le réseau social des victimes de violence conjugale, elle a abordé les femmes dont elle connaissait un historique qu'elle jugeait pertinent pour la recherche. Des 11 femmes recrutées dans cette maison, une seule n'a pas rapporté avoir été victime d'isolement.

Bien entendu, nous ne prétendons pas avoir un échantillon représentatif de la population des femmes victimes de violence conjugale, ni même de celles qui sont victimes d'une violence coercitive et de contrôle. L'objectif n'est pas, non plus, de généraliser les résultats à l'ensemble de celles-ci. Ayant plutôt comme objectif de mettre en lumière et de comprendre une diversité de réalités relationnelles, le procédé de sélection des participantes, de même que la constitution de l'échantillon, sont adéquats.

### 3.5 L'analyse

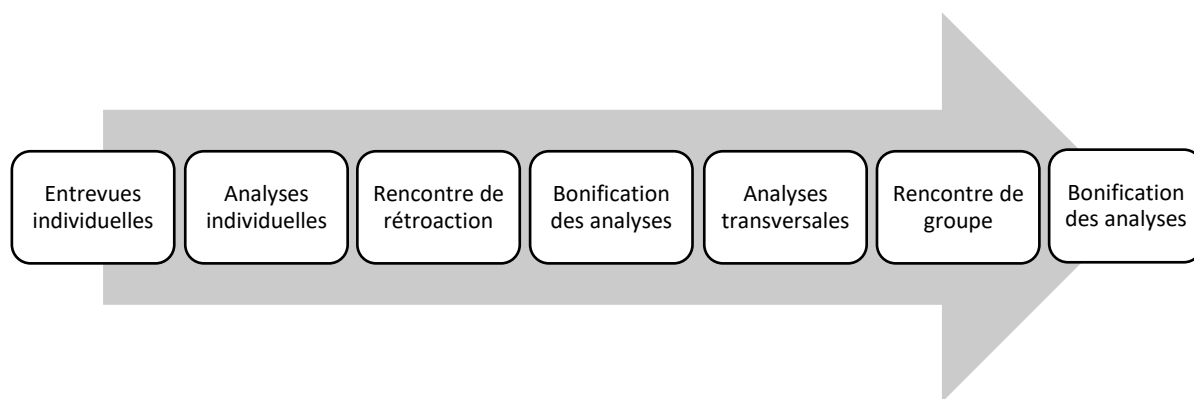
Les données recueillies dans le cadre de notre étude permettent l'utilisation des principes et méthodes de l'analyse de réseaux (objectifs 2, 3, 4 et 5) et de l'analyse qualitative (objectifs 1, 3, 4 et 5). La perspective sur les réseaux sociaux permet d'analyser les réseaux personnels d'une manière globale et dynamique ; en l'adoptant, il devient possible de saisir avec précision l'évolution du réseau des participantes à l'étude. Une approche qualitative permet de son côté

de saisir l'expérience et les comportements des différents acteurs du réseau des participantes avec plus de finesse; rattachée à l'analyse de réseau, elle permet de comprendre comment se forment et se défont les relations et comment ces dernières permettent (ou non) aux femmes de développer leur autonomie relationnelle. Les sections qui suivent présentent d'abord le processus itératif à travers lequel l'analyse a été réalisée. Il est ensuite question de l'opérationnalisation du concept d'autonomie relationnelle, puis les étapes des analyses de réseaux et qualitatives que nous avons menées.

### 3.5.1 Un processus d'analyse itératif

L'analyse des données a été réalisée selon un processus itératif constitué d'aller-retour entre les données, les participantes et les maisons d'hébergement (voir Figure 4). Un premier rapport d'analyse était rédigé suite aux entrevues individuelles – produit rapidement, ce rapport se voulait avant tout un condensé d'éléments à discuter et à approfondir lors des rencontres de rétroaction. Une seconde analyse avait lieu après les rencontres de rétroaction, le cas échéant – il s'agissait alors de compiler les commentaires et les réactions des participantes à l'égard des analyses individuelles effectuées et des questionnements soulevés par l'analyse.

**Figure 4 : le processus d'analyse**



Une fois l'ensemble des analyses verticales achevées, c'est-à-dire l'analyse des données pour chacune des participantes considérée individuellement, le corpus de données a été analysé de manière transversale, de sorte à rassembler les expériences individuelles sur la base de thématiques communes vécues de manière similaire ou différente par l'ensemble des

participantes. Une validation de ces analyses a ensuite eu lieu en groupe, réunissant une intervenante, une directrice et deux participantes à la recherche, permettant à nouveau de les enrichir.

À ce processus d'analyse des données s'ajoutent les retours qui venaient des milieux de pratique lorsque les résultats leur étaient partagés. Bien que leurs réactions ne soient pas intégrées aux analyses, elles ont marqué la recherche en pointant vers certaines pistes d'interprétation. Un bon exemple est celui de l'interprétation de la notion de fermeture des réseaux. Lors d'une présentation faite devant plusieurs représentant.e.s des milieux d'intervention, nous mentionnions que la fermeture des réseaux est certes associée au contrôle (Burt, 2005), mais aussi au soutien ; mentionnant à titre d'exemple, les familles et les groupes d'ami.e.s qui réagissent lorsqu'ils sont au fait des difficultés vécues par un de leurs membres. Nous avons alors eu droit à des regards dubitatifs et à des sourcils froncés, qui se sont répétés lors d'une présentation dans une maison d'hébergement. Ces événements donnèrent lieu à une révélation : les intervenantes voient la fermeture du réseau d'une victime de violence conjugale comme une mauvaise chose. Nous avons alors été d'autant plus convaincue de la pertinence d'intégrer l'analyse qualitative aux analyses de réseaux, de manière à pouvoir capter l'interprétation des milieux et des femmes elles-mêmes par rapport aux mesures qui allaient être utilisées.

### 3.5.2 L'opérationnalisation du concept d'autonomie relationnelle

Au chapitre précédent, le concept d'autonomie relationnelle a été présenté comme un concept bidimensionnel rattachant, d'un côté, la disponibilité d'options diversifiées et, d'un autre côté, la liberté de saisir les options disponibles. Trois conditions ont ensuite été associées à ces dimensions, à savoir la faible contrainte structurelle (Burt, 1992 ; 2005), les actions respectant l'autonomie des femmes (Oshana, 2006) et les attentes positives à l'égard d'autrui (Burt, 2005). Ces conditions seront mesurées à partir d'indicateurs répartis en trois niveaux. Ils sont ici présentés brièvement et seront plus amplement discutés dans les sections suivantes.

Un premier niveau d'indicateurs est interactionnel : il s'agit, à partir de données qualitatives, de répertorier les actions posées par les différents membres du réseau des femmes (objectifs 1, 3 et

4). Ces actions peuvent ensuite être analysées les unes par rapport aux autres afin de cerner les liens de temporalité. Les actions dégagées peuvent finalement être analysées selon qu'elles soutiennent ou font entrave à l'autonomie des femmes selon le modèle d'Oshana (2006).

Un second niveau d'indicateurs est relationnel : il s'agit, à partir de données qualitatives et de réseaux, de saisir la qualité des relations des femmes (objectifs 2, 3, 4 et 5). Les relations de confiance telles que rapportées par les femmes lors de la passation de l'interpréteur de noms (analyse de réseaux) sont considérées être des relations positives : les femmes ont des attentes positives à l'égard des actions des personnes en qui elles ont confiance (Burt, 2005 ; Rousseau, Sitkin, Burt et Camerer, 1998). Les personnes à l'égard desquelles les femmes ont des propos élogieux (analyse qualitative) sont aussi considérées être des personnes à l'égard desquelles les femmes ont des attentes positives.

Un troisième niveau d'indicateurs est, finalement, structurel : il s'agit, à partir des données de réseaux, de saisir la contrainte structurelle qui pèse sur les femmes (objectif 2, 3, 4 et 5). La principale mesure utilisée est celle de contrainte développée par Burt (1992), associée à la mesure de contrainte dyadique en découlant. La mesure de taille du réseau des femmes est utilisée en complémentarité puisqu'un réseau de taille très petite est nécessairement contraignant – étant rares, les options ne peuvent y être diversifiées.

Les liens entre les indicateurs de différents niveaux font partie des résultats attendus de la thèse. Il y a d'abord les liens entre les actions et les relations, les actions étant considérées influencer les attentes à l'égard d'autrui. Il y a ensuite le lien mutuel entre les actions et la structure. Les actions sont considérées influencer la structure des réseaux (ex. élimination d'acteurs) et la structure du réseau est considérée influencer l'action de ses membres (ex. contrôle des comportements dans les réseaux fermés).

Pour arriver à utiliser ces indicateurs, différentes étapes de préparation, de gestion et d'analyse des données sont nécessaires. Elles sont expliquées dans les sections suivantes, portant respectivement sur l'analyse des données de réseaux et qualitatives.

### 3.5.3 L'analyse des réseaux des participantes

La première étape de l'analyse des réseaux sociaux consiste à consigner les données dans des matrices relationnelles permettant de synthétiser l'information sur les relations données et reçues par les membres des réseaux étudiés. Les matrices se présentent sous forme de tableaux dans lesquels les acteurs sont présentés en abscisse et en ordonnée et dans lesquels les intersections correspondent aux relations entre les acteurs (Saint-Charles et Mongeau, 2005). L'absence de relation est signalée par un « 0 » et la présence de relation est signalée par un « 1 » ou un chiffre plus élevé lorsque la force des relations est disponible. Dans l'exemple de la matrice suivante (voir Tableau 2), on sait que Pauline a une relation avec Jacques et Sam, mais que Jacques et Sam n'ont pas de relation entre eux.

**Tableau 2 : exemple de matrice**

	Pauline	Jacques	Sam
Pauline	-	1	1
Jacques	1	-	0
Sam	1	0	-

Dans le cadre de notre étude, il importe de rappeler que les relations entre les personnes constituent la perception que les participantes en avaient lors des entrevues, leurs alters n'ayant pas été rencontrés directement. Pour chaque participante, 15 matrices étaient créées, une pour chacune des relations suivantes : connaissance, discussion, temps passé ensemble au moment de l'entrevue, temps passé ensemble habituellement, respect donné, perception du respect reçu, soutien donné, perception du soutien reçu, confiance donnée, perception de la confiance reçue, conflit donné, perception du conflit reçu, valorisation, appui, aide. L'inclusion d'un grand nombre de relations est due au caractère nouveau de la recherche ; la littérature sur la violence conjugale, de même que la littérature théorique sur l'analyse de réseau, pointaient vers certaines relations dont les plus pertinentes allaient pouvoir être sélectionnées à l'étape de l'analyse. Puisque les mesures structurelles nécessitent que l'information entre les alters soit disponible,



c'est à partir du réseau de discussion (« je parle à... ») que repose la majorité des analyses. Pour rappel, le choix de compiler les relations entre les alters au sein du réseau de discussion avait été motivé par la théorie des trous structuraux, qui stipule que la position de courtier produit son maximum d'effet dans les réseaux de discussions informelles (Burt, 2005). Les réseaux de soutien (« cette personne me soutient ») et d'aide (« je pourrais demander de l'aide à cette personne si j'en avais besoin ») de même que les réseaux constitués de l'ensemble des personnes mentionnées pendant la passation du générateur de noms ont également été intégrés à certaines analyses. Il s'agissait alors de considérer le bassin de relations disponibles aux participantes sans toutefois considérer les interactions qui avaient lieu entre les personnes. Des mesures de tendances centrales ont été utilisées ponctuellement. La moyenne a été choisie lorsque les données agrégées ne comportaient pas de valeurs extrêmes. Dans le cas contraire, la médiane a été privilégiée.

À moins d'avis contraire, les réseaux excluent les enfants, qu'ils aient été ou non nommés par les participantes lors de la passation du générateur de noms. Les enfants ont d'abord été retirés parce que les participantes n'ont pas systématiquement mentionné leurs enfants comme faisant partie de leur réseau, même lorsqu'elles étaient mères. Le retrait des enfants avait donc pour but de rendre comparable les réseaux de l'ensemble des participantes, qu'elles soient mères ou non, et qu'elles aient mentionné leurs enfants ou non. Ce choix a été appuyé par le fait que l'inclusion des enfants augmentait la contrainte alors que les enfants en bas âge ne constituent pas des options vers lesquelles les femmes peuvent se tourner pour combler leurs besoins ou leur donner accès à des ressources. Ce n'est pas, non plus, à travers eux que l'information est la plus susceptible de circuler. Les enfants adultes de deux participantes ont cependant été intégrés, car leur exclusion aurait été incohérente avec le reste de leur réseau ; par exemple, Pascale mentionne être en relation avec ses nièces, de jeunes adultes d'âge similaire à celui de ses enfants. À une exception près, le réseau des femmes inclut leur conjoint violent. Deux femmes ont refusé de se prononcer sur leur agresseur (Claire et Sonia), bien que le contenu de l'entrevue de Claire ait permis d'amasser suffisamment de renseignements sur son agresseur pour pouvoir l'analyser au sein de son réseau (son réseau n'était constitué que de ses trois fils d'âge adulte et ces derniers n'entretenaient aucune forme de communication avec l'ex-conjoint).

Le regard dynamique au cœur de la thèse s'est rapidement imposé. Tentant d'abord d'agrèger l'ensemble des réseaux de discussion afin de dégager des tendances en fonction des caractéristiques des participantes, nous peinions, comme d'autres auteurs avant nous (Hoff, 1990 ; Katerndahl et al., 2013), à faire ressortir des tendances des données de réseaux. Alors que nous songions comparer les réseaux des « résidentes » à celui des « ex-résidentes » et des femmes ayant un suivi externe, il est rapidement devenu évident que les résultats seraient biaisés par la diversité des étapes auxquelles était rendue chacune des femmes lors des entretiens et qui ne pouvaient être réduites à leur appartenance à ces catégories. Peu importe leur « statut » en regard des maisons d'hébergement, certaines femmes étaient en couple avec leur agresseur ou avaient rompu depuis quelques jours à peine, alors que d'autres avaient rompu il y a plusieurs mois et avaient, depuis, tenté de se reconstruire un réseau bien à elles.

Cette « absence de résultat » ne signifiait cependant pas une absence de tendances observables dans le réseau des femmes victimes de violence conjugale. La richesse de l'information fournie par les participantes dans le cours de la portion semi-dirigée des entretiens a plutôt permis de souligner la nécessité de procéder à de plus fines distinctions. À partir des informations colligées lors de la passation du générateur de noms et de la partie semi-dirigée des entretiens, il a été possible de dégager quatre étapes à travers lesquelles le réseau des femmes victimes de violence conjugale évolue, soit celle de la relation violente (n=9), celle de la rupture avant le début du suivi des femmes en maison d'hébergement (n=6), celle du suivi en maison d'hébergement (n=15) et celle qui suit la fin du suivi en maison d'hébergement (n=15). Puisque les entretiens avec certaines femmes ont permis de dégager leur réseau à plus d'une étape, 45 réseaux représentant l'une ou l'autre de ces étapes ont été reconstitués. L'Annexe 6 présente l'origine des matrices créées à travers la reconstitution des quatre étapes : il est possible d'y identifier les femmes chez qui il a été possible de reconstituer plus d'une étape.

Dans le cas des résidentes des maisons d'hébergement, l'étape précédant leur arrivée dans la ressource a été créée en retirant les résidentes et les intervenantes de leur matrice, puis en procédant à de plus fins retraits et ajouts selon ce qu'elles avaient rapporté en entretien. Pour celles qui étaient en couple avant leur arrivée, le retrait donnait lieu à la matrice de l'étape « pendant la relation violente ». Pour celles qui avaient déjà rompu et qui avaient vécu seules

un moment, le retrait donnait lieu à la matrice de l'étape « rupture ». Dans le cas d'une participante, le retrait a donné lieu à la matrice de l'étape « post-suivi » puisqu'elle avait déjà résidé en maison d'hébergement et y était retournée puisque son agresseur était à nouveau entré en contact avec elle. Différentes informations données par les participantes pendant l'entrevue ont permis d'ajuster les matrices. Par exemple, Jeanne affirmait ne plus parler avec son mari lors de l'entrevue, mais racontait un épisode de violence récent, qui a eu lieu alors qu'elle n'habitait plus avec lui. Dans la préparation de la matrice de l'étape « rupture » de Jeanne, les actrices des maisons d'hébergement ont donc été enlevées et son mari a été inclus. Certaines matrices ne reposent quant à elles que sur les informations données pendant la portion semi-dirigée des entrevues. C'est surtout le cas pour l'étape de la relation violente, dont certaines participantes ont parlé alors que cette étape de leur vie était terminée depuis longtemps.

Malgré la volonté d'exploiter au maximum l'information donnée par les participantes, il a été nécessaire de renoncer à l'utilisation d'un certain nombre d'informations. Il a été impossible de reconstituer le réseau de Nora et Sonia avant leur arrivée en maison d'hébergement, car leur matrice n'aurait pas été comparable à celle des autres résidentes. La situation de Nora ne correspondait pas à celles des autres résidentes puisqu'elle est arrivée dans la Maison 1 après avoir été transférée d'une autre maison d'hébergement. Quant à Sonia, elle a refusé que son ex-conjoint soit intégré à sa matrice, créant une différence majeure avec celle des autres participantes. Il a par ailleurs été impossible de reconstituer la matrice de Judith pendant sa relation violente, bien qu'elle ait fourni un grand nombre d'informations sur son réseau à cette étape. En effet, l'information au sujet de la présence (ou de l'absence) de ses ami.e.s actuel.le.s pendant cette étape était indisponible, les informations systématiquement cumulées portant principalement sur les relations des femmes au moment de l'entrevue et, de manière plus marginale, sur les étapes par lesquelles elles étaient passées antérieurement. Les matrices de Laïla ont quant à elles été complètement écartées des analyses. Laïla était hébergée dans une maison de la Fédé, qui accepte toute femme en difficulté et le caractère violent de la relation de Laïla ne faisait pas consensus parmi les intervenantes. Bien qu'elle ait été victime de violence de la part de l'entourage de son conjoint, elle était satisfaite de sa relation de couple. Le point tournant a été le déménagement de son conjoint à l'étranger, où il allait pour travailler et où elle devait aller le rejoindre. Après avoir été sans nouvelles pendant un certain temps, elle a reçu un

appel dans lequel il lui disait avoir reçu un diagnostic de maladie grave et lui demandait de l'oublier. Dans les semaines qui suivirent, il lui téléphonait régulièrement, malgré qu'elle lui ait demandé d'arrêter. Bien que Laïla ne se considérait pas victime de violence conjugale, certaines intervenantes voyaient une violence dans le départ sans préavis du conjoint, de même que dans sa persistance à la contacter malgré la rupture. Puisque sa situation n'était pas comparable avec celle des autres participantes, elle a finalement été retirée de l'analyse de l'évolution du réseau des femmes victimes de violence conjugale. Son témoignage a néanmoins été intégré aux analyses qualitatives puisqu'il permet d'informer la recherche et les milieux de pratique à l'égard des expériences vécues par l'ensemble des femmes en difficultés résidentes de maison d'hébergement pour femmes, notamment victimes de violence conjugale.

L'information sur la force des relations entre les femmes et les membres de leur réseau a été collectée pour la période à laquelle étaient rendues les femmes au moment de l'entrevue, mais n'a pas été collectée pour les réseaux ayant été reconstitués à posteriori. Afin d'uniformiser et de rendre possible le regard dynamique souhaité, les analyses présentées sont faites à partir de matrices binaires et symétriques, qui ne contiennent pas l'information concernant la force des relations. Ainsi, il est possible de savoir qu'il existe un lien entre les personnes, mais il est impossible de savoir si le lien est fort ou faible. La dichotomisation a été simplifiée par le fait que l'échelle utilisée constituait un degré d'accord. Ainsi, « tout à fait en désaccord » et « en désaccord » ont été jumelés pour représenter 0 = l'absence de discussion, et « en accord » et « tout à fait en accord » ont été jumelés pour représenter 1 = présence de discussion. Lors de la première version du questionnaire, utilisée dans la Maison 2, l'échelle contenait 5 choix. La dichotomisation s'est alors faite en regroupant les « tout à fait en désaccord » et « en désaccord » pour représenter 0 = l'absence de discussion, et « moyennement d'accord », « en accord » et « tout à fait en accord » ont été jumelés pour représenter 1 = présence de discussion. Le processus a été simplifié par le fait que peu de participantes avaient choisi l'option « moyennement en accord ».

Les calculs structurels ont été effectués à partir du logiciel UCINET 6. Pour répondre aux objectifs de recherche, les réseaux dégagés de la collecte de données ont été analysés à partir des notions de taille, de contrainte et de contrainte dyadique.

La *taille* d'un réseau constitue son attribut de base : elle correspond au nombre d'acteurs qui le composent. En lien avec l'autonomie relationnelle et, plus particulièrement, avec la théorie des trous structuraux de Burt (1992), un réseau de très petite taille est susceptible de ne pouvoir apporter qu'une information peu diversifiée. La taille est associée à la condition de faible contrainte structurelle de l'autonomie relationnelle : un réseau peu contraignant est un réseau suffisamment grand.

La *mesure de contrainte*, développée par Burt (1992), permet de capter dans quelle mesure les femmes investissent dans des contacts qui sont eux-mêmes en contact les uns avec les autres ou sont peu nombreux. Il s'agit donc d'indiquer dans quelle mesure les relations des femmes leur permettent d'avoir accès à des zones relationnelles diversifiées. La contrainte varie généralement entre 0 et 1, mais peut être de plus de 1 (De Nooy, Mrvar et Batageli, 2005). Une contrainte de 0 indique un acteur aucunement contraint et une contrainte de 1 indique un acteur fortement contraint par son réseau. La mesure de contrainte est liée à la taille des réseaux : plus la taille d'un réseau est élevée, moins les acteurs qui le composent tendent à être engagés dans des relations denses et, donc, contraignantes.

Finalement, la mesure de *contrainte dyadique* (Burt, 1992) constitue la force avec laquelle les membres d'un réseau le maintiennent enfermé : un acteur est contraint par un autre acteur dans la mesure où il n'a pas beaucoup d'alternatives à sa relation avec lui, et où les alternatives disponibles sont aussi en relation avec lui. Ce score varie, pour chaque alter, entre 0 et 1. Une faible contrainte est associée à la présence de trous structuraux qui pourraient être exploités pour obtenir de l'information diversifiée. Au contraire, une forte contrainte est associée à la redondance de l'information que permet d'obtenir un contact – autrement dit, ce contact est susceptible d'être en contact avec d'autres alters et, donc, de fournir une information redondante et de contraindre l'acteur à agir d'une manière ou d'une autre.

Des tests de moyenne ont permis d'envisager si les différences dans la composition des réseaux entre les étapes sont significatives. Ils ont été réalisés à partir du logiciel SPSS version 24. Évidemment, la petite taille de l'échantillon donne à ces analyses un caractère essentiellement exploratoire.

Pour mieux comprendre l'impact des relations contraignantes sur l'autonomie relationnelle des participantes, leur qualité a été analysée en les catégorisant à partir des réponses fournies par elles pendant la passation de l'interpréteur de noms et la partie semi-dirigée des entretiens. Lorsque les femmes ont rapporté leur faire confiance dans l'interpréteur de noms ou qu'elles en ont parlé en des termes élogieux pendant l'entrevue, leurs sources de contrainte ont été catégorisées à titre de relations positives. Lorsque les femmes ont rapporté ne pas faire confiance à leurs principales sources de contrainte, qu'elles ont rapporté un conflit avec elles ou qu'elles ne se sont prononcées que sur les méfaits causés par ces personnes, elles ont été catégorisées comme étant des relations négatives. Finalement, lorsque les femmes ont rapporté des informations discordantes, les relations ont été considérées mitigées. Inspirée de Trotter et Allen (2009) avec les réactions qu'ils considèrent « mixtes », il a été considéré 1) qu'une même relation puisse être mitigée et 2) que l'ensemble des contacts contraignants, lorsqu'il y en a plus d'un, puisse être mitigés, donc que certains puissent être positifs et d'autres, négatifs.

La proportion de relations de confiance au sein du réseau des femmes a aussi été calculée de sorte à mettre en lumière la qualité des attentes des femmes à l'égard de l'ensemble des membres de leur réseau et non pas seulement à l'égard de leurs sources de contrainte. La confiance a été documentée à partir du générateur de noms ; rappelons que pour chaque personne nommée par les participantes, ces dernières devaient mentionner dans quelle mesure elles leur faisaient confiance. Pour chaque réponse positive (2 ou 3 sur une échelle de 0 à 3) la relation a été classée comme en étant une de confiance. Lorsqu'une étape antérieure a été reconstituée, la proximité temporelle entre cette étape et l'étape à laquelle les participantes étaient rendues au moment de l'entrevue ont déterminé la capacité à inférer la présence de confiance dans les relations. Il a été impossible d'inférer la présence de relations de confiance dans 13 réseaux. Dans neuf de ces cas, il a toutefois été possible d'intégrer les relations de confiance à partir des données colligées de manière semi-dirigée. Lorsque les participantes rapportaient s'être confiée aux personnes et en parlaient en des termes élogieux, les relations avec elles étaient considérées être empreintes de confiance. Puisqu'il s'agit de comprendre la proportion de relations de confiance, l'information devait cependant être disponible pour l'ensemble des membres du réseau en question. Ainsi, il a été impossible de traiter l'information sur la confiance dans quatre réseaux.

### 3.6.4 L'analyse thématique

Le corpus de données qualitatives a été construit à partir du matériel d'entrevue, des notes d'observation et des éléments relevés des dossiers des participantes. Les entrevues ont été transcrites rapidement après les rencontres individuelles, de rétroaction et de groupe ; lorsque les participantes souhaitaient ne pas être enregistrées, la transcription se faisait idéalement dans les minutes suivant l'entrevue. Lorsque plusieurs entrevues avaient lieu la même journée, il devenait cependant impossible de tout transcrire immédiatement. Les transcriptions étaient alors faites dès que possible et de manière à ce qu'elles soient le plus fidèles possible au témoignage des femmes, mais certains détails des paroles prononcées ont alors été échappés. Pour cette raison, les expériences particulières des femmes sont parfois présentées sous forme de résumés à même le texte plutôt qu'être présentées sous forme de citations longues en retrait du texte. Les notes d'observation ont été rédigées directement sur ordinateur et n'ont, ainsi, pas nécessité de transcription de l'oral vers l'écrit. Quant aux informations issues des dossiers des participantes, elles ont été inscrites à même la fiche signalétique de chacune et ont, par la suite, été transcrites sur fichiers informatiques.

Les données qualitatives ont été codées à partir du logiciel NVivo 11 et ont fait l'objet d'une analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2005). Une liste initiale de codes a été créée à partir des objectifs de l'étude et des écrits recensés en violence conjugale. Cette liste était cependant générale et a été ajustée en fonction des éléments qui émergeaient du récit des interviewées, de même qu'à travers la spécification du cadre théorique. Par exemple, le code général « réactions de l'entourage » a été changé pour « actions de l'entourage », en plus d'être subdivisé en neuf sous-codes distincts, marquant un plus grand degré de précision dans la codification et un approfondissement de la compréhension de la réalité des participantes. Au fil de la codification, il devenait de plus en plus évident que les participantes expliquaient leurs propres actions à partir des actions d'autrui. Il aurait alors été possible de choisir des thèmes généraux qualifiant les actions d'autrui – les catégories « réactions positives » et « réactions négatives » auraient alors été les points de départ pour saisir leur impact sur les participantes. Cette catégorisation s'avérait cependant limitée et inconsistante avec le vécu des femmes, pour qui une même réaction peut être vue tantôt comme étant positive, tantôt comme étant négative, selon le moment de la

réaction – le timing – et la personne de qui elle provient. De plus, une catégorisation en « réactions positives et négatives » a pour effet de positionner les participantes en tant que « subissant » essentiellement leur réalité, plutôt qu'en tant qu'actrice contribuant à la construire. Ainsi, les catégories ont été construites à partir des actions de l'ensemble des membres du réseau des participantes, incluant les participantes elles-mêmes, leur conjoint et leur entourage. Une fois l'ensemble de la codification effectuée, une ligne du temps a été dessinée de manière à relier les actions et leurs effets, endossant dès lors le caractère dynamique voulu pour l'étude. Il s'agissait alors de revoir l'ensemble des analyses thématiques réalisées en visant à mettre en évidence la relation entre les actions des uns et des autres, de même qu'entre les actions et les attributs du réseau, le réseau pouvant influencer les actions ou être influencé par elles.

Bien que l'observation participante ait occupé une grande place dans la collecte de données, les éléments issus des observations prennent une place marginale dans les analyses. Elles ont certes contribué à la thèse, mais surtout en orientant le choix du cadre théorique, de même que pour la compréhension de la problématique de violence conjugale et de l'intervention dans ce domaine.

Le lecteur pourra constater que certaines participantes marquent plus la thèse que d'autres. Cette emphase plus marquée sur certaines participantes est due au fait qu'elles ont été particulièrement loquaces ou qu'elles ont participé à une rencontre de rétroaction.

### 3.6 Le caractère éthique de la recherche

Le caractère éthique de cette étude a été évalué par le Comité d'éthique à la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal. Le comité a été mis au fait du devis de recherche, de l'outil de collecte utilisé, du formulaire de consentement, de la composition de l'échantillon, de la méthode de recrutement, ainsi que de l'intention d'enregistrer les entrevues et de les transcrire. Le certificat confirmant sa conformité éthique a été obtenu en juin 2015 (voir Annexe 7). Des modifications ont été apportées au devis et aux outils originaux dans l'année suivant l'obtention du certificat. Des modifications au questionnaire ont été approuvées quelques jours avant le début de la collecte de données dans les Maisons 2 et 3. Aussi, suite aux commentaires de l'équipe d'intervention de la Maison 1, de plus amples modifications à l'outil



de collecte ont été apportées. Brièvement, il s'agissait de modifier le libellé de certains énoncés, d'en retirer d'autres et d'inclure l'accès aux dossiers des participantes en vue d'alléger les entrevues. Par la même occasion, les procédures entourant les rencontres de rétroaction ont été modifiées. Alors que ces rencontres devaient, à l'origine, n'impliquer que la participante et la chercheure, l'équipe d'intervention s'est montrée inquiète du contenu de ces rencontres, ce contenu ne pouvant leur être présenté d'avance puisqu'il allait être personnalisé pour chaque participante. Après discussion, une option faisait consensus : il s'agissait d'inclure une intervenante à ces rencontres, de sorte qu'elle puisse faire des liens vers leur intervention. Cette modification a été discutée avec le comité d'éthique et une nouvelle version du formulaire de consentement lui a été soumise. En outre, nous devons préciser les informations qui allaient être recueillies dans les dossiers. Le comité a aussi demandé à ce que nous insistions, lors de la signature du formulaire, sur le caractère facultatif des entrevues de rétroaction, ce qui a été fait. À posteriori, au su de la qualité des échanges avec les participantes lors de ces rencontres de rétroaction, elles devraient être davantage mises de l'avant dans un futur projet de recherche.

### 3.7 Les limites de la méthodologie utilisée

Les choix méthodologiques adoptés pour cette étude ne sont pas sans comporter certaines limites. Bien que la volonté d'adopter un regard dynamique sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale ait été au centre des décisions, les étapes significatives pour le réseau des femmes, à savoir les étapes de la relation violente, de la rupture, du suivi en maison d'hébergement et du post-suivi, ont été reconstituées à partir des témoignages des participantes. Elles trouvent leur validité dans le fait qu'elles soient informées par le vécu des principales intéressées, à savoir les femmes elles-mêmes. Par contre, le fait de ne pas avoir distingué ces quatre étapes lors de la réalisation des entrevues limite la quantité de données qu'il a été possible d'accumuler, pour chacune de ces étapes, spécifiquement. Par exemple, seulement six réseaux ont pu être associés à l'étape de la rupture. Le caractère novateur de la recherche appelait cependant à l'exploration d'un grand nombre de thèmes et à l'adoption d'une attitude de flexibilité. Certaines pistes a priori envisagées comme étant pertinentes n'ont pas trouvé d'écho dans les données. Par exemple, alors que nous pensions que les résidentes des maisons

d'hébergement allaient être majoritairement rendues à la même étape, soit celle de la rupture, certaines avaient quitté leur conjoint depuis plusieurs mois alors que d'autres étaient encore en couple avec lui, diluant l'information concernant cette étape. Nous nous sommes donc adaptée aux nouvelles pistes qui s'avéraient plus en phase avec le vécu des participantes, en regroupant les femmes selon quatre étapes clés. Il s'agissait, en quelque sorte, de trouver le juste espace à donner aux données de réseaux et à la voix des femmes lors de l'analyse. Il serait néanmoins pertinent, dans de futures recherches, de viser l'atteinte d'objectifs plus spécifiques, tels que l'analyse de chacune des quatre étapes individuellement ou encore le passage des femmes à travers chacune d'elles, en lien avec la nature et l'intensité de la violence subie. La méthode des calendriers, efficace pour reconstruire des dynamiques de violence conjugale (Blondin, 2015), pourrait être utilisée afin de reconstituer le réseau des femmes à travers les différentes étapes qu'il a été possible d'identifier comme étant significatives dans le cadre de la présente recherche. En outre, ceci permettrait de mieux cerner quantitativement l'évolution du réseau de relation à travers le temps.

Bien que les étapes identifiées soient informées par les femmes elles-mêmes, force est de constater que chacune d'entre elles est un processus en soi et pourrait être subdivisée en microétapes. Par exemple, au cours de sa rupture, Dalila était au départ en relation avec des personnes qu'elle a dû cesser de voir au fil du temps. Pour elle, l'étape de la rupture aurait donc pu être divisée en au moins deux sous-étapes. L'étape de la relation violente aurait également pu, pour Faraa, être subdivisée en trois sous-étapes, soit celle pendant laquelle elle habitait dans son pays d'origine, celle pendant laquelle elle habitait à l'étranger dans un pays autre que celui dont elle est originaire, puis celle pendant laquelle elle habitait au Québec. Encore ici, la méthode des calendriers pourrait, dans une future recherche, permettre de distinguer chacune de ces microétapes, tout en gardant en tête l'importance de ne pas créer de microétapes uniques à un seul individu, chaque parcours étant, généralement, assez unique dans les détails.

L'échantillon n'étant pas représentatif de l'ensemble des femmes victimes d'une violence coercitive et de contrôle, les résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble de celles-ci. De plus, la petite taille de l'échantillon limite, par ailleurs, la validité des analyses quantitatives qu'il est possible d'effectuer avec les données collectées. La quantité de relations abordées par

les participantes compense cependant pour la petite taille de l'échantillon : bien que seulement 30 femmes victimes de violence conjugale aient été rencontrées, leur témoignage permet de dégager 45 réseaux et plusieurs centaines de relations significatives. Par ailleurs, la diversité des méthodes par lesquelles le corpus de données a été construit – entrevues individuelles en deux temps, rencontres de rétroaction, rencontre de groupe, observation participante, dossiers des participantes – permet une compréhension approfondie de l'autonomie relationnelle des femmes, de même que des contingences des intervenantes qui les accompagnent. Cette richesse compense pour la faiblesse statistique en permettant de comprendre ce que représentent, pour les femmes elles-mêmes, les différentes mesures utilisées en analyse de réseaux. Les différentes méthodes utilisées permettent également de sélectionner, pour de futures recherches, celles qui sont les plus pertinentes. Bien que l'observation participante et l'entrevue de groupe nous aient permis de développer notre compréhension de l'intervention en maison d'hébergement et d'explorer les dynamiques relationnelles s'y déroulant, dans une optique de développement des interventions en maison d'hébergement, les entrevues individuelles et les rencontres de rétroaction devraient être priorisées pour leur capacité à capter le vécu des femmes et leur point de vue sur leurs objectifs relationnels à venir.

En ce qui a trait à l'intervention en violence conjugale, la recherche est limitée en ce qu'elle n'a pas été réalisée en partenariat au sens où l'entend Trajetvi, c'est-à-dire que les maisons d'hébergement avec lesquelles il a été possible de collaborer n'ont pas participé à chacune des étapes du processus de recherche. Ainsi, le langage dans lequel les résultats sont rédigés n'est pas le leur. Le cadre théorique, choisi pour correspondre à leur vision et à leurs valeurs en plus de correspondre au vécu des femmes victimes de violence conjugale, modère cependant cette limite. Nous osons espérer que la thèse aura des retombées dans ces milieux en permettant de préciser les nouvelles connaissances pouvant être mises à profit par les intervenantes.

# Chapitre 4

## Les actions des femmes

Pour les trois prochains chapitres, les analyses focalisent sur l'action individuelle, définie comme le fait de saisir une option. Il s'agit d'abord de mettre en lumière les actions des membres du réseau des femmes – incluant les femmes elles-mêmes – et de comprendre leurs effets sur l'autonomie relationnelle des femmes (objectif 1<sup>17</sup>). Il s'agit ensuite de cerner les effets indirects des actions sur l'autonomie relationnelle. Pour se faire, il faut d'abord dégager leurs impacts sur les actions subséquentes (objectif 1) et sur le réseau des femmes (objectif 4), puis creuser l'impact du réseau des femmes sur leur accès à des options et sur leur liberté de saisir celles qui sont disponibles (objectif 2). Il s'agit finalement de comprendre l'impact du réseau sur les actions de ses membres (objectif 3). L'effet du passage en maison d'hébergement sur les actions

---

<sup>17</sup> L'objectif 1 consiste à décrire et situer dans une ligne du temps les actions des membres du réseau des femmes victimes de violence conjugale. L'objectif 2 consiste à mettre en lumière les configurations du réseau social des femmes et de constater leur évolution à travers le temps. L'objectif 3 consiste à comprendre l'influence du réseau sur les actions. L'objectif 4 consiste à comprendre, inversement, l'influence des actions sur les configurations du réseau. L'objectif 5 consiste, finalement, à cerner les effets du passage en maison d'hébergement sur l'autonomie des femmes.

est précisé ponctuellement dans le cours des trois prochains chapitres, puis est repris plus en détail au chapitre 7 (objectif 5).

Ce premier chapitre d'analyse porte sur les actions des principales concernées, à savoir les femmes victimes de violence conjugale. Celles-ci ne sont pas passives face au contexte dans lequel elles évoluent. Elles peuvent, par exemple, tenter de contenir et d'empêcher la violence, maintenir la violence cachée afin de préserver l'image d'elles-mêmes et de leur couple, choisir de se confier, faire appel à la police, quitter leur conjoint ou faire appel aux autorités en vue de porter plainte formellement contre leur agresseur (Baker, 1997 ; Hoyle et Sanders, 2000 ; Lempert, 1996). Partant de cette prémisse selon laquelle les femmes victimes de violence conjugale continuent d'agir malgré le contrôle qu'elles subissent, ce chapitre consiste à décrire et à organiser leurs actions selon une ligne du temps. Les résultats constitueront des repères pour la suite de la thèse, de sorte qu'il soit possible d'analyser à quelles actions des femmes il est possible de s'attendre en réponse aux actions des membres de leur réseau et en fonction des configurations de leur réseau. Respectant la perspective relationnelle au cœur de la thèse, il est principalement question des actions des femmes en lien avec leurs relations. Par extension et à travers les histoires de succès qu'il est possible de dégager, ce chapitre permet non seulement de décrire les actions entreprises par les femmes de sorte à façonner leur vie, mais aussi d'illustrer la pertinence de positionner le développement de leur autonomie relationnelle en tant que but d'intervention. Le point de départ de la chronologie réside pourtant, parfois, dans la perte d'autonomie.

## 4.1 La perte d'autonomie

La prémisse selon laquelle les femmes victimes de violence conjugale continuent d'agir malgré la violence qu'elles subissent n'exclut pas la possibilité qu'elles puissent, à un certain moment de leur relation conjugale, en être incapables. En effet, bien que les femmes aient témoigné de diverses actions entreprises pendant et après leur relation violente, force est de constater que la capacité d'agir de plusieurs d'entre elles a été fortement atteinte pendant leur relation avec un conjoint violent, et dans les premiers temps de leur rupture. Le témoignage de Faraa illustre l'étendue de cette incapacité à agir de même que ses manifestations dans les actions les plus

simples de la vie quotidienne. « *J'étais démolie* », dit-elle en référence à son état au début de son séjour en maison d'hébergement, alors que son réseau n'était constitué que des contacts redondants fournis par son mari. Avec le soutien de son intervenante, elle s'était alors fixé un premier défi, qui consistait à sortir prendre un peu d'air avec sa fille dans la cour arrière de la ressource. Alors qu'elle souhaitait réaliser son défi avant le mercredi suivant sa rencontre avec l'intervenante, passer à l'action demeurait difficile malgré les jours qui passaient :

*J'y pensais et je voyais que ça s'en venait. Le samedi, le dimanche, le lundi, mardi. Et rendu au mercredi, j'étais toujours pas sûre. Mon intervenante m'a demandé : « quand est-ce que tu veux y aller? ». Je savais toujours pas. Elle m'a dit que ça ne donnait rien de toujours remettre à plus tard, et j'ai éclaté à pleurer. C'est pour te dire à quel point je suis partie de loin. Aller se balancer dans la cour avec ma fille, pour la plupart des personnes, y a rien là, mais pour moi, c'était un défi. (Faraa)*

La perte d'autonomie généralisée vécue par un grand nombre de femmes victimes de violence conjugale peut en effet s'exprimer par des difficultés à poser des actions d'apparence banale. Les conséquences de cette incapacité à agir peuvent toutefois être hautement dramatiques. Lorsqu'elles ne voient aucune issue à leur situation, des femmes peuvent, ultimement, en venir à avoir des idées suicidaires, comme cela a été le cas pour Pascale :

*Quand je suis arrivée, c'est comme si j'avais plus d'identité. J'avais des idées suicidaires. Je ne voyais pas comment je pouvais me sortir de cette relation-là. (Pascale)*

Pascale n'est pas la seule des participantes à l'étude à avoir contemplé l'idée de mettre fin à ses jours : peu avant son arrivée en maison d'hébergement, Laïla a été hospitalisée à la suite d'une tentative de suicide. Selon l'étude de Coker et al. (2004), les femmes victimes de violence conjugale sont plus à risque de faire une tentative de suicide que celles qui n'en sont pas victimes. Le témoignage de Pascale suggère que c'est en compromettant l'autonomie des femmes que la violence culmine vers le passage à l'acte suicidaire : lorsque les victimes ne voient aucune option envisageable, le suicide peut sembler une solution adaptée. Les configurations de leur réseau permettent d'appuyer l'idée selon laquelle la rareté des options peut être associée à la fermeture des réseaux (Burt, 1992 ; 2005) : Pascale n'était en contact

qu'avec cinq personnes qui étaient elles-mêmes en contact entre elles et avec son ex-conjoint pendant sa relation violente, tandis que Laïla n'était en contact qu'avec les membres de sa famille et de la famille de son ex-conjoint.

D'autres participantes ont partagé les lourdes difficultés qu'elles éprouvaient pendant cette période de leur vie où elles vivaient de la violence conjugale. Linda et Laurie, deux ex-résidentes d'une maison d'hébergement, parlent des doutes et de l'insécurité qu'elles éprouvaient pendant la relation violente et dans les premiers temps de la rupture :

*La violence t'amène à douter de tous tes points de repère. (Linda)*

*Je me justifiais, tout le monde prenait des décisions, j'étais insécure dans tout, je vivais sous pression, stressée. (Laurie)*

Pour Jeanne, résidente d'une maison d'hébergement, ces doutes et cette insécurité se répercutent spécifiquement dans la sphère amoureuse de sa vie. Ayant rompu avec l'agresseur à l'origine de son séjour dans la ressource, elle a un réseau volumineux, mais dont le tiers est constitué de personnes en qui elle n'a pas confiance. Sa principale source de contrainte, en l'occurrence sa mère, est considérée négative puisqu'elle rapporte être en conflit avec elle. Jeanne est maintenant en couple avec un homme qu'elle dit non violent, mais dont elle considère les paroles parfois blessantes. Devant ses sentiments partagés, elle doute de ses choix et explique ses doutes :

*Jeanne : Y fait les choses en chicanant. Y est sec. C'est comme [mon intervenante] dit, je dis tout le temps : « y est parfait, y est parfait, y chie pas d'marde », mais c'est pas vrai. Je sais que peut-être que... je sais pas si je fais le bon choix. J'ai peur de mes choix. J'ai pu confiance en mes choix. Je dirais pas que j'ai plus confiance en moi, mais j'ai plus confiance en mes choix [...] en ce qui concerne mon besoin d'affection. J'ai comme une dépendance affective, une dépendance au sexe. J'ai pas de dépendance à la drogue, j'ai ça. Moi je le sais que c'est pour avoir de l'affection. J'ai tout le temps l'impression que les hommes, t'auras pas d'affection si tu leur donnes pas ça.*

Ses expériences passées permettent à Jeanne de croire qu'elle peut obtenir de l'affection en ayant des relations sexuelles. Si on se réfère au cadre théorique développé, il est possible de

soumettre l'idée selon laquelle la dépendance qu'elle dit avoir est due à un manque de diversité dans ses choix de partenaires. Ses échanges sexe-pour-affection seraient moins problématiques si elle avait accès et était libre de choisir un partenaire qui n'est pas violent, verbalement ou autrement.

Malgré sa dépendance et les doutes qui en découlent, Jeanne a des objectifs clairs pour le futur, des objectifs en regard desquels elle se dit très confiante, indiquant qu'une personne peut être autonome dans une sphère de vie sans nécessairement l'être dans une autre. Les sphères de vie peuvent cependant s'influencer : de fait, la vie affective de Jeanne est susceptible d'entrer en contradiction avec l'atteinte de ses objectifs :

*J'ai comme deux Jeanne en dedans de moi. (...) J'ai un désir puis j'ai un objectif. Mon objectif, ce serait d'avoir un logement à prix modique [dans la ville la plus proche] puis de finir mes études. Je voudrais me réorienter en comptabilité. (...) Ça serait assez payant pour faire vivre mon fils pis moi, puis après je pourrais aller vivre avec mon copain si c'est encore d'actualité. Mon désir, ce serait d'aller rester avec mon chum puis d'avoir l'aide sociale, t'as le droit à un an quand t'es avec un nouveau conjoint, puis d'avoir une petite job une trentaine d'heures par semaine. Tsé ça fait quand même neuf mois qu'on se voit, on se connaît, j'ai déjà habité avec lui un bout de temps, ça se passait bien malgré ses sautes d'humeur.*

Les conséquences de la dépendance qu'elle dit avoir pourraient se répandre au-delà de sa vie amoureuse, jusqu'à englober l'ensemble de sa vie et, par ricochet, celle de son fils, les maintenant dans une position de doutes et de dépendance qui pourrait être qualifiée d'autorégénératrice. Elle pèse ainsi ses options : si elle choisit de suivre son « désir » plutôt que son « objectif » et d'habiter avec son copain, c'est que sa dépendance perçue aura influencé l'option choisie, faisant en sorte d'alimenter en retour sa dépendance l'empêchant de développer ses autres options. Ce cycle de dépendance suggère une perpétuation d'une faible autonomie relationnelle. Si la théorie développée dans le cadre de la thèse est fondée, le choix de Jeanne de rester avec son conjoint est influencé soit par un manque de diversité dans les options disponibles, soit par un manque de liberté à saisir celles qui pourraient l'intéresser et l'amener ailleurs. Par exemple, bien qu'elle confie avoir envie de saisir l'option de retourner aux études, il est possible qu'elle perçoive la rupture pouvant en découler comme une promesse de



rétribution, ce qui, pour Oshana (2006), constituerait une entrave à sa liberté. Le fait de ne pas retourner aux études nourrirait en retour le maintien de sa condition de faible autonomie.

## 4.2 L'exercice de l'autonomie

Si des femmes victimes de violence conjugale peuvent en venir à perdre toute capacité d'agir, force est de constater qu'elles peuvent aussi continuer à saisir des options. Ces actions sont, dans bien des cas, posées par les femmes alors qu'elles sont en couple avec leur agresseur, mais elles peuvent aussi suivre la rupture. Si le fait de saisir des options suggère que les femmes accordent de l'importance à la préservation de leur autonomie ou qu'elles tentent de reprendre le contrôle de leur vie, leurs choix doivent être compris à la lumière des options qui leur sont concrètement accessibles.

### 4.2.1 Rester avec le conjoint violent

Parmi les actions et les décisions qui peuvent être prises par les femmes victimes de violence conjugale, il y a celle de rester – ou de retourner – en couple avec leur conjoint violent. C'est la décision qu'a prise Claudia qui, parvenue en maison d'hébergement suite aux pressions de ses enfants, annonce, dès son arrivée, sa volonté de retourner auprès de son mari. En entrevue, elle dit pourtant souffrir des nombreuses contraintes imposées par son conjoint, celui-ci refusant qu'elle travaille, se fasse des amies, parle à des hommes, ait une carte de transports en commun et ait accès à leur compte bancaire et à leur boîte postale. La décision assumée de Claudia doit être située à l'intérieur de son contexte relationnel : Claudia évolue dans un contexte où elle a accès à peu d'options et où elle a peu de liberté pour saisir les rares options qui lui seraient accessibles. Elle a d'ailleurs été, en entrevue, incapable de formuler un quelconque objectif qu'elle poursuivrait ou voudrait poursuivre, alléguant qu'elle n'en avait pas. On pourrait blâmer son manque de motivation et limiter la discussion aux conséquences de la violence conjugale ; or, la considération de son autonomie relationnelle indique que cette approche, individuelle, serait étroite. Il faut peut-être s'ouvrir, plutôt, à considérer que rester avec son mari peut lui paraître la meilleure option si aucune autre option valable ne paraît disponible pour elle. À tout le moins, il apparaît, dans le récit de Claudia, que le choix de rester ou de retourner avec un

conjoint violent découle d'une évaluation de la situation et de la conclusion que, dans les circonstances, il s'agit de la meilleure option. Ses enfants, bien qu'ils puissent être bien intentionnés en dirigeant Claudia vers la maison d'hébergement, n'auront pas su, pas plus que les intervenantes de la maison, l'amener à considérer l'option de quitter le conjoint comme étant « viable ».

Laurie, de son côté, raconte que c'est à la suite de la solitude engendrée par la surveillance accrue de ses parents et de tout le village dans lequel elle habitait qu'elle a fini par inviter son conjoint violent à la visiter en catimini, son intention étant alors de retourner vivre avec lui :

*J'étais vraiment fatiguée de vivre ça, alors je me disais, si je peux renouer avec l'ancien conjoint, je vais pouvoir sortir, partir de là, on parlera à la DPJ qu'on va faire des thérapies, collaborer, tout ça.*

Encore ici, l'intervention de l'entourage n'a pas l'effet escompté. Au contraire, elle l'incite à reprendre la relation avec son conjoint violent, le but étant de se sortir du joug qu'elle sent que sa famille et ses voisins lui font subir.

Comme le souligne Lempert (1996), il est nécessaire de considérer à la fois les bons et les mauvais côtés des relations conjugales violentes, la dynamique à l'œuvre étant généralement complexe. Par contre, contrairement à cet auteur, nous n'associons pas d'emblée la décision des femmes de rester avec le conjoint violent au caractère amoureux occasionnellement empreint d'affection et de soutien mutuel de la relation violente. À la lumière du témoignage de Laurie, il paraît limité de n'analyser la décision de rester qu'à travers la dyade amoureuse : elle paraît devoir plutôt être mise en perspective avec l'ensemble du contexte dans lequel elle est prise. Le contexte relationnel de Laurie était tellement difficile qu'elle a préféré retourner avec un conjoint qu'elle savait violent.

Le choix des femmes de rester ou de retourner avec un conjoint violent demeure néanmoins incompréhensible pour plusieurs personnes, particulièrement pour celles qui ne sont pas sensibilisées à la problématique de violence conjugale. Selon la directrice d'une maison

d'hébergement, la plupart des personnes ont automatiquement l'attente de voir les femmes quitter leur agresseur lorsqu'elles apprennent la situation de violence conjugale qu'elles vivent :

*Les gens, les parents, puis y a quelques années y a eu une recherche de faite, puis même les intervenants sociaux avaient l'attente qu'une femme victime de violence conjugale devait laisser le conjoint puis que la violence conjugale serait finie. Et pour que la violence conjugale finisse, l'objectif de l'intervention était qu'elle quitte.*

Avec cette unique et incontournable solution en tête, les proches des femmes victimes de violence conjugale peuvent avoir de la difficulté à accepter leur décision de rester ou de retourner avec le conjoint violent. Ils peuvent alors, comme le soulignent Hoyle et Sanders (2000), de même que Latta et Goodman (2011), vivre de fortes frustrations. C'est le cas des enfants de Claudia qui, jeunes adultes, essaient depuis longtemps d'amener leur mère à divorcer et vivent de la colère par rapport à la volonté de cette dernière de retourner vivre avec leur père. Faisant partie de la clique familiale, ils connaissent bien la situation et savent qu'ils peuvent s'attendre à ce que leur père continue d'être violent. Or, leurs attentes à l'égard de leur mère sont rigides : ils sont d'avis qu'elle devrait le quitter au plus vite, ce qui n'a aucun effet sur les choix de Claudia. Cette illustration du contrôle provenant des cliques permet d'apporter une nuance à la théorie de Burt (2005). Alors qu'il insiste surtout à l'effet que les cliques tendent à maintenir le statu quo, l'histoire de Claudia montre qu'elles peuvent aussi viser le changement.

En plus d'être analysé à la lumière des options disponibles, le choix de rester avec l'agresseur doit être analysé à la lumière de la dynamique de violence coercitive et de contrôle, sans quoi certaines situations peuvent paraître particulièrement difficiles à comprendre. C'est ce que soutiennent, en entrevue de groupe, une intervenante, une ex-résidente et la directrice d'une maison d'hébergement :

*Intervenante : Ça m'est arrivé dernièrement, une femme qui a appelé la DPJ pour signaler sa sœur qui vivait de la violence conjugale, les enfants vivaient des abus sexuels du monsieur, qui est pas le père des enfants, faqu'elle, au-delà de tout ça, ce qui était prioritaire c'était les enfants. Mais là y a pu de relation avec sa sœur. (...) Dans cette situation-là, la femme a décidé de rester avec son conjoint.*

Ines : *Des fois ils vont loin dans la tête là.*

À d'autres occasions, les proches ne comprennent pas que les femmes puissent changer d'idée alors qu'ils se sont impliqués dans de nombreuses démarches pour les aider :

Intervenante : *Quand ils lui ont trouvé un autre logement, ils l'ont déménagée, oups! Deux semaines après, elle retourne avec le conjoint... des fois y ont même signé le bail, y se retrouvent avec les problèmes, donc là, c'est difficile de comprendre qu'elle est retournée avec le conjoint.*

Directrice : *Jusqu'à tant qu'on leur explique le cycle, qu'on leur explique que c'est normal. Surtout s'ils ont forcé un peu la volonté de la femme de quitter rapidement.*

La directrice introduit ici un autre élément primordial pour la compréhension du choix de rompre ou non la relation violente : les femmes doivent choisir par elles-mêmes de quitter leur conjoint violent. Elles ne peuvent pas y être contraintes. Les femmes qui sont confrontées à des réactions qu'elles considèrent négatives – comme lorsqu'elles sont poussées à rompre alors qu'elles ne sont pas prêtes – peuvent devenir méfiantes et choisir de ne plus se confier (Rose et al., 2000).

#### 4.2.2 Taire la violence

Pendant qu'elles sont en couple avec leur agresseur, les femmes tentent souvent de cacher la violence dont elles sont victimes. Ce silence entourant les abus peut être expliqué par les attentes des femmes à l'égard des conséquences potentielles d'un dévoilement, de même que par les configurations de leur réseau, du moins dans certaines circonstances.

Premièrement, elles peuvent avoir peur que le conjoint soit mis au courant des confidences, particulièrement lorsque les proches impliqués entretiennent des liens avec l'agresseur. Leur réseau est alors dit « fermé », leur laissant peu de contrôle sur la circulation de l'information dès lors qu'elles l'auront communiquée. Se taire devient alors un moyen de contrôler le flot d'information les concernant. Sara, dont le conjoint et la belle-mère étaient les principales sources d'interaction et de contrainte structurelle pendant la relation violente, le conjoint ayant

écarté toute autre source de relation, mentionne les enjeux des confidences faites à la belle-famille :

*Je me confiais pas à [ma belle-mère] à part vraiment à la toute fin, pour lui dire que là ça marchait plus. Je pouvais pas lui dire parce que je savais qu'il allait savoir que j'avais parlé, parce qu'elle aurait parlé à son père, puis son père lui aurait dit.*

Deuxièmement, les femmes peuvent craindre que leurs confidences fassent en sorte que leur interlocuteur veuille les contrôler. Dans ce contexte, taire la violence leur permet d'éviter d'être poussées à agir contre leur propre volonté et, ultimement, d'éviter une perte supplémentaire d'autonomie par la prise de contrôle de la situation par le confident. En entrevue de groupe, la directrice d'une maison d'hébergement explique que les femmes peuvent taire la violence parce qu'elles ne veulent pas être poussées à quitter le conjoint :

*Si la femme est pas prête à laisser cette relation-là, même s'il arrive plein d'affaires, que t'es pas prête à le dire à ton père et à ta mère, tu le caches. (...) Parce que ça aurait fait quoi si elles en avaient parlé ? Ils auraient dit « laisse-le » ? « tu peux pas rester là, on va aller te chercher » ? Tant que t'en parles pas, c'est parce que t'es pas prête à ce que ce soit fini. C'est complexe, mais c'est simple aussi.*

Troisièmement, les femmes peuvent se taire face à certaines personnes pour éviter d'être jugées. Comme le souligne Valérie, l'aide de professionnels est alors jugée préférable : « *Je vais chercher de l'aide externe à la place. Ça ne me tente pas de me faire juger, étiqueter* ». L'anticipation du jugement et son impact sur le choix des personnes à qui se confier permettent d'appuyer l'interprétation que font Lempert (1996) et Knickmeyer et al. (1996) au sujet des raisons qui sous-tendent le silence des victimes de violence conjugale : avec certaines personnes, le silence vise à garder la face.

Quatrièmement, les femmes peuvent avoir peur de blesser leurs proches. Des participantes à notre étude rapportent avoir gardé secrets les abus vécus afin de protéger leur famille. Sara, Ève et Arianne disent ne pas s'être confiées à leurs parents par souci de ne pas les inquiéter. C'est aussi ce que souligne Marie-Ève lorsqu'elle est questionnée à savoir si elle s'est confiée à sa mère par rapport à la violence qu'elle subissait :

*Pendant la relation, je me disais qu'elle aurait pas compris, qu'elle aurait eu des craintes. C'est quelqu'un de très angoissé et déjà y avait mon père qui était malade, il était mourant, alors c'était pas la place pour ça.*

Les femmes prennent donc la décision de se taire à partir des attentes qu'elles ont à l'égard des réactions d'autrui. Elles ne se confient pas si elles croient que leurs proches les trahiront, les obligeront à quitter le conjoint alors qu'elles n'y sont pas prêtes, les jugeront ou seront eux-mêmes fragilisés par les confidences. Lorsqu'elles ont un réseau contraignant dominé par leur conjoint, ne pas se confier peut aussi les prémunir contre le partage des confidences à celui-ci par le confident. Elles se taisent, en somme, pour se protéger ou protéger autrui.

#### 4.2.3 Se cacher

Le fait de se cacher du conjoint pour agir à l'encontre de ses interdits est une constante dans les décisions et les actions entreprises par les femmes victimes de violence conjugale que nous avons rencontrées. Les femmes résistent ainsi au contrôle qui leur est imposé et cherchent, à travers cette résistance, à maintenir leur capacité à saisir les options qui s'offrent à elles. Plusieurs interdictions ont ainsi été défiées. Il y a d'abord l'interdiction de travailler, vécue par plusieurs femmes victimes de violence coercitive et de contrôle et à laquelle les participantes à notre étude n'ont pas échappé. Cette interdiction pesait notamment sur Faraa, alors qu'elle habitait seule à l'étranger : souhaitant ardemment sortir de l'isolement, elle s'est trouvé un emploi en cachette. Bien qu'elle ait dû quitter cet emploi lorsque son mari a appris la nouvelle, elle rapporte qu'être active et entourée lui a fait du bien pendant un certain temps.

L'interdiction de fréquenter les proches a été vécue par plusieurs participantes à notre étude. En réponse à cette manifestation du contrôle exercé par le conjoint, certaines ont rapporté avoir agi en cachette afin de maintenir le contact avec des personnes particulièrement significatives pour elles, surtout celles avec qui elles avaient des liens de filiation ou d'amitié de longue haleine, comme c'est le cas pour Marie-Ève :

*Y a été un bon bout de temps où j'étais avec mon conjoint, il était très contrôlant alors je pouvais pas être en contact physiquement, mais dès qu'il sortait, je les appelais.*

Racontant aussi s'être cachée pour maintenir le contact avec ses proches, Ève précise que le contenu de ses conversations demeurait superficiel. Elle n'entrait pas dans les détails de sa vie ni de la violence qu'elle subissait. Elle se cachait donc pour leur parler, mais leur cachait aussi la situation :

*Je me cachais pour pouvoir leur parler, mais c'était juste pour dire « allô » la plupart du temps. Je leur disais toujours bien aller.*

Quel que soit le contenu des conversations, le fait de résister à l'isolement en maintenant des contacts occasionnels avec l'entourage malgré les interdictions du conjoint permet aux femmes de maintenir des options présentes dans leur réseau. Ainsi, pendant sa relation violente, Solange maintenait des contacts occasionnels avec une amie d'enfance qui habite toujours dans son pays d'origine ; au moment de l'entrevue, elle était toujours en contact avec elle. Il en va de même pour Sara, qui se cachait pour donner de rares nouvelles à trois membres de sa famille, avec qui elle avait repris contact au moment de l'entrevue. Ainsi, se cacher pour maintenir le contact avec les proches semble être une stratégie efficace pour préserver le réseau à long terme, même si les conversations n'abordent pas les abus.

Toujours en couple avec son mari au moment de l'entrevue, Claudia est la seule répondante à avoir souligné ne pas avoir réussi à garder le contact avec quelqu'un avec qui elle avait tenté de maintenir la relation en cachette. Après que son mari ait réalisé qu'elle correspondait secrètement avec une amie d'enfance, il a déchiré les lettres et elle dit avoir dû se résigner à ne pas répondre à la dernière missive de son amie. Cette situation décrite par Claudia permet de rappeler que l'exercice de l'autonomie des femmes victimes de violence conjugale a pour limite la vigilance de leur conjoint. Elle souligne aussi la fragilité de l'autonomie relationnelle en contexte de violence conjugale : l'amie de Claudia constituait une relation non redondante dans son réseau et, ce faisant, la perdre a fait augmenter sa contrainte structurelle.

Alors que plusieurs participantes ont révélé se cacher du conjoint violent pour maintenir des relations importantes pour elles, à l'inverse, comme on l'a déjà mentionné, certaines avouent se cacher de leur entourage pour continuer à entretenir la relation avec leur conjoint. Ainsi, alors qu'elle était marginalisée au sein de la petite communauté dans laquelle elle habitait, Laurie a

choisi de recommencer à voir son conjoint violent dans le secret, craignant de subir des conséquences si elle le disait à ses parents, qui habitaient en face :

*Mettons que ma mère traversait, y était caché dans le garde-robe. C'était pas une ambiance normale. Ya dit : « là, on va s'assumer ». Y voulait traverser voir mes parents pour leur dire : « là, c'est quoi votre problème ». Eux, vu qu'y m'ont gardé à cause de la violence conjugale, ça aurait fait de la chicane, y aurait eu la police, j'avais peur que ça vire au drame puis de perdre les enfants. Fait que là je lui ai comme interdit.*

Laila a, quant à elle, choisi de taire ses plans d'avenir après avoir été témoin de la réaction de ses parents face à l'annonce de sa rupture : ils n'étaient pas prêts à accepter qu'elle prenne une décision différente de celle qu'ils envisageaient pour elle. Elle a, dès lors, préféré poursuivre ses démarches sans les tenir au courant de ses intentions profondes.

En somme, qu'il s'agisse de leur conjoint ou de leur famille, les femmes choisissent de se cacher lorsqu'elles anticipent les réactions négatives d'autrui. Elles n'ont alors plus la confiance nécessaire pour s'exprimer librement avec ces personnes, dès lors éliminées du bassin de gens avec qui elles auraient voulu pouvoir échanger et demander aide et conseils. Or, se cacher du conjoint répond par ailleurs à la contrainte structurelle s'installant alors qu'il évacue du réseau des femmes certains de leurs proches.

#### 4.2.4 Interrompre des relations

L'interruption de relations avec les proches fait aussi partie des actions posées par les femmes victimes de violence conjugale. Certaines, comme Josée, disent avoir pris cette décision dans le but de protéger leurs proches. Josée explique que lorsqu'elle invitait des amies à la maison, son conjoint leur témoignait du mépris et les insultait. Afin d'éviter les conflits qu'elle anticipait, elle a préféré ne plus les voir :

*À un moment donné, elles se seraient tannées! (...) Ça aurait fait des conflits et je suis pas bonne pour gérer ça, j'aime pas ça.*



Le choix de Josée, bien qu'il ait pu être déchirant sur le coup, lui a effectivement permis de préserver ses amitiés : après sa rupture, elle a repris contact avec ses amies, qui se sont montrées heureuses de la retrouver. La rupture temporaire de relation avec l'entourage peut certes être attribuée à l'attitude négative du conjoint de Josée, mais la décision qu'elle a prise reflète sa capacité à agir pour préserver efficacement ses relations à long terme.

Si les femmes peuvent cesser de fréquenter des membres de leur entourage dans le but de les protéger et de protéger leurs relations, il arrive aussi qu'elles le fassent pour se protéger elles-mêmes des membres de leur réseau, notamment pour se tenir loin de l'agresseur à la suite de la rupture. C'est ce qu'a fait Solange lorsqu'elle s'est rendu compte qu'une amie parlait encore à son agresseur après qu'il fut incarcéré pour une tentative de meurtre perpétrée contre elle. Afin d'éviter qu'elle ne transmette à son ex-conjoint des informations à son sujet, elle a choisi de mettre fin à cette amitié, les coûts potentiels de maintenir la relation excédant ses bénéfices. L'amie de Solange constituait une de ses principales sources de contrainte (score de contrainte dyadique de 0,11). Il s'agissait d'un courtier de trop dans son réseau : considérant les risques de voir cette amie tirer parti de sa position entre elle et son ex-conjoint, elle a déterminé qu'il valait mieux s'en détacher. À moins de n'avoir aucune autre option, d'être dans l'urgence ou d'avoir un historique d'échange satisfaisant (Burt, 2005) avec ces courtiers qui font le pont vers leur agresseur, les femmes n'auront pas intérêt à leur faire confiance et à continuer d'investir dans leur relation avec eux.

Dalila précise aussi avoir rompu des relations avec d'autres amies qui n'étaient pas en contact avec son agresseur, mais qui lui donnaient l'impression d'être jugée : ayant un nouveau statut de célibataire à la suite de sa rupture, elle avait le sentiment de devenir une rivale potentielle à leurs yeux. Comme Dalila, Laïla a, elle aussi, choisi de rompre des relations afin de se protéger du regard des autres, craignant d'être questionnée par les membres d'un groupe d'écriture au sein duquel elle était très engagée. Après le départ de son conjoint, elle craignait de devoir s'expliquer et a préféré ne plus participer aux rencontres et ne pas répondre aux courriels inquiets des membres du groupe.

Ainsi, que ce soit pour tenir l'agresseur à distance ou pour se protéger du jugement d'autrui, les femmes qui rompent des relations à la suite de leur rupture avec leur conjoint éliminent de leur réseau des relations redondantes. Sara et Solange ont éliminé la triade qu'elles formaient avec leur agresseur et une tierce personne, et Laïla a éliminé la clique qu'elle formait avec son groupe d'écriture. Puisque les cliques sont associées à de l'information redondante, à la transmission de l'information et au contrôle (Burt, 2005), leur décision de rompre ces relations peut être vue comme un élan vers l'autonomie relationnelle. Il faut cependant savoir que, dans les trois cas, elles avaient d'autres options vers qui se tourner. Elles n'étaient donc pas obligées d'avoir recours à des options relationnelles qui ne leur convenaient pas.

#### 4.2.5 Chercher du soutien

Bien que ce ne soit pas toutes les participantes qui ont rapporté l'avoir fait, chercher du soutien fait définitivement partie des actions entreprises par les femmes victimes de violence conjugale pendant leur relation violente, dans les premiers temps de la rupture et au-delà. Pendant la relation, il s'agit surtout de se confier et de chercher le soutien émotionnel de personnes de confiance, comme dans les cas de Solange et Jennifer, qui téléphonaient régulièrement à des amies d'enfance pour se confier et leur demander conseil. Connaissant ces personnes depuis longtemps, elles savaient à quelles réactions elles pouvaient s'attendre (Burt, 2005).

Le soutien demandé devient plus concret lorsque les femmes prennent la décision de quitter leur agresseur. À son retour au Québec après un séjour prolongé à l'étranger, Jennifer a envoyé un courriel à tout son entourage afin de solliciter leur aide matérielle et financière. Dalila a, quant à elle, fait appel à deux couples d'amis afin de recevoir une aide pratique pour l'héberger et l'aider à déménager.

Parmi les options possibles, il y a celle de faire appel à une maison d'hébergement. Se faire offrir d'aller en maison d'hébergement n'apparaît pas suffisant pour que les femmes y aient recours. Adèle souligne s'être fait offrir à plusieurs reprises d'aller en maisons d'hébergement, mais ajoute que, dans sa culture, ça ne se fait pas : « *ce qui se passe à la maison reste à la maison* », dit-elle. Pour faire le pas vers une maison d'hébergement, les femmes doivent avoir

le sentiment de n'avoir aucune autre alternative disponible. C'est ce qui s'est passé pour Josée qui, après sa rupture, n'avait pas assez d'argent pour payer le loyer. Une intervenante auprès de Josée confirme, dans son dossier, qu'elle a pensé faire de la danse érotique, mais qu'elle a finalement choisi de faire appel aux maisons d'hébergement :

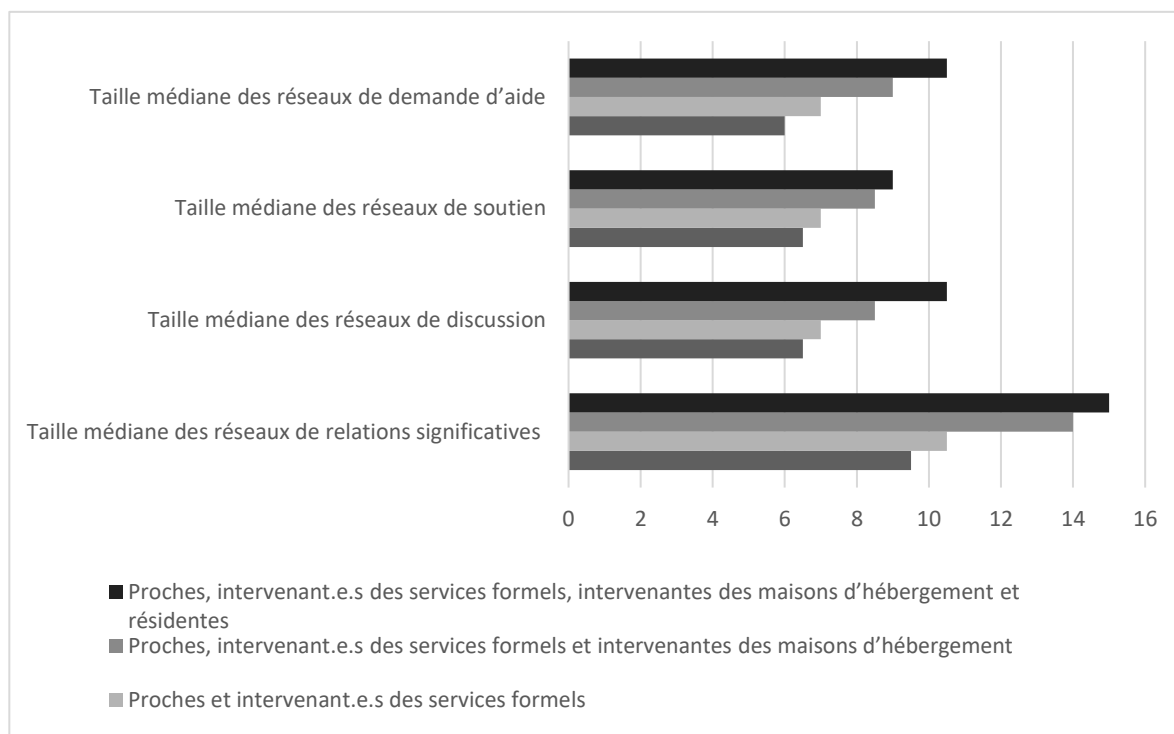
*Elle est venue en maison d'hébergement, car elle n'avait pas assez d'argent pour payer le loyer depuis que Monsieur a quitté suite à l'épisode d'étranglement. Elle a pensé aller danser, mais elle a pensé à son enfant et a décidé de venir ici à la place.*

Les femmes demeurent sélectives dans le choix des personnes auprès de qui elles vont chercher du soutien, tentant d'éviter celles chez qui elles anticipent des réactions négatives. La Figure 5 illustre leur sélection à l'intérieur du bassin d'options disponibles. Ces réseaux ont été compilés à partir du générateur et de l'interpréteur de noms. On se rappellera que les réseaux de relations significatives contiennent l'ensemble des personnes ayant été nommées par les participantes lors de la passation du générateur de noms ; les réseaux de discussion contiennent les personnes avec qui les participantes ont rapporté avoir parlé ; les réseaux de soutien contiennent les personnes de qui elles ont rapporté recevoir du soutien; et, finalement, les réseaux de demande d'aide contiennent les personnes à qui les participantes perçoivent qu'elles pourraient demander de l'aide si elles en avaient besoin. Les participantes n'ayant pas été limitées à un nombre de relations prédéterminé lors de la passation du générateur de noms, le portrait dégagé est susceptible d'être assez fidèle à leur réseau. Globalement, la taille médiane des réseaux de discussion, de soutien et de demande d'aide est plus petite que celle de leur réseau de relations significatives, soulignant que les femmes ne discutent, ne reçoivent du soutien et ne demanderaient de l'aide qu'à une partie de leurs relations significatives. Cet écart s'explique en partie par le fait que les relations significatives incluent des relations conflictuelles, dont celle avec le conjoint violent (nombre médian de conflits = 2).

La Figure 5 permet aussi de constater l'augmentation de la taille médiane du réseau des participantes au fur et à mesure qu'elles s'ouvrent à de nouveaux lieux relationnels. Pour chaque réseau étudié (relations significatives, discussion, soutien et demande d'aide), les lignes du bas représentent le nombre médian de personnes en n'incluant que les proches, et les lignes au-dessus, représentent le nombre médian de personnes lorsque les intervenant.e.s des services

formels autres que les maisons d’hébergement, les intervenantes des maisons d’hébergement et les résidentes sont successivement ajoutés. Considérant que l’autonomie relationnelle des femmes se construit notamment à travers l’accès à des options diversifiées (Burt, 1992 ; Oshana, 2006), l’accès à des services formels peut y contribuer.

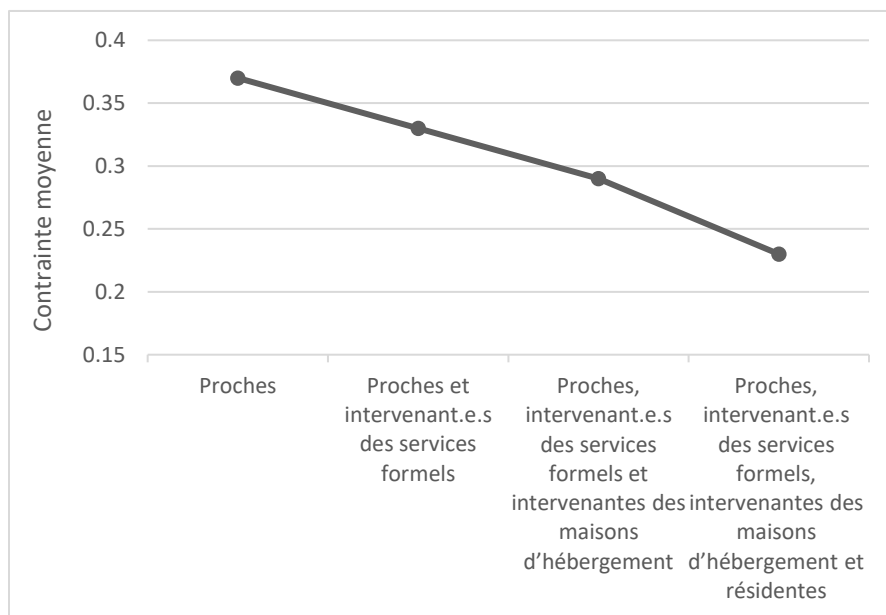
**Figure 5 : taille médiane des réseaux de relations significatives, de discussion, de soutien et de demande d’aide des participantes selon la diversification des lieux relationnels**



L’ajout de lieux relationnels dans leur réseau est donc susceptible d’améliorer l’autonomie des femmes en élargissant leur bassin d’interlocuteurs et d’aidants potentiels. La diversification des lieux relationnels ne fait cependant pas qu’augmenter la taille du réseau des femmes : il diminue aussi leur contrainte structurelle (voir Figure 6). En développant des relations à l’extérieur de leur famille et de leur cercle d’amis, les femmes se créent une plus grande autonomie : ces nouvelles personnes n’étant pas en relation avec les proches des femmes, elles sont susceptibles de leur donner accès à des informations et des visions nouvelles (Burt, 1992 ; 2005).

L'importance des services formels apparaît particulièrement marquante pour des femmes qui, comme Claire, n'ont plus aucun proche dans leur vie. Les professionnels ne lui permettent pas de discuter au jour le jour, mais ils lui procurent du soutien et une assurance de pouvoir demander de l'aide en cas de besoin. Par exemple, elle n'a pas une relation de discussion avec les policiers, mais elle rapporte savoir qu'elle peut faire appel à eux si elle en a besoin. Bien que nous n'omettions pas que les interactions entre policiers et victimes de violence conjugale peuvent parfois être problématiques, voire revictimisantes (Baker, 1997), pour certaines femmes, elles sont indispensables.

**Figure 6 : contrainte moyenne des participantes au sein de leur réseau de discussion selon la diversification des lieux relationnels**



Les professionnels sont particulièrement importants pour les femmes issues de l'immigration qui, lorsque leur arrivée au pays est récente, ont un réseau de taille limitée. À titre d'exemple, à leur arrivée au Québec, Alia ne connaissait aucun résident de la province et Faraa n'était en lien qu'avec les contacts redondants qui lui étaient présentés par son mari. Moins l'immigration est récente, plus les femmes sont susceptibles d'avoir un réseau élargi, voire un réseau qui leur est propre. Par exemple, dans notre étude, Dalila, arrivée au Québec en 2010, avait un réseau de soutien présent et efficace lorsqu'elle a quitté son conjoint en 2015, des ami.es l'accueillant,

d'autres lui fournissant des meubles ou un moyen de transport. Différents services rendus par des ami.e.s sont notés à son dossier :

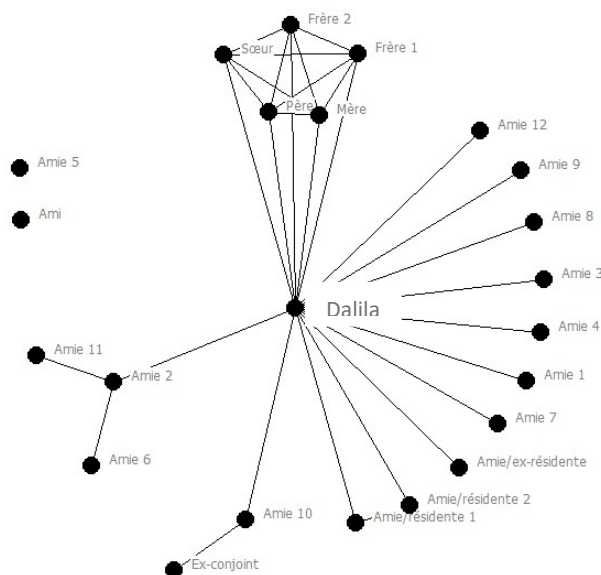
*Elle est allée trois jours dans la famille d'une amie du travail qui connaissait sa situation. (...) [Cette] famille l'a aidée à trouver un logement.*

*Des fois, elle demandait à des amies de venir dormir chez elles pour se sentir plus en sécurité, ou elle allait chez des amies dormir de temps en temps.*

*Elle a quitté son logement. Il a été reloué. Le mari d'une amie est allé récupérer les quelques affaires qu'il restait.*

La plupart des ami.e.s de Dalila ne sont pas en contact entre eux (voir Figure 7). La théorie de Burt (1992 ; 2005) s'applique : en ayant accès à des liens non redondants, les personnes ont accès à des options plus diversifiées. Par ailleurs, puisque les personnes à qui elle demande de l'aide ne se parlent pas entre elles, Dalila a un plus grand contrôle sur l'information qui circule dans son réseau, faisant en sorte que ses contacts ne soient pas mis au courant de l'ensemble de ses demandes d'aide. En conséquence, Dalila évite de se forger une réputation de personne accaparante, ce qui pourrait se produire si toutes les demandes d'aide étaient canalisées autour d'un petit nombre de personnes.

**Figure 7 : le réseau social de Dalila**



Dalila n'hésite pas, non plus, à faire appel aux services formels, élargissant encore davantage ses options :

*Quand elle est partie, elle est allée chez une amie. Le mari de son amie est venu la chercher avec l'enfant. C'était proche, dans le même quartier que celui où elle habitait. Au fil des jours, elle ne se sentait pas en sécurité. Son concierge l'a appelé, lui a dit que ça fait deux jours que Monsieur prend des taxis pour se rendre à l'immeuble et il est inquiet, car il n'y a plus personne et que tout est noir. De ce fait, elle est partie chez une amie dans un autre quartier. Elle ne se sentait pas à 100% en sécurité là non plus, du coup, elle a appelé SOS [violence conjugale].*

*Elle a appelé une nouvelle fois la police qui l'a accompagnée récupérer quelques affaires à son domicile.*

Les femmes ayant immigré avec leur famille (Ines, Nora) sont avantagées par rapport à celles qui immigreront seules : elles peuvent non seulement socialiser en personne avec leur famille, mais peuvent aussi recevoir d'elle du soutien concret. Celles dont la famille reste dans le pays d'origine ont moins de chance : des sept femmes ayant immigré dans cette situation (Alia, Claudia, Dalila, Édith, Faraa, Laïla, Solange), cinq soulignent recevoir du soutien d'un ou de plusieurs membres de leur famille, mais le soutien reçu consiste exclusivement en une aide émotionnelle ou en une transmission d'informations. Lorsque la famille est éloignée, elle peut difficilement apporter une aide tangible (ex. garde d'enfant, gîte, transport, déménagement). Selon Édith, l'éloignement du réseau peut aller jusqu'à affecter la sécurité des femmes. C'est, du moins, ce qu'elle déduit de son expérience puisqu'elle rapporte n'avoir personne pour la protéger dans la banlieue où elle habite et se dit persécutée par ses voisins.

#### 4.2.6 Rompre

Parmi l'ensemble des décisions et des actions entreprises par les femmes victimes de violence conjugale, celle de rompre avec le conjoint violent suscite beaucoup d'attentes chez les proches et même chez certains intervenants sociaux. Comme il a déjà été souligné, pour choisir de rompre, les femmes doivent absolument être prêtes et le choisir par elles-mêmes. Elles n'auront alors besoin que d'opportunités pour quitter :

*Dès qu'il a commencé à travailler, il me laissait le téléphone parce qu'on avait juste un téléphone. Ben tsé, j'suis partie. J'ai fait mes démarches puis j'suis partie. (Sara)*

Étant déjà en démarche pour quitter, elles n'ont alors plus à craindre qu'autrui tente de les convaincre de le faire contre leur volonté. Ce faisant, lorsque les femmes sont prêtes à rompre, elles sont aussi prêtes à commencer à parler de la violence à leurs proches : « *C'est quand j'ai quitté que j'ai commencé à en parler* » souligne Marie-Ève. Rompre nécessite cependant que des personnes soient présentes autour des femmes, de sorte qu'elles puissent combler auprès d'eux leurs multiples besoins. Il s'agira parfois de proches, mais parfois aussi des maisons d'hébergement.

La rupture est parfois associée à un arrêt total des contacts avec le conjoint violent, mais cette relation de cause à effet n'est pas systématique. Certaines femmes continuent à avoir des liens avec leur agresseur, particulièrement lorsqu'elles ont des enfants avec lui. Les interactions qui se poursuivent alors peuvent demeurer victimisantes. À titre d'illustration, Ève raconte que ses enfants l'ont déjà appelée parce qu'ils avaient besoin de la voir, et que lorsqu'elle est arrivée, l'agresseur et sa nouvelle conjointe la filmaient en riant.

Le cas d'Alia, bien que singulier, souligne de la même façon que l'arrêt des contacts entre la femme et son agresseur ne signifie pas l'arrêt du contrôle exercé par celui-ci. Son mari ayant quitté le foyer familial et ne donnant plus de nouvelles depuis près de deux mois, elle n'avait plus d'argent et a choisi de partir à l'étranger rejoindre sa famille. Lorsqu'il s'est rendu compte de son départ, son mari a porté plainte pour enlèvement. À son retour au Canada, elle s'est fait arrêter et incarcérer pendant trois jours durant lesquels ses enfants ont été placés en famille d'accueil. Puisqu'ils étaient tous deux parents des mêmes enfants, l'ex-conjoint d'Alia a pu continuer d'exercer un contrôle sur elle malgré la rupture.

Outre la perte de la relation avec l'agresseur, la rupture peut mener à d'autres pertes relationnelles. Des participantes, comme Judith, soulignent que leur rupture a signifié la fin de certaines amitiés : elle a perdu tout un groupe d'amis après avoir quitté son conjoint violent. D'autres, comme Linda, mentionnent avoir perdu leurs relations avec leur belle-famille. Bien plus, Linda rapporte avoir été intimidée par sa belle-famille à la suite de son divorce. Pour



d'autres, enfin, comme Lucie, la rupture signifie la perte de relations avec leur propre famille. La sœur de Lucie aurait en effet préféré s'éloigner à la suite de ses nombreuses demandes d'aide.

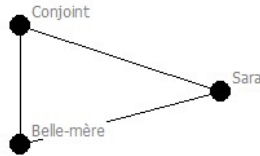
D'un angle plus optimiste, il arrive que la rupture puisse, en contrepartie, mener à une reprise de contact avec des personnes auprès de qui les liens avaient été coupés, témoignant de la marge de manœuvre qu'acquièrent les femmes lorsqu'elles quittent leur conjoint.

#### 4.2.7 Rétablir d'anciennes relations

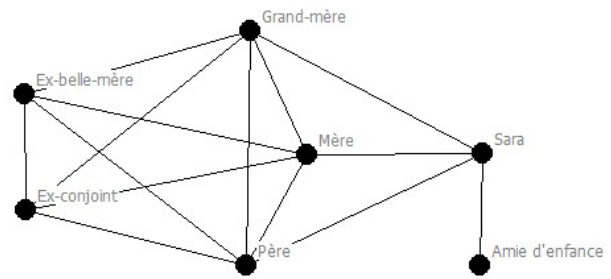
Reconnecter avec des proches après avoir été éloignée d'eux constitue une autre façon avec laquelle les femmes agissent pour façonner leur réseau. Chez les participantes à notre étude, la reconnexion a eu lieu alors que les femmes avaient quitté leur agresseur et qu'elles avaient retrouvé la liberté de voir qui elles souhaitaient. À titre d'illustration, Sara raconte qu'elle a recommencé à parler librement à ses parents, à sa grand-mère et à une amie d'enfance à la suite de sa rupture. Cette décision lui a permis de faire doubler la taille de son réseau de discussion, en plus de faire passer sa contrainte structurelle de 1,13 à 0,58 (voir Figure 8). Cette nouvelle configuration peut encore être considérée contraignante et les membres de la famille de Sara constituent ses principales sources de contrainte. De fait, son père, sa mère et sa grand-mère deviennent des courtiers entre elle et le clan de son ex-conjoint. Cette situation est cependant sans commune mesure avec la contrainte qui pesait sur elle du temps de sa relation. Son réseau s'est agrandi, mais la stratégie de courtage y a aussi changé. D'une stratégie « diviser pour régner », adoptée par son ex-conjoint, son réseau passe à une stratégie « tertius gaudens » (Burt, 1992 ; 2005), dans laquelle les membres de sa famille tirent de leur position des bénéfices pour Sara. Selon ce qu'elle rapporte en entrevue de rétroaction, ils utilisent cette position avantageuse de manière à la préserver, filtrant l'information qui se rend jusqu'à elle – par exemple, en ne la mettant pas au courant du nombre exact d'appels qu'ils reçoivent, malgré eux, de l'ex-conjoint. S'ils tirent parti de leur avantage, c'est par ricochet, parce qu'ils peuvent agir pour quelqu'un qu'ils aiment. Tous les courtiers ne sont cependant pas aussi bien intentionnés et il arrive, comme dans le cas de Solange et Dalila, discutés un peu plus tôt, qu'il faille en éliminer.

**Figure 8 : reconnexion de Sara à la suite de sa rupture**

Réseau de Sara pendant sa relation violente



Réseau de Sara quelques semaines après sa rupture

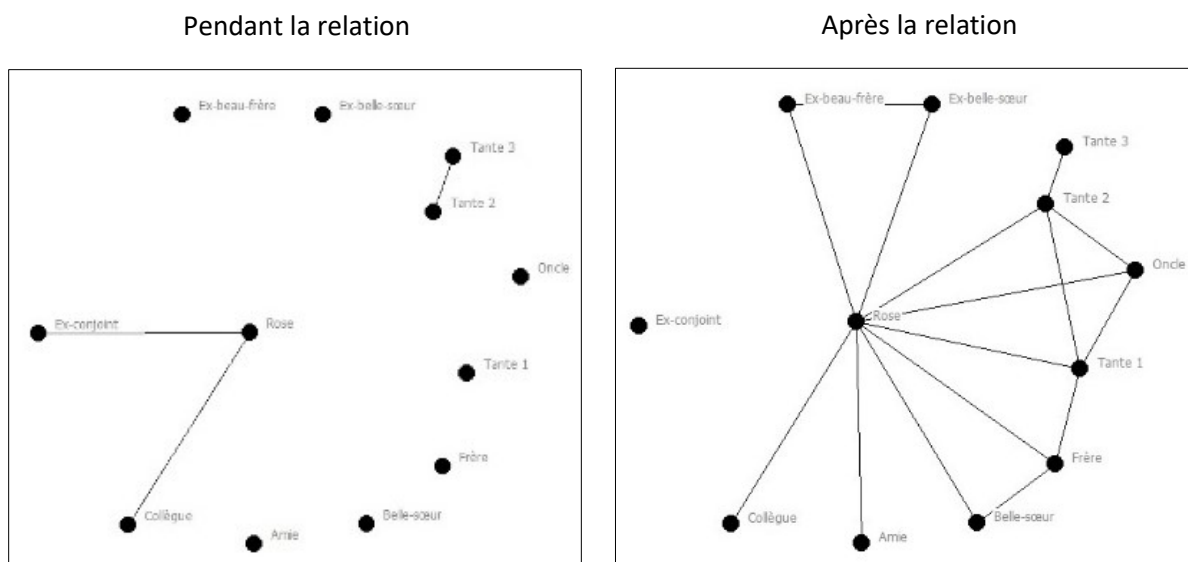


Non seulement la rupture permet de recommencer à discuter avec certaines personnes, elle permet aussi de reprendre les contacts en face à face. La Figure 9 présente les personnes avec qui Rose passait du temps pendant sa relation, en comparaison avec les personnes avec qui elle passe du temps au moment de l'entrevue. Son réseau a triplé due à une reconnexion avec d'anciennes connaissances et des membres de sa famille. Outre l'augmentation de la taille de son réseau, l'observation du sociogramme permet de constater que ces relations en face à face se produisent avec des personnes qui ne se parlent pas forcément entre elles, augmentant ainsi son autonomie structurelle et, conséquemment, son accès à des ressources et à des visions plus diversifiées. De fait, la contrainte qui pèse sur elle passe de 0,50 à 0,25. Comparativement à Sara, Rose dispose de plus d'options relationnelles vers lesquelles se tourner. Plutôt que de dépendre de quelques rares options, elle est courtière au sein de son propre réseau et peut choisir quand et vers qui se tourner lorsqu'elle souhaite aller vers autrui.

Le laps de temps qui sépare la rupture du rétablissement d'anciennes relations est variable. Dans le cas de Josée, il a été très court, cette dernière reprenant contact avec ses ami.e.s dès le départ de son conjoint. Pour Rose, le processus de reprise de contact était encore en branle plus d'un an après sa rupture. Quant à Laïla, il a débuté quelques semaines après son arrivée en maison d'hébergement. Alors qu'elle préférait, au départ, se tenir loin des membres de son club de lecture afin de se préserver de leurs questions et réactions, elle les a finalement recontactés en leur spécifiant ne rien vouloir expliquer. Elle explique que tous ont respecté sa volonté et l'ont

accueilli chaleureusement. Le fait d'exprimer clairement ses attentes à leur égard leur a permis d'ajuster leurs actions

**Figure 9 : les personnes avec qui Rose passait du temps pendant et après sa relation**



Rose souligne qu'il s'avère ardu de reprendre contact avec des proches de qui on s'est éloigné depuis longtemps. En entrevue, elle donne en exemple sa relation avec une amie d'enfance qu'elle fréquentait alors qu'elle était jeune et mince et qu'elle hésite à revoir puisqu'elle n'est aujourd'hui plus la même. « *On arrive à rebâtir, mais c'est pas évident. On sort avec beaucoup de peurs, de peurs sociales aussi.* », résume-t-elle. Considérant le processus de reconnexion, il importe donc de tenir compte des difficultés qu'il peut renfermer pour les femmes. Comme pour les demandes d'aide, l'idée de reconnecter avec des proches à la suite de une relation violente peut engendrer des craintes. Une interprétation psychologique consisterait à envisager une baisse de l'estime de soi des femmes engendrée par la violence, et ses impacts sur la capacité à aller vers autrui. Une telle interprétation de l'hésitation des femmes refléterait cependant une focalisation sur leur incapacité, alors qu'elle peut aussi être vue comme le signe d'une résistance qui s'appuie sur leurs expériences passées. Il s'agirait alors, pour les personnes qui les accompagnent, de travailler à leur fournir de nouveaux repères en agissant de manière à respecter l'autonomie des femmes et à susciter leurs attentes positives pour le futur.

#### 4.2.8 Créer de nouvelles relations

En plus de reconnecter avec des personnes qu'elles connaissent déjà, les femmes développent aussi de nouvelles relations. Encore une fois, elles créent surtout de nouvelles relations alors qu'elles ont rompu avec leur conjoint. Lorsque son conjoint a quitté, Josée a non seulement repris contact avec deux ami.e.s de longue date, elle a aussi débuté une relation intime et développée sa relation avec des membres de sa belle-famille. Ève et Arianne, deux participantes ayant un suivi externe après un passage en maison d'hébergement, se sont quant à elles rencontrées dans une activité organisée par la Maison 1. Ayant des enfants d'âge similaire fréquentant la même école, elles se sont liées d'amitié et sont désormais très proches. À l'image d'Ève et Arianne, plusieurs femmes lient des amitiés pendant leur séjour en maison d'hébergement : Alia et Laïla s'accompagnaient dans leurs démarches pendant leur hébergement et prévoyaient, au moment de l'entrevue, continuer de se voir après leur départ. Josée continuait quant à elle à téléphoner à Sara et à une autre résidente après qu'elles aient quitté la maison d'hébergement. Quant à Sonia, au moment de l'entrevue, elle envisageait partir en appartement avec une autre résidente à la fin de son séjour. Ainsi, on constate que les relations entre les usagères des maisons d'hébergement peuvent survivre aux départs de la ressource.

Outre les nouvelles relations amoureuses ou d'amitié que les femmes développent à la suite de leur rupture, il y a aussi toutes celles qui se développent avec des professionnels, notamment avec leur avocat ou avec leur travailleuse sociale. Comme il a été vu à la section portant sur la recherche de soutien, ces relations « professionnalisées » constituent des composantes importantes de leur réseau en permettant d'augmenter la taille du réseau, de diminuer la contrainte structurelle et d'assurer une aide lorsqu'aucun proche ne peut le faire.

La différence faite par les nouvelles relations sur la contrainte structurelle des femmes paraît généralement minimale, comme en témoigne la création d'une amitié entre Arianne et Ève, deux participantes ayant un suivi externe dans la Maison 1. De fait, Arianne fait passer la contrainte au sein du réseau d'Ève de 0,20 à 0,17, tandis qu'Ève fait passer la contrainte au sein du réseau d'Arianne de 0,58 à 0,43. Si Ève n'avait pas fait appel à la maison d'hébergement, sa contrainte serait cependant plus élevée : non seulement elle n'aurait pas pu rencontrer Arianne, mais

l'absence des intervenantes dans son réseau aurait maintenu sa contrainte à 0,24. Pour elle, qui est forcée de poursuivre les contacts avec l'ex-conjoint à cause des enfants, les relations créées en maison d'hébergement permettent de diminuer sa contrainte globale, lui offrant des relations (et des sources d'information) plus diversifiées. En outre, elles font diminuer le score de contrainte dyadique de son ex-conjoint, qui passe de 0,03 à 0,01 à travers l'ajout d'Arianne et des intervenantes. Bien que quantitativement peu importante, cette modification du réseau relationnel d'Ève, par l'ajout de nouvelles relations, est pour elle qualitativement importante.

### 4.3 La reprise d'autonomie globale

Ultimement, les différentes actions posées par les femmes pendant leur relation violente, lors de la rupture et après celle-ci, peuvent culminer en une reprise d'autonomie globale leur permettant de façonner leur vie dans son entièreté. Cette reprise d'autonomie a pu être observée même chez les femmes qui ont vécu une perte d'autonomie généralisée pendant et après leur relation violente. Elles deviennent alors autonomes dans toutes les sphères de leur vie. Elles peuvent en façonner tous les aspects, ce qui s'avère un changement d'autant plus drastique pour les femmes qui ont fait l'objet de diverses interdictions durant leur relation violente.

Faraa est un bon exemple de reprise d'autonomie globale : lors de son entrevue, elle mentionne avoir un emploi à temps plein, être travailleuse autonome à temps partiel et être confiante en regard des démarches légales liées à son divorce. En référence au fait que les enfants de son agresseur souhaitent témoigner en sa faveur, elle dit que « *tout se place naturellement, finalement* ». Elle fréquente maintenant un nouveau conjoint qu'elle dit très gentil bien qu'elle demeure prudente, soulignant qu'il doit « *faire ses preuves* », la confiance devant s'installer avec le temps. Elle fréquente plusieurs ami.e.s par le biais d'une équipe sportive et d'une chorale dans laquelle elle chante. Cette femme, qui était incapable de sortir prendre l'air deux ans auparavant, a repris l'ensemble des sphères de sa vie en main. Son réseau est constitué de personnes auprès desquelles elle vit une faible contrainte s'élevant seulement à 3%. Son réseau est certes constitué de cliques (équipe sportive, chorale), mais sa position entre celles-ci lui permet d'aller puiser ça et là ce qu'il lui faut pour être heureuse. Selon Burt (2005), ce type de structure permet aux personnes de se développer une identité de manière plus flexible – de ne

pas dépendre d'autrui pour maintenir une identité fragilisée par la contrainte – en plus de leur permettre d'avoir accès à des ressources diversifiées. Les cliques avec lesquelles Faraa est en lien sont par ailleurs constituées de personnes en qui elle avait confiance. En suscitant ses attentes positives, elles encouragent sa capacité à agir.

La reprise d'autonomie globale peut aussi être illustrée par Dalila qui, un an après la rupture avec son conjoint violent, est en voie de se reconstruire une vie bien à elle. À son départ de la maison d'hébergement, elle avait un logement et une source de revenus. Rencontrée en entrevue individuelle, puis en rencontre de rétroaction, elle a démontré une grande capacité à agir par rapport à son réseau social. Lors de la seconde entrevue, nous lui avons souligné que son réseau était principalement constitué de personnes qui ne se connaissent pas entre elles ; à cela, elle explique qu'elle préfère une telle configuration, car elle lui permet d'éviter le commérage qui a lieu, selon elle, dans les groupes d'ami.e.s. La configuration de son réseau est donc celle qu'elle désire. Dalila a aussi démontré une grande capacité à aller chercher de l'aide en fonction de ses besoins, n'hésitant pas à aller vers nous pour nous demander des références vers des cliniques universitaires d'optométrie, de dentisterie et de langues. Elle savait aussi entretenir ses relations et lors des réunions des résidentes, elle était de celles qui offraient systématiquement son soutien aux femmes qui vivaient des moments difficiles. Son réseau était, comme celui de Faraa, peu contraignant (contrainte de 12,8%), se déployant autour de quelques cliques, mais montrant plusieurs contacts exclusifs (voir à nouveau la Figure 7). Ses sources de contrainte, toutes issues de ses cliques, étaient considérées des sources d'aide et de confiance.

Ainsi, tant pour Faraa que pour Dalila, la reprise d'une autonomie globale vient de pair avec un réseau configuré comme celui que nous avons associé à l'autonomie relationnelle : il présente une faible contrainte et les relations qui subsistent, notamment les plus contraignantes, sont positives.

#### 4.4 Conclusions du chapitre

Ce chapitre s'est amorcé avec la prémisse selon laquelle les victimes de violence conjugale peuvent préserver une capacité à agir malgré la violence qu'elles subissent (Baker, 1997 ; Hoyle

et Sanders, 2000 ; Lempert, 1996). Dire que les femmes peuvent conserver cette capacité malgré la violence n'implique cependant pas qu'elles y arrivent toujours, une perte d'autonomie généralisée étant parfois observée pendant la relation violente et au moment de la rupture. Les femmes, souffrant alors d'une importante insécurité, ne peuvent plus agir. La prémisse de ce chapitre est néanmoins vérifiée par les nombreuses actions et décisions entreprises par les participantes à notre recherche à la fois pendant leur relation violente, lors de la rupture et au-delà. Contribuant à répondre au premier objectif de la thèse, qui est de mettre en lumière les actions des membres du réseau de femmes, nos données ont permis de voir que les femmes peuvent choisir de rester ou de retourner avec leur conjoint violent, de taire la violence, de se cacher, de rompre des relations, de chercher du soutien, de rompre avec le conjoint, de rétablir d'anciennes relations et d'en créer de nouvelles.

L'objectif 1 prévoit aussi d'organiser les actions des membres du réseau des femmes dans une ligne du temps. La perte d'autonomie généralisée a été constatée, chez certaines participantes, au moment de la relation violente et de la rupture. Le fait que cet état coïncide avec l'arrivée des femmes en maison d'hébergement suggère qu'il s'agit d'un point tournant lors duquel les femmes en sont arrivées à la conclusion qu'elles n'avaient d'autre choix que de chercher de l'aide extérieure. La perte globale d'autonomie ne constitue cependant pas un passage obligé pour le recours des femmes aux maisons d'hébergement, certaines y demandant de l'aide sans en avoir rapporté.

Un élément clé du processus de développement de l'autonomie fait l'unanimité : la rupture avec le conjoint violent, même lorsque celle-ci se révèle temporaire. Certaines actions n'ont effectivement lieu qu'avant ou après cette étape. Les femmes taisent la violence et se cachent jusqu'au moment où elles sont prêtes à rompre avec le conjoint, ce qui dans bien des cas signifie la rupture d'autres relations. L'action d'interrompre des relations se poursuit quant à elle au-delà de la rupture, mais sa teneur change après celle-ci : plutôt que d'interrompre des relations pour les préserver, les femmes le font alors pour se protéger elles-mêmes. Il en va de même pour la recherche de soutien qui, pendant la relation, vise essentiellement à trouver un soutien émotionnel, alors qu'après la rupture, les besoins se diversifient et deviennent plus concrets : il peut s'agir, par exemple, d'obtenir du soutien financier ou matériel. Les femmes diversifient

alors leurs lieux relationnels, réduisant du même coup leur contrainte structurelle. À partir du moment où les femmes rompent définitivement avec leur conjoint, elles peuvent choisir de reprendre contact avec des personnes de qui elles ont été coupées pendant la relation violente. Le délai entre la rupture et la reprise de contact est variable, certaines relations étant reprises quasi instantanément, d'autres devant attendre plus longtemps. La rupture permet aussi aux femmes de créer de nouvelles relations. Contrairement au rétablissement d'anciennes relations, en créer de nouvelles se produit généralement rapidement après la rupture. En fait, la rupture peut même dépendre de la création de certaines relations, notamment avec les services formels (policiers, maison d'hébergement). Enfin, la rupture avec le conjoint n'est pas dans tous les cas irréversible, les femmes pouvant choisir de retourner avec leur agresseur après l'avoir quitté. Nos données indiquent que ces situations peuvent être particulièrement susceptibles d'arriver lorsque les femmes n'ont pas accès, après la rupture, à de nouvelles relations leur permettant de se bâtir un contexte d'autonomie.

En lien avec le concept d'autonomie relationnelle, ce chapitre permet d'appuyer la pertinence des conditions proposées au chapitre 2, ainsi qu'à amorcer une réponse aux objectifs 2, 3 et 4, portant sur les configurations du réseau des femmes et sur leur influence mutuelle sur les actions de ses membres. En ce qui concerne la faible contrainte structurelle, elle a été observée chez certaines femmes qui paraissaient avoir repris un contrôle global sur leur vie au moment de l'entrevue, c'est-à-dire qu'elles choisissaient et agissaient avec optimisme sur l'ensemble des sphères de leur vie. Cette faible contrainte structurelle se traduit par une facilité à accéder à des options diversifiées (ex. soins de santé, emploi, hébergement). Cet accès à des options diversifiées n'est pas anodin : les participantes ont rapporté que lorsqu'elles ont eu accès aux options qui les intéressaient (ex. un travail pour Faraa, l'opportunité de rompre pour Sara), elles les ont saisies. Les résultats ont aussi permis de souligner que la faible contrainte structurelle permet aux femmes d'éviter le commérage qui pourrait avoir lieu à leur égard si les membres de leur réseau étaient en contact : elle leur donne plus de contrôle sur l'information qui circule (Burt, 1992 ; 2005). À l'opposé, la perte globale d'autonomie a été associée à la fermeture des réseaux : les femmes qui ne voient plus aucune option sont prises dans des réseaux petits et dans lesquels leurs rares contacts sont en lien entre eux. Une réflexion similaire peut être faite à propos des femmes qui choisissent de rester ou de retourner avec le conjoint violent, qui doit



être vu à la lumière des autres options auxquelles elles ont accès : s'il n'y a aucune autre avenue possible, être en couple avec le conjoint violent peut sembler adéquat.

Pour ce qui est des attentes positives à l'égard d'autrui et, encore plus particulièrement, à l'égard des sources de contrainte, il a été possible d'observer que les réseaux des femmes ayant été associés à une reprise globale d'autonomie sont constitués de relations positives. À l'inverse, les femmes ont aussi rapporté l'influence des attentes négatives sur certaines de leurs actions. C'est le cas lorsqu'elles taisent la violence plutôt que de se confier, anticipant des réactions indésirables. Les attentes négatives retirent donc certaines personnes des options de recherche d'aide.

Les liens entre les actions des membres du réseau des femmes et l'autonomie relationnelle de celles-ci seront plus amplement discutés dans les chapitres suivants, qui portent sur les actions du conjoint violent et de l'entourage. Les actions posées par les femmes et discutées au sein du présent chapitre permettent néanmoins de constater que les femmes agissent de manière à préserver leur autonomie relationnelle. Elles le font, d'une part, en résistant à la perte de liberté et, d'autre part, en cherchant à préserver les options qui leur sont disponibles. Elles résistent d'abord à la perte d'options et de liberté inhérente au contrôle exercé par le conjoint, notamment en se cachant pour maintenir des relations ou pour travailler, en rompant des relations pour mieux les reprendre ultérieurement et en rompant la relation violente lorsqu'elles sont prêtes. Elles résistent aussi à la perte de liberté qui pourrait être engendrée si elles se confiaient à des personnes qui voudraient leur imposer des choix ; ce faisant, afin d'éviter d'être contrôlées, elles peuvent choisir de taire la violence dont elles sont victimes et de garder le silence sur leurs intentions. L'ensemble des actions qu'elles posent et qui les maintiennent hors de l'isolement (ex. se cacher, interrompre des relations) ont par ailleurs pour effet de préserver leur accès à des options : lorsqu'elles sont prêtes, elles peuvent, si elles le souhaitent, se confier aux proches dont la présence aura survécu à la relation violente. Certaines actions leur permettent aussi d'augmenter leur accès à des options, comme lorsqu'elles font appel aux services formels, en quel cas leur bassin d'aidants potentiels est élargi et leur contrainte structurelle, diminuée. L'exercice de l'autonomie pourra ainsi servir un double objectif lorsque les femmes arrivent à redevenir autonomes globalement : en plus de les préserver du contrôle d'autrui, leurs actions

leur permettent alors de s'accomplir et de profiter pleinement de leur capacité à façonner leur vie avec peu de contraintes extérieures.

Les femmes peuvent certes agir d'une manière qui semble à priori miner leur autonomie relationnelle, notamment lorsqu'elles taisent la violence ou interrompent des relations avec des proches, ce qui a pour effet de momentanément diminuer leur accès à des options. Or, l'analyse de leurs témoignages permet de souligner que ces choix ne sont pas irrationnels, qu'ils reposent plutôt sur une analyse de la situation et qu'à terme, ils permettent aux femmes de préserver leur réseau social, le gardant disponible pour le jour où elles souhaiteront l'activer.

En plus d'amorcer l'atteinte des objectifs de recherche, ce chapitre a permis d'illustrer la pertinence du développement de l'autonomie comme but général d'intervention. La cohérence théorique de l'utilisation du concept pour l'intervention en violence conjugale a déjà été discutée : lorsque la violence conjugale est définie comme une problématique de coercition et de contrôle pouvant englober non seulement le couple, mais aussi l'entourage, le concept d'autonomie relationnelle lui répond et fournit un repère pour l'idéal à atteindre. Les données discutées dans ce chapitre permettent par ailleurs de situer la pertinence du concept pour les femmes elles-mêmes, qui agissent de manière à préserver leur autonomie relationnelle malgré l'oppression qu'elles subissent. Considérant que les actions des femmes témoignent de leur volonté d'augmenter les opportunités qui leur sont disponibles et de préserver leur liberté à y accéder, il semble cohérent, à ce stade-ci, d'appuyer l'idée selon laquelle ces éléments sont pertinents en tant qu'objectifs d'intervention.

Les analyses faites jusqu'à présent sont cependant limitées puisqu'elles ne reflètent que les actions des principales intéressées. Ces actions, bien qu'elles puissent témoigner d'une grande volonté d'autonomie, sont nécessairement influencées par celles des acteurs qui composent le contexte relationnel dans lequel elles évoluent. En réponse à cette limite, le prochain chapitre porte sur les actions d'un autre acteur central de la problématique, à savoir le conjoint violent, et sur la manière par laquelle ses actions s'emboîtent avec celles des femmes pour modifier l'autonomie relationnelle de celles-ci et influencer leur capacité à agir.

# **Chapitre 5**

## **Les actions du conjoint violent**

Le chapitre précédent a permis de mettre en lumière différentes actions par lesquelles les femmes victimes de violence conjugale agissent et préservent leur autonomie relationnelle. Les personnes sensibilisées à la problématique de violence conjugale souligneront cependant la nécessité de mieux comprendre l'impact de la violence du conjoint sur la capacité des femmes à agir, de même que sur le contexte relationnel au sein duquel elles ont accès à des options. Bien que la perte d'autonomie en situation de violence conjugale soit parfois présumée (voir entre autres Pence et Paymar, 1993), le processus par lequel elle se produit, ou non, est peu détaillé dans la littérature scientifique actuelle. Partant de ce constat, ce chapitre vise à décrire les actions des conjoints et à les comprendre à la lumière du processus d'autonomisation des femmes.

Afin d'être cohérentes avec le langage utilisé dans la littérature en violence conjugale, les actions du conjoint violent sont appréhendées selon qu'elles peuvent être associées à différentes formes de violence. Étant donné l'objet de la thèse, nous chercherons à comprendre comment ces formes de violence produites par le conjoint peuvent impacter, négativement comme

positivement, l'autonomie relationnelle des femmes. La violence sociale, c'est-à-dire les actions constituant des violences relationnelles, sera cependant particulièrement approfondie pour ses impacts sur le réseau des femmes. Les actions posées par le conjoint sont regroupées sous chacune des catégories de violence (psychologique, physique, sexuelle, économique et sociale) et sont analysées de sorte à en dégager les impacts sur l'accès des femmes à des options diversifiées et sur leur liberté à les saisir.

## 5.1 Agresser psychologiquement

L'ensemble des participantes à notre étude a rapporté avoir subi de la violence psychologique durant leur relation conjugale (100%<sup>18</sup>). S'il a principalement été question de dénigrement, de cris et d'insultes, tant dans l'intimité de leur foyer qu'en public, cette violence s'est manifestée de différentes manières, de nombreux exemples ayant pu être relevés des entrevues et des dossiers auxquels nous avons eu accès. Les menaces en constituent une importante et fréquente manifestation, les participantes ayant mentionné plusieurs exemples de menaces reçues : « *t'es venu ici pour moi, je te retourne quand je veux* » (Faraa) ; « *tu vas avoir affaire à moi* » (Judith) ; « *je vais te laisser* » (Pascale) ; « *si tu pars en voyage, à ton retour, tu n'auras plus rien* » (Dalila), « *je vais mettre fin à ma vie* » (Dalila). Pence et Paymar (1993) voient les menaces comme des tactiques de contrôle. Pour eux, elles sont utilisées pour immobiliser les femmes : lorsque la menace est efficace, les femmes craignent pour elles-mêmes, leurs enfants ou autrui et choisissent de ne pas aller de l'avant avec les actions qu'elles auraient autrement entreprises. Pour éviter que leur conjoint passe à l'action, elles se conforment à ses exigences. À cet égard, les menaces peuvent ainsi être vues comme de la manipulation (Oshana, 2006), et sous cet angle, elles sont susceptibles de faire directement entrave à la capacité des femmes de saisir les options qui les intéressent.

En plus des menaces, la critique et le blâme sont aussi susceptibles d'ébranler la capacité des femmes à agir. Plusieurs participantes ont témoigné d'une impression de devoir « marcher sur des œufs » pendant leur relation avec leur conjoint violent. Elles ont rapporté plusieurs situations

---

<sup>18</sup> Des 26 femmes pour qui l'information concernant la violence psychologique est disponible, 26 en ont été victimes.

où les attentes à leur égard étaient à la fois floues et démesurées, ne leur laissant que peu d'espace de liberté pour agir. Faraa raconte que le soir de son départ, son agresseur a explosé parce qu'elle n'avait pas fait son lunch du lendemain au moment où il lui a demandé. Ève rapporte quant à elle que les explosions pouvaient être suscitées par une fourchette mal placée, alors que Sara les associe à un balai mal passé ou un rire trop bruyant :

*J'étais comme un robot. Tsé, je passais le balai, puis je le passais pas comme il faut. Fallait qu'il me crie après pour que je le passe à sa manière. (...) Je pouvais pas écouter la télé, il venait m'enlever la télécommande, il fermait la télé, il voulait pas que j'écoute la télé. Y a jamais rien que je faisais de correct. (...) Je regardais la télé, je pouvais pas rire... « arrête de rire fort ! » Tu te dis tout le temps, il va me chialer après pourquoi ? Mais ça donne rien parce qu'il chiale pareil.*

Sara explique que les critiques étaient imprévisibles et que, quoiqu'elle fasse, elle ne pouvait y échapper. La présence d'autres personnes dans leur vie aurait pu apporter de la flexibilité en montrant que l'option « ne pas rire », par exemple, n'est qu'une option parmi d'autres. Or, à ce moment de sa vie, Sara n'était en relation qu'avec son conjoint et sa belle-mère.

La critique peut aussi se transformer en blâme lorsque la femme est jugée responsable d'un problème. Rappelons que pour Oshana (2006), une responsabilité est jugée déraisonnable lorsque la personne n'a pas la possibilité de combler les attentes à son égard ou qu'elle la fait vivre dans l'incertitude. Par exemple, la responsabilité attribuée à Jeanne pour la vie ratée de son mari est déraisonnable : rien de ce qu'elle faisait n'était jugé adéquat :

*J'ai été malade beaucoup. Un mois de temps j'ai été malade. Ça a été dur, y a fait une grosse dépression. Y était pas capable de vivre avec ça. Y s'est mis à être agressif avec moi. Y avait tellement peur que je bouge ! Je pouvais pu m'en aller en quatre roues parce que là je risquais de perdre connaissance en plein milieu du bois. Faqu'y me retenait avec la force. Fallait que je reste couchée, fallait pas que je fasse de ménage rien, mais quand je restais couchée, y me le reprochait. Y disait : « à cause de toi, j'aurai jamais rien dans vie ».*

Plusieurs femmes victimes de violence conjugale vivent dans une atmosphère de critique et de blâme continuels proférés à leur endroit. Il ne s'agit pas, comme le proposent Pence et Paymar

(1993), de déplacer la responsabilité de l'agression vers la femme ; nos données permettent, au contraire, de considérer le blâme comme une agression à part entière pouvant être associée à la violence dite verbale ou psychologique. Judith souligne quelques situations où elle a été blâmée relativement à son rôle de mère, puis relativement à son rôle d'unique responsable des tâches domestiques :

*Mon gars avait de la misère à digérer son lait, il est allergique au lactose. Il disait : « ça doit être à cause de toi qu'il vomit tout le temps, tu lui donnes ben trop vite son biberon ». « Si y a de l'eczéma, c'est de ta faute, si y fait de l'asthme aussi, si y est tout le temps malade, c'est à cause que tu nettoies pas assez dans maison » (...) Y a déjà foncé dans un arbre pour me faire sentir coupable : « C'est à cause de toi si je suis rentré dans l'arbre, c'est parce que je vois pas mon fils ».*

*À un moment donné il m'a dit : « t'as pas passé la balayeuse? T'as pas nettoyé? Tu vois ben que le plancher est crotté! » Je venais d'accoucher, j'ai failli mourir. J'étais ben trop faible! J'ai eu une grosse grosse hémorragie avec des transfusions (...). Y me chialait que le ménage était pas fait. Y m'aidait pas pantoute puis moi j'avais les deux [enfants].*

La dernière citation tirée du récit de Judith illustre bien à quel point les tactiques de contrôle mises de l'avant par Pence et Paymar (1993) sont intrinsèquement liées entre elles. Le blâme porté à Judith en regard du ménage s'associe au machisme pour construire une relation dans laquelle elle est reléguée au plan de servante et dans laquelle son conjoint, autohissé en position de domination, peut s'affranchir de ses responsabilités à l'égard de son enfant, des tâches domestiques et de ses comportements. Alors que Judith jugeait nécessaire de privilégier sa santé par rapport au ménage à la suite de son accouchement, son choix de se reposer n'est pas accepté par son agresseur. Judith insiste : aux yeux de son conjoint, elle était inadéquate.

Le harcèlement est une autre forme de violence pouvant être considérée comme psychologique. Cette violence souligne la pertinence de ne pas considérer la rupture comme une fin en soi, le harcèlement se produisant dans la période post-séparation. Les situations de harcèlement vécues par Dalila et Linda incluent une répétition de messages textes, d'appels téléphoniques et de visites impromptues. La situation de harcèlement la plus détaillée dont nous disposons vient du dossier de Dalila :

*Le mari d'une amie lui a trouvé un logement dans un sous-sol, mais Monsieur l'a retrouvé. Plusieurs fois, il s'assoyait devant la fenêtre et restait là, à attendre. Madame a dormi plusieurs fois sous son lit, car Monsieur était devant les fenêtres jusqu'au lendemain. Une fois, elle a appelé la police, mais Monsieur niait tout et restait devant l'appartement. Il harcelait Madame par SMS et appels. Il disait : « je ne vais jamais te laisser vivre en paix, tu vas voir, je vais te retrouver ». (...) Elle a déménagé une deuxième fois, dans un immeuble avec un concierge avec qui elle parlait bien. Plusieurs fois, Monsieur attendait que quelqu'un sorte pour pouvoir entrer dans l'immeuble. Ensuite, il frappait à la porte de Madame. Il faisait le tour de la maison s'il ne pouvait pas entrer à l'intérieur de l'immeuble, puis il frappait aux fenêtres, peu importe l'heure. Un matin, Madame a apporté l'enfant à la garderie, et Monsieur attendait devant l'immeuble. (...) Monsieur la harcelait via des téléphones qu'il demandait aux passants dans la rue, de cabines téléphoniques ou de dépanneurs. (...) Elle a dû changer trois fois de numéro de téléphone à cause du harcèlement.*

Le harcèlement peut être fort éprouvant émotionnellement et peut provoquer d'importantes conséquences, comme le mentionne Linda :

*À un moment donné, j'étais en train de prendre ma douche puis je me revire de bord, puis sa face était là. Ça faisait des mois et des mois qu'il était en relation avec l'autre madame. J'ai dit : « s'tu fais là ! » « T'es encore ma femme ». Quand j'ai dit ça aux filles, elles m'ont dit : « c'est dangereux ». Puis des fois je descendais puis il se berçait dans maison. Là je me suis mis à faire des crises d'angoisse.*

Ne respectant pas les limites des femmes, les agresseurs qui harcèlent font intrusion dans leur intimité comme s'ils y avaient un droit d'accès. N'ayant aucune possibilité de savoir quand auront lieu les prochaines intrusions, les femmes n'ont pas de contrôle sur la situation et peuvent vivre une forte angoisse, comme le souligne Linda. Ces intrusions peuvent être vues comme des refus des choix des femmes et comme des entraves à leur sécurité (Oshana, 2006).

## 5.2 Agresser physiquement et sexuellement

Bien que notre échantillon ne satisfasse pas aux critères de représentativité et de généralisation, la forte proportion des participantes qui s'y trouvent ayant été victimes de violence physique

(77%<sup>19</sup>) et sexuelle (40%<sup>20</sup>) soutient l'idée selon laquelle il ne s'agit pas de phénomènes rares pour les femmes ayant recours aux services des maisons d'hébergement. Concrètement, les participantes ayant été touchées par ces formes de violence se sont fait serrer les bras, pousser, frapper, lancer des objets, étrangler, séquestrer, couper et agresser sexuellement. Parmi les cas les plus graves, Solange est restée défigurée suite aux coupures qui lui ont été infligées au visage et à la tête ; son agresseur était incarcéré au moment de l'entrevue. Elle n'est cependant pas un cas isolé : en tout, quatre participantes (Faraa, Jeanne, Judith, Solange) ont explicitement mentionné avoir été victimes d'une tentative de meurtre ou avoir eu peur pour leur vie. Jeanne raconte :

*Il m'a battue assez sévèrement. Il a essayé de me tuer. Il se promenait dans la maison avec la carabine, il trouvait pas les balles. J'avais caché les clés puis les balles puis une maudite chance parce que mon fils puis moi on serait plus là.*

Compte tenu du harcèlement et des menaces dont a été victime une grande proportion de notre échantillon, il n'est pas exclu que d'autres femmes aient aussi craint pour leur vie sans toutefois l'avoir spécifié en entrevue.

Si la personne qui inflige la violence physique est généralement le conjoint violent, celui-ci peut aussi mettre à l'œuvre d'autres personnes, qui deviennent des outils à son service. Les enfants de Linda ont été utilisés à cet effet :

*Lui, sa stratégie, c'était de faire faire la job par les enfants. Puis là, il disait à la police : « Vous voyez, elle a pas le contrôle sur les enfants, ils la battent ! Faque je vais les prendre moi! » (...) À un moment donné un de mes enfants avait le bras dans le plâtre puis (...) mon mari me tenait le bras, ici puis là, puis mon garçon faisait dessus avec son plâtre.*

La violence physique vécue par les participantes n'implique cependant pas l'emploi systématique de coups ou de blessures. Pour Dalila, la violence physique se traduisait certes par des serremments de bas et des poussées, mais aussi par une forme d'enfermement à l'extérieur du

---

<sup>19</sup> Des 27 femmes pour qui l'information concernant la violence physique est disponible, 21 en ont été victimes.

<sup>20</sup> Des 25 femmes pour qui l'information concernant la violence sexuelle, est disponible, 10 en ont été victimes.



domicile familial : son mari lui refusait l'accès à l'appartement pendant les fins de semaine, en conséquence de quoi elle devait partir avec leur bébé au petit matin et ne revenir que le soir, beau temps, mauvais temps, lui causant une immense fatigue et un très grand stress.

La diversité des violences physiques peut aussi être illustrée par le vécu de Faraa, pour qui les coups et étranglements ont été précédés d'une longue période de privation de sommeil. En entrevue, elle explique comment, alors qu'elle vivait à l'étranger et que son mari était au Québec, elle devait se rendre disponible pour lui parler par téléphone du moment où il terminait de travailler jusqu'au moment où il allait se coucher. Considérant le décalage horaire, cette exigence de l'agresseur la tenait éveillée toute la nuit et lorsqu'ils se disaient au revoir, c'était au tour du bébé de se réveiller. Pendant une période qu'elle dit avoir été très longue, Faraa ne disposait donc que de très peu d'heures pour dormir : « *Je mourrais à petit feu* », dit-elle en entrevue. Cette situation particulière de contrôle à distance souligne à quel point la violence psychologique, se manifestant notamment par l'utilisation habile des normes culturelles par le conjoint violent pour rappeler la victime à l'ordre (ex : « *tu vas faire honte à ta famille!* »), puisse faire en sorte qu'une femme accepte d'obéir à des demandes qui sont pourtant incompatibles avec sa volonté et ses besoins les plus primaires et se transforme, ultimement, en violence physique ou ait, à tout le moins, d'importantes conséquences physiques.

La violence sexuelle a, elle aussi, pris différentes formes dont témoignent les récits des participantes à notre étude, qui peuvent toutes être résumées par un manque de considération pour leur volonté personnelle. Faraa raconte qu'après son immigration au Québec et après avoir fait l'objet de critiques toute la journée, elle devait, le soir venu, avoir des relations sexuelles avec son mari. Elle se rappelle sa réaction : « *pas encore...* ». Valérie souligne quant à elle que lorsqu'elle a annoncé à son mari qu'elle souhaitait le quitter, il a réagi en lui « *faisant l'amour de force* ». Jeanne explique le contexte d'une agression récente, qui a eu lieu après sa séparation :

*Dernièrement, il m'a dit « reviens chercher tes papiers, je sais pas où ils sont ». Puis je me suis fait avoir. Il m'a agressé physiquement et sexuellement cette fois-là.*

Pence et Paymar (1993) soulignent le caractère peu fréquent, mais néanmoins efficace de la violence physique et sexuelle pour réduire l'autonomie des femmes. Bien qu'ils n'aient pas davantage approfondi les mécanismes par lesquels la violence produit une perte d'autonomie, il est possible de tracer des ponts entre leurs écrits, nos données et le concept d'autonomie relationnelle. Ainsi, les violences physique et sexuelle s'inscrivent dans une dynamique au sein de laquelle la volonté, les besoins et les choix des femmes ne sont pas respectés. Elles ne sont, dès lors, pas libres de choisir pour elles-mêmes. Si une condition nécessaire à l'autonomie est la liberté de saisir les options disponibles, qui nécessite la possibilité de faire des choix qui ne correspondent pas à ceux d'autrui ou aux attentes de l'entourage (Oshana, 2006), alors les agressions physiques et sexuelles des conjoints violents constituent des entraves majeures à l'autonomie des femmes. Si, par ailleurs, comme le propose Oshana (2006), la sécurité est une condition de l'autonomie des personnes, les situations dans lesquelles les femmes craignent pour leur sécurité constituent des entraves à leur autonomie.

D'un autre côté, des participantes mentionnent que le fait d'avoir vécu un épisode de violence particulièrement effrayant aurait constitué un déclencheur pour la rupture. Faraa affirme que c'est après avoir craint pour sa vie qu'elle a pris ses jambes à son cou, avec sa fille, et est allé chercher de l'aide chez un voisin. Claire souligne elle aussi que le dernier épisode de violence qu'elle a subie a été un déclencheur lui permettant d'avoir recours aux policiers puisqu'avant, elle refusait de demander de l'aide :

*Je voulais pas demander d'aide. C'était comme ça et c'est pour ça que je voulais pas venir ici. Mais j'ai été obligée, y a eu une violence que j'ai pas eu le choix. Mais c'est vraiment parce que j'ai pas eu le choix.*

En référence à l'attaque qu'elle rapportait un peu plus tôt, où elle dit avoir été battue sévèrement, Jeanne conclut : « *il s'est arrangé pour que je parte.* ». Laurie établit, pour sa part, que c'est suite au dernier épisode de violence qu'elle a subie qu'elle a réalisé qu'elle était victime de violence :

*J'avais mal à tête, faque ça fini que j'ai consulté, puis c'était une commotion cérébrale. Ça faisait vraiment mal, c'était intensif, ça lâchait pas. Le lendemain, c'est là que j'ai*

*réalisé que c'était pas normal, son raisonnement, son comportement. Que j'ai réalisé que je vivais de la violence. Je le réalisais pas avant. Je pensais que les gens se mêlaient pas de leur affaire, qu'on se chicanait, oui, mais que c'était pas si pire que ça. Que le pétage de dents, ben c'est un coup de tête que j'ai eu; pour lui c'était un accident. Je réalisais pas toute l'ampleur. Mais en réalité, à bien y penser, l'impact, c'est qu'une niaiserie, tu meurs. C'est dangereux.*

Après cet événement, Laurie a quitté le village de ses parents, où elle voyait son conjoint en cachette, et est allée en maison d'hébergement, où elle a pu reprendre sa vie en main. Au moment de l'entrevue, elle habitait en appartement, travaillait et n'avait plus de suivi avec la DPJ.

Le fait d'être victime d'un épisode de violence particulièrement épeurant peut donc pousser les femmes à choisir de quitter leur agresseur et, ainsi, devenir un moment clé du processus de développement de leur autonomie relationnelle. Ainsi, la violence physique, dans certains cas, apparaît être une entrave à l'autonomie jusqu'à un certain point pivot où elle devient un élément déclencheur enclenchant le processus de recherche d'aide et le départ des femmes du domicile, pas nécessairement dans cet ordre. Dans ce cas, bien que les agresseurs aient pu vouloir contrôler « leur » femme en exerçant différentes formes de violence, le contrôle devient inefficace s'ils vont trop loin et exercent une violence si grave qu'elle les pousse à le quitter, craignant pour leur vie et aussi, potentiellement, celle de leur.s enfant.s.

### 5.3 Agresser économiquement

Si les violences psychologiques, physiques et sexuelles entraînent une perte de liberté engendrée par les actions du conjoint violent, la violence économique souligne pour sa part la capacité de la violence à réduire l'éventail des options accessibles aux femmes. Ce type de violence a, encore une fois, touché la majorité (81%<sup>21</sup>) des femmes de notre échantillon. La violence économique vécue par les répondantes correspond aux situations mises en lumière par Pence et Paymar (1993). Ainsi, les récits recueillis dans le cadre de cette thèse révèlent qu'il arrive qu'en situation de violence conjugale, les agresseurs s'arrogent le contrôle exclusif des dépenses (Carmen, Claudia, Dalila, Rose), volent la conjointe (Ève, Judith, Laurie), abandonnent la

---

<sup>21</sup> Des 26 femmes pour qui l'information concernant la violence économique est disponible, 21 en ont été victimes.

famille sans ressources (Alia, Laïla), partagent les dépenses de manière inéquitable (Dalila), refusent que la femme travaille ou aille à l'école (Claudia, Dalila, Ève, Faraa, Solange) ou maintiennent la femme en position d'ignorance au sujet des finances de la famille (Dalila, Jennifer). D'autres font en sorte que leur conjointe perde son emploi en téléphonant continuellement au lieu de travail, en se faisant passer pour un client qui porte plainte ou en exigeant qu'elle démissionne (Dalila, Ève, Faraa). En entrevue, Linda expose une situation dans laquelle son mari a saboté la vente de leur ferme, pour ensuite rejeter le blâme sur elle auprès des enfants :

*À un moment donné, mon plus vieux posait des questions assez directes. Il disait : « maman, papa dit que c'est à cause de toi qu'ils ont perdu la ferme ». J'ai dit : « écoute, maman a fait de la médiation de ferme. Ton père aurait pu partir avec 175 000, ta mère aussi. Penses-tu que j'aurais craché là-dessus ? J'aurais eu une maison claire, une voiture claire, puis on aurait eu un coussin en dessous de nous autres. Maman aurait travaillé comme elle travaillait, puis on aurait vécu dans ouate. Tu penses que j'ai voulu ça moi, me ramasser sur l'aide sociale pendant six mois, travailler au salaire minimum, perdre tous mes acquis puis perdre même un 50 000\$ que j'avais quand j'étais fille et que j'ai investi dans la ferme? Penses-tu vraiment que j'aurais fait ça délibérément? Maman a des documents sur lesquels on avait reçu des offres d'achat pour la ferme. C'est pas moi qui ai refusé de signer, c'est ton père ».*

En appauvrissant la conjointe, les agresseurs réduisent les ressources dont elles disposent pour saisir les opportunités qui se présenteraient, par exemple, pour l'achat d'une maison ou d'une voiture, ou simplement pour quitter le domicile où s'exerce la violence. Ceux d'entre eux qui refusent aux femmes l'accès à l'emploi briment de fait leur liberté d'accéder à des opportunités d'acquérir de plus amples ressources pouvant leur permettre d'accéder à de nouvelles opportunités. La réduction de ces opportunités et des ressources qui en dépendent vient de pair avec la réduction d'options relationnelles : les femmes qui se voient bloquer leur accès à l'emploi ne peuvent développer de relations dans ce milieu. La violence économique est ainsi d'autant plus une menace que c'est par les relations que se produit l'accès à différentes opportunités.

## 5.4 Agresser socialement

La violence sociale vécue par nos participantes permet de constater que les actions des conjoints violents ont des répercussions sur l'ensemble de la sphère relationnelle des femmes. La violence sociale a touché 84%<sup>22</sup> des participantes. Dans certains cas, les contacts que la femme entretient avec l'extérieur sont réduits au minimum. Sara explique qu'elle devait justifier la durée de ses sorties et que son conjoint avait le contrôle de son téléphone :

*J'allais au dépanneur, puis si ça me prenait sept minutes au lieu de cinq, fallait que je lui dise ce que j'avais fait pendant ces deux minutes-là. Mais tsé, y avait peut-être quelqu'un en avant de moi au dépanneur, puis d'habitude y en a pas. J'veux dire, je me suis peut-être enfargée, fallait que j'attache mon lacet.*

*Il m'enlevait le téléphone. J'avais pas le droit d'appeler. (...) Y contrôlait quand je pouvais appeler, puis il fallait qu'il soit à côté de moi pour entendre ce que je disais.*

Sara n'est pas un cas unique : neuf femmes - Arianne, Claudia, Ève, Judith, Marie-Ève, Sara, Solange - ont directement mentionné que leur conjoint refusait qu'elles fréquentent, appellent ou écrivent à des proches, ou qu'elles étaient blâmées lorsqu'elles le faisaient (Faraa, Josée). Ève a vu son conjoint briser son appareil parce qu'elle téléphonait à sa mère. Dans la première de trois relations violentes qu'a vécues Arianne, les restrictions qui lui étaient imposées par son conjoint visaient tout particulièrement les hommes, qu'elle ne pouvait fréquenter autrement que dans le cadre de rencontres sexuelles rémunérées. Pour Pascale, les restrictions visaient entre autres sa propre fille. Elle précise que son conjoint l'a sommé de choisir entre elle et lui. Elle ajoute qu'il lui a aussi demandé de se débarrasser de son chien qui accaparait trop son attention, selon lui. Elle insiste sur l'isolement qu'elle vivait alors et sur les émotions que ces souvenirs lui font revivre :

*J'étais très isolée. Je n'avais pas de contact avec personne, sauf lui. Il m'a jusque fait me débarrasser de mon chien parce que je m'occupais trop de lui. Quand je pense à ça, y a de la rage qui monte.*

---

<sup>22</sup> Des 25 femmes pour qui l'information concernant la violence sociale est disponible, 21 en ont été victimes.

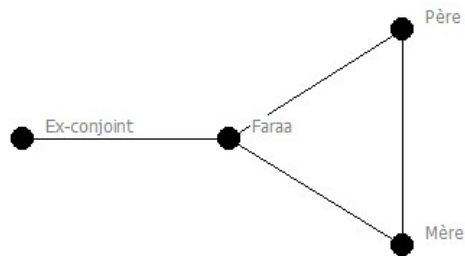
La violence sociale ne passe cependant pas nécessairement par un refus formel de voir la femme fréquenter ses proches. Dans certains cas, le refus est plus subtil. Des participantes (Carmen, Dalila, Josée, Pascale, Rose) ont souligné que la méchanceté, le mépris et les menaces du conjoint ont nui à leurs relations avec leurs proches. À titre d'exemple, les cris et les insultes au sein du foyer de Dalila sont venus à bout de sa mère, qui est repartie dans son pays après trois semaines de visite alors qu'elle devait rester pendant deux mois à la suite de son accouchement. Dans les circonstances, elle a préféré retourner chez elle.

Le témoignage de Claudia permet d'ajouter que la violence sociale n'implique pas que des relations rompues, mais aussi des occasions relationnelles manquées. Immigrée au Canada il y a vingt ans, elle rapporte avoir dû abandonner des amitiés naissantes, car son mari refusait qu'elle accepte les invitations. Les témoignages recueillis dans le cadre de notre étude ne permettent pas de quantifier les occasions manquées qui seraient, de toute façon, nécessairement sous-estimées étant donné que la violence coercitive et de contrôle, par le biais notamment des violences sociales et économiques, réduit les occasions de développer des relations : les femmes qui sont empêchées de travailler, qui ont dû quitter leur emploi suite aux demandes ou au sabotage de leur conjoint, ou dont les relations sociales sont maintenues au minimum, subissent nécessairement diverses occasions relationnelles manquées. Il importe donc de garder en tête que la violence conjugale peut empêcher le développement de nouvelles relations et non pas seulement le maintien des anciennes.

La violence sociale touche tout particulièrement la condition d'accès à des options diversifiées de l'autonomie relationnelle des femmes : plus elles sont isolées, moins elles ont accès aux options relationnelles qui leur seraient autrement accessibles au sein de leur réseau social. Et isolées, elles le deviennent : cinq participantes (Carmen, Claire, Josée, Pascale, Sara) ont rapporté qu'avant de rompre, elles ne parlaient pratiquement qu'à leur agresseur. Claire révèle en entrevue, quelques jours après sa séparation, n'avoir de relations significatives qu'avec ses trois enfants d'âge adulte, qui n'habitent d'ailleurs plus avec elle et à qui elle ne se sentirait pas à l'aise de demander de l'aide si elle en avait besoin : « *c'est plate hein, mais tout a été coupé* », dit-elle.

L'histoire de Faraa, développée au chapitre précédent, constitue un autre bon exemple de l'isolement que peuvent vivre les femmes victimes de violence conjugale. Pendant qu'elle habitait à l'étranger, l'ensemble de ses communications avait lieu par téléphone, elle souffrait donc d'une importante privation de contacts en face à face, privation d'autant plus aigüe que son mari lui interdisait de travailler. Son réseau d'alors, représenté à la Figure 10, la maintenait certes au centre de ses communications, mais la vision de ses parents à l'égard de ses devoirs d'épouse venait appuyer les exigences du mari : pour eux, ils n'avaient plus aucun pouvoir sur la vie de leur fille, ce pouvoir ayant été transmis, par le mariage, à son époux. Or, bien que les contacts entre le conjoint et les parents de Faraa aient été rares à cette époque, leurs visions du mariage étaient similaires. Ils ne lui apportaient donc pas la fraîcheur des idées nouvelles parfois associée aux relations non redondantes.

**Figure 10 : réseau de discussion de Faraa pendant qu'elle habitait à l'étranger**



D'autres femmes, comme Josée et Sara, n'étaient en contact qu'avec leur conjoint et leur belle-mère pendant leur relation violente, les liens avec leur propre famille et leurs amies ayant été interrompues ou maintenus au minimum. Leur réseau était alors marqué par la redondance de leurs liens de l'époque et la faible autonomie qui en découlait : les personnes avec qui elles sont alors en contact sont non seulement rares, elles sont aussi susceptibles de partager des informations similaires puisqu'elles sont elles-mêmes en contact entre elles. L'information qu'elles sont susceptibles de pouvoir fournir est, dès lors, redondante (Burt, 1992 ; 2005) et peu susceptible de les aider à se sortir de la relation violente, ceci d'autant plus lorsque c'est l'agresseur qui détermine qui peut faire partie, ou non, de leur réseau. L'autonomie de Josée et Sara était d'autant plus compromise qu'une des deux personnes avec qui elles étaient en contact, le conjoint, faisait aussi entrave à leur liberté de saisir les options disponibles par le refus de

leurs choix (ex. écouter la télévision) et par des entraves à leur sécurité (ex. violence psychologique et physique) (Oshana, 2006). Quant à leurs belles-mères, étant donné leur lien maternel avec le conjoint, elles pouvaient être moins promptes à encourager Josée et Sara à accéder à d'autres options.

Pendant la relation violente, les femmes ont peu d'occasions pour entretenir leur contact avec leurs proches. La violence sociale exercée par le conjoint pourrait donc avoir pour effet d'appauvrir le contexte relationnel des femmes non seulement à court terme, mais aussi à long terme. Le déséquilibre des pouvoirs s'illustre ici encore : si certains agresseurs entraînent la conjointe dans un processus d'isolement qu'ils créent aussi pour eux-mêmes, d'autres continuent de sortir et d'entretenir leurs relations avec leurs proches. C'est le cas du conjoint de Judith, qui invoquait différentes raisons pour l'inciter à rester à la maison pendant qu'il sortait avec leur groupe d'ami.e.s commun :

*Mettons que je voulais faire des activités, il disait « ah ben là, t'es enceinte, faudrait pas que tu le fasses ». Même si on allait juste voir un feu : « Ah t'es enceinte, ah la petite va déranger ». Y avait tout le temps une excuse bidon : « Ah t'as pas fait le ménage, faudrait que tu le fasses », pendant que lui faisait la belle vie.*

Cette disparité dans la capacité à entretenir les relations avec les proches se répercute sur l'allégeance des personnes après la séparation. Judith explique que lorsqu'elle s'est séparée de son conjoint, elle a perdu l'ensemble de son groupe d'ami.e.s, soit près de la moitié de son réseau. La violence sociale post-séparation exercée par certains agresseurs n'est pas, non plus, étrangère à l'allégeance des proches à la suite de la rupture. Ne pouvant plus leur interdire de fréquenter d'autres personnes, elle peut alors prendre la forme d'attaques à la réputation. C'est ce que rapportent avoir vécu six participantes (Adèle, Dalila, Ève, Faraa, Judith et Linda). Après leur séparation, le conjoint de Judith a convaincu leurs ami.e.s commun.e.s qu'elle avait profité de lui et refusait qu'il voit leur enfant. Suite au départ de Dalila, son mari est entré en contact avec un ami, colportant des rumeurs à son sujet et provoquant l'effondrement d'une amitié naissante. Ève souligne quant à elle que sa séparation lui a permis de se rapprocher d'une amie d'enfance qu'elle avait perdue de vue à cause de la violence sociale, mais que quelque temps plus tard, cette amie s'est rangée du côté de l'agresseur. Au moment de l'entrevue, cette amie



dénigrait Ève en public et racontait des confidences qu'elle lui avait faites dans le passé. Ève souligne que le même processus s'est produit avec l'ensemble des ami.e.s qu'elle avait en commun avec son agresseur au temps de leur relation. Dans son dossier, l'intervenante note que : « *Monsieur a fait des ravages* » dans son réseau. En ayant peu de moments pour entretenir les relations avec leurs proches, les femmes dont la réputation est ternie par des actions posées par leur conjoint manipulant l'entourage peuvent en venir à être perçue comme étant indignes, comme étant la « source du problème ». Dans ces conditions, il peut sembler avantageux - ou simplement normal - pour l'entourage, de choisir le camp de l'agresseur.

À l'instar des actes de violence physique, les actes de violence sociale peuvent constituer des éléments déclencheurs permettant aux femmes de quitter la situation de violence, comme le souligne une intervenante, en groupe de discussion :

*Je rencontrais une femme qui dit qu'elle a été pendant plusieurs années avec un homme, puis le point de rupture ça été quand il restait juste ses parents puis qu'il lui a demandé : « c'est tes parents ou moi ». Elle a décidé de le laisser. C'est là où elle a décidé de mettre fin à la relation.*

Comme pour la violence physique, la violence sociale contribue à faire cesser l'efficacité du contrôle pesant sur les conjointes lorsque leur agresseur va trop loin.

## 5.5 Conclusions du chapitre

Les analyses comprises dans ce chapitre permettent d'abord de mettre en contexte le vécu des femmes participant à cette recherche qui, pendant leur relation conjugale, voire après, sont au cœur d'une dynamique de violence coercitive et de contrôle. La violence qu'elles subissent est sans commune mesure avec la violence situationnelle captée par les sondages populationnels, où il pourrait être question d'une violence mutuelle (Johnson, 1995 ; 2006 ; 2008). Les femmes rencontrées ont subi un contrôle généralisé à l'ensemble des sphères de leur vie et s'étant manifesté de différentes manières faisant entrave à leur autonomie.

Répondant au premier objectif de la thèse, qui est de mettre en lumière les actions des membres du réseau des femmes, il est possible de rapporter les différentes violences vécues par les femmes et de les associer avec leurs effets sur les deux dimensions de leur autonomie. Les violences psychologiques, physiques, sexuelles et économiques ont pour effet d'entraver la liberté des femmes en brimant leur volonté et leurs décisions en regard de leur propre vie. Lorsqu'elles subissent ces violences, ce qu'elles veulent faire ou penser devient secondaire, car c'est leur conjoint qui choisit. Les violences sociales et économiques ont en outre pour effet de réduire les options auxquelles les femmes ont accès. La violence sociale qui caractérise le processus d'isolement dans lequel certaines femmes sont engagées est généralement insidieuse et, comme nous l'avons illustré, ne se concrétise pas seulement par un empêchement catégorique de fréquenter les proches. Dans les faits, le processus d'isolement en est un d'appauvrissement des relations par lequel les femmes ne peuvent pas s'investir dans l'entretien des liens avec leur entourage. Soumis au contrôle du conjoint, le réseau des femmes devient plus petit et les relations qui restent sont susceptibles de fournir un contenu de plus en plus redondant.

Répondant à l'objectif 4, il a été possible de cerner l'influence des actions du conjoint violent sur le réseau des femmes, celui-ci devenant de plus en plus petit et contraignant, sous l'effet des violences économiques et sociales. Le fait de placer les femmes dans un réseau petit et contraignant au sein duquel ils sont en lien avec tout le monde permet aux conjoints violents de garder le contrôle sur l'information qui se rend jusqu'aux femmes, de même que sur l'information qui circule à leur sujet. De cette façon, ils arrivent à garder la violence secrète. En lien avec l'objectif 3, qui est de souligner l'effet des configurations du réseau des femmes sur les actions de leurs membres, la contrainte ainsi créée permet aux conjoints violents de continuer à exercer leur contrôle.

Toujours en lien avec le premier objectif de la thèse, ce chapitre permet de comprendre les actions des conjoints violents à la lumière de la ligne du temps marquant le processus d'autonomisation des femmes. Il est difficile de déterminer avec exactitude quelles actions du conjoint amènent les femmes à rester avec lui, à se taire ou à se cacher, les actions violentes pouvant avoir pour effet (certains diraient pour but) de les immobiliser. En imaginant le processus d'autonomisation des femmes sur une ligne du temps scindée par le moment clé de la

rupture, le cas échéant, les différentes actions violentes du conjoint peuvent être vues comme une force contribuant à les maintenir dans la situation de violence. Les actions des conjoints violents contribuent alors à la perte d'autonomie généralisée vécue par certaines femmes : lorsqu'elles ne peuvent agir d'aucune manière, que leur conjoint persiste à agir sans égard à leur volonté et qu'il y a de moins en moins d'options dans leur réseau, les femmes peuvent ne plus arriver à envisager d'autres options que de rester. Comme vu au chapitre précédent, cette perte d'autonomie généralisée peut dans certains cas conduire au moment clé de la rupture et de la recherche d'aide. Nos données permettent ainsi, plus spécifiquement, d'avancer que, lorsque la violence atteint un certain niveau, elle peut elle-même agir en tant qu'élément déclencheur de la rupture et de la recherche d'aide.

Même la violence la plus aigüe peut cependant ne pas mener à la recherche d'aide s'il n'y a aucune option de disponible : si le voisin de Faraa avait refusé de l'aider, elle n'aurait peut-être pas survécu à sa dernière nuit avec son conjoint ; s'il n'y avait eu personne pour référer Claire et Laurie à la maison d'hébergement, elles n'y auraient peut-être pas eu accès. Ainsi, il importe d'élargir l'angle et d'englober l'ensemble des personnes qui constituent le réseau des victimes afin d'en avoir une vision complète. C'est ce que permet de faire le prochain chapitre.

# Chapitre 6

## Les actions de l'entourage

Si les femmes victimes de violence conjugale arrivent généralement à préserver une certaine forme d'autonomie malgré la violence qu'elles subissent (voir chapitre 4), les actions de leur agresseur sont susceptibles de fortement influencer leur autonomie relationnelle et les actions qui en dépendent (voir chapitre 5). Victimes et agresseurs font par ailleurs partie d'un contexte relationnel plus large. Faisant partie du réseau des femmes, leurs proches ont un rôle de premier plan puisqu'il s'agit des premières personnes à qui elles demandent de l'aide et de celles susceptibles d'offrir l'aide la plus durable (Mancini et al., 2006 ; Rose et al., 2000). Comme dans les chapitres précédents, il importe cependant d'adopter un regard nuancé sur les personnes et de considérer les proches<sup>23</sup> comme pouvant contribuer ou nuire à l'autonomie des femmes victimes de violence conjugale. Dans le cadre de la présente thèse, il s'agit non seulement de

---

<sup>23</sup> Par « proches », nous entendons les membres de la famille et de la belle-famille, les amis, les collègues, les enfants, les nouveaux conjoints et les voisins ; en somme, il s'agit de toute personne qui n'a pas de statut de professionnelle et qui n'est pas le conjoint violent, les actions de celui-ci ayant fait l'objet du chapitre précédent.

considérer les proches, mais aussi les actrices des maisons d'hébergement, celles-ci faisant momentanément partie du réseau social des femmes qui y sont accueillies.

Ce chapitre permet d'analyser les actions de l'entourage des femmes à la lumière des configurations du réseau dans lequel elles se produisent (objectif 3), à identifier leurs impacts sur le réseau des femmes (objectif 4) et à les réfléchir en regard du processus de développement de leur autonomie relationnelle. Nous verrons que les proches peuvent eux-mêmes se placer sur un continuum de contrôle qui pèse sur les femmes et qui, jusqu'ici, n'a généralement été associé qu'au conjoint violent ou à des forces sociales macrosociologiques, comme le patriarcat ou le racisme. Malgré que les proches fassent parfois partie du problème de la perpétuation de la situation de violence que vivent les femmes rencontrées, nous verrons qu'ils peuvent aussi faire preuve de compétences remarquables face à une souffrance qu'ils peinent à comprendre, et que leurs actions peuvent être fort efficaces pour redonner aux femmes une autonomie relationnelle et, potentiellement, une capacité à façonner leur vie dans son ensemble.

## 6.1 S'appropriier le problème

Certains proches des femmes réagissent à la situation de violence d'une manière qui peut être vue comme une appropriation du problème : touchés par la situation, ils agissent, s'expriment et prennent les choses en charge. Si les comportements regroupés sous la thématique d'appropriation du problème peuvent parfois être le fruit d'une bonne volonté (ex. protéger, défendre), ils constituent néanmoins des entraves à l'autonomie relationnelle des femmes en les dépossédant des décisions et des actions à entreprendre. Les femmes peuvent alors avoir l'impression de n'avoir d'autres choix que celui estimé valable par autrui. Quand l'entourage s'approprie le problème, non seulement les femmes ne sont pas libres d'agir comme elles l'entendent, elles développent aussi des attentes négatives à l'égard des personnes qui cherchent à intervenir auprès d'elles, anticipant qu'elles ne respecteront pas leur choix. Ceci étant, les femmes auront tendance à s'éloigner de leurs proches faisant en sorte qu'elles auront de moins en moins d'options dans leur réseau.

### 6.1.1 Exprimer sa colère et menacer

Lorsqu'ils sont confrontés à la situation de violence vécue par les femmes, les proches réagissent parfois par la colère et les menaces. Ces actions font entrave à l'autonomie des femmes en leur faisant craindre les conséquences des actions à venir sur lesquelles elles n'ont alors plus aucun contrôle. Lorsque les parents d'Ariane ont pris conscience de la violence dont elle était victime, ils étaient très en colère et Ariane rapporte ne pas avoir aimé leur réaction : « *C'était trop intense, ils étaient trop primés* », dit-elle. Ce malaise s'exprime particulièrement lorsque les personnes menacent de s'en prendre physiquement à l'agresseur. En entrevue, Christine se rappelle que son père voulait aller battre son ex-conjoint et explique que c'était « *pénible parce qu'on veut pas que notre famille se retrouve en prison pour quelqu'un qui devrait y être* ». Craignant que son père passe à l'action et s'attaque à son agresseur, elle aurait préféré une réaction plus modérée. Dans l'entrevue de groupe suivant sa rencontre individuelle, elle souligne d'ailleurs qu'elle aurait aimé qu'une aide aux proches ait été disponible afin que son père puisse recevoir de l'aide en vue de nuancer ses réactions.

Les réactions agressives manifestées par l'entourage à l'égard du conjoint peuvent susciter une crainte de représailles lorsque la femme est encore en couple avec lui. Pascale se remémore les paroles de son frère pendant sa relation violente : « *Si jamais il se passe quelque chose, ça va brasser!* » et le sentiment qu'elle avait d'être coincée : si elle lui parlait sincèrement de la violence qu'elle vivait et que son frère passait à l'acte pour brasser le conjoint, elle craignait d'en subir les conséquences et de « *manger une go* ». Le frère de Pascale pouvait être fort bien intentionné, mais sa réaction témoigne d'un manque de compréhension par rapport à la complexité de la situation et au risque de représailles pour sa sœur. Rappelons que pour Oshana (2006), l'autonomie relationnelle implique que les personnes puissent choisir leur vie dans un contexte sachant préserver leur sécurité. Par l'intensité de sa réaction, le frère de Pascale lui a fait craindre pour sa sécurité et a, ainsi, nui à sa capacité à lui parler, qui aurait autrement constitué une option envisageable. Le frère de Pascale faisait certes toujours partie de son réseau personnel, mais il ne constituait plus une option pour se confier. Ce résultat appuie ceux de Lutenbacher et al. (2003), qui présente la peur des représailles comme une barrière au dévoilement et à la recherche d'aide. Plutôt que de focaliser sur la peur vécue par les femmes,

nous suggérons cependant de miser sur la source de cette peur, à savoir la réaction de colère et de menace provenant des proches.

Les réactions de colère et de menaces à l'égard du conjoint violent ne sont cependant pas toujours vécues négativement par les femmes, certaines y voyant la manifestation d'un soutien à leur égard. C'est le cas de Josée, qui a bien vécu le fait que ses ami.e.s aient voulu battre son ex-conjoint alors que d'autres femmes ont mal vécu cette même réaction chez leurs proches. Trotter et Allen (2009) arrivent à des résultats similaires dans leur étude portant sur la perception des réactions des proches par les femmes victimes de violence conjugale. Soulignant la nécessité d'une étude comme la nôtre, ces auteurs suggèrent un nécessaire appariement entre les réactions des proches et les besoins des femmes à un moment précis :

[F]uture research is needed in the domestic violence field to explore the finding in our study that the same event (e.g., encouraging the survivor to leave the relationship) can be perceived positively by some women and negatively by others. (...) [I]t speaks to complexity of women's lives and the need to continue to study this issue of survivors perceptions of how well the network member's reaction fit with what women want or need, and how these needs may change over time. Perhaps some women view the suggestion to end the relationship as helpful only after they have seriously contemplated leaving, while others who have not contemplated leaving view such comments as intrusive and unwelcome. (Trotter et Allen, 2009, p. 229)

Nos résultats appuient la nécessité d'aller au-delà d'un appariement entre les besoins des femmes et les actions de leurs proches. Alors que Trotter et Allen (2009) proposent qu'une action puisse être perçue différemment selon les besoins des femmes à un moment précis, il est possible de poser que la recherche d'autonomie des femmes les fera aller vers des personnes susceptibles d'agir de manière à répondre à leurs besoins du moment. Cette recherche d'autonomie sera particulièrement facile dans des réseaux où les femmes ont accès à des options diversifiées : par exemple, Josée avait accès à une autre clique au sein de son réseau lorsqu'elle a eu recours à ses ami.e.s.

Si des menaces peuvent être formulées à l'égard des conjoints violents, elles peuvent aussi être dirigées vers les femmes. Dans ces situations, les proches du conjoint se substituent à lui et

prennent part activement à la violence perpétrée à l'égard des femmes. Bien que certaines belles-familles demeurent à distance (Jeanne, Josée), d'autres intimident et menacent les femmes (Ines, Linda, Lucie, Rose). Pour Linda, l'intimidation lors des passages à la Cour était si intense que les membres de sa propre famille ont choisi de ne plus l'y accompagner afin de se préserver des attaques de la belle-famille. Quant à Rose, son fils adolescent lui a prodigué des menaces de mort qui l'ont forcée, par souci de sécurité, à quitter le nouveau logement qu'elle s'était trouvé et à réintégrer la maison d'hébergement. L'adolescent habitait avec son ex-conjoint au moment des menaces.

Les résultats issus de nos analyses soulignent que la colère et les menaces se retrouvent chez les membres de cliques : les membres de la famille qui sont en lien avec d'autres membres de la famille, les ami.e.s qui sont en lien avec d'autres ami.e.s. En tant que membres de cliques, ces personnes effectuent un contrôle des comportements qu'elles jugent inacceptables : c'est tantôt les actions des agresseurs qui font réagir, tantôt encore celles des femmes, selon le membre du couple avec lequel les membres de la clique partagent un lien positif. Généralement, les proches qui sont en colère contre le conjoint et menacent de s'en prendre à lui sont en relation avec les femmes, alors que les personnes qui menacent les femmes sont en lien avec l'agresseur. Cette observation soutient l'idée selon laquelle les relations influencent les actions. L'analyse des actions en tant que « positives » ou « négatives » sans référence au contexte relationnel dans lequel elles se déroulent paraît, à la lumière de ces résultats, particulièrement limitée.

### 6.1.2 Donner des ordres

L'appropriation du problème s'illustre aussi par les ordres donnés aux femmes. Encore ici, ces actions proviennent des membres de cliques. Elles viennent parfois de personnes fortement liées à l'agresseur. À cet égard, Lucie raconte que, après sa rupture avec son conjoint, les membres de sa belle-famille lui téléphonaient pour lui crier « *arrange ton couple!* ». Étant bien connu de la petite ville de laquelle Lucie est originaire, ils étaient très fâchés de ne pas avoir été mis au courant de la rupture avant qu'elle ne soit effective. Ils craignaient, selon elle, de voir ternir leur réputation. Le conformisme des membres de leur famille leur assurait de préserver leur réputation au sein de la petite communauté dans laquelle ils avaient un statut enviable.



Les ordres peuvent aussi provenir de la famille des femmes. C'est ce qui s'est produit pour Faraa et Laïla, dont la séparation a fortement ébranlé les parents. Alors que les parents de Faraa la sommaient de se réconcilier avec son mari, ceux de Laïla exigeaient qu'elle retourne vivre dans son pays d'origine afin qu'ils puissent lui trouver un nouveau mari. Dans les deux cas, la volonté des femmes était jugée secondaire.

Ainsi, autant pour Lucie que pour Faraa et Laïla, les ordres provenaient de cliques, en l'occurrence familiales, permettant d'appuyer à nouveau la vision de Burt (2005) selon laquelle les cliques peuvent chercher à maintenir le statu quo et devenir des sources de contrôle.

Dans d'autres occasions, les ordres visent à provoquer la rupture avec le conjoint violent. En entrevue de groupe, la directrice d'une maison d'hébergement raconte :

*Je verrais aussi ceux qui sont tellement contents qu'elle ait quitté le conjoint que si elle le refréquent, ils vont surveiller ça et mettre au pied du mur en disant « tu fais pas ça, tu retournes pas avec là »!*

Une intervenante souligne les conséquences que peut avoir le fait de choisir à la place des femmes et de les enjoindre de quitter leur conjoint alors qu'elles ne sont pas prêtes. Non seulement les femmes peuvent choisir de retourner avec leur agresseur, elles peuvent aussi décider de ne plus se confier, appuyant encore ici les résultats de Rose et al. (2000) selon lesquels une réaction perçue négative peut amener les femmes à ne plus se confier :

*Ça m'est arrivé deux fois où la femme est en train de faire une confidence, elle lui dit qu'elle trouve ça difficile dans son couple et tout ça, et puis là, tout de suite : « on s'en va à la [maison d'hébergement] ». Puis là, la femme se retrouve ici, puis elle dit : « ben moi, je suis pas prête du tout à être ici, je faisais juste une petite confidence à ma sœur puis je me retrouve ici ». Elle était dépossédée complètement de ses choix. Mais là, chez nous, c'est volontaire alors elle peut quitter tout de suite après, puis y a pas de problème. Puis ce qu'elle dit c'est : « ben j'en ferai plus de confidences à ma sœur ». Faqu'elle se retrouve isolée avec son problème encore plus.*

Si les ordres peuvent prendre la forme d'injonctions, elles peuvent aussi être vues comme de banals conseils. Quoi qu'il en soit, Judith explique qu'ils ne l'aidaient pas :

Judith : *Y me disaient : « quitte-le, fais de quoi, ça pas de bon sens ».*

Intervieweuse : *Est-ce que ça t'aidait?*

Judith : *Non.*

Intervieweuse : *Qu'est-ce que t'aurais aimé qu'ils te disent ?*

Judith : *Ben y avait pas grand-chose à faire, j'espérais changer quelqu'un qui changera jamais.*

Le fait de donner des ordres aux femmes s'est avéré, dans notre échantillon, une stratégie inefficace pour pousser les femmes à combler les attentes que les proches pouvaient avoir à leur égard (ex. quitter le conjoint ou, au contraire retourner vivre avec lui). Il ne s'agit pas, non plus, d'une action qui paraît permettre d'augmenter leur autonomie relationnelle. Les personnes qui suscitent des attentes négatives sont, au contraire, plus ou moins drastiquement, évacuées du bassin de confidents et, en contrepartie, de sources de soutien potentielles, diminuant la diversité des options accessibles aux femmes. Si de simples conseils peuvent être sans incidence sur la poursuite des relations, les injonctions peuvent être plus néfastes. Faraa dit aujourd'hui ne plus vraiment parler avec ses parents et ne les a d'ailleurs pas nommés pendant la passation du générateur de noms. Quant à Laïla, très affectée par la réaction de ses parents, elle a choisi de rester au Québec et de ne pas leur dévoiler ses intentions concernant ses projets d'avenir.

### 6.1.3 Surveiller

En plus de pouvoir réagir en exprimant de la colère, en menaçant et en donnant des ordres, certains membres du réseau des femmes s'approprient la situation problématique en soumettant celles-ci à une forme de surveillance. Cette surveillance peut être effectuée par la famille des femmes, comme dans les cas de Jennifer et Laurie. Après avoir quitté son conjoint, Jennifer a habité dans un petit chalet près de la maison de son père. Elle s'y sentait constamment surveillée et critiquée par celui-ci, notamment si le chalet était en désordre, si elle sortait prendre l'air ou si elle demandait à quelqu'un d'autre qu'à lui de s'occuper des enfants. Laurie, quant à elle, à la demande de la DPJ, est déménagée en face de chez ses parents dans un petit village d'un peu plus de 1500 habitants. La surveillance dont elle faisait alors l'objet marque l'entrevue réalisée avec elle. Elle souligne d'abord qu'elle provenait de ses parents : « *D'être sous l'emprise de*

*mes parents, c'était tellement rabaissant pour moi !* ». Elle rapporte cependant que la surveillance à son endroit s'est répandue à tout le village. S'agissant d'un petit village dans lequel tout le monde connaît tout le monde et dans lequel tout le monde se parle, l'information se transmet rapidement. Cette transmission de l'information la concernant a suscité, chez elle, un sentiment de méfiance généralisé :

*Je disais au gars de la DPJ : « je suis sûre que je vais m'acheter une bouteille de vin là, je te la donne, puis t'as un appel ». C'est à ce point-là. C'est pas juste les personnes du dépanneur qui pouvaient placoter. C'est une petite place, puis tu tombes tout le temps sur quelqu'un qui te connaît, qui connaît ta vie. C'était rendu que j'avais plus confiance en personne, même pas le voisin.*

Cette surveillance n'est cependant pas nécessairement le produit d'une mauvaise intention. Laurie convient qu'avec le recul, elle-même aurait des inquiétudes si elle était témoin d'une situation similaire à la sienne :

*Y a beaucoup de contrôle, mais y a aussi un contrôle protecteur. C'était pas normal que le monsieur descende, passe par une fenêtre, qu'on vive encore de la violence. Mais t'es tellement dans le pattern que tu réalises pas. Mais en réalité, aujourd'hui même, j'aurais des grosses inquiétudes. Moi-même j'aurais des inquiétudes pour les enfants. Les enfants étaient négligés par rapport à ma vie d'adulte.*

Mais même en partant d'une intention protectrice, la surveillance n'a cependant pas été efficace pour mettre Laurie et ses enfants à l'abri de l'agresseur. Laurie raconte d'ailleurs que c'est à la suite de la solitude engendrée par la surveillance accrue de ses parents et de tout le village qu'elle a fini par inviter son conjoint violent à la visiter en catimini (voir chapitre 4). Cette décision n'a pas été sans conséquence, car c'est à cette occasion qu'elle a subi sa commotion cérébrale. Cet épisode de violence a constitué un élément déclencheur lui permettant d'aller chercher de l'aide auprès d'une maison d'hébergement et, ultimement, de se bâtir une vie sans violence (voir chapitre 5). Par contre, il aurait aussi pu engendrer des conséquences graves. Un peu plus loin, nous verrons ce que les habitants du village et les parents de Laurie auraient pu faire pour avoir un effet protecteur pour elle et ses enfants. Pour l'instant, il est possible de conclure que leur surveillance les a mis en danger plutôt que de les protéger, soulignant la nécessité, pour

l'entourage des femmes, de faire la distinction entre leurs intentions et les effets potentiels de leurs actions.

La situation vécue par Laurie peut être résumée par l'idée d'une combinaison entre un grand nombre d'interdits et un petit nombre d'opportunités. Le réseau dense et fermé de la petite communauté dans laquelle elle habitait lui offrait beaucoup de repères pour l'inaction, mais très peu pour l'action – Laurie avait beaucoup d'indications en ce qui a trait à ce qu'elle ne pouvait surtout pas faire, mais très peu en ce qui a trait à d'éventuelles options disponibles. Un groupe de formation pour parents, organisé par la DPJ, lui a certes permis de rencontrer des personnes auprès desquelles elle a pu développer des relations gratifiantes et bénéfiques tant pour elle, que pour ces personnes et pour leurs enfants respectifs, selon sa propre évaluation. Par contre, elle souligne que même ses relations avec ces personnes faisaient l'objet de surveillance et devenaient des boulets pour son progrès vers une vie sans violence et adéquate pour ses enfants :

*Intervieweuse : De voir les personnes à l'extérieur [du groupe de formation pour les parents], est-ce que ça t'aidait?*

*Laurie : Oui oui! On se comprend. Y a pas un des parents qui va nuire à d'autres parents. Y se nuiront pas entre eux autres, y vont plutôt s'aider. Puis y ont tellement peu d'activités. Des fois, moi, ce que je faisais c'est que je faisais un souper ou une soirée cinéma. J'en invitais 2-3. Finalement, ça s'est avéré que j'allais plus chez eux, mais si tu savais comment ils apprécient ces moments-là. Les enfants sont titrés (catégorisés) pareil comme les autres enfants, fait qu'y a pas de jugement, un rien leur fait plaisir ces gens-là. Parce qu'ils sont tellement rejetés, bannis de la société, que quand ils font de quoi, un rien les rend heureux. (...) Ça me nuisait (aussi) parce que, quand tu veux t'en sortir, faut pas se tenir avec ces gens-là. Tout le monde se connaît, eux ont tout le temps vécu là. Y a des personnes qui consommaient, qui avaient le même pusher. Moi, « pusher », je connais pas ça. Faque là, moi j'étais dans ce groupe-là. Faque je me suis sentie comme rabaisée dans ce que je vau. Puis en me tenant avec eux autres, ça m'aidait pas pour m'en sortir, avoir une crédibilité avec les professionnels puis une vie saine, parce que j'étais étiquetée avec eux.*

La conséquence de cette surveillance des personnes vulnérables constitue un cercle vicieux qui les enferme dans la solitude :

*[Les gens que je voyais au groupe de formation pour les parents] vivent la même chose. Ils vivent [dans] une prison. Ils sortent le moins possible, ils s'isolent, ils ont plus ou moins d'amis parce qu'ils peuvent pas vraiment percer les réseaux sociaux. Quand t'es avec la DPJ, c'est certain que pour s'en sortir, faut que t'aïlles le moins de mauvais contacts. Quand t'es défavorisé, t'as moins de chances d'avoir des bonnes fréquentations. C'est le cercle. Ce que ça fait, c'est que t'as comme pas le choix d'être tout seul avec tes enfants. Sinon, un problème devient un autre problème. (...) Quelqu'un sur l'aide sociale m'a dit « moi je sors pas, tout ce que je fais, c'est m'occuper de ma fille et recevoir les visites de DPJ ». Ça fait « ouf ». Tu peux pas être heureuse, c'est impossible.*

L'accès à des opportunités constitue, pour Laurie, ce qui manque à ces personnes :

*Moi j'ai sorti du milieu pour me faire une place, pour me faire une vie, mais eux, y restent là. Ils ont pas connu autre chose, eux autres y ont comme pas le choix, leur vie c'est comme ça.*

Le témoignage de Laurie souligne que les personnes qui font l'objet d'une surveillance accrue de la part de leurs proches et des intervenant.e.s des services formels, que ce soit dans une perspective de contrôle ou de protection, reçoivent beaucoup d'indications en ce qui a trait à ce qu'elles ne peuvent pas faire, mais très peu en ce qui concerne ce qu'elles peuvent faire pour vivre une vie heureuse hors de l'isolement. Si d'emblée elles vivent un manque flagrant d'opportunités, elles subissent du fait de cette surveillance une privation de la liberté de saisir les rares opportunités qui leur seraient vraisemblablement accessibles, en particulier celle de s'associer aux personnes « positives » à qui elles ont accès. À cet égard, la surveillance rappelle fortement la violence sociale exercée par les conjoints violents, où la privation de liberté et d'opportunités s'associent pour enfermer les femmes dans l'isolement. Le témoignage de Laurie permet aussi de poser que pour que la rupture constitue un moment clé de l'autonomisation des femmes, leur réseau ne doit pas se substituer à l'agresseur en imposant leurs solutions aux victimes.

## 6.2 Refuser le problème

Alors que certains proches des femmes s'impliquent activement dans la situation qu'elles vivent, allant jusqu'à se l'approprier, d'autres ont des comportements pouvant être interprétés comme un refus du problème. Plutôt que de témoigner d'une implication, leurs actions montrent un choix de rester à distance. L'impact n'est alors pas tant sur la liberté des femmes que sur leur accès à des options, celles-ci se faisant de plus en plus rares.

### 6.2.1 Exprimer un doute

La première réaction pouvant être associée à un refus du problème est le doute exprimé par certaines personnes alors que les femmes se confient à elles. Trois participantes ont raconté avoir été confrontées à cette situation. Dans le cas de Josée, son père, la conjointe de celui-ci et sa belle-famille lui ont dit ne pas la croire lorsqu'elle s'est confiée à propos de la violence qu'elle vivait. Elle dit s'être alors sentie seule et abandonnée. Dans d'autres situations, les proches ne sont pas nécessairement suspicieux, mais plutôt prudents. La sœur de Christine pesait ses mots lorsqu'elle a reçu ses premières confidences, lui disant que : « *tous les couples ont de la misère* ». Selon Christine, sa sœur ne réalisait pas qu'elle vivait de la violence avant que celle-ci ne devienne physique. Carmen, de son côté, rapporte que la femme du pasteur, de qui elle se considérait très proche, a réagi à ses confidences en lui répondant : « *c'est délicat, on n'a pas de preuves* ».

Les doutes à l'égard des abus peuvent être expliqués par la façon avec laquelle l'agresseur se présente, celui-ci pouvant se montrer sous son meilleur jour devant l'entourage. Carmen souligne que son mari était toujours là pour aider tout le monde de l'église qu'ils fréquentaient et qu'il « *touchait les cœurs* » lorsqu'il jouait de l'harmonica. Cette présentation de l'agresseur en tant que bonne personne appuie les résultats de l'étude de Knickmeyer et al. (2010), pour qui la bonne figure du conjoint peut faire en sorte que les femmes ne soient pas crues lorsqu'elles dénoncent les abus.

En entrevue de groupe, la directrice d'une maison d'hébergement a par ailleurs expliqué que les femmes peuvent avoir perdu leur crédibilité en ayant caché, parfois pendant longtemps, la violence dont elles étaient victimes :

*Tu caches ses comportements. Faque du jour au lendemain, ça fait dix ans qu'y te traite de même, t'es pas crédible! Tu l'as caché! Là, parce que t'en as peut-être rencontré un autre, pour quelle raison asteure y est pu fin ?*

Comme vu au chapitre 4, les femmes ne dévoilent généralement pas la violence qu'elles subissent tant qu'elles ne sont pas prêtes à assumer les conséquences susceptibles d'en découler, notamment de faire face aux attentes des proches, qui voudront peut-être les inciter à quitter. À long terme, la décision de taire la violence peut cependant avoir pour effet, comme le souligne la directrice, de susciter la méfiance des proches au moment où la femme est prête à se confier. C'est aussi ce que propose Lempert (1996, p. 279) :

*Ironically, when the women began "telling" others, they often found themselves trapped by the complicity of their own previous presentations of self and situations. When they attempted to make their private experiences of violence public, their reports were often challenged or denied. They had rendered the violence invisible.*

Les doutes exprimés par les proches ne sont pas sans conséquence sur l'autonomie des femmes. Lorsque les femmes sont prêtes à se confier et passent à l'action, elles montrent une ouverture à être aidées. Lorsqu'elles se butent au doute de leurs proches à ce moment, c'est à des options qui se ferment qu'elles se butent.

### 6.2.2 Blâmer

Dans la littérature scientifique, le blâme est fréquemment mentionné en tant qu'entrave à la recherche d'aide (Knickmeyer et al., 2010). Certains proches des participantes à notre étude considèrent effectivement ces dernières comme étant responsables de leurs malheurs, du moins est-ce là ce qu'elles confient ressentir. Le blâme est ici associé à la thématique de refus du problème en ce qu'il constitue un déplacement de la responsabilité par rapport à la situation de

violence : plutôt que de voir le problème et ses solutions dans leur complexité, les personnes font reposer la charge entière sur la femme, se désinvestissant par le fait même.

Parmi les réactions de la femme du pasteur lorsqu'elle s'est confiée à elle, Carmen a eu droit à : « *Tu prie pas assez! Prie, Dieu va agir.* ». Par cette phrase, la femme du pasteur n'avait plus à agir, tout reposant désormais sur la force de prière de Carmen. Pour Knickmeyer et al. (2010), les sommations à prier ne font qu'augmenter la honte des femmes et constituent des façons de les garder silencieuses. Nos données permettent d'ajouter qu'elles ont aussi pour effet de nuire aux relations : à la suite de sa rupture et après avoir été confrontée aux réactions de doute et de blâme de la part de la femme du pasteur, Carmen a quitté l'Église qu'elle fréquentait depuis plusieurs années. Ce faisant, elle a perdu contact non seulement avec cette femme de qui elle était auparavant très proche, mais aussi avec tous les membres de la petite église.

Outre le blâme attribué aux femmes pour la violence qu'elles subissent, il y a celui concernant leur rupture. En réponse aux difficultés et aux demandes d'aide exprimées par Lucie après sa séparation, sa sœur lui a répondu qu'elle « *avai(t) juste à pas divorcer* ». Pour certains proches, la décision de rompre semble donc avoir pour prolongement naturel une interdiction de se plaindre des difficultés qui en découlent. De leur point de vue, la situation difficile qu'elles vivent est le fruit d'une décision qu'elles ont prise et doivent assumer. On voit ainsi que les proches n'ont pas tous l'attente de voir les femmes quitter leur conjoint et qu'elles peuvent même en subir des contrecoups lorsqu'elles choisissent de le faire. Le blâme n'est d'ailleurs pas toujours exprimé ouvertement, comme le soulignent, en groupe de discussion, une directrice et une intervenante d'une maison d'hébergement :

Directrice : *C'est dans la façon de dire les choses. « Si t'étais pas sorti autant, si t'étais pas allé au cinéma », « si tu l'avais quitté vraiment », « faut voir les deux côtés de la médaille. »*

Intervenante : *« Tu le savais qu'il était colérique quand tu l'as marié! »*

Comme le blâme prononcé par le conjoint violent, celui provenant des proches peut ébranler les repères des femmes qui, se faisant refléter qu'elles sont inadéquates, peuvent se sentir incompetentes à agir et, ainsi, voir leur autonomie relationnelle diminuée. Celles qui ont d'autres



options relationnelles sont alors potentiellement avantageées par rapport à celles qui ne sont en relation qu'avec les personnes leur portant un blâme, si tant est que ces autres options contribuent à leur autonomie relationnelle.

### 6.2.3 Rejeter et se retirer

En plus de refuser le problème en exprimant un doute sur la version de la victime concernant la situation de violence, voire en blâmant les femmes de l'existence de la situation, certains membres de l'entourage choisissent de se retirer de leur relation avec elles ou de les rejeter. Faraa, qui était une nouvelle immigrante au Québec au moment de sa rupture, raconte que les amis de son mari l'ont tous rejetée après son départ du domicile familial, la supprimant de Facebook et la regardant avec dédain lorsqu'ils la croisaient sur la rue. Quant à Édith, c'est par son Église qu'elle a été rejetée : alors qu'elle devait organiser et animer un groupe pastoral, sa rupture avec son conjoint a suscité la désapprobation des fidèles, en conséquence de quoi le prêtre lui a signifié qu'il lui devenait impossible de prendre le groupe en charge. Se sentant abandonnée, elle a quitté cette Église. Contrairement à Édith et aussi Carmen, Nora a trouvé, dans son Église, acceptation, soutien et encouragement à quitter l'agresseur. Toutes les Églises et/ou confessions religieuses ne s'équivalent donc pas et il serait simpliste de déclarer que la religion constitue le nœud du problème. Le rejet n'est effectivement pas une question de religion, mais plutôt de personnes et de groupes fermés ayant une vision de la situation en défaveur des femmes. Judith raconte :

*Encore aujourd'hui, j'ai des come-back au niveau social. Je vois plus mes amis. Ils me traitent d'irrespectueuse. Ça faisait comme 10-13 ans que je les connaissais, ils me regardent comme plus. Y me disent que j'ai juste voulu faire un bébé avec lui, que je l'ai envoyé chier puis que je veux pas qu'il vienne voir le bébé. Puis c'est pas vrai. Y a mon numéro de téléphone, y sait où j'habite, puis il vient pas. Y travaille à cinq minutes de chez nous, il habite à dix minutes de chez nous, puis il vient pas. Il est très manipulateur.*

Judith explique qu'à cause de la violence sociale qui marque son histoire, elle pouvait passer très peu de temps avec ses amis pendant sa relation avec son agresseur ; à l'opposé, fait-elle valoir, celui-ci sortait souvent et avait de fréquentes opportunités pour entretenir ses relations. La confiance se construisant à force de contacts (Burt, 2005), la violence sociale a ainsi fait en

sorte que les relations de Judith avec bon nombre des personnes de son entourage deviennent de plus en plus marquées par la méfiance et le rejet, tandis que celles de son conjoint devenaient de plus en plus marquées par la confiance et le soutien. Cette distinction a donné un avantage à ce dernier lorsqu'est venue l'heure de faire valoir son plaidoyer contre Judith.

Le rejet de Judith par son groupe d'amis, tout comme celui d'Édith par son Église, illustre le mécanisme de fermeture des réseaux abordé par Burt (2005) : étant en contact les uns avec les autres, les membres des cliques se transmettent efficacement l'information, se renforcent dans leurs convictions et rejettent ce qui n'y correspond pas. Ne plus avoir accès à ces groupes réduit certes le bassin d'options accessible aux femmes ; par contre, d'un point de vue structurel et considérant que ses membres sont tous en relation les uns avec les autres, il ne s'agit pas d'une perte susceptible de leur enlever des options diversifiées.

Si la rupture des relations de l'entourage avec les femmes peut se produire dès l'annonce de la rupture, elle peut aussi découler d'un processus au cours duquel les proches commencent par tenter d'aider puis se désengagent. C'est le cas pour Linda qui indique que, bien que les membres de la famille aient été présents à la suite de sa rupture, ils ont cessé de la soutenir éventuellement. Selon elle : « *ils n'avaient pas bien saisi l'ampleur de la situation* » et se sont retirés lorsqu'ils ont été confrontés à la complexité de l'aide en contexte de violence conjugale. Lucie signale avoir vécu une situation similaire avec sa sœur, de qui elle était auparavant très proche et qui lui a, un jour, annoncé que « *[c'était] fini* ». Lucie avoue qu'elle lui avait demandé beaucoup d'aide pendant cette période critique de sa vie suivant la rupture, mais elle rapporte avoir été profondément surprise et blessée par sa réaction.

Linda raconte, quant à elle, avoir elle-même dû laisser une amitié de côté parce qu'elle vivait mal la situation de violence vécue par son amie :

*À un moment donné, j'ai dû lâcher des amitiés parce que moi mon parcours, les choix que je fais, j'ai été pris pour mettre des chums de côté. Exemple, ma chum de fille. L'année passée, au mois de juillet, elle a rencontré un gars. Au mois d'octobre il est rentré chez elle. Elle est monoparentale avec 4 enfants puis éducatrice. Elle travaille fort ma chum pour faire vivre ses quatre enfants. Elle a commencé à faire vivre ce gars-là. Au mois de*

*mars, on a pris une ride (de voiture). Elle m'a avoué qu'il était rendu à 5000\$ qu'il lui devait. Elle lui fait des avances d'argent, elle le loge puis elle le nourrit. Moi je lui avais dit, au mois d'octobre, que j'étais pas d'accord. Mais c'est pas moi qui est avec, c'est elle. Y a fallu que je mette les points sur les I avec ma chum. Je lui ai dit :« regarde, y te manipule, c'est un contrôlant, y mange le bien de tes enfants parce qu'il vit à même ta pension alimentaire puis à même ton salaire. Y boit puis y fume, y est agressif. Y vit sous ton bras. Excuse-moi, mais tu fais vivre un gigolo. Puis ce gars-là, c'est une bombe à retardement. Regarde, moi je suis pas capable de continuer à avoir des soupers avec ce gars-là parce que, quand je le vois, je vois en gros les mots « ABUSEUR DE MA CHUM ».*

Nos données permettent d'appuyer la position de Hoyle et Sanders (2000), pour qui le désengagement est possible non seulement chez les personnes qui ne sont pas très intimes avec les femmes, mais aussi chez celles qui sont plus proches tels les membres de la famille. Les membres de la famille des femmes peuvent, par ailleurs, se retirer de leur vie tout en demeurant présentes dans la vie de l'agresseur. C'est qu'ils ont alors pris parti pour lui, définissant la situation problématique non pas à partir du point de vue des femmes, mais bien de celui de l'agresseur, qu'ils connaissent parfois depuis longtemps. C'est ce qu'explique une intervenante rencontrée lors d'un groupe de discussion :

*Les proches les ont connus dans d'autres situations. Y est ont vu fins, y ont développé des liens, tout ça. Puis y a même des femmes qui perdent leur famille quand elles quittent le conjoint parce que le conjoint s'est vraiment incrusté dans la famille de la femme, et ça arrive que la famille va choisir la relation avec le conjoint au-delà de la relation avec leur propre enfant. C'est arrivé, on l'a vu.*

La directrice de cette maison d'hébergement renchérit :

*S'ils choisissent, ça c'est le top du top de l'enfer, qu'ils choisissent le conjoint. Ça c'est effrayant. Ils vont visiter les enfants quand c'est lui qui a la garde la fin de semaine. Puis on l'a vu pas juste une fois.*

L'entourage des femmes peut donc avoir un parti pris pour le conjoint violent et rejeter les conjointes qui en sont victimes. Ce cas de figure se produit au sein des groupes d'amis, de la belle-famille et il arrive même qu'il se produise au sein même de la famille des femmes.

## 6.3 Prendre sa juste part du problème

Les sections précédentes ont permis de tracer un portrait des proches pouvant laisser croire, à tort, que le réseau des victimes de violence conjugale est complètement inadéquat. Deux choses doivent donc être rectifiées. Premièrement, on l'a déjà vu, les proches n'ont pas nécessairement l'intention de nuire, même lorsque leurs actions entraînent des conséquences négatives. Deuxièmement, leurs actions contribuent aussi, dans certains cas, à soutenir l'autonomie relationnelle des femmes. Cette section aborde justement les bons coups des proches, permettant d'en construire une représentation plus nuancée donc plus près de la réalité des femmes rencontrées.

### 6.3.1 Respecter les choix et le rythme des femmes

Plusieurs des entrevues effectuées se sont terminées par la question suivante : « quel conseil donneriez-vous à un proche d'une victime de violence conjugale? » À partir de leur expérience des actions de leur entourage, incluant celles de leurs proches et des intervenantes des maisons d'hébergement, les femmes ont souligné l'importance de respecter leurs choix et leur rythme, notamment en ce qui concerne la rupture avec l'agresseur. Ce respect contribue à l'autonomie relationnelle des femmes en leur permettant de rester libres de leurs actions : elles ne sont alors ni contraintes à agir ni contrainte à ne pas agir. Comme nous le verrons, ce respect contribue aussi à l'autonomie relationnelle des femmes en faisant en sorte qu'elles demeurent entourées : les personnes restent non seulement présentes dans l'entourage des femmes, mais les femmes n'ont pas, non plus, besoin de s'en éloigner pour se préserver de la perte de liberté qui pourrait autrement être associée à leurs actions.

Josée présente ainsi l'idée : il s'agit de faire en sorte que les femmes comprennent par elles-mêmes plutôt que de choisir pour elles et leur dicter ce qu'elles doivent penser et faire. Jennifer affirme avoir beaucoup apprécié qu'une amie lui dise : « *je te respecte si tu veux rester avec lui* » et la conseille, malgré son aversion avouée pour l'agresseur. Elle rapporte avoir été ouverte aux conseils de cette amie, qu'elle sollicitait régulièrement pendant sa relation violente. Pascale

présente un schéma similaire : alors qu'elle était en couple avec son conjoint violent, elle dit s'être confiée à son oncle, qui lui inspirait confiance par sa neutralité :

*Je me confiais beaucoup à mon oncle. C'était mon confident. Il était comme à part, moins proche que mon frère. Il me jugeait jamais. Il était très aidant, même si je sentais qu'il prenait plus pour mon ex. Il était plus neutre.*

L'écoute active peut faire partie des stratégies que les membres de l'entourage mettent en place en réponse à un désir d'aider les femmes tout en respectant leurs choix et leur rythme. Comme le souligne Valérie, il s'agit de ne pas leur imposer une vision de leur agresseur, mais de plutôt les amener à réfléchir sur l'impact des actions de celui-ci :

*[Si je connaissais quelqu'un qui vit de la violence] je poserais des questions. J'amènerais la femme à réfléchir. Si tu lui dis directement, elle va se braquer : « Y est pas comme ça ! ». Amènes-là à réfléchir sur ce qu'elle vit, elle va se poser des questions. « Toi, comment tu te sens quand il dit ça ? ».*

La définition par la victime de sa situation comme étant problématique est, selon Liang et al. (2005), la première étape du processus de recherche d'aide. En permettant aux femmes de définir par elles-mêmes la situation dans laquelle elles se trouvent, les membres de leur entourage contribuent à leur autonomie tout en favorisant le processus de recherche d'aide dans son ensemble. Comme le suggère par ailleurs le témoignage de Jennifer, les proches qui gardent une réserve peuvent ensuite mieux conseiller les femmes. Ils peuvent ainsi être présents lors des étapes subséquentes de la recherche d'aide, notamment lorsque les femmes en sont à choisir leurs sources de soutien (Liang et al., 2005).

Les participantes rapportent s'être senties respectées de la part des intervenantes lors de leur passage en maison d'hébergement. Dans ce contexte particulier, les opinions, les décisions et le rythme des femmes sont respectés par les professionnelles dont le rôle est de les aider à cheminer à partir de là où elles sont :

*Avec l'intervenante, on a parlé beaucoup et je me sentais pas jugée. Elle me disait : « je ne te dirai pas de le quitter, ça doit venir de toi ». (Pascale)*

*C'est neutre. Ça nous aide pour l'estime, la confiance en nous. (...) T'arrives dans un terrain neutre, faut que tu développes de pas te justifier, de prendre confiance. (Laurie)*

Ce respect des intervenantes des maisons d'hébergement à l'égard des actions et du rythme des femmes peut être expliqué, du moins en partie, par leur approche d'intervention. La directrice d'une maison d'hébergement souligne que, malgré que les intervenants sociaux s'attendent souvent à ce que les femmes quittent leur agresseur, il ne s'agit pas de l'objectif qu'elles se fixent en maison d'hébergement : « *Nous, c'est pas ça du tout. C'est pas ça la solution du tout* », dit-elle à ce sujet. Les intervenantes visent plutôt à redonner l'occasion aux femmes de prendre le pouvoir sur leur vie (Corbeil et Marchand, 2006 ; Côté, 2016 ; Dagenais, 2015). Le respect des choix et du rythme des femmes est d'autant plus nécessaire que, pour la plupart d'entre elles, leur conjoint n'est pas qu'un agresseur : c'est aussi la personne de qui elles sont tombées amoureuses et qui n'était pas violente dans les premiers temps de leur relation (Turgeon, 2003). Les intervenantes qui s'expriment dans le cadre de notre étude l'ont bien compris.

Dans la première section de ce chapitre, il a été posé que les membres de la famille sont particulièrement mis à l'épreuve par la relation violente et qu'ils sont susceptibles de réagir en s'appropriant le problème. La présente section précise qu'en contrepartie, les personnes les plus aptes à respecter les choix et le rythme des femmes sont les amis, certains membres de la famille dits « moins proches » et les intervenantes des maisons d'hébergement. Ceux qui ont encore leur place dans le réseau des femmes malgré la violence s'y trouvent parce qu'ils savent agir d'une façon permettant aux femmes de préserver leur autonomie.

### 6.3.2 Exprimer un appui

L'entourage des femmes victimes de violence conjugale peut également soutenir leur autonomie en leur exprimant leur appui. En référence au cadre théorique développé, il s'agit d'affirmer sa présence, peu importe si les options choisies par les femmes sont celles qui seraient choisies par l'entourage. Concrètement, Jennifer dit avoir apprécié que ses proches l'encouragent en lui disant qu'ils la trouvaient « *forte, endurente, patiente et bonne mère* ». Plusieurs femmes immigrantes dont la famille est à l'étranger rapportent recevoir d'elle un appui similaire pouvant être associé à un soutien émotionnel. Pendant son séjour à la maison d'hébergement, Alia

maintenait un lien très fort avec sa mère, ses sœurs, son père et une ancienne voisine. Elle précise qu'elle se confiait beaucoup à eux, les considérant comme des personnes très aidantes dans sa vie. Elle souligne qu'« *ils [la] rassurent* » et ce, malgré les milliers de kilomètres qui les séparent. Faraa raconte, quant à elle, avoir particulièrement apprécié qu'une amie de son ex-conjoint la prenne dans ses bras et lui dise « *je te crois* » après sa rupture. Les deux femmes s'étaient alors pleuré dans les bras l'une de l'autre et Faraa affirme que cette démonstration de solidarité lui avait donné « *une grosse bouffée d'énergie* ». Rappelons qu'à cette époque, Faraa tentait de se relever d'une perte d'autonomie généralisée.

Alors que les cliques ont précédemment été associées à des entraves à l'autonomie des femmes, elles apparaissent ici en tant que levier. La famille des femmes est un bon exemple de clique pouvant appuyer les femmes : bien que les personnes y soient toutes reliées, la redondance des liens n'est alors pas utilisée pour brimer l'autonomie des femmes, mais plutôt pour les appuyer dans leurs actions. Les actrices des maisons d'hébergement forment d'autres cliques favorisant l'autonomie relationnelle des femmes. Ces dernières y reçoivent beaucoup d'appui, notamment des autres résidentes. Par exemple, pendant la première moitié de son séjour, Sara raconte qu'elle pleurait à chaque fois qu'une résidente disait bien aller pendant la réunion des résidentes. Elle expliquait sa réaction en disant qu'elle était heureuse pour elle, mais ajoutait douter qu'un jour, elle pourrait bien aller, elle aussi. Invariablement, l'ensemble des femmes lui disait alors qu'elles étaient toutes passées par là et lui assuraient qu'elle allait aussi y arriver. Nous avons pu constater que c'est effectivement ce qui s'est produit.

### 6.3.3 Aider

Les femmes victimes de violence conjugale ont de grands besoins auxquels les participantes à notre étude n'échappent pas. Les démarches qu'elles doivent entreprendre vont de la recherche d'un logement à la sécurisation d'un revenu, en passant par la réacquisition de leurs compétences parentales. Au plan légal, on parle de procédures de divorce, de procès pour la garde d'enfants, de plainte contre l'agresseur et de défense pour des accusations dont elles font elles-mêmes l'objet (ex. voie de fait, enlèvement). Leur autonomie relationnelle, définie comme la liberté de choisir parmi un ensemble d'options diversifiées, est ainsi d'autant plus importante

que leurs besoins sont nombreux et variés. Si les femmes ne peuvent s'appuyer que sur une poignée de relations pouvant leur venir en aide d'une manière qui ne leur convient pas (ex. d'une manière qui ne serait pas respectueuse de leur liberté d'action), c'est que leur autonomie relationnelle n'est pas suffisante.

Les maisons d'hébergement aident les femmes d'une grande diversité de manières. Elles les appuient bien sûr émotionnellement, tel que vu à la section précédente, mais les ressources les aident aussi matériellement et financièrement. En plus de les héberger gratuitement, certaines maisons peuvent aider les femmes de différentes manières pendant et après leur hébergement, dépendamment de leurs moyens financiers respectifs. Carmen rapporte que, lorsqu'elle a terminé son séjour, la maison lui a acheté deux matelas, sa première épicerie, lui a payé son déménagement, en plus de l'inviter à différentes activités (épluchettes, repas de Noël, zoo) et de continuer à l'accompagner dans différentes démarches marquant sa quête d'autonomie. De même, Judith souligne la diversité de l'aide qu'elle a reçue en maison d'hébergement :

*Judith : Ici, ça a vraiment aidé. Ils m'ont aidée à me retrouver, à me sortir de ma bulle. Même que j'ai arrêté de fumer ici! Ça va faire deux ans.*

*Intervieweuse : Qu'est-ce qui a été aidant ?*

*Judith : La compréhension, le non-jugement. Puis ils m'ont aidé au niveau de s'occuper des enfants seule. Y m'encourageaient. Côté monétaire aussi. À Noël y donnent des paniers de cadeaux, fait que tu sais que tu vas être correct pendant l'hiver. Ils demandent si t'as besoin d'aide « as-tu besoin d'une suite d'hiver? ». T'es pas obligé de toujours demander. Puis les suites qui m'ont été donnés ici, je les passe au suivant après. Je sais que si j'ai besoin de parler, y a toujours une intervenante qui va être là pour m'écouter. À un moment donné, je capotais, j'étais endettée, j'avais plus de lait, plus de couches, puis une intervenante m'a dit : « on peut t'aider pour tes couches ».*

Judith souligne un élément simple, mais potentiellement crucial : elle n'a pas toujours à demander pour recevoir l'aide de la maison d'hébergement. En offrant leur aide plutôt que d'attendre que les femmes la demandent, les intervenantes des maisons d'hébergement s'assurent que celles-ci ont accès à une plus grande diversité d'options.



Il n'y a cependant pas que les maisons d'hébergement qui aident les femmes de manière aussi concrète. Dans plusieurs cas, les proches leur fournissent de l'information, de l'argent, des effets matériels et leur rendent des services. Entre autres exemples, Jennifer a reçu beaucoup d'aide de son père, de son oncle et de son ami pour des recherches en vue de la tenue du procès pour la garde de ses enfants. Son frère, sa mère et deux amies étaient par ailleurs présents pour la soutenir financièrement. Rappelons que Jennifer a fait appel à ses proches en vue d'obtenir de l'aide : à son retour au pays, elle a envoyé un courriel à l'ensemble des membres son entourage afin de solliciter leur soutien.

Une participante à l'étude de Lutenbacher et al. (2003) souligne par ailleurs l'importance de continuer à respecter les choix et le rythme des femmes au fur et à mesure que l'aide leur est donnée. Alors qu'elle avait reçu une augmentation de salaire, son employeur l'a aidé à créer un nouveau compte de banque et à organiser deux dépôts, soit celui de son salaire habituel dans son compte conjoint, et celui de l'augmentation dans un compte personnel caché de son conjoint. Après trois ans à économiser, elle se sentait suffisamment indépendante financièrement pour rompre sa relation violente. Ainsi, aider une femme victime de violence conjugale n'autorise pas à choisir pour elle.

#### 6.3.4 Référencer

L'importance de référencer les victimes de violence conjugale à des services officiels a été soulignée par plusieurs femmes lors des entrevues. La référence permet d'augmenter le bassin d'options qu'elles connaissent. Faraa rappelle avec éloge le comportement de son voisin lorsqu'elle s'est réfugiée chez lui, en petite tenue et le discours décousu : « *il s'est occupé de tout* », dit-elle. Bien qu'il n'ait alors pas voulu téléphoner aux policiers, par peur des représailles, il a fait appel au prêtre de la petite ville, qui a emprunté une voiture et a conduit Faraa à la maison d'hébergement. Lorsqu'elle est questionnée à savoir ce qu'elle conseillera à un proche d'une victime, Valérie répond elle aussi qu' « *il faut la référencer. L'écouter et saisir les opportunités pour la référencer.* ». Linda aborde quant à elle des situations où elle a elle-même référé des femmes à une maison d'hébergement :

*Je leur dis « appelez, demandez à parler à une telle et dites que c'est (Linda) qui vous réfère ». Ça crée des liens. Puis ça les rassure. Y ont des questionnements.*

Laurie résume les raisons pour lesquelles il est important de référer les victimes aux bonnes ressources. Pour elle, les professionnels ont un recul par rapport à la situation des femmes, ce qui leur permet d'agir avec plus de neutralité :

*Honnêtement, j'ai deux enfants, puis si un jour ça arrive à ma fille, je lui conseillerais les mêmes démarches que j'ai fait : d'aller vers les professionnels. Je considère pas que la famille peut aider ces personnes-là. T'es trop proche, tu te sens trop liée. La femme, faut qu'elle développe son indépendance, son autonomie, sa confiance en elle. Elle se sent déjà assez rabaissée. Sans le vouloir, tu entres dans un cycle de violence psychologique, ça détruit la personne. Tu veux aider, mais tu peux pas aider parce que t'es pas qualifié. Pour n'importe quel problème, t'as des professionnels. Ça prend quelqu'un de neutre. Les professionnels voient les compétences, les parents peuvent pas voir ça. Ils sont en émotions, puis t'es leur fille. Ils voient ce qu'ils voudraient que leur fille fasse, mais des fois c'est pas tout le temps ce que t'es, ce que tu veux. Faqu'y a trop d'impacts psychologiquement. Ça peut pas aider. Faque ma fille ou mon fils, je les réfèrerais. Je peux pas entrer dans les problèmes de mes enfants. Je peux les conseiller, les écouter, mais encore là... chaque personne a besoin de quelque chose de neutre.*

Le témoignage de Laurie montre que la référence à des professionnels permet d'améliorer l'accès à des options diversifiées, mais aussi d'augmenter la liberté d'action des femmes : lorsqu'elles sont suivies par des professionnelles compétentes à soutenir leur autonomie, les femmes se sentent appuyées et respectées.

Il peut y avoir un délai entre la référence et la décision des femmes de saisir l'option référée. Des participantes (Adèle, Claire, Claudia, Sara) mentionnent s'être fait parler des maisons d'hébergement, mais ne pas y avoir eu recours avant d'avoir été prêtes. Il doit aussi y avoir un certain synchronisme entre la décision de quitter et la référence. Sara mentionne qu'elle s'est confiée à sa belle-mère lorsqu'elle était prête à rompre sa relation avec son conjoint. Celle-ci lui a alors parlé des maisons d'hébergement. Lorsqu'elle a eu l'occasion de quitter, quelques semaines plus tard, elle a choisi d'aller en maison d'hébergement. Les femmes emmagasinent ainsi les informations que leur fournissent leurs proches et l'utilisent à leur rythme.

## 6.4 Conclusions du chapitre

Dans l'optique de mettre en lumière les actions de l'entourage des femmes victimes de violence conjugale et d'ainsi répondre au premier objectif de la thèse, trois catégories générales d'action ont été dégagées des entrevues avec les participantes à notre étude. La première est celle de l'appropriation du problème. Les membres de l'entourage dont les actions peuvent être associées à cette catégorie expriment leur colère, menacent, donnent des ordres et surveillent. Ils prennent les choses en charge, choisissent et agissent, peu importe si leurs actions déposent les femmes des décisions et des actions à entreprendre. La deuxième catégorie est celle du refus du problème. Les membres de l'entourage demeurent dans ce cas à l'écart en exprimant un doute, en blâmant les femmes, en les rejetant ou en se retirant de leur relation avec elles. Dans tous les cas, elles se retirent des options possibles. La troisième catégorie d'action est celle de la prise d'une juste part du problème. L'entourage s'implique alors, mais sans déposer les femmes des décisions qui les concernent. Plus précisément, l'entourage respecte les choix et le rythme des femmes, leur exprime un appui, les aide et, ultimement, les réfère aux ressources susceptibles de leur venir en aide.

Il est possible de poser certains constats répondant aux deuxième et troisième objectifs de la thèse, à savoir de mettre en lumière les configurations du réseau des femmes et de comprendre leur influence sur les actions de leurs membres. Les résultats soulignent que les cliques sont associées, comme le soutient Burt (2005), à un contrôle des comportements de leurs membres. Certaines cliques faisant partie du réseau des participantes à l'étude ont tenté de contrôler la situation qui les affligeait. On parle alors de groupes d'amis, de familles, de belles-familles et, dans un cas, de résidents d'un petit village. Leurs motivations peuvent être diverses : une participante mentionne la volonté de sa belle-famille de préserver sa réputation ; une autre partage l'inquiétude de sa famille à l'égard de ses enfants.

Certaines cliques sont néanmoins associées à des actions favorables à l'autonomie relationnelle des femmes. Les actrices des maisons d'hébergement, certains groupes d'amis.e.s et certaines familles peuvent agir de manière à respecter les choix et le rythme des femmes, à les appuyer, à les aider et à les référer vers des ressources susceptibles de les aider. Comme le suggère Burt

(2005), la fermeture des réseaux a pour effet d'unifier les actions des personnes impliquées. Parfois, comme le suggèrent nos données, cette unification est liée à des actions susceptibles d'amplifier la méfiance et de provoquer la fin des relations avec les personnes qui n'agissent pas selon les attentes du groupe. Mais dans d'autres cas, l'unification est liée à des actions susceptibles d'amplifier la confiance et de permettre la préservation des relations.

Différentes pistes interprétatives peuvent être posées afin d'expliquer les actions des membres des cliques. Un premier élément pouvant contribuer à expliquer qu'une clique agisse d'une manière à faire entrave à l'autonomie est l'allégeance de ses membres à l'égard du conjoint, ce qui arrive notamment lorsqu'il s'agit de la belle-famille de la victime, des groupes d'amis communs, des amis du conjoint et des membres de l'Église. Ce cas de figure est aussi parfois observé au sein de la famille des femmes qui ont développé des liens très forts avec l'agresseur au fil du temps et à qui les femmes ont longtemps caché la violence dont elles étaient victimes. Lorsque l'agresseur se positionne en tant que courtier entre la femme et le monde, filtrant l'information qui se rend jusqu'à elles et qui part d'elles, il en ressort gagnant, non seulement parce qu'il réussit à garder la violence secrète, mais aussi parce qu'il réussit à se créer des appuis.

Un autre élément pouvant contribuer à expliquer les actions des membres des cliques est la contrainte structurelle globale dans laquelle les femmes se trouvent, et non pas seulement leur appartenance à une clique. Les membres de cliques, s'ils constituent l'essentiel du réseau des femmes, sont susceptibles de passer plus de temps avec elles que si elles ont accès à d'autres personnes ou groupes de personnes. Passant plus de temps avec elles, ils peuvent être témoins de cette autonomie désormais réduite au minimum et peuvent sentir l'urgence de les voir agir pour changer la situation, surtout s'ils aiment les femmes et leurs enfants et souhaitent pour eux une reprise d'autonomie.

Différents résultats contribuent à l'atteinte du quatrième objectif de recherche, à savoir de cerner l'influence des actions sur les configurations du réseau des femmes. Les actions associées aux thématiques d'appropriation et de refus du problème modifient la qualité des relations et réduisent le bassin d'options auxquelles les femmes peuvent recourir. Premièrement, les réactions de l'entourage perçues comme étant négatives font en sorte que les femmes craignent

de faire appel à ces personnes à nouveau pour chercher de l'aide : les actions ont un impact sur les attentes à l'égard d'autrui et ce faisant, elles façonnent les options disponibles. Deuxièmement, les proches qui refusent le problème s'écartent du réseau social des femmes et, ainsi, éliminent des options qui leur seraient autrement accessibles. Ce phénomène est d'autant plus dommageable lorsqu'il a lieu au sein de cliques : c'est alors plusieurs personnes qui sont perdues simultanément.

Les actions des proches peuvent être pensées en lien avec leur influence potentielle sur les actions des femmes (objectif 1). Plusieurs actions peuvent pousser les femmes à se taire, par peur des conséquences que leur parole pourrait engendrer. L'expression de colère et de menaces, les ordres et la surveillance sont plutôt efficaces pour faire taire les femmes. Les ordres et la surveillance, en les contraignant et en leur bloquant des options, sont même associés à un retour des femmes avec leur agresseur, tantôt parce qu'elles n'étaient pas prêtes à le quitter, tantôt parce qu'elles espèrent retrouver auprès de lui une meilleure capacité à agir. Les actions des proches qui sont associées à un refus du problème sont moins ancrées que les précédentes dans le processus d'autonomisation des femmes, sinon par leurs effets sur la configuration de leur réseau et l'autonomie structurelle qu'elles y trouvent. Les proches qui témoignent du respect, qui soutiennent et qui réfèrent les femmes aux ressources qu'elles jugent appropriées pour leur venir en aide alors que celles-ci sont prêtes à être y référées contribuent à promouvoir leur liberté et à développer leurs options. Lorsque ces opportunités conduisent vers des milieux d'intervention, ce sont les actions des professionnels qui y travaillent qui seront alors susceptibles d'accompagner les femmes vers leur autonomisation.

## **Chapitre 7**

# **L'évolution de l'autonomie relationnelle des femmes victimes de violence conjugale**

Les chapitres précédents ont permis de décrire les actions des personnes impliquées dans le réseau des femmes victimes de violence conjugale et de comprendre l'emboîtement de ces actions en regard du processus d'autonomisation des femmes. Si l'analyse a, jusqu'à présent, reposé principalement sur un traitement qualitatif des données, ce dernier chapitre d'analyse consiste à cibler les tendances pouvant être dégagées de l'analyse des réseaux de l'ensemble des femmes rencontrées. Les questions au cœur de ce chapitre sont les suivantes : comment le réseau des femmes victimes de violence conjugale évolue-t-il au fil des différentes étapes qu'elles traversent ? Comment cette évolution est-elle susceptible d'avoir un impact sur leur autonomie relationnelle ? Et finalement, quelle place spécifique les maisons d'hébergement prennent-elles au sein de cette évolution ? Pour répondre aux questions au cœur de ce chapitre, les 45 réseaux dégagés des données recueillies auprès des participantes sont analysés. Le regard posé sur les données est d'abord statique, permettant d'analyser individuellement les étapes de la relation

violente, de la rupture, du passage en maison d'hébergement et de l'après-suivi. Le regard devient ensuite dynamique, permettant de comprendre ce qu'implique le passage d'une étape à une autre. À l'issue de cette analyse, la place particulière occupée par les maisons d'hébergement et le développement des pratiques réseaux sont étudiés et discutés.

## 7.1 Le réseau des femmes victimes de violence conjugale pendant la relation violente, la rupture, le suivi en maison d'hébergement et le post-suivi

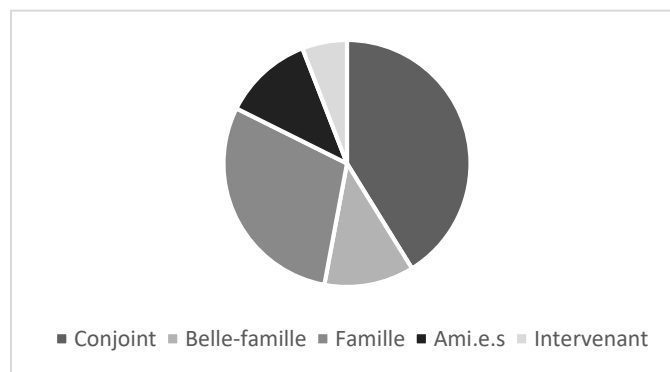
La première partie de ce chapitre vise à décrire et analyser séparément chacune des étapes dégagées du récit des participantes, à savoir la relation violente (n=9), la rupture (n=6), le passage en maison d'hébergement (n=15) et l'après-suivi (n=15). Rappelons que ces réseaux ont été reconstitués à l'étape d'analyse des données, suite au constat de l'hétérogénéité des étapes auxquelles les participantes étaient rendues au moment de l'entrevue avec elles. L'analyse de leurs réseaux à chacune de ces étapes est effectuée à partir des calculs de moyenne de taille, de proportion de confiance, de contrainte et de contrainte dyadique au sein du réseau des participantes, dont les scores sont résumés au Tableau 2. Étant donné la petite taille des sous-groupes et les grands écarts-types, les moyennes ne sont ici utilisées que parce qu'elles permettent de bien appréhender les changements survenus. Les relations contraignantes sont finalement analysées selon la nature de la relation que les femmes entretiennent avec elles, puis selon la qualité de la relation, selon qu'elle est négative, positive ou mitigée.

**Tableau 3 : scores de taille, de proportion de confiance, de contrainte et de contrainte dyadique pour les étapes de la relation violente, de la rupture, du suivi en maison d'hébergement et de post-suivi**

	<b>Pendant la relation violente (n=9)</b>	<b>Après la rupture (n=6)</b>	<b>Pendant le suivi en maison d'hébergement (n=15)</b>	<b>Post-suivi (n=15)</b>
<b>Taille</b>	5,89	9,67	13,13	7,86 (n=14)
<b>Proportion de confiance</b>	52,40% (n=7)	77,92% (n=5)	90,64% (n=14)	97,39%
<b>Contrainte</b>	0.55	0.29	0.23	0.33 (n=14)
<b>Contrainte dyadique</b>	0.22	0.06	0.03	0.07

À l'étape de la relation violente, la taille moyenne du réseau des participantes est de 5,89 personnes (Écart type = 5,33). Le plus petit réseau étant de 2 personnes et le plus grand étant de 18 personnes, il y a une grande variation dans la taille du réseau des femmes à cette étape. En moyenne, les participantes font confiance à 52,40% des personnes à qui elles parlent pendant la relation violente (Écart type = 39,15), donc à un peu plus de la moitié d'entre elles. En ce qui a trait à la contrainte, c'est-à-dire la force avec laquelle les réseaux permettent l'accès à différentes alternatives ou, au contraire, enferme les participantes, le résultat moyen est de 0,55 (Écart type = 0,35). Considérant que la contrainte peut varier entre 0 et 1 et qu'elle va parfois au-delà (De Nooy et al., 2005), cette moyenne est modérée. Les gens qui font partie du réseau des participantes à cette étape de leur vie ne se parlent donc ni énormément entre eux, ni très peu. En ce qui a trait aux sources de contrainte plus particulièrement, le score moyen accordé aux plus importantes est de 0,22 (Écart type = 0,21), la plus faible étant de 0,04 et la plus élevée de 0,56. Cette contrainte maximale de 0,56 se retrouve chez deux participantes qui n'étaient, pendant leur relation violente, en contact qu'avec leur conjoint et leur belle-mère. Tel qu'illustré à la Figure 11, les principales sources de contrainte des femmes pendant la relation violente sont les conjoints, suivis de près par les membres de la famille, les membres de la belle-famille, les ami.e.s et les intervenants.

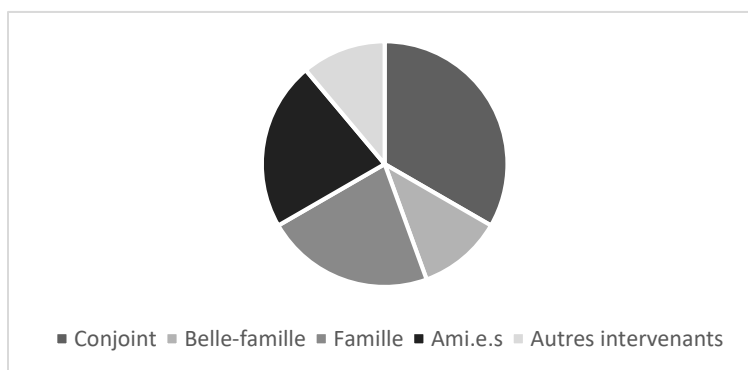
**Figure 11 : localisation des principales sources de contrainte pendant la relation violente**





Pendant l'étape de la rupture, la taille du réseau paraît s'agrandir. Les participantes dévoilent en effet un réseau d'une taille moyenne de 9,67 personnes (Écart type = 5,24), le plus petit réseau étant de trois personnes et le plus grand étant de 16 personnes. Les participantes font confiance à 77,9% des personnes à qui elles parlent (Écart type = 17,07). La contrainte des femmes est alors assez faible, avec un score moyen de 0,29 (Écart type = 0,18). Pendant la rupture, les membres du réseau des femmes se parlent donc peu, permettant aux femmes de contrôler l'information qu'elles donnent et reçoivent. Les relations les plus contraignantes ont un score moyen de 0,06 (Écart type = 0,03). Elles sont distribuées de manière assez égale entre le conjoint violent, la famille, les ami.e.s, la belle-famille et les intervenants (voir Figure 12). En ce qui concerne la qualité des relations contraignantes, le portrait est encore assez sombre, 50% étant mitigées, 33% étant négatives et seulement 17% comme étant positives.

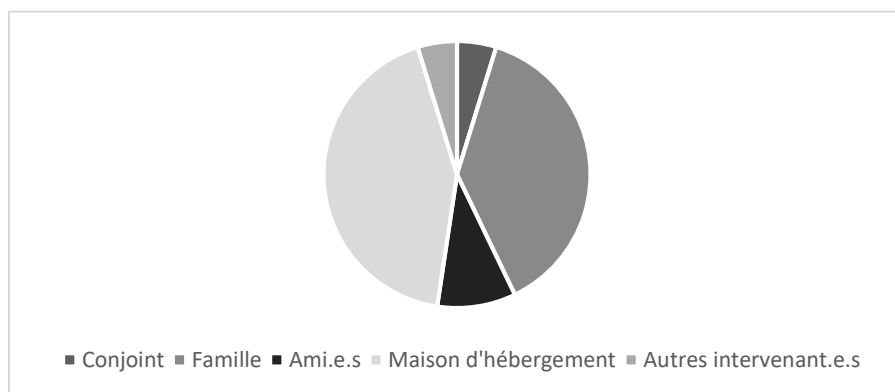
**Figure 12 : localisation des principales sources de contrainte après la rupture**



Durant la période de suivi en maison d'hébergement, la taille des réseaux grandit de manière importante. La période de suivi en maison d'hébergement est ainsi marquée par des réseaux d'une taille moyenne de 13,13 personnes (Écart type = 4,31), le plus petit réseau étant de 8 personnes et le plus grand, de 19,77 personnes. Avec un score moyen de 90,6% (Écart type = 7,72), les participantes font confiance à la quasi-totalité des personnes à qui elles parlent. La contrainte moyenne de 0,23 (Écart type = 0,07) suggère des réseaux dans lesquels il y a peu d'échanges, dans l'ensemble, entre les membres. Pendant le suivi en maison d'hébergement, les relations les plus contraignantes ont des scores moyens de 0,03 (Écart type = 0,01). On les

retrouve majoritairement avec les membres de la famille et les actrices des maisons d'hébergement, résidentes ou intervenantes, bien que des ami.e.s, des conjoints violents et d'autres intervenants puissent être encore présents, mais de manière beaucoup moins prégnante qu'aux étapes précédentes (voir Figure 13). À cette étape, 80% des relations les plus contraignantes sont catégorisées comme étant positives, alors que 13% sont catégorisées comme étant mitigées et que 7% sont catégorisées comme étant négatives.

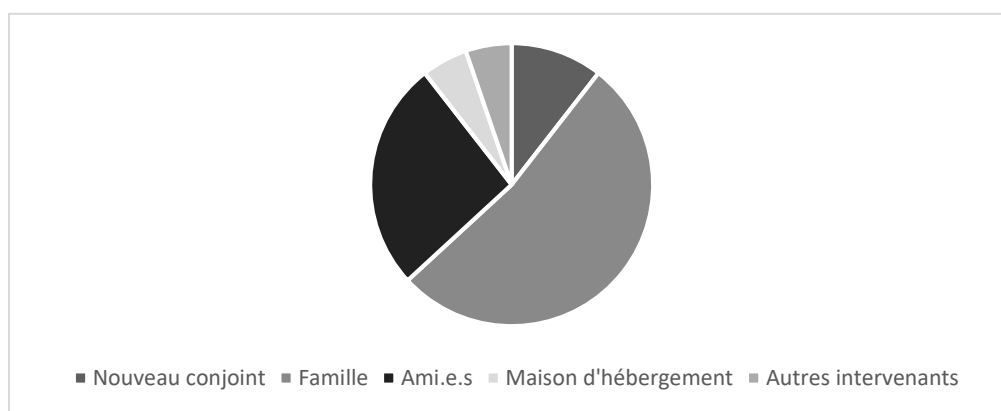
**Figure 13 : localisation des principales sources de contrainte pendant le suivi en maison d'hébergement**



L'étape post-suivi montre quant à elle des réseaux ayant une taille moyenne de 13 personnes (Écart type = 12,78), se rapprochant de ce qui se dessinait au moment du suivi en maison d'hébergement, avec toutefois une amplitude beaucoup plus grande, le réseau le plus petit étant de 2 personnes et le plus grand étant de 88 personnes. Puisque la moyenne est fortement influencée par la grande taille du réseau de Faraa, le calcul a été répété sans elle, celui-ci montrant une moyenne de 7,86 personnes (Écart type = 5,22), le réseau le plus petit étant de 2 et le plus grand étant désormais de 26, néanmoins plus important qu'à l'étape précédente. Encore ici, les participantes rapportent faire confiance à la quasi-totalité des personnes avec qui elles parlent, avec une proportion moyenne de confiance de 97,39% (Écart type = 6,69). La contrainte est relativement faible pendant l'étape post-suivi, avec un score de 0,31 (Écart type = 0,11). Puisque le score de contrainte est très influencé par la taille des réseaux, le score de Faraa a, encore ici, été écarté du calcul de la moyenne, pour donner un résultat de 0,33 (Écart type =

0,08). Le score moyen des principales sources de contrainte, avec ou sans les données de Faraa, est de 0,07 (Écart type = 0,04). Si la majorité des principales sources de contrainte sont des membres de la famille, les ami.e.s en constituent environ le quart, suivi des nouveaux conjoints, des actrices des maisons d'hébergement et des autres intervenants consultés (voir Figure 14). Ces relations contraignantes ont toutes été catégorisées comme étant positives (100%).

**Figure 14 : localisation des principales sources de contrainte après la fin du suivi en maison d'hébergement**



Chaque étape ayant été vue distinctement, elles peuvent maintenant être réunies afin que la dynamique du réseau des femmes victimes de violence conjugale puisse être étudiée.

## 7.2 L'évolution du réseau des femmes victimes de violence conjugale

L'analyse dynamique des quatre étapes traversées par les réseaux relationnels des femmes est divisée en deux parties. La première est dédiée à la structure : il s'agit de saisir l'évolution de la taille, de la contrainte et de la contrainte dyadique à travers les quatre étapes dégagées des entrevues. La deuxième partie s'intéresse quant à elle à la qualité des relations : il s'agit d'analyser l'évolution de la confiance et de la qualité des relations contraignantes à travers le temps. La petite taille de l'échantillon et la très petite taille de certains sous-groupes requièrent une attitude de prudence dans l'interprétation des résultats. Avant tout exploratoires, ces résultats ne peuvent être utilisés pour généraliser. Cette précaution étant posée, les analyses

menées demeurent tout de même appréciables puisqu'elles sont les premières analyses de réseaux à fournir une vision de la transformation du réseau des femmes victimes de violence conjugale à travers le temps. Voyons ce que les données ont à dire.

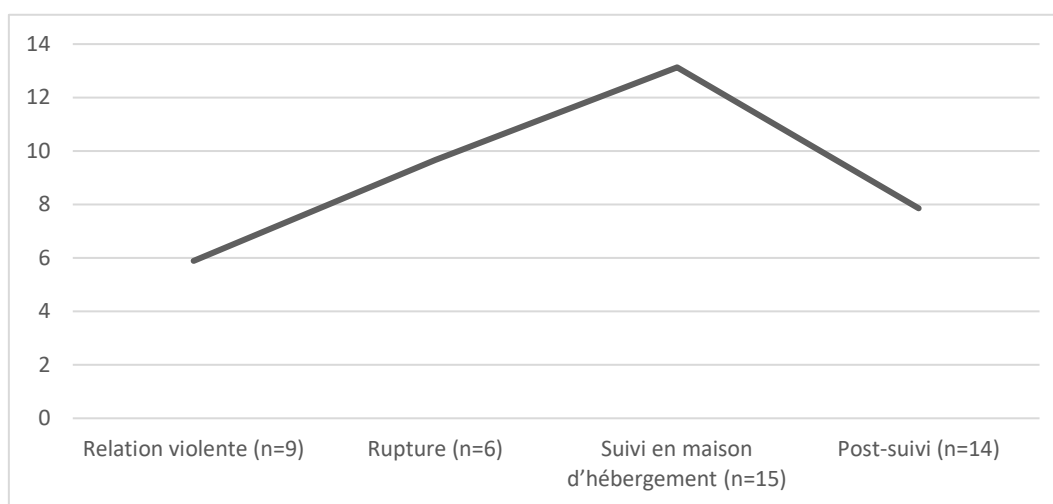
### 7.2.1 L'évolution des réseaux

La Figure 15 présente l'évolution de la taille moyenne du réseau relationnel des participantes à travers les quatre étapes dégagées des entrevues. Une augmentation de la taille peut être constatée à la suite de la rupture et pendant le suivi en maison d'hébergement, suivi d'une diminution pour la période post-suivi. Les tests de différence de moyenne non paramétriques (U de Mann Whitney) montrent cependant des différences de moyenne non significatives entre les étapes « relation violente » et « rupture » (U M-W : 14 ;  $p < 0,12$ ) de même qu'entre les étapes « rupture » et « suivi en maison d'hébergement » (U M-W : 29 ;  $p < 0,21$ ), des résultats qui peuvent être dû à la très petite taille des sous-groupes aux deux premières étapes. La différence de moyenne s'avère cependant significative entre les étapes « relation violente » et « suivi en maison d'hébergement » (U M-W : 18,5 ;  $p < 0,003$ ), de même qu'entre les étapes « suivi en maison d'hébergement » et « post-suivi » (U M-W : 27,5 ;  $p < 0,001$ ).

Les données individuelles soutiennent la validité de ces résultats concernant l'évolution de la taille du réseau des participantes. En effet, la taille du réseau des femmes suit un itinéraire d'augmentation jusqu'au suivi en maison d'hébergement, puis de diminution pour la période post-suivi. Pour les participantes pour qui les données ne sont disponibles que pour deux étapes éloignées (ex. : rupture et post-suivi), les résultats suivent aussi cette tendance : le réseau de Laurie était légèrement plus grand ( $n=8$ ) pendant sa rupture que dans la période post-suivi ( $n=6$ ) ; le réseau de Rose était plus petit pendant sa relation violente ( $n=2$ ) que dans la période post-suivi ( $n=9$ ). Deux participantes présentent des résultats divergents. En effet, Faraa a vu la taille de son réseau exploser pendant la période post-suivi, si bien que les données la concernant ont dû être retirées du calcul de moyenne pour en donner une idée plus juste, puisqu'ils constituaient un cas extrême. De son côté, Carmen avait un réseau plus étoffé ( $n=18$ ) pendant sa relation violente que pendant la période post-suivi ( $n=6$ ). Ce contre-exemple est dû au fait qu'en rompant avec son conjoint violent, elle a dû quitter l'église au sein de laquelle elle

fréquentait un grand nombre de personnes. N'eût été la disparition des fidèles de l'église de son réseau, la différence de taille de celui-ci entre les deux étapes aurait été nulle, ses proches ne faisant pas partie de l'église au temps de sa relation étant au nombre de 6.

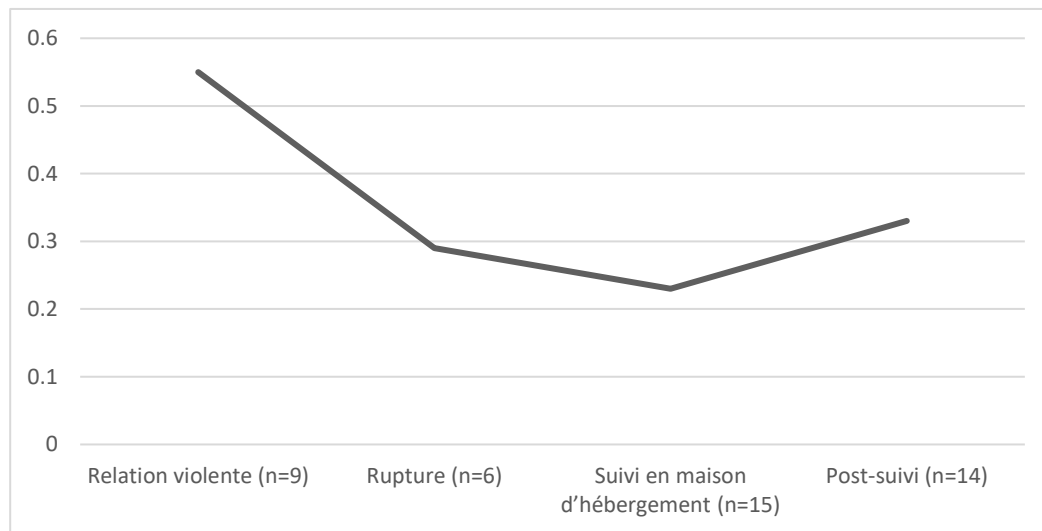
**Figure 15 : évolution de la taille moyenne du réseau des participantes**



La contrainte qui pèse sur les participantes suit une tendance opposée à la taille (voir Figure 16). Elle diminue entre le moment de la relation violente et celui de la rupture, puis entre la rupture et le suivi en maison d'hébergement, ces diminutions s'avérant cependant non significatives d'un point de vue statistique (U M-W : 13,00 ;  $p < 0,1$  et U M-W : 34,00 ;  $p < 0,4$  respectivement). La différence de moyenne entre les étapes de la relation violente et du suivi en maison d'hébergement se révèle à l'inverse significative (U M-W : 19,00 ;  $p < 0,004$ ), tout comme celle entre le suivi et la période post-suivi (U M-W : 38,00 ;  $p < 0,003$ ). En d'autres termes, tandis que la taille du réseau des participantes augmente, leur contrainte diminue. Cette relation entre les deux variables peut être expliquée par le fait que la mesure de contrainte est fortement influencée par la taille du réseau : plus un réseau est de grande taille, moins les personnes qui le composent sont susceptibles de se parler. Cette remarque mathématique est cependant insignifiante pour les femmes qui, concrètement, passent à travers une relation violente et les étapes qui s'ensuivent : l'élargissement de leur réseau vient, de fait, avec une plus faible redondance relationnelle, donc avec des relations susceptibles de leur apporter des options plus diversifiées.

Les résultats individuels suivent, encore ici, les tendances dégagées de l'agrégation des réseaux reconstitués. La contrainte de Josée diminue grandement entre la relation violente et la rupture. Lorsque le suivi en maison d'hébergement est considéré, la contrainte de Jeanne, de Jannie, de Nathalie, de Claire, de Sara, de Josée et de Faraa a suivi une tendance similaire, diminuant dans tous les cas. En ce qui a trait au passage de la résidence au post-suivi, une augmentation de la contrainte est observée pour Marie-Ève, Solange et Carmen. Deux cas contraires sont par ailleurs identifiés : plutôt que d'augmenter dans le post-suivi, la contrainte de Faraa diminue. Entre sa relation violente et le post-suivi, la contrainte de Carmen pour sa part augmente plutôt que de diminuer, un résultat à nouveau expliqué par la présence des fidèles de l'église dans son réseau au temps de la relation violente.

**Figure 16 : évolution de la contrainte moyenne**

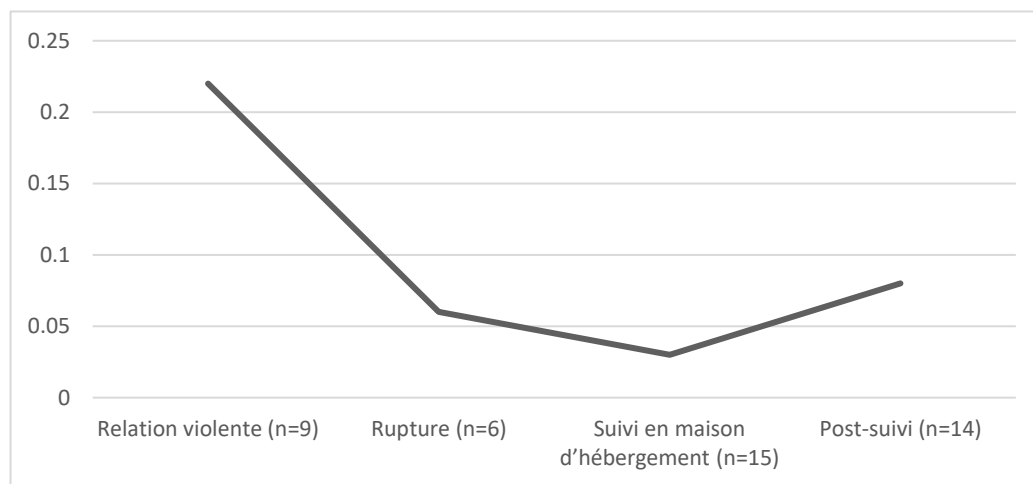


La force de la contrainte dyadique suit la même tendance que la contrainte globale : au fur et à mesure que les femmes ont accès à davantage de relations non redondantes, leurs relations redondantes sont de moins en moins fortes (voir Figure 17) et sont donc susceptibles d'avoir de moins en moins de pouvoir sur elles. Les femmes deviennent donc, graduellement, davantage libres de répondre, ou non, aux demandes de leurs sources de contrainte (Burt, 1992 ; 2005). Encore ici, les différences de moyenne s'avèrent non significatives entre le moment de la relation violente et la rupture ( $U\ M-W : 12.50 ; p < 0,09$ ). Elles se révèlent significatives entre la

rupture et le suivi en maison d'hébergement (U M-W : 16.50 ;  $p < 0,02$ ), de même qu'entre le suivi en maison d'hébergement et le post suivi (U M-W : 14.00 ;  $p < 0,000$ ). Globalement, entre la phase de la relation violente et le post suivi, la différence dans la force moyenne de la contrainte n'est pas significative (U M-W : 35.00 ;  $p < 0,08$ ). La raideur de la pente entre la première et la deuxième étape suggère cependant qu'un sous-groupe de plus grande taille aurait pu produire des résultats significatifs entre les moments de la relation violente et de la rupture, de même qu'entre la relation violente et le post suivi.

Les tendances dégagées de l'agrégation des réseaux reconstitués se retrouvent encore ici dans l'analyse des trajectoires individuelles. Les exemples seraient les mêmes qu'à la section précédente portant sur la contrainte ; ils ne seront pas répétés. Les cas contraires sont aussi les mêmes que pour l'évolution de la contrainte globale : la contrainte dyadique diminue plutôt qu'augmenter entre le suivi et le post-suivi dans le réseau de Faraa, et elle diminue plutôt qu'augmenter entre la relation violente et le post-suivi dans le réseau de Carmen. Encore ici, la présence de l'église dans la vie de Carmen et la grande taille du réseau de Faraa à l'étape post-suivi explique ces distinctions.

**Figure 17 : évolution de la contrainte dyadique**



Il importe maintenant de se demander ce que représentent ces variations concrètement dans la vie des femmes victimes de violence conjugale. En rompant avec leur conjoint violent, les

femmes augmentent la taille de leur réseau et diminuent la contrainte qui pèse sur elles, leur permettant potentiellement d'avoir accès à plus d'options et à des options plus diversifiées. Pour celles qui, comme Josée, Sara et Rose, étaient complètement coupées de leurs proches pendant la relation violente, la rupture permet d'envisager et de mettre en action une reprise de contact. Quant à celles qui sont demeurées en contact avec leurs proches pendant leur relation violente, la rupture leur permet d'investir leur temps et leur énergie dans des relations supplémentaires, comme Jennifer, qui a entamé, après sa rupture, une collaboration avec son oncle pour l'élaboration de son dossier pour la garde des enfants. Josée a, quant à elle, élargi son réseau et diminué sa contrainte en renouant avec des ami.e.s d'une part et en développant une relation avec la tante de son ex-conjoint d'autre part.

Lorsque les femmes font appel à une maison d'hébergement, elles augmentent encore la taille de leur réseau et diminuent d'autant la contrainte qui pèse sur elles, se positionnant de sorte à avoir accès à de plus en plus d'options et à des options de plus en plus diversifiées. En outre, les femmes trouvent dans ce lieu une vision de la violence conjugale potentiellement différente de celle à laquelle elles avaient accès avec leurs proches. Pour certaines, comme Claire, Sara et Faraa, il n'y a d'ailleurs pas de rupture sans maison d'hébergement : elle en dépend. Pour d'autres, le recours à une maison d'hébergement n'est pas synonyme de rupture et pour d'autres encore, la maison d'hébergement succède à nombre de tentatives pour s'éloigner du conjoint violent de manière autonome.

La fin du suivi en maison d'hébergement marque une diminution de la taille du réseau des femmes, de même qu'une augmentation de leur contrainte. C'est le retour à un réseau semblable, structurellement parlant, à celui qu'elles avaient à l'étape de la rupture : les femmes ont accès à moins de diversité au sein de leurs relations, celles-ci étant de nouveau redondantes. Il ne s'agit cependant pas d'un retour à la case départ, comme en témoigne le changement dans la qualité des relations.



## 7.2.2 L'évolution de la qualité des relations

Alors que la taille de leur réseau augmente et que la contrainte qui pèse sur elles diminue, les participantes accordent leur confiance à une proportion de plus en plus élevée de personnes (voir Figure 18). Cette augmentation se révèle statistiquement non significative entre la relation violente et la rupture (U M-W : 10.50 ;  $p < 0,25$ ) de même qu'entre la rupture et le suivi en maison d'hébergement (U M-W : 18.00 ;  $p < 0,11$ ). Elle est par contre statistiquement significative entre le suivi et le post-suivi (U M-W : 49.00 ;  $p < 0,007$ ). Le fait que la pente entre les premières étapes soit plus abrupte que celle entre les dernières étapes suggère qu'une plus grande puissance statistique aurait rendu significative la différence de moyenne entre toutes les étapes. Dans tous les cas, l'augmentation de la proportion de confiance dans les relations entre le moment où se vit la relation violente et le post-suivi est significative (U M-W : 10.50 ;  $p < 0,001$ ).

**Figure 18 : évolution de la proportion de confiance**



La proportion de confiance dans ses relations augmente donc au fil du passage des femmes à travers les différentes étapes analysées dans cette thèse. Mais comment évoluent les relations qu'elles entretiennent avec les personnes les plus susceptibles de les contraindre ? Les principales sources de contrainte sont les personnes avec qui les femmes sont les plus investies

directement et indirectement : en plus de constituer une large part des relations directes des femmes, ces personnes sont liées avec une large proportion de leurs autres relations (Burt, 1992).

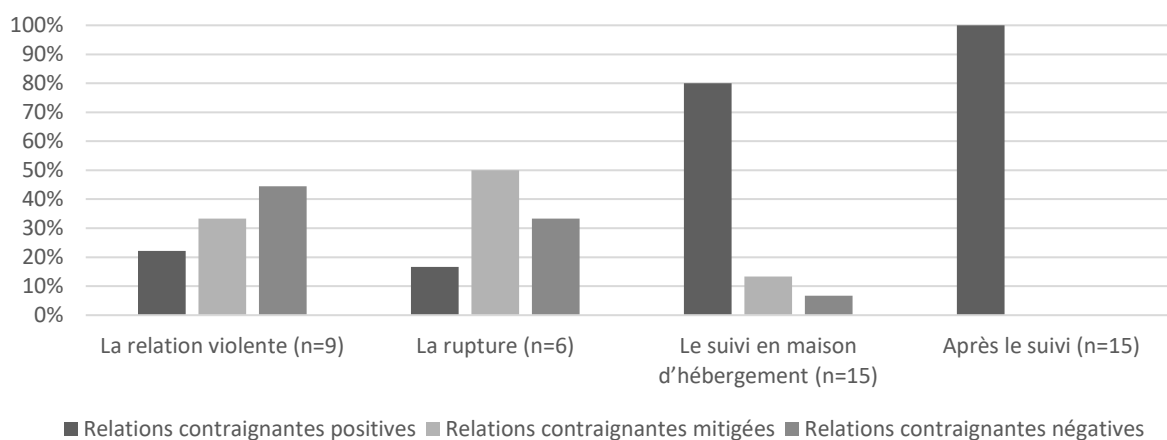
Compte tenu de l'importance des cliques discutée au chapitre précédent, cette analyse est particulièrement importante. À partir de l'analyse de chaque étape réalisée à la section précédente, il est possible de constater la place de moins en moins importante occupée par le conjoint violent : alors qu'il domine les réseaux de près de la moitié des femmes pendant la relation violente, il prend du recul après la rupture, jusqu'à devenir marginal pendant le suivi en maison d'hébergement et à complètement disparaître après le suivi. La diminution de la contrainte exercée par le conjoint se confirme par l'évolution de son score individuel moyen, qui passe de 0,25 (Écart type = 0,33) à 0,02 (Écart type = 0,03) entre les deux premières étapes, puis devient presque nul aux troisième et quatrième étapes, avec des scores moyens de 0,005 (Écart type = 0,009) et 0,003 (Écart type = 0,08) respectivement. Bien sûr, il importe de préciser que le fait que le conjoint violent ne constitue plus la source principale de contrainte n'implique pas qu'il soit complètement écarté de la vie des femmes ou qu'il ne fasse plus de tort : une violence post-séparation peut avoir lieu malgré la diminution de l'importance de l'agresseur dans le réseau des femmes. Néanmoins, le passage des femmes en maison d'hébergement fait en sorte qu'il ne domine plus leur réseau. À l'instar du conjoint violent, la belle-famille ne constitue la principale source de contrainte d'aucune femme après la rupture. La famille de la femme prend quant à elle une place grandissante à travers le passage en maison d'hébergement et le post-suivi. Les intervenantes et les résidentes des maisons d'hébergement apparaissent en tant que principale source de contrainte à partir du début du suivi, mais leur importance devient secondaire après la fin de celui-ci, même si certaines femmes conservent des liens avec les maisons d'hébergement. La place des ami.e.s se fait, quant à elle, relativement stable à travers les étapes. Il est par ailleurs assez intéressant de constater l'apparition, après le suivi en maison d'hébergement, des nouveaux conjoints à titre de principale source de contrainte.

La localisation des principales sources de contraintes permet d'envisager un réseau de plus en plus positif pour les femmes, au fur et à mesure de leur passage à travers les quatre étapes dégagées. En effet, l'effacement graduel de l'agresseur est, en soi, un gage d'amélioration, considérant que ses actions constituent des entraves majeures à l'autonomie des femmes (voir

chapitre 5). Pour d'autres membres du réseau des femmes, leur fluctuation en tant que principale source de contrainte est cependant plus difficile à évaluer. Qu'en est-il, par exemple, des membres de la famille ? La Figure 19 présente l'évolution de la qualité des relations les plus contraignantes pour les participantes à l'étude. On constate que les relations contraignantes négatives vont en diminuant à travers le passage des étapes de rupture et de suivi en maison d'hébergement. Les relations contraignantes mitigées montrent quant à elles une légère hausse pendant la rupture, suivie d'une baisse lors du suivi en maison d'hébergement.

En somme, le suivi en maison d'hébergement marque l'affaiblissement des relations contraignantes négatives et mitigées, qui sont alors remplacées par des relations positives qui, telles que vues précédemment (Figure 13), ont surtout lieu avec la famille et les personnes présentes en maison d'hébergement. Les relations entre résidentes ne doivent cependant pas être idéalisées : elles ne sont pas toujours empreintes de confiance ni exemptes de conflits. La fin du suivi en maison d'hébergement marque enfin la fin des relations négatives et mitigées. Ainsi, après leur passage en maison d'hébergement, les femmes ne s'investissent fortement que dans des relations à l'égard desquelles elles sont optimistes.

**Figure 19 : évolution de la qualité des relations avec les principales sources de contrainte**

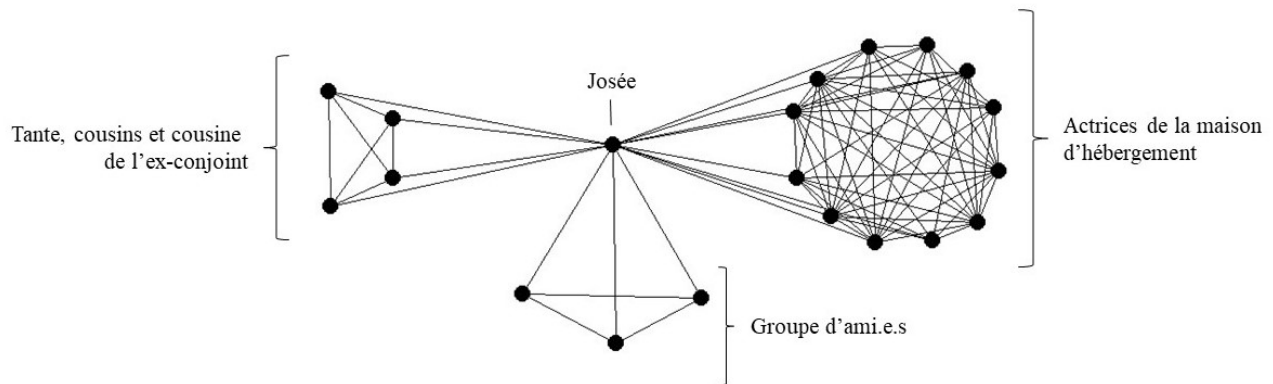


### 7.3 La place des maisons d'hébergement dans le réseau des femmes victimes de violence conjugale

Les sections précédentes ont permis de poser que les maisons d'hébergement permettent ordinairement aux femmes qui les fréquentent d'augmenter la taille de leur réseau et de diminuer la contrainte globale et dyadique qui pèsent sur elles, suggérant une ouverture à une plus grande diversité d'options. En chemin, les relations qu'elles entretiennent deviennent plus souvent marquées par la confiance et leurs relations les plus contraignantes deviennent plus souvent positives. Les données permettent d'envisager une certaine pérennité des effets de l'intervention en maison d'hébergement : alors que la taille du réseau des femmes diminue dans la période post-suivi et que leur contrainte augmente, la confiance continue de prévaloir dans les relations et les femmes continuent d'investir dans des relations contraignantes positives. Ceci dit, il est possible d'approfondir la compréhension de la place spécifique des maisons d'hébergement à l'intérieur du réseau des femmes rencontrées et de discuter du développement de pratiques d'intervention centrées sur les réseaux tenant compte des constatations survenues dans le cadre de cette thèse.

Pour ce faire, il est utile de débiter par l'observation d'un sociogramme choisi pour ses mesures correspondant sensiblement à la moyenne des mesures de taille, de proportion de confiance, de contrainte et de contrainte dyadique des femmes au moment de leur suivi en maison d'hébergement (voir Figure 20). Dans le cas présent, la clique située à droite de l'image représente les actrices de la maison d'hébergement (intervenantes et résidentes), celle au bas de l'image représente un petit groupe d'am.e.s. La clique située à gauche de l'image représente des membres de l'ancienne belle-famille de Josée qui, depuis qu'ils ont été témoins d'un épisode de violence, lui offrent leur soutien, bien qu'ils soient toujours en lien avec l'ex-conjoint et, indirectement, avec la mère de celui-ci.

**Figure 20 : la place des maisons d'hébergement au sein du réseau des femmes**



Le recours au sociogramme permet d'envisager la diversité des lieux relationnels disponibles dans le réseau des femmes lorsqu'elles sont suivies en maison d'hébergement. Chacune des cliques est un lieu dans lequel la principale concernée, ici Josée, a accès à des façons différentes d'envisager diverses thématiques telles la violence conjugale, son propre avenir et sa capacité à le façonner. Au sein de la maison d'hébergement où séjourne Josée, la violence conjugale est définie comme une violence faite aux femmes et, par extension, comme une problématique sociale. Les femmes y sont encouragées à prendre leurs propres décisions et sont aidées à faire des choix éclairés. À cet effet, de l'information leur est donnée en ce qui concerne la dynamique de violence conjugale, les démarches légales, leurs options en ce qui a trait à leurs revenus, entre autres exemples. Des messages d'espoir se transmettent aussi d'une résidente à l'autre, les plus anciennes soulignant souvent aux nouvelles être passées par les mêmes étapes qu'elles et, aujourd'hui, voir la lumière au bout du tunnel. En ce qui a trait aux groupes d'amie.s et à la famille, l'information qui y circule et l'attitude qui y prévaut à l'égard des femmes et de la violence conjugale varient d'un groupe à l'autre. Dans le cas de Josée, ses trois amie.s sont à l'écoute en ce qui concerne sa relation violente, mais puisqu'ils consomment en quantité des substances psychoactives, elle considère qu'ils n'ont pas qu'une influence positive. Quant à la tante et aux cousins et cousine de l'ex-conjoint, ils lui auraient dit, après avoir été témoin d'un épisode de violence, qu'ils seraient toujours là pour elle « à condition que ce soit pour aller vers

le meilleur ». Josée rapporte, en entrevue, que cette implication conditionnelle constitue, pour elle, une source de motivation.

L'exercice effectué à partir du réseau de Josée pourrait être répété avec l'ensemble des femmes, qui vont chercher, dans différentes cliques, des informations et des visions différentes. D'autres participantes rapportent des attitudes fortement hétérogènes d'une clique à l'autre et d'une personne à l'autre à l'intérieur de leur réseau social. Parmi les participantes à notre étude, certaines mentionnent avoir été confrontées à des injonctions à retourner auprès du conjoint violent, d'autres mentionnent plutôt le désir des proches de les voir rompre. Les femmes ne contrôlent donc pas ce qui se passe au sein des cliques présentes dans leur réseau, les communications y circulant de manière trop fluide pour qu'elles puissent les restreindre ou les orienter efficacement. Elles sont toutefois en contrôle de ce qui circule entre les cliques et, surtout, de la manière avec laquelle elles choisissent d'utiliser ce qu'elles peuvent aller chercher au sein de chacune. Quitter l'agresseur et aller vers les maisons d'hébergement permet aux femmes de se hisser en position de courtières entre leurs proches et la maison d'hébergement.

La Figure 20 permet aussi d'illustrer une constante à travers le réseau de toutes les femmes rencontrées : il n'y a pas de relations entre les proches et les maisons d'hébergement. Bien que les maisons d'hébergement offrent des services d'intervention téléphonique aux proches, ces services répondent généralement aux appels provenant de la communauté générale et pas spécifiquement aux besoins des proches des femmes qu'elles suivent. Cette configuration permet certes aux femmes une certaine autonomie structurelle par rapport à celle qu'elles auraient s'il y avait systématiquement des liens entre leurs proches et la maison qui les suit et les soutient, mais on peut se demander si de tels liens pourraient être pertinents dans certaines conditions ou situations ? Et si oui, quelles seraient ces conditions ou situations ?

C'est ce qu'estiment les intervenantes d'une maison d'hébergement en région rurale, rencontrées d'abord informellement pendant la période d'entrevues individuelles auprès des femmes, puis formellement dans une entrevue de groupe qui rassemblait des participantes à la recherche, une intervenante de la maison d'hébergement et sa directrice. Au cours de cette rencontre, les intervenantes se sont montrées ouvertes à l'idée d'intervenir auprès des proches

des femmes qu'elles accompagnent, soulignant qu'elles le font à l'occasion, lorsque la demande vient des femmes ou que l'offrir semble pertinent dans le cadre du suivi :

*Directrice : On lui dit que c'est quelque chose qu'on peut faire. Quand dans l'échange ça ressort, que « les enfants sont grands, ça jamais paru ce qu'on vivait, ils me jugent parce qu'ils comprennent pas ce qui se passe, y sentent de quoi, mais ils comprennent pas », on le propose.*

*Intervieweuse : Fait que si dans le suivi vous sentez que ça peut être pertinent de le proposer, vous le proposez. C'est elle qui décide.*

*Directrice : C'est justement. On ne le publicise pas, mais on est à le réfléchir et à répondre aux besoins quand y a un besoin.*

La directrice s'est d'ailleurs montrée ouverte à développer plus amplement cette pratique lorsqu'une femme, appelée à se prononcer sur le sujet, a répondu qu'elle aurait pu être intéressée à en bénéficier pendant son propre suivi :

*Christine : Moi je trouve que ça aurait pu être bien. Ça aurait pu aider. Je savais pas que c'était disponible.*

*Directrice : C'est parce que c'est pas systématisé. C'est quand ça arrive... Mais quand j'entends ça, je me dis que ça pourrait être un peu plus systématisé. Puis c'est pas obligé d'être toujours en personne, ça peut être de faire un appel, y a des façons. (...)Moi je pense qu'il y a de quoi à bonifier, à développer. On est dans cette ère-là.*

Ainsi, l'intervention directe auprès des proches peut être pertinente non seulement pour les proches de femmes inconnues de la maison d'hébergement, mais aussi de celles qui y sont suivies. L'offre de ce service pourrait même être systématique et ce serait alors aux femmes elles-mêmes de choisir si elles sont intéressées à ce qu'il y ait des contacts entre leurs intervenantes et leurs proches. Elles devraient par ailleurs être maîtresses de l'étendue et des limites de l'intervention auprès de leurs proches :

*Intervenante : On parlera jamais de la situation d'une femme, on va parler de la violence conjugale en général, de ce que ça fait vivre aux proches, de l'impuissance et tout ça.*

*Directrice : Sauf si elle veut.*

Intervenante : *Oui oui, absolument.*

Directrice : *Si elle veut pas et que sa famille appelle, on va dire à la famille « on peut vous expliquer c'est quoi la dynamique, mais on ne vous parlera jamais de votre fille ». Et suite à ça, on va quand même dire à la femme « on vient de parler à ta mère, mais on n'a pas nommé toi, on a parlé de la problématique ». Parce qu'on veut toujours être au clair pour pas qu'ils disent « je lui ai parlé à l'intervenante puis elle me l'a dit elle ». (...) Tout se fait en transparence et avec les femmes. S'il se faisait quelque chose, en premier lieu elle nous donne le mandat, mais après, c'est sûr qu'on va revenir, on laisserait jamais ça dans le flou.*

Les avantages créés par l'intervention auprès des proches des femmes suivies en maison d'hébergement sont susceptibles d'être nombreux et importants. D'un côté, les intervenantes peuvent contribuer à outiller les proches des femmes qui choisissent de rester avec le conjoint afin qu'ils sachent agir d'une manière susceptible de leur permettre de demeurer présents à long terme :

Directrice : *la première chose qu'on propose c'est « maintenez le lien, mais si vous êtes pour être comme ça, éloignez-vous le temps que ça se conclut ». « Oui c'est vrai qu'y a changé » ou « non c'est pas vrai puis je suis prête à repartir. »*

Intervieweuse : *mieux vaut s'éloigner pour un temps...*

Directrice : *...que de faire des dégâts ou que de briser la relation. Puis moi j'irais jusqu'à dire : « dites-lui que parce que vous l'aimez, vous vous tassez ».*

(...)

Directrice : *on leur dit de ne pas parler contre le conjoint. On leur dit « parlez pas contre le conjoint, ça les aide pas, même que ça pourrait les éloigner de vous. Puis ça se peut qu'elle retourne parce que souvent c'est le conjoint qui essaie de la ramener par ses stratégies. Si elle se sent abandonnée, elle va s'éloigner parce qu'elle va croire qu'il est sincère. »*

En plus d'outiller les proches quant aux attitudes à adopter, l'intervention auprès d'eux peut aussi leur permettre de mieux comprendre la problématique et, par le fait même, la femme :

Directrice : *Parce que là ça fait 3 fois qu'elle le laisse puis qu'elle revient, il est tout mêlé lui là. La mère puis le père de la femme trouvent à plaindre lui, mais quand on explique... La dernière fois, (une intervenante) avait rencontré les parents avec une intervenante du CLSC. Les parents pleuraient à la fin de ne pas avoir su. Mais ils*



*savaient pas! Ils avaient jugé beaucoup leur fille, parce que c'est vrai qu'elle avait l'air d'avoir changé d'idée bien souvent.*

*Intervenante : Parfois, c'est difficile de comprendre qu'elle est retournée avec le conjoint.*

*Directrice : Jusqu'à tant qu'on leur explique le cycle, qu'on leur explique que c'est normal. Surtout s'ils ont forcé un peu la volonté de la femme de quitter rapidement.*

*Intervenante : Ça peut être ses parents qui comprennent pas puis qu'y ont besoin de savoir quoi faire, comment aider puis de comprendre mieux. (...) C'est déjà arrivé que ce soit la sœur qui vienne.*

*Directrice : Elle a 70 ans et elle veut qu'on rencontre ses grands enfants qui comprennent pas qu'elle vienne de laisser leur père, on pourrait faire une rencontre ici avec eux ou au CLSC.*

L'intervention auprès des proches permettrait donc d'outiller et de soutenir les proches afin qu'ils puissent, à leur tour, mieux soutenir les femmes. D'un autre côté, une telle intervention pourrait permettre aux intervenantes d'aider les proches à demeurer eux-mêmes en sécurité physique et émotionnelle. Après la rupture de Sara, ses parents se faisaient appeler par l'agresseur et sa mère. En rencontre de rétroaction, la sécurité de sa famille a fait l'objet de discussion, l'intervenante trouvant important de valider s'ils se sentaient, selon elle, en sécurité. Sara était d'avis que oui, mais dans le cas contraire, il aurait pu être souhaitable qu'ils entrent en contact avec une maison d'hébergement afin de recevoir du soutien. L'aide aux proches aurait aussi pu servir à la famille de Linda qui, tentant de l'accompagner à la Cour, a été envahie par la violence des propos de la famille de l'agresseur et a fini par ne plus vouloir aider.

Le développement d'une intervention auprès des proches des femmes suivies en maison d'hébergement, si tant est qu'elle soit systématiquement offerte à toutes les femmes suivies en maison d'hébergement, nécessiterait cependant un considérable investissement de temps de la part des intervenantes. Dans un contexte où elles sont déjà, souvent, débordées par l'ampleur de leurs tâches actuelles, il y a lieu de se questionner sur le réalisme de l'idée.

La directrice souligne effectivement qu'il pourrait alors être pertinent d'envisager embaucher une intervenante supplémentaire :

Directrice : *Mais éventuellement, pour le systématiser et l'offrir, ça se peut que ça pourrait demander une intervenante de plus.*

Selon elle, il ne serait toutefois pas nécessaire que cette intervenante soit spécialisée dans l'intervention de réseaux. Au contraire, soutient-elle, intégrer la notion de réseaux serait nourrissant pour l'ensemble des intervenantes régulières :

Intervieweuse : *D'avoir une intervenante réseau, un peu comme y a des intervenantes jeunesse, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être pertinent?*

Directrice : *Ça se pourrait, mais nous, oui on a des intervenantes jeunesse, mais les autres font de tout. Donc feraient aussi le réseau. Parce que c'est nourrissant. C'est nourrissant, ça fait du bien de savoir que les parents s'inquiètent ou auraient revictimisé. De garder toutes les dimensions vives et présentes dans l'intervention. Parce que si on sait ça, ça veut dire que quand on rencontre une femme, si elle ne nous parle pas que sa famille est revictimisante, on va y aller à la pêche. Si on n'y va jamais, on n'a pas conscience et on peut passer à côté.*

L'intégration de la composante « réseaux » dans le cadre du suivi en maison d'hébergement permettrait donc non seulement aux femmes de bénéficier des avantages créés par les nouveaux liens qui se tissent, elle pourrait aussi créer des avantages pour les intervenantes qui se retrouveraient nourries dans leur intervention.

## 7.4 Conclusions du chapitre

En adoptant un regard dynamique sur le réseau des participantes à notre étude, ce chapitre a permis de voir leur évolution à travers quatre étapes, à savoir 1) la relation violente, 2) la rupture, 3) le suivi en maison d'hébergement et 4) la période post-suivi. Les analyses effectuées ont permis de constater qu'à travers leur décision de rompre et d'amorcer un suivi en maison d'hébergement, les femmes font d'abord diminuer la contrainte qui pèse sur elles au sein de leur réseau, pour ensuite se reconstruire un réseau contraignant, mais positif. Les étapes analysées dans ce chapitre peuvent être revues à la lumière des actions étudiées dans les trois chapitres précédents, permettant de poser un certain nombre de pistes interprétatives concernant les mécanismes par lesquels le réseau des femmes évolue.

Au temps de la relation violente, la violence exercée par le conjoint, particulièrement les violences sociale et économique, contribue à construire la forte contrainte qui pèse sur les femmes, de même que leurs relations contraignantes négatives : les femmes sont en lien avec des personnes de plus en plus rares, de moins en moins issues de groupes diversifiés et de plus en plus sélectionnées par le conjoint. En contrepartie, la forte contrainte et les relations négatives et mitigées avec les relations contraignantes permettent aux agresseurs de maintenir leur domination sur la femme et la relation, celle-ci n'ayant aucun accès à des visions et des options différentes. La forte contrainte et les relations négatives lors de la relation violente peuvent aussi se construire à partir de la colère, des menaces et des doutes exprimés par les proches, ces actions amenant les femmes à développer des attentes négatives à leur égard et à les éliminer de leurs sources d'aide potentielles. C'est un cercle vicieux de contrainte qui se dessine : la violence engendre la contrainte structurelle, la contrainte structurelle engendre des comportements de contrôle, les comportements de contrôle engendrent la méfiance des femmes et la méfiance des femmes engendre l'élimination d'options, donc encore plus de contrainte. Certaines personnes agissent cependant de manière à respecter leur rythme et leurs choix pendant la relation conjugale violente, permettant ainsi à des relations positives de perdurer et de créer chez les femmes des attentes suffisamment positives pour qu'elles aillent chercher du soutien émotionnel. À cette étape de leur vie, les femmes s'efforcent par ailleurs de résister à la contrainte en tentant de maintenir leurs relations les plus importantes, soit, généralement, celles qu'elles entretiennent avec leur famille et certain.e.s ami.e.s.

Les réseaux des femmes qui ont choisi de rompre, mais n'ont pas encore amorcé de suivi en maison d'hébergement présentent une contrainte moindre que celle observée au temps de la relation violente. Ce développement pourrait être associé à un meilleur accès à des opportunités et, conséquemment, à une plus grande autonomie. Les relations contraignantes qui perdurent alors étant toutefois principalement négatives ou mitigées, il est possible de croire que les femmes qui ont rompu sans aide d'une maison d'hébergement ne sont pas tout à fait autonomes au sens d'Oshana (2008), c'est-à-dire que leurs relations ne les encouragent peut être pas à choisir librement les options qui leur conviennent. De fait, les membres du réseau des femmes peuvent réagir à la rupture en prenant parti pour le conjoint ou, à tout le moins, contre les femmes, cette réaction ayant été identifiée chez les membres de la belle-famille, de la famille et

des groupes d'am.e.s des femmes. Ces personnes réagissent fortement et tentent, dans certains cas, d'amener les femmes à faire ce qu'elles croient qu'elles devraient faire (ex. retourner avec le conjoint). En conséquence, elles font en sorte que les femmes développent des attentes négatives à leur égard et prennent leurs décisions à venir sans elles.

Avec le début du suivi en maison d'hébergement, la contrainte diminue encore, et les relations contraignantes deviennent majoritairement positives. Les femmes ont alors non seulement accès à des options plus diversifiées, elles sont libres d'aller puiser là où elles croient que leurs besoins peuvent être comblés : ce sera tantôt dans la maison d'hébergement, tantôt encore dans la famille ou dans des cercles d'am.e.s. L'homophilie qui se crée en maison d'hébergement par le regroupement momentané de femmes vivant toutes des difficultés semblables devient source d'appui. Les intervenantes et les résidentes comprennent la complexité de la problématique et, ainsi, agissent dans le respect des choix et du rythme des femmes, en les appuyant et en les aidant. Ces personnes, bien qu'elles forment une clique, débutent fraîchement leur relation avec les femmes et ont, conséquemment, moins d'attentes à leur égard, si ce n'est des attentes concernant le respect des règles de la maison. Cette étape marque donc un retour à des relations contraignantes, mais celles-ci, contrairement à celles connues au temps de la relation, sont considérées positives par les femmes.

Les effets de l'intervention ont une certaine pérennité puisque le réseau des femmes est, pour la période post-suivi, dominé par des relations positives. Les analyses qualitatives réalisées dans les précédents chapitres permettent de croire que les décisions des femmes en ce qui a trait à leur réseau répondent à leurs attentes à l'égard des actions d'autrui qui, quant à elles, reposent sur leurs expériences passées. Elles peuvent certes vouloir contrôler l'information qui circule dans leur réseau (Katerndalh et al., 2013), mais cette volonté semble répondre à un besoin fondamental d'autonomie et à l'expérience d'un contrôle excessif exercé à leur endroit. Les relations qu'elles conservent sont celles qui leur permettent de préserver un contrôle sur leur vie. La contrainte augmente néanmoins pour la période post-suivi. Cette augmentation, même associée à des relations contraignantes positives, demeure préoccupante, puisqu'elle implique que les femmes ont accès à des relations et à des options aussi peu diversifiées qu'au temps de leur rupture. Elles sont alors plus susceptibles d'être forcées à répondre aux demandes de leurs

sources de contrainte, leur laissant à elles moins de marge de manœuvre dans des moments où elles voudraient agir d'une manière qui diffère des attentes de leurs proches à leur égard. Les nouveaux conjoints apparaissent d'ailleurs dans cette dynamique en tant que principale source de contrainte, ce qui peut être une bonne nouvelle si ceux-ci ne sont pas violents. Mais puisque la violence ne débute souvent pas dans les premiers moments de la relation, leur apparition peut aussi être associée à une nouvelle vulnérabilité des femmes face à leur partenaire amoureux. Si celui-ci se révèle violent et contrôlant, il se trouve dans un contexte idéal pour se hisser en position de domination sur sa partenaire, celle-ci n'ayant désormais, à nouveau, accès qu'à des options peu diversifiées pour continuer à choisir et à agir en cas de problème.

## Conclusions

La thèse visait principalement à comprendre le processus d'autonomisation des femmes victimes de violence conjugale tel qu'il se produit dans leurs relations. Théoriquement, elle a permis de poser que l'autonomie des femmes se développe à travers la diminution de la contrainte structurelle qui pèse sur elles, combinée à une amélioration de leurs attentes à l'égard des membres de leur réseau. Empiriquement, il a été possible d'observer que la rupture et le passage des femmes en maison d'hébergement leur permettent de devenir plus autonomes au sein de leurs relations, mais qu'un défi de taille guette les femmes à leur départ des maisons d'hébergement, soit celui du manque de diversité dans les options disponibles.

Ce résultat doit être compris en gardant en tête un constat majeur, celui selon lequel les femmes s'ajustent et exercent leur autonomie en fonction de leur contexte relationnel. Même lorsqu'elles n'ont que peu d'options autour d'elles, elles agissent et tentent de contrôler les quelques éléments sur lesquels elles ont un contrôle et de sorte à préserver le peu d'autonomie qu'il leur

reste. Puis, au fur et à mesure que leur autonomie relationnelle se développe, les femmes, libres de choisir et agir dans un contexte riche en opportunités, reprennent le contrôle sur leur vie.

Le développement d'un réseau offrant une liberté de saisir une diversité d'options à *long terme* passe ainsi par le développement de la capacité des femmes à établir des contacts dans différentes sphères relationnelles qui ne sont pas liées entre elles. Burt (2005, p. 108) souligne bien les risques associés au fait de n'être associé qu'à un seul groupe, celui-ci devenant alors la seule source de définition identitaire : « A person affiliated with only one group – for example, their family, a team, or a neighborhood – has only one reputation, which must necessarily be their social identity. Lose the group and you lose your identity. » Les femmes qui évoluent dans un réseau constitué d'un seul groupe – un réseau contraignant dans lequel les contacts sont redondants – sont plus sujettes à voir leur identité menacée par un désaccord au sujet de ce qu'elles devraient penser ou faire. Ce faisant, elles sont plus dépendantes de leurs sources de contraintes, non seulement pour avoir accès à des ressources, mais aussi pour être libres d'exister pleinement. Ce rôle porté par les réseaux contraignants est lourd de conséquences pour les femmes et appuie la pertinence du concept d'autonomie relationnelle dans la recherche en violence conjugale.

### L'atteinte des objectifs de recherche

Si de futures recherches élaborées en fonction des limites de la thèse contribueront à aller encore plus loin, les objectifs de recherche ont été globalement atteints. Les propositions théoriques énoncées à la fin du chapitre 2 sont par ailleurs soutenues, quoique nuancées et complétées, par les résultats. Le premier objectif spécifique de la thèse était de mettre en lumière les actions des membres du réseau social des femmes et de les organiser dans une ligne du temps. Cet objectif a été atteint dans la mesure où il a été possible de dresser un portrait des actions des femmes, des conjoints violents et de l'entourage et de les mettre en lien entre elles. Ce portrait a été créé à partir des dossiers des participantes, de même que de leurs témoignages lorsqu'elles étaient, en entrevue, invitées à élaborer sur les personnes qu'elles mentionnaient comme faisant partie de leur réseau, et sur les réactions de celles-ci lorsqu'elles étaient saisies de la situation de violence. Les actions du conjoint violent sont ainsi limitées à celles pouvant être associées à

différents types de violence : il n'a pas été question, dans les dossiers ou les entrevues, des actions du conjoint pouvant contribuer à augmenter leur autonomie. Bien que les actions positives du conjoint soient moins probables au sein d'une dynamique de violence coercitive et de contrôle qu'au sein d'un autre type de violence ou d'une relation non-violente, elles ne sont pas impossibles et devront être intégrées à de futures recherches. Les actions de l'entourage demeurent par ailleurs centrées sur la situation de violence ; il ne s'agit pas de comprendre la ligne d'action globale des personnes ou leurs réactions à des problématiques antérieures. Dresser un historique complet des relations des femmes pourrait s'avérer pertinent pour comprendre la confiance ou la méfiance qu'elles leur accordent, celles-ci pouvant s'installer ou s'amenuiser à travers le temps (Burt, 2005). Cet historique permettrait aussi de mieux comprendre comment les relations ont pu influencer les actions de l'entourage et non pas seulement les actions des femmes : une relation positive depuis toujours peut être plus susceptible de susciter les actions positives de part et d'autre, alors qu'une relation historiquement conflictuelle peut être plus susceptible de susciter des actions négatives. Considérant que la présente recherche s'avérait un premier pas vers une meilleure compréhension du réseau des femmes victimes de violence conjugale, le choix de prioriser les actions créant ou répondant spécifiquement à la situation de violence était cependant judicieux et a permis de conserver du temps d'entrevue pour d'autres thèmes, dont les configurations du réseau des femmes.

Le deuxième objectif spécifique de la thèse était de mettre en lumière les configurations du réseau social des femmes et de constater leur évolution à travers le temps. En regard du concept d'autonomie relationnelle tel que défini dans la thèse, cet objectif a été atteint. L'analyse processuelle développée n'est toutefois pas sans limites. En effet, les étapes analysées ont été colligées en agrégeant des données plutôt qu'en suivant des tendances dans les trajectoires individuelles. De plus, les réseaux ont été reconstitués tantôt à partir des générateurs de noms, tantôt encore à partir du témoignage des participantes. Ce faisant, les résultats peuvent être moins valides que si toutes les données avaient été collectées chez des femmes vivant chacune des étapes au moment de l'entrevue, ou en faisant une rétrospective avec elles. Finalement, la petite taille de l'échantillon et le petit nombre de réseaux ayant pu être construits pour l'étape de la rupture donnent aux analyses un caractère essentiellement exploratoire. Les forces de notre analyse processuelle méritent cependant d'être soulignées. Le regard dynamique est novateur



en ce qu'il permet de créer un pont vers les données qualitatives issues de la littérature sur la violence conjugale, de même que vers celles exploitées dans le reste de la thèse, qui soutiennent d'ailleurs la signification des quatre étapes dégagées. Contrairement aux études essentiellement quantitatives qui font un traitement parfois douteux de la violence conjugale, écartant son caractère dynamique et processuel, notre approche demeure respectueuse de la problématique tout en améliorant considérablement la compréhension de la réalité des femmes qui sont au cœur d'une situation de violence conjugale coercitive et de contrôle et qui amorcent leur processus d'autonomisation. La reconstitution de réseaux à partir des entrevues menées auprès des femmes a permis de proposer que leurs réseaux présentent des différences majeures selon l'étape dans laquelle elles se situent. Les chercheurs à venir pourraient ainsi vouloir préciser davantage l'étape dans laquelle se trouvent leurs participantes et, corolairement, peaufiner davantage l'interprétation qu'ils feront de leurs résultats. Outre l'autonomie, d'autres concepts, notions et mesures pourront aussi être approfondis ; il serait possible, notamment, de creuser la question des configurations qui permettent aux femmes de se sentir soutenues.

Les limites précédentes influencent évidemment l'atteinte des troisième, quatrième et cinquième objectifs spécifiques, qui découle du mariage entre les résultats répondant aux objectifs 1 et 2. Encore ici, les résultats sont néanmoins satisfaisants puisqu'ils ont permis de mieux comprendre des phénomènes peu étudiés en violence conjugale, en plus d'ouvrir la voie à de futures recherches.

En ce qui a trait à l'influence des configurations du réseau des femmes sur les actions de ses membres, il a été possible de poser l'influence majeure de la contrainte structurelle. La contrainte influence d'abord l'action des femmes, qui sont alors limitées dans leur choix d'options et qui, pour éviter de perdre davantage d'autonomie si elles s'attendent à ce que les seules personnes encore présentes réagissent mal, peuvent taire la violence ou se cacher, entre autres exemples. La perte d'autonomie globale se produit d'ailleurs dans des réseaux particulièrement contraignants, alors que la reprise d'autonomie se produit dans des réseaux particulièrement peu contraignants. La contrainte influence aussi les actions du conjoint violent qui, lorsqu'il se positionne en intermédiaire entre la femme et le monde, peut maintenir la violence secrète et continuer à être en contrôle de la femme et de leur relation. La contrainte

influence finalement les actions des membres du réseau des femmes. Ce n'est pas tant le fait de faire partie de cliques qui influence les actions que le fait de faire partie d'une clique constituant l'unique composante d'un réseau contraignant : les actions des membres ont alors tendance à entraver leur autonomie. Il en va de même lorsque les membres de cliques ont une allégeance pour le conjoint violent : leurs actions constituent alors des entraves majeures à l'autonomie des femmes, allant des menaces au rejet. Quant aux actions qui soutiennent l'autonomie des femmes, elles peuvent aussi avoir lieu dans des cliques, mais à l'intérieur de réseaux globalement peu contraignants : ce sera le cas, par exemple, si une femme est en relation avec plusieurs cliques ou qu'elle a accès à des relations exclusives.

En ce qui concerne l'influence des actions sur les configurations du réseau des femmes, il a été possible d'observer que la violence économique et sociale, de même que les actions de l'entourage qui constituent une appropriation ou un refus du problème, amenuisent la taille du réseau des femmes et augmentent leur contrainte. Il a aussi été permis d'observer l'inverse : l'adoption, par les membres de leur réseau, de comportements respectant leur autonomie augmente la taille de leur réseau et diminue leur contrainte. Puisque ces actions tendent à susciter les attentes positives des femmes, les personnes qui agissent ainsi peuvent demeurer présentes dans le réseau des femmes.

En ce qui a trait à l'influence spécifique du passage en maison d'hébergement sur l'évolution de l'autonomie relationnelle des femmes, il a été possible de poser que les maisons d'hébergement ont un effet globalement positif sur le réseau des femmes qui y sont hébergées, contrairement à ce que certains auteurs ont pu postuler dans le passé (voir Goodman et al., 2011 ; Olsen, n.d.). L'impact des maisons d'hébergement sur le réseau des femmes aurait néanmoins avantage à être analysé plus en profondeur à partir de la perception des femmes à l'égard de chacune de leurs relations, de sorte à distinguer les situations où les maisons nuisent de celles où elles améliorent les relations des femmes.

Le caractère essentiellement exploratoire de l'étude ayant été reconnu, il importe aussi, désormais, d'admettre une force majeure de la thèse : il s'agit de la première analyse de réseaux à adopter un regard dynamique en violence conjugale, qui plus est à partir d'un cadre théorique

et une définition de la violence conjugale cohérents avec la réalité des maisons d'hébergement. En lien avec les études portant sur le soutien social, la perspective sur les réseaux sociaux permet de capter les mécanismes par lesquels les réseaux sont susceptibles de fournir du soutien aux femmes. Bien que l'autonomie ne soit pas un synonyme de soutien, il est possible qu'un contexte d'autonomie relationnelle favorise l'accès des femmes au soutien, celle-ci pouvant dès lors choisir entre telle ou telle option, en fonction de leurs préférences et de leurs besoins. En lien avec les études portant sur les réactions de l'entourage, la perspective sur les réseaux sociaux permet d'adopter un regard global et, ce faisant, de mieux contextualiser les réactions tout en les comprenant à la lumière d'un cadre théorique pertinent.

Les résultats de la thèse répondent par ailleurs au besoin identifié par Trotter et Allen (2009, p. 229) en matière de recherche : « Beginning to better understand how relationships with networks members change over time and how their reactions match with what the survivor wants or needs at a given point will help elucidate the complexity of survivors' perceptions of "support." ». De fait, nos résultats permettent de mieux comprendre la manière avec laquelle évoluent les relations des femmes. L'utilisation du concept d'autonomie relationnelle permet par ailleurs de comprendre un des ingrédients de ce soutien perçu dans les actions d'autrui : il est permis de croire, à la lumière des résultats discutés ici, que tant et aussi longtemps que l'entourage respecte l'autonomie des femmes, les chances sont bonnes pour que leurs actions correspondent aux besoins du moment. Ce lien pourra désormais être plus amplement étudié dans de futures recherches.

Les résultats de la thèse contribuent par ailleurs à compléter les analyses effectuées à partir du cadre féministe intersectionnel qui soutient que les violences vécues par les femmes sont le fruit des différentes sources d'oppression qu'elles subissent tels le sexisme et le racisme (Corbeil et Marchand, 2006 ; Crenshaw, 1991). Selon cette approche, au sein d'une société hiérarchisée, les femmes se retrouvant à l'intersection de différentes sources de hiérarchisation sont particulièrement opprimées. À l'extrême, ces femmes seraient confrontées à un contexte idéologique dans lequel leur humanité est diminuée, voire niée, créant un contexte dans lequel chercher de l'aide pour sortir de la violence devient risqué (Klein, 2012). Si la thèse ne permet pas de comprendre comment germe la misogynie ou le racisme à travers les interactions sociales,

le regard sur les relations au sein desquelles évoluent les victimes de violence conjugale permet de poser la manière avec laquelle se perpétuent, le plus concrètement, les sources d'oppression, c'est-à-dire en enfermant les femmes dans un contexte relationnel leur donnant peu de contrôle sur leur vie. Le regard relationnel permet aussi de voir comment, malgré leur positionnement aux confins des sources d'oppression, les femmes et les membres de leur réseau agissent pour qu'elles s'en affranchissent, ou non. Si le militantisme visant le développement d'une société plus juste et égalitaire a toujours sa place aujourd'hui, focaliser sur la réorganisation des contextes relationnels dans lesquels les personnes évoluent a le potentiel de le rendre plus fécond : comme le suggèrent des auteurs, la prévention passe par l'élaboration de milieux relationnels favorables aux évolutions souhaitées (Casey et Bradnell, 2010 ; Valente, 2010). Les résultats de la thèse pourraient informer les concepteurs des campagnes de sensibilisation à venir, qui pourraient s'adresser à l'entourage en focalisant sur leurs actions, les attentes qu'elles peuvent créer et les impacts de telles attentes sur l'autonomie des principales concernées. Les actions qui briment l'autonomie des femmes suscitent leurs attentes négatives ; au contraire, les actions qui encouragent leur autonomie suscitent leurs attentes positives. Plutôt que de focaliser sur une multitude d'actions précises et sur les conditions sous lesquelles elles peuvent être perçues positivement, il est désormais possible d'enseigner aux proches à être à l'affût des attentes qu'ils peuvent provoquer par leurs actions.

### Les retombées de la recherche pour l'intervention

Une des principales retombées potentielles de la thèse a trait à l'intervention en violence conjugale. Des auteures se sont déjà prononcées en faveur du développement de pratiques centrées sur le réseau des femmes victimes de violence conjugale, soulignant qu'il s'agissait d'une façon d'assurer la sécurité des femmes à long terme et non pas seulement temporairement (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016). Les intervenantes et les ex-victimes de violence conjugale ayant été questionnées à cet égard dans le cadre de la thèse étaient également unanimes : les pratiques centrées sur le réseau des femmes victimes de violence conjugale devraient être développées, voire systématisées. Les résultats de la thèse montrent que le passage en maisons d'hébergement est déjà associé à une augmentation de l'autonomie relationnelle des femmes, mais leur impact pourrait être d'autant plus marqué si les pratiques étaient développées

en ce sens. Des participantes maintiennent des relations positives avec leurs sources de contrainte, mais ont un réseau très petit. D'autres ont signalé se sentir encore isolées après leur passage en maison d'hébergement ou considérer laborieux le travail à faire pour se rebâtir un réseau.

L'intervention centrée sur le réseau des femmes victimes de violence conjugale est donc importante, mais elle comporte également de nombreux défis, tel que soulevé au premier chapitre de la thèse en référence à différentes auteures (Goodman et Smyth, 2011 ; Goodman et al., 2016 ; Olsen, n.d.). Pour rappel, les défis suivants avaient été soulevés : 1) trouver l'équilibre entre les bénéfices et les risques d'éventuels contacts avec certains proches ; 2) évaluer la qualité des relations en période de crise ; 3) trouver la limite entre l'accompagnement des femmes et leur *empowerment* ; 4) négocier les limites professionnelles ; 5) assurer la sécurité des femmes sans les isoler ; 6) être formée et préparée à l'intervention centrée sur les réseaux ; 7) assurer la continuité des services. Le but ici n'est pas d'invalider les difficultés vécues par les intervenantes ; au contraire, les résultats de la thèse tendent plutôt à confirmer leurs perceptions, notamment à l'égard de l'équilibre tenu entre les bénéfices et les risques d'éventuels contacts avec certains proches, les proches pouvant agir de sorte à encourager l'autonomie des femmes, mais aussi à lui nuire. Le but ici est plutôt d'envisager des façons de dépasser les limites actuellement ressenties.

À cet effet, nous proposons d'utiliser le concept d'autonomie relationnelle, de même que les résultats de la thèse, pour encadrer les pratiques centrées sur le réseau des femmes victimes de violence conjugale. La violence conjugale étant définie en tant que problématique de coercition et de contrôle englobant le couple et l'entourage, le concept d'autonomie relationnelle lui répond et fournit un repère cohérent pour l'idéal à atteindre. Les résultats de la thèse suggèrent par ailleurs la pertinence du concept pour les femmes elles-mêmes en mettant en lumière qu'elles agissent de manière à préserver leur autonomie relationnelle. Nous soutenons donc l'idée d'utiliser ces dimensions de l'autonomie relationnelle en tant qu'objectifs d'intervention. Le problème à résoudre devient ainsi le contrôle qui s'exerce sur les femmes et le but de l'intervention, d'augmenter leur autonomie relationnelle. Plus précisément, il s'agit de viser l'amélioration de l'accès des femmes à des options diversifiées, de même que l'amélioration de

leur liberté à saisir celles qui les intéressent. La pertinence de l'utilisation des dimensions de l'autonomie relationnelle en intervention repose sur leur capacité à constituer des critères objectifs non seulement pour l'intervention auprès des femmes, mais aussi auprès des proches et des intervenant.e.s.

### *Le pré-travail*

Une première étape dans l'intervention auprès des femmes serait de procéder à ce que Goodman et al. (2016) appellent le « pré-travail » et qui consisterait à informer et sensibiliser les femmes à l'égard de l'impact de leur réseau social sur leur autonomie. Les deux dimensions de l'autonomie relationnelle devraient d'abord leur être présentées et expliquées de sorte à établir que leur autonomie n'est pas une capacité individuelle, mais plutôt un contexte à l'égard duquel elles ont un impact. Elles ont un pouvoir sur le contexte relationnel qui limite les choix qui leur sont possibles.

Ensuite, il s'agirait d'approfondir chacune des dimensions à partir de leur propre expérience. À partir de la dimension des options diversifiées, il serait possible de discuter avec elles de leurs options lorsqu'elles ont besoin de se confier, de chercher de l'aide pour les enfants, etc. À partir de la dimension de la liberté, il s'agirait de discuter des actions dont elles ont fait l'expérience à l'intérieur de leur réseau. La déception qu'elles peuvent avoir ressentie à l'égard des actions de leurs proches peut être le point de départ d'une conversation sur le sujet : comment, selon elles, ces actions les ont-elles influencées?

Puisque les actions des uns influencent celles des autres, il peut être envisageable d'outiller les femmes afin qu'elles agissent de sorte à susciter des réponses positives. Elles peuvent, par exemple, apprendre à nommer leurs attentes à l'égard d'autrui en développant certaines phrases clés comme celle-ci : « j'ai à te parler, mais je m'attends à (...) de ta part ». Les membres du réseau des femmes peuvent effectivement manquer de repères à l'égard de ce qu'il est adéquat de faire en contexte de violence conjugale. Les femmes, expertes de leur situation, peuvent les aiguiller.

Goodman et al. (2016) suggèrent d'autres thématiques à aborder dans la phase de pré-travail. Elles mentionnent par exemple que les femmes doivent réapprendre qui elles sont et ce qu'elles aiment. Or, dans le modèle proposé ici, ces éléments identitaires se forment d'eux-mêmes dès lors que les femmes sont en contact avec des groupes diversifiés.

### *L'évaluation du réseau des femmes et le choix d'objectifs*

Comme le suggèrent les participantes à l'étude de Goodman et al. (2016), l'analyse du réseau social des femmes victimes de violence conjugale est de première importance dans l'optique de leur permettre de développer un contexte relationnel assurant leur sécurité à long terme. Or, tel qu'elles le soulignent également, cet exercice peut s'avérer ardu : l'équilibre entre les risques et les bénéfices encourus par les relations est parfois difficile à trouver et l'urgence des situations complexifie l'évaluation de la qualité des relations. Nous proposons que l'évaluation faite par les femmes puisse être facilitée si elles peuvent se pencher sur des critères objectifs, et si ces derniers font appel à leur expérience concrète, notamment en regard de leurs attentes à l'égard des actions d'autrui et de la diversité des options relationnelles disponibles dans leur réseau. Les intervenantes peuvent guider l'auto-évaluation à partir des thèmes de la diversité des options et de la liberté d'action : où les femmes trouvent-elles la diversité nécessaire à ce qu'elles atteignent leurs objectifs personnels ? Avec quels groupes et quels individus sont-elles libres d'agir ? En cohérence avec la valeur d'autodétermination prônée par les maisons d'hébergement, il ne s'agit pas pour les intervenantes d'évaluer le réseau social des femmes, mais bien de servir de facilitatrices pour une auto-évaluation faite par les femmes elles-mêmes (Smyth, Goodman et Glenn, 2006). Le but de cette auto-évaluation est d'amener les femmes, avec l'aide de leur intervenante, à cibler leurs besoins relationnels : améliorer leur accès à des options diversifiées ou augmenter leur liberté d'action.

### *L'amélioration du réseau des femmes*

Une fois les besoins relationnels des femmes établis, il devient possible de choisir des moyens de les atteindre. Les besoins identifiés peuvent être liés aux options disponibles, qui seraient trop peu nombreuses ou trop peu diversifiées. Il s'agirait alors de déterminer, avec les femmes,

si elles souhaitent reconnecter avec des proches ou développer de nouvelles relations. Si leur choix s'arrête sur la reconnexion avec des proches, le risque encouru doit être évalué avec elles : comment ces personnes agissent-elles? Leurs actions briment-elles leur liberté? Ont-elles besoin qu'une intervention soit faite auprès des proches en question?

L'intervention auprès des proches pourrait servir à sensibiliser ces derniers à l'égard de la violence, mais aussi de leur rôle dans la construction d'un contexte d'autonomie autour des femmes. Comme l'ont mentionné les intervenantes rencontrées dans le cadre de la thèse, les proches ont parfois besoin d'information au sujet de la problématique de violence conjugale. Que connaissent-ils de la problématique ? Quels impacts croient-ils qu'elle a sur l'autonomie des femmes ? Les difficultés qu'ils peuvent vivre lorsqu'ils sont confrontés à la situation de violence vécue par la femme peuvent être un bon point de départ pour la discussion. À quelles actions ont-ils été confrontés ? Comment agissent-ils eux-mêmes et quels sont, selon eux, les impacts de leurs propres actions ? La réflexion peut être alimentée par les thèmes de la diversité des options et de la liberté d'action des femmes : comment peuvent-ils y contribuer ? Comment peuvent-ils agir de sorte à susciter les attentes positives des femmes ? Comment peuvent-ils agir pour augmenter la diversité des options qui s'offrent à elles ? Les gestes tels le respect des choix et des actions des femmes, l'appui, l'aide et la référence peuvent être abordés. Les proches peuvent être encouragés à poser des questions aux femmes à travers des phrases clés du type « de quoi as-tu besoin? » ou « comment aimerais-tu que je t'aide? ». Ils ne peuvent pas deviner ses besoins ; au contraire, ils peuvent demander à être aiguillés.

Si les femmes souhaitent développer de nouvelles relations plutôt que de reconnecter avec des proches, il s'agirait d'établir avec elles les possibilités en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Des liens peuvent être faits vers d'autres ressources formelles, mais l'intervention ne devrait pas s'y restreindre : en effet, l'autonomie relationnelle consiste à avoir accès à une diversité d'options pour atteindre des buts précis, mais aussi pour se créer une identité qui ne dépend pas de l'approbation d'un seul groupe. Ainsi, les femmes peuvent être encouragées à développer des relations informelles avec des personnes qui ne sont pas liées entre elles. Cet exercice peut s'avérer ardu. Les intervenantes en maison d'hébergement ne peuvent pas forcer les femmes à développer des liens et même si elles le pouvaient, il s'agirait d'une entrave



majeure à la valeur fondamentale d'autodétermination, qui veut l'instauration d'un climat de liberté au sein des maisons (Côté, 2016). Ce faisant, plutôt que d'imposer la création de relations, les pratiques pourraient être pensées de sorte à offrir des *opportunités* pour créer de telles relations, opportunités à partir desquelles les femmes pourront bâtir leur réseau. La réflexion est d'ailleurs applicable à d'autres milieux d'intervention : les Centres jeunesse, les écoles et les organisations du milieu de la santé et des services sociaux pourraient tous s'engager dans un virage pour le développement de milieux inclusifs favorisant la création de relations entre les usagers. Cette idée peut sembler une lubie dans un contexte où les milieux d'intervention sont préoccupés par leur performance et où celle-ci est calculée en volume de dossiers traités (voire à titre d'exemple Vérificateur général du Québec, 2010). Cette idée est néanmoins soutenue par les données empiriques qui montrent un lien entre la solitude et une variété de problèmes de santé (Caccioppo, Hawkey, Norman et Berntson, 2011 ; Kroenke, Kubzansky, Schernhammer, Holmes et Kawachi, 2006). La création d'opportunités pour tisser des liens et briser l'isolement, par le biais de groupes de rencontre, d'activités ou de jumelages formels ou informels constitue un objectif d'intervention pertinent. Ce type d'intervention nécessite certes que les intervenant.e.s soient alertes et sensibles aux jumelages spontanés et aux effets potentiellement néfastes de ceux-ci. Il ne s'agit donc pas de regrouper les personnes pour s'en débarrasser – d'où l'importance de les outiller, en amont, à l'étape du pré-travail, afin qu'elles sachent reconnaître les personnes avec lesquelles elles se sentent libres d'agir et les distinguer de celles qui les contrôlent.

Pour les professionnelles interviewées dans l'étude de Goodman et al. (2016), l'intervention de réseau nécessite une implication à long terme que ne permettent souvent pas les organisations. Comme le soulignent Goodman et Smyth (2011), il s'agit de revoir les buts de l'intervention, ceux-ci devenant de créer des collaborations fructueuses avec les membres du réseau des femmes. Sous cet angle, ce sont eux, et non pas les intervenantes, qui assurent une présence continue dans la vie des femmes. Les intervenantes participantes à l'étude de Goodman et al. (2016) soulevaient par ailleurs leur difficulté à accompagner les femmes tout en sachant s'arrêter avant de faire entrave à leur *empowerment*. Le modèle développé est utile à cet égard également puisqu'il fournit des repères pour les intervenant.e.s qui, dès lors qu'elles agissent de sorte à

enfreindre la liberté d'action des femmes ou à leur couper l'accès à des options, peuvent savoir qu'elles vont trop loin.

Le développement de pratiques d'intervention centrées sur le réseau des femmes victimes de violence conjugale soulève la possibilité que les intervenantes en maison d'hébergement deviennent des figures de proue dans la formation sur le sujet. Si les maisons choisissent de se doter d'intervenantes spécialisées dans l'intervention centrée sur les réseaux, celles-ci pourraient avoir le mandat d'offrir de la formation aux intervenant.e.s des services susceptibles d'être également fréquentés par les femmes qu'elles soutiennent, voire même aux intervenants de services plus éloignés de leur réalité. Chose certaine, dans leurs interactions avec des intervenants œuvrant dans des milieux non spécialisés en violence conjugale, tels les Centres jeunesse ou les services de police, une approche similaire à celle adoptée auprès des proches peut être privilégiée : une réflexion sur la portée des actions de chacun peut être suscitée, encadrée par le concept d'autonomie relationnelle et ses dimensions de liberté d'action et d'accès à des options diversifiées. Les intervenant.e.s ayant un intérêt pour l'intervention centrée sur le réseau social des personnes peuvent par ailleurs être amenées un pas plus loin en étant introduit aux possibilités d'intervention directe auprès des femmes et de leurs proches.

### Les étapes à venir

La thèse ouvre la porte à un grand nombre de possibilités, tant pour l'intervention que pour la recherche. Dans l'immédiat, la priorité devrait être double : créer un projet pilote avec des intervenantes et peaufiner les analyses quantitatives. À ces étapes prioritaires s'ajoutent différentes avenues d'approfondissement pour la recherche.

#### *La mise en place d'un projet pilote*

Le modèle d'intervention développé dans le cadre de la thèse, afin d'être appliqué, devra être intégré à des guides d'interventions pouvant ensuite être implantés et évalués. À cet effet, nous proposons la mise sur pied d'un projet pilote qui rassemblerait une chercheuse et des intervenantes en maison d'hébergement. Il serait pertinent d'inviter les intervenantes ayant

participé à la présente étude, celles-ci s'étant déjà montrées intéressées par le développement de telles pratiques d'intervention. Le projet pilote aurait cependant avantage à interpeler d'autres intervenantes, celles-ci pouvant offrir un point de vue, des idées et des nuances supplémentaires.

La première étape serait de co-construire trois guides d'intervention, le premier s'adressant aux femmes, le second s'adressant à leurs proches et le troisième s'adressant aux intervenant.e.s qui accompagnent les femmes. Les guides seraient construits à partir des résultats de la thèse, mais devraient aussi être en phase avec la réalité des milieux. Ainsi, une emphase plus importante sur une composante ou l'autre du modèle d'intervention pourrait être faite, selon l'opinion des intervenantes impliquées.

La deuxième étape de ce projet pilote consisterait à implanter les guides ainsi créés. Cette implantation se ferait évidemment au sein des maisons d'hébergement participantes à la co-construction des outils, mais aussi dans d'autres maisons, le but étant d'envisager la capacité du modèle à correspondre aux besoins d'une diversité de milieux.

Ce projet pilote devrait être accompagné d'une évaluation d'implantation qui permettrait de documenter la mise en place d'interventions, certaines composantes pouvant être particulièrement difficiles à intégrer. On peut, par exemple, penser à l'intervention auprès des proches, actuellement peu développée et par rapport à laquelle certaines intervenantes pourraient être réfractaires. La documentation des avis des intervenant.e.s à cet égard permettrait d'enrichir, de nuancer ou de mieux présenter le modèle.

### *Les recherches à venir*

La thèse permet de formuler des avenues possibles pour les recherches à venir, sachant que celles-ci évolueront au fur et à mesure que les études se réaliseront et que les besoins de connaissances changeront. La priorité devrait être donnée à une recherche permettant d'étoffer le volet quantitatif de la recherche. Alors que la thèse a permis de dégager les étapes qu'il est pertinent de distinguer dans une analyse dynamique du réseau social des femmes victimes de violence conjugale, ces étapes ont ici été recréées à postériori et à partir des données issues du

générateur de noms et de la partie semi-dirigée des entrevues. Il s'agira donc, dans le futur, d'adopter une approche plus déductive qu'inductive afin de valider la pertinence des étapes dégagées et de tester les changements observés dans la présente étude. Bien qu'une approche longitudinale soit celle qui offrirait les données les plus robustes, elle semble peu réaliste en violence conjugale. En effet, il s'agirait alors de trouver des femmes qui sont victimes de violence conjugale au moment de la première entrevue, ce qui pourrait contribuer à mettre leur sécurité en danger. Il s'agirait, en plus, de les suivre à travers le temps, le risque étant élevé de perdre le contact avec elles. Pour l'instant, une approche par calendrier de vie est plus réaliste et moins dangereuse. Il s'agirait alors de recruter les femmes par le biais des maisons d'hébergement et de faire le portrait de leur réseau, tel qu'elles s'en souviennent, pour les quatre étapes identifiées dans le cadre de la thèse. Afin de permettre des analyses quantitatives plus robustes, l'échantillon devrait être constitué d'au moins 50 femmes victimes ou ex-victimes de violence conjugale. Un tel échantillon devrait permettre de faire le portrait d'au moins 25 réseaux à chacune des étapes, considérant que chacune des étapes ne seront pas pertinentes pour toutes les femmes (ex. certaines femmes n'auront pas terminé leur suivi en maison d'hébergement et ne pourront donc pas donner leur réseau pour la période post suivi). Au questionnaire utilisé dans cette collecte pourraient être combinés des items permettant d'évaluer le sentiment de soutien reçu à chacune des étapes, de sorte à pouvoir comprendre les configurations permettant aux femmes d'être soutenues. Au su des résultats de la thèse, nous posons l'hypothèse selon laquelle les réseaux riches en autonomie sont ceux dans lesquels les femmes se sentent le plus soutenues.

Selon la volonté des intervenantes participantes, cette recherche pourrait être intégrée au projet-pilote, décrit ici haut, visant à développer et tester des outils d'intervention centrés sur le réseau social des femmes. En effet, les entrevues pourraient contribuer à l'étape de l'évaluation du réseau des femmes telle que décrite dans le modèle d'intervention proposé. Elles pourraient être menées par une chercheure, en dyade par une chercheure et une intervenante, ou par une intervenante formée à cet effet. Cette procédure, qui devrait durer une trentaine de minutes, pourrait être suivie d'une discussion en lien avec l'autonomie relationnelle des femmes et les effets du réseau social et de la violence sur celle-ci. Dans les jours suivants l'entrevue, la chercheuse pourrait procéder à la compilation des données, à leur analyse et à la rédaction d'un

bref rapport pouvant être utilisé pour une rencontre de rétroaction. Ces rencontres se sont avérées très riches dans le cadre de la thèse puisqu'elles ont permis d'entendre l'interprétation faite par les femmes elles-mêmes de leurs résultats. Elles devraient donc être mises de l'avant dans de futures recherches.

Dans une future recherche, il serait par ailleurs pertinent de diversifier les lieux de recrutement. Alors que la thèse s'est concentrée sur les femmes accueillies en maison d'hébergement et qu'il s'agisse du milieu envisagé pour une étude subséquente, il serait aussi pertinent de comparer le réseau de ces femmes avec celui de femmes qui seraient suivies, par exemple, par des organismes liés spécifiquement au système de justice (ex. Côté-Cour, aide juridique). Il serait alors adéquat de porter une attention particulière aux acteurs du système de justice et à leur impact sur l'autonomie relationnelle des femmes : les avocats, les intervenant.e.s, les juges et les policiers agissent-ils de sorte à préserver l'autonomie relationnelle des femmes?

Outre la recherche à venir auprès des femmes victimes ou ex-victimes de violence conjugale, il serait pertinent, d'utiliser le cadre théorique développé dans le cadre de la thèse pour analyser le réseau social des acteurs du réseau des femmes. Leurs réactions peuvent-elles être comprises en fonction des options auxquelles ils ont eux-mêmes accès? Sont-ils plus à même de soutenir l'autonomie des femmes lorsqu'eux-mêmes évoluent dans un contexte d'autonomie relationnelle?

En lien avec cette idée, il serait pertinent d'analyser le réseau social des conjoints violents. Dans l'étude de Casey et Bradnell (2010), portant sur le réseau social de jeunes hommes, les participants ayant un réseau petit, dense et majoritairement constitué d'hommes ayant des comportements antisociaux rapportent de plus hauts taux de violence envers leurs conjointes que les jeunes évoluant dans des réseaux moins denses et constitués d'hommes et de femmes ayant des comportements prosociaux. En cohérence avec les propos tenus dans le cadre de la présente thèse, les auteurs présentent la densité comme indicateur d'un faible niveau d'alternatives disponibles. Les participants à l'étude de Casey et Bradnell (2010) ayant rapporté avoir des réseaux denses sont considérés avoir peu d'alternatives au sein de leur réseau social. Contraints par leur réseau, ils sont aussi considérés avoir peu de liberté pour créer leur vie et

inventer leur identité. Sous cet angle, leur faible autonomie relationnelle contribuerait à engendrer leurs comportements violents. Puisque dans la thèse, la violence est vue comme un élément contribuant à diminuer l'autonomie relationnelle des femmes, il est possible de poser l'hypothèse selon laquelle une faible autonomie relationnelle chez les hommes affaiblit celle des femmes qui partagent leur vie.

Une éventuelle étude portant sur le réseau social des conjoints violents pourrait inclure le regard de ceux-ci en ce qui concerne leurs actions ayant pour effet d'isoler leur conjointe, voire de les isoler eux-mêmes. Dans ses analyses de réseaux criminels, Morselli (2009) soutient la nécessité de les comprendre à la lumière des notions d'efficacité, grâce à laquelle les projets illicites peuvent être menés à terme, et de sécurité, grâce à laquelle les acteurs impliqués peuvent espérer ne pas se faire prendre. Lorsque le projet illicite regroupe plusieurs participants, la sécurité est tributaire de la faible connexité entre les acteurs : plus ils sont en contact entre eux, plus la transmission de l'information est efficace, mais plus ils sont visibles. En contexte de violence conjugale, il est possible de poser l'hypothèse selon laquelle les conjoints violents cherchent à isoler leur conjointe de sorte à garder les abus secrets, invisibles. En sélectionnant les personnes de qui leur conjointe peut s'approcher, et en choisissant la fréquence des contacts, ils maintiennent un contrôle sur les informations qui circulent. Ils se hissent en position de courtier entre les femmes et le monde. Or, il serait pertinent d'obtenir le point de vue des agresseurs sur le sujet de sorte à comprendre qui ils laissent entrer et dans quelles circonstances. Les connaissances développées permettraient de mieux comprendre les hommes, mais aussi de mieux informer les femmes et leur entourage à l'égard des processus qu'elles vivent ou ont vécus.

S'il est possible, à l'issue de cette thèse, de soutenir que les femmes victimes de violence conjugale reprennent le pouvoir sur leur vie au fur et à mesure que leur autonomie relationnelle se développe, il est aussi possible de postuler qu'un phénomène similaire puisse être possible chez d'autres populations. Au nombre des suites possibles de cette recherche se trouve donc celle de l'utilisation du concept d'autonomie relationnelle dans d'autres contextes. Il pourrait être étudié en lien avec des problématiques variées dont celle, particulièrement pertinente en criminologie, de la réinsertion sociale des personnes judiciairisées. Une hypothèse pourrait être

posée, à savoir que dès lors qu'elles évoluent dans un contexte relationnel leur donnant accès à des options diversifiées tout en leur offrant la liberté de les saisir, les personnes peuvent se réinsérer socialement et désisté du crime. Les choix conventionnels, dans un tel cas de figure, leur offriraient plus d'autonomie – et les soumettrait à moins de contrôle – que les choix délinquants. Les éventuelles données découlant de ces études constitueraient, dès lors, un appel au développement de pratiques centrées sur la construction de contextes riches en options que les personnes seraient libres de saisir.

Des collaborations avec des chercheurs d'autres champs d'études sont également à prévoir. En partenariat avec des chercheurs issus des champs de la communication, de la sociologie ou de la psychologie, il serait possible d'étudier les attitudes individuelles à l'égard de questions relativement controversées en fonction du contexte local. On peut penser, par exemple, à une étude qui porterait sur les attitudes à l'égard du port de signes religieux, du féminisme ou de l'appropriation culturelle, et dont l'objectif serait de comprendre la rigidité des positions en fonction des idées des personnes, cartographiées dans leur processus de réflexion. Il s'agirait donc de comprendre l'autonomie de pensée, celle-ci pouvant ensuite être mise en lien avec l'autonomie relationnelle : les personnes capables de combiner différents points de vue et celles ayant les opinions les plus nuancées font-elles partie d'un réseau diversifié ou constitué essentiellement de gens comme eux, vivant les mêmes difficultés qu'eux? La proposition de Burt (2005) à l'effet que l'identité des personnes est plus facilement menacée lorsqu'elles ne sont en lien qu'avec un seul groupe pourrait être testée en lien avec cette question de la diversité des repères de pensées. L'hypothèse suivante serait posée : les personnes les plus facilement ébranlables sont celles ayant les repères les moins variés.

Les différentes avenues de recherche découlant de la thèse permettent de poser une thèse générale, transversale aux contextes : ceux qui se sortent le mieux des épreuves qui les ébranlent ne sont pas ceux qui ont le plus de moyens financiers ou humains ; ce sont ceux qui ont accès à un contexte relationnel riche en options diversifiées qu'ils sont libres de saisir.

# Références

- Abraham, M. (2000). Isolation as a form of marital violence: The South Asian immigrant experience, *Journal of Social Distress and the Homeless*, 9 (3), 221-236.
- Baker, P.L. (1997). And I went back : Battered Women's Negotiation of Choice, *Journal of Contemporary Ethnography*, 26(1), 55-74.
- Banc Public (Saison 2, Épisode 45). *Violence conjugale*. [Vidéo en ligne]. Repéré à <http://zonevideo.telequebec.tv/media/31951/violence-conjugale/banc-public>.
- Bernier, A. (2017). *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et leurs impacts sur les femmes en maison d'hébergement*, Montréal : Université d'été Trajetvi, 24 août.
- Bilodeau, D. (1990). L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie, *Nouvelles pratiques sociales*, 3 (2), 45-55.
- Biron, J.F., Montreuil, J., Saint-Charles, J., Mongeau, P. et Chevalier, S. (2008). *Profil de l'insertion sociale par l'analyse de réseau : un outil pour la relation d'aide (version adaptée pour le jeu pathologique)*, Montréal : Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- Blondin, O. (2015). *Les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale : les facteurs qui expliquent la dynamique de la violence physique à travers le temps*, Mémoire de maîtrise inédit : Université de Montréal.
- Boivin, R. (2011). *Le monde à l'envers : analyse de la structure du trafic transnational de drogues illicites*, Thèse de doctorat inédite : Université de Montréal.
- Brehm, S.S. et Brehm, J.W. (1981). *Psychological Reactance: A Theory of Freedom and Control*, New York: Academic Press.
- Burczycka, M. (2016). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014, *Juristat* : Statistique Canada.



- Burt, R.S. (1992). *Structural Holes: The Social Structure of Competition*. Cambridge: Harvard University Press.
- Burt, R.S. (2001). The Social Capital of Structural Holes. In M.F. Guillén, R. Collins, P. England and M. Meyer (Eds), *New Directions in Economic Sociology*. New York: Russel Sage Foundation.
- Burt, R.S. (2004). Structural Holes and Good Ideas, *American Journal of Sociology*, 110 (2), p. 349-399.
- Burt, R.S. (2005). *Brokerage and closure : an introduction to social capital*. Oxford ; New York : Oxford University Press.
- Bybee, D. et Sullivan, C.M. (2005). Predicting Re-Victimization of Battered Women 3 Years After Exiting a Shelter Program, *American Journal of Community Psychology*, 36 (1/2), 85-96.
- Cacioppo, J., Hawkey, L.C., Norman, G.J. et Berntson, G.G. (2011). Social Isolation, *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1231, 17-22.
- Carpentier, N. et White, D. (2001). Le soutien social : mise à jour et raffermissement d'un concept, dans *Problèmes sociaux – Tome 1 : Théories et méthodologies*, Les Presses de l'université du Québec, pp. 278-304.
- Casey, E.A. et Beadnell, B. (2010). The structure of male adolescent peer networks and risk for intimate partner violence perpetration: Findings from a national sample, *Journal of Youth and Adolescence*, 39, 620-633.
- Clément, M., Ouellet, F., Coulombe, L., Côté, C. et Bélanger, L. (1995). Le partenariat de recherche. Éléments de définition et ancrage dans quelques études de cas. *Service social*, 44(2), 147-164.
- Clément, M.-E., Tourigny, M. et Doyon, M. (1999). Facteurs liés à l'échec d'un partenariat entre un organisme communautaire et un CLSC : une étude exploratoire. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(2), 45-64.

- Coker, A.L., Davis, K.E., Arias, I., Desai, S., Sanderson, M., Brandt, H.M. et Smith, P.H. (2002). Physical and Mental Health Effects of Intimate Partner Violence for Men and Women, *Am J Prev Med*, 23(4), 260-268.
- Coker, A.L., Smith, P.H., Thompson, M.P., McKeown, R.E. et Bethea, L. (2004). Social Support Protects against the Negative Effects of Partner Violence on Mental Health, *Journal of Women's Health & Gender-Based Medicine*, 11 (5), 465-476.
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux, *Nouvelles pratiques sociales*, 19 (1), 40-57.
- Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec*, Thèse de doctorat inédite, Université de Montréal.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color, *Stanford Law Review*, 43 (6), 1241-1299.
- Dagenais, J. (2015). *L'intervention féministe : les propos de celles qui l'ont pratiquée*, Mémoire de maîtrise inédit : Université du Québec à Montréal.
- Degenne, A. et Forsé, M. (2004). *Les réseaux sociaux*, Paris : Armand Colin.
- De Nooy, W., Mrvar, A. et Batagelj, V. (2005). *Exploratory Social Network Analysis with Pajek*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Dobash, R.E. et Dobash, R. (1979). *Violence Against Wives: A Case Against the Patriarchy*, New York: The Free Press.
- Dobash R.E., Dobash, R., Wilson et Daly (1992). The Myth of Sexual Symmetry in Marital Violence, *Social Problem*, 39 (1), 71-91.
- El-Bassel, N., Gilbert, L., Rajah, V., Foleno, A. et Frye, V. (2001). Social Support Among Women in Methadone Treatment Who Experience Partner Violence: Isolation and Male Controlling Behavior, *Violence Against Women*, 7 (3), 246-274.
- Ellison, C.G. et Anderson, K.L. (2001). Religious Involvement and Domestic Violence Among U.S. Couples, *Journal for the Scientific Study of Religion*, 40 (2), 269-286.

- Emirbayer, M. (1997). Manifesto for a Relational Sociology, *American Journal of Sociology*, 103 (2), p. 281-317.
- Everett, M. et Borgatti, S.P. (2005). Ego network betweenness, *Social Networks*, 27, 31-38.
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2018). *L'intervention féministe intersectionnelle : réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives*, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2016). *Différentes formes de violence*, repéré à <http://fede.qc.ca/definitions/differentes-formes-violence>
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2016). *Approches d'intervention*, repéré
- Gagnon, J.P. (2011). Violence conjugale... des enquêtes sérieuses. Repéré à [http://www.lapresrupture.qc.ca/8\\_02\\_2011\\_analyse.html](http://www.lapresrupture.qc.ca/8_02_2011_analyse.html)
- Garcia-Moreno, C., Jansen, H.A.F.M., Ellsberg, M., Heise, L. et Watts, C.H. (2006). Prevalence of intimate partner violence: findings from the WHO multi-country study on women's health and domestic violence, *The Lancet*, 368, 1260-1269.
- Glenn, C. et Goodman, L. (2015). Living With and Within the Rules of Domestic Violence Shelters: A Qualitative Exploration of Residents' Experiences, *Violence Against Women*, 21 (12), 1481-1506.
- Goldberg, D. et Comins, M. (2001). Struggling with partners: The use of the term "partnership" in practice. *Anthropology & Medicine*, 8(2), 255-264.
- Goodkind, J.R., Gillum, T.L., Bybee, D.I. et Sullivan, C.M. (2003). The Impact of Family and Friends' Reactions on the Well-Being of Women With Abusive Partners, *Violence Against Women*, 9 (3), 347-373.
- Goodman, L.A., Banyard, V., Woulfe, J., Ash, S. et Mattern, G. (2016). Bringing a Network-Oriented Approach to Domestic Violence Services: A Focus Group Exploration of Promising Practices, *Violence Against Women*, 22 (1), 64-89.

- Goodman, L.A. et Smyth, K.F. (2011). A Call for a Social Network-Oriented Approach to Services for Survivors of Intimate Partner Violence, *Psychology of Violence*, 1 (2), 79-92.
- Goodman, L.A., Dutton, M.A., Vankos, N. et Weinfurt, K. (2005). Women's Resources and Use of Strategies as Risk and Protective Factors for Reabuse Over Time, *Violence Against Women*, 11 (3), 311-336.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec.
- Graham-Kevan, N. et Archer, J. (2003a). Physical Aggression and Control in Heterosexual Relationships: The Effect of Sampling, *Violence and Victims*, 18(2), 181-196.
- Graham-Kevan, N. et Archer, J. (2003b). Intimate Terrorism and Common Couple Violence. A Test of Johnson's Predictions in Four British Samples, *Journal of Interpersonal Violence*, 18(11), 1247-1270.
- Granovetter, M. (1985). Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness, *American Journal of Sociology*, 91 (3), 481-510.
- Hoff, L.A. (1990). *Battered Women as Survivors*, London/New York : Routledge.
- Hoyle, C. et Sanders, A. (2000). Police response to domestic violence : From victim choice to victim empowerment? *The British Journal of Criminology*, 41 (1), 14-36.
- Institut national de santé publique du Québec (2016). Trousse média sur la violence conjugale. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/cadre-legal/code-civil>
- Janovicek, N. (2007). *No Place to Go: Local Histories of the Battered Women's Shelter Movement*, Vancouver: UBC Press.
- Johnson, M.P. (1995). Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence: Two Forms of Violence against Women, *Journal of Marriage and Family*, 57 (2), 283-294.
- Johnson, M.P. (2006). Conflict and Control: Gender Symmetry and Asymmetry in Domestic Violence, *Violence Against Women*, 12 (11), 1003-1018.

- Johnson, M.P. (2008). *Intimate Terrorism, Violent Resistance and Situational Couple Violence*. Hanover: Northeastern University Press.
- Johnson, M.P. & Ferraro, K.J. (2000). Research on Domestic Violence in the 1990s: Making Distinctions, *Journal of Marriage and the Family*, 62, 948-963.
- Johnson, M.P. & Leone, J.M. (2005). The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence: Findings From the National Violence Against Women Survey, *Journal of Family Issues*, 26 (3), 322-349.
- Katerndahl, K., Burge, S., Ferrer, R., Becho, J. et Wood, R. (2013). Differences in Social Network Structure and Support Among Women in Violent Relationships, *Journal of Interpersonal Violence*, 28 (9), 1948-1964.
- Kelly, L. (1996). Tensions and possibilities: Enhancing informal responses to domestic violence, dans J.L. Edleson et Z.C. Eisikovits (eds.). *Future Interventions With Battered Women and Their Families* (pp. 67-86), Thousand Oaks, CA : Sage.
- Kilduff, M. et Landis, B. (2010). Ronald S. Burt: Neighbor Networks: Competitive Advantage Local and Personal, *Administrative Science Quarterly*, 55 (4), 677-679.
- Klein, R. (2012). *Responding to Intimate Violence Against Women: The Role of Informal Networks*, New York : Cambridge University Press.
- Knickmeyer, N., Levitt, H. and Horne, S.G. (2010). Putting on Sundry Best: The Silencing of Battered Women Within Christian Faith Communities, *Feminism & Psychology*, 20(1), 94-113.
- Kroende, C.H, Kubzansky, L.D., Schernhammer, E.S., Holmes, M.D. et Kawachi, I. (2006). Social Networks, Social Support, and Survival after Breast Cancer Diagnosis, *Journal of Clinical Oncology*, 24 (7), 1105-1111.
- Landau, T. (1998). Synthèse des conclusions de recherches du ministère de la Justice du Canada sur la violence conjugale, Département de Justice Canada, repéré à [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/jus/J3-8-1998-5-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/jus/J3-8-1998-5-fra.pdf).

- Lane, B.L. (2006). *Attributions of Blame in Domestic Violence : Comparing Victims, Perpetrators, and the General Population*, Dissertation inédite, Alliant International University.
- Lapierre, S. et Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution profémiste risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antifémiste, *Intervention*, 140, 69-79.
- Latta, R.E. et Goodman, L.A. (2011). Intervening in partner violence against women: a grounded theory exploration of informal network members' experiences, *The Counselling Psychologist*, 39 (7), 973-1023.
- Larance, L.Y. et Porter, M.L. (2004). Observations From Practice: Support Group Membership as a Process of Social Capital Formation Among Female Survivors of Domestic Violence, *Journal of Interpersonal Violence*, 19 (6), 676-690.
- Laroche (2005). *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes*, Institut de la statistique du Québec.
- Lavergne, C. (1998). Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme un problème socio-pénal au Québec. *Revue Femmes et Droit*, 10, 377-400.
- Lavoie, F., Hotton-Paquet, V., Laprise, S. et Joyal Lacerte, F. (2009). *Programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes : guide d'animation*, Promotion des relations égalitaires VIRAJ 2<sup>e</sup> édition.
- Lazega, E. (1998). *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Presses Universitaires de France : Paris.
- Lee, N.H. (1969). *The Search for an Abortionist*, The University of Chicago Press : Chicago.
- Lempert, L.B. (1996). Women's Strategies for Survival: Developing Agency in Abusive Relationships, *Journal of Family Violence*, 11 (3), 262-289.
- Leone, J.M., Johnson, M.P. et Cohan, C.L. (2007). Victim help seeking: Differences between intimate terrorism and situational couple violence. *Family Relations*, 56, 427-439.

- Levendosky, A.A., Bogat, G.A., Theran, S.A., Trotter, J.S., von Eye, A. et Davidson, W.S. (2004). The Social Networks of Women Experiencing Domestic Violence, *American Journal of Community Psychology*, 34(1/2), 95-109.
- Liang, B., Goodman, L., Tummala-Narra, P. et Weintraub, S. (2005). A Theoretical Framework for Understanding Help-Seeking Processes Among Survivors of Intimate Partner Violence, *American Journal of Community Psychology*, 36 (1/2), 71-84.
- Lutenbacher, M., Cohen, A. et Mitzel, J. (2003). Do we really help? Perspectives of abused women, *Public Health Nursing*, 20, 56-64.
- Lyon, E., Lane, S. et Menard, A. (2008). *Meeting Survivors' Needs: A Multi-State Study of Domestic Violence Shelter Experiences, Final Report*, National Institute of Justice.
- Mancini, J.A., Nelson, J.P., Bowen, G.L. et Martin, J.A. (2006). Preventing Intimate Partner Violence, *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 13 (3-4), 203-227.
- Marin, A. et Hampton, K.N. (2007). Simplifying the Personal Network Name Generator: Alternatives to Traditional Multiple and Single Name Generators, *Field Methods*, 19 (2), 163-193.
- Mehra, A., Kilduff, M. et Brass, D.J. (2001). The Social Networks of High and Low Self-Monitors: Implications for Workplace Performance, *Administrative Science Quarterly*, 46 (1), 121-146.
- Melbin, A., Sullivan, C.M. et Cain, D. (2003). Transitional Supportive Housing Programs: Battered Women's Perspectives and Recommendations, *AFFILIA*, 18(4), 445-460.
- Mercklé, P. (2011). *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris : La Découverte.
- Moe, A.M. (2007). Silenced voices and structured survival: Battered women's help-seeking. *Violence Against Women*, 13, 676-699.
- Morselli, C. (2009). *Inside Criminal Networks*, New York: Springer.
- Morselli, C. et Tremblay, P. (2004a). Délinquance, performance et capital social : une théorie sociologique des carrières criminelles, *Criminologie*, 37 (2), 89-122.

- Morselli, C. et Tremblay, P. (2004b). Criminal Achievement, Offender Networks and the Benefits of Low Self-Control, *Criminology*, 42 (3), 773-804.
- Morselli, C., Gariépy, A. et Gagnon, C. (2016). L'enchâssement social et la délinquance des pairs, *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 58, 385-414.
- Morselli, C., Gagnon, C., Gariépy, A., Lafortune, D. et Guay, J.P. (2014). *Délinquance et gangs de rue : l'effet structurant de l'enchâssement social sur les facteurs de risque traditionnels*, Rapport de recherche, Fonds de recherche Société et culture, 32 pages.
- Naved, R.T., Azim, S., Bhuiya, A. et Persson, L.A. (2006). Physical violence by husbands: Magnitude, disclosure and help-seeking behavior of women in Bangladesh, *Social Science & Medicine*, 62, 2917-2929.
- Netto, L.A., Vasconcelos Moura, M.A., França Araujo, C.L., de Nascimento Souza, M.H. et Fernandes e Silva, G. (2017). Social Support Networks for Women in Situations of Violence by an Intimate Partner, *Texto Contexto Enferm*, 26 (2), 1-11.
- Nolet, A.M., Cousineau, M.M., Maheu, J. et Gervais, L. (2017). L'interdépendance dans la recherche partenariale, *Nouvelles pratiques sociales*, 29 (1), 271-287.
- Olsen, L. (n.d.). *Shelter Rules: The Good, the Bad and the Ugly*. Washington State Coalition Against Domestic Violence.
- Oshana, M. (2006). *Personal Autonomy in Society*, Burlington: Ashgate.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2005). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Collin.
- Pence, E. et Paymar, M. (1993). *Education groups for men who batter: The Duluth model*. New York: Springer.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-169). Montréal : Gaëtan Morin.



- Portes, A. et Sensenbrenner, J. (1993). Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action, *American Journal of Sociology*, 98 (6), p. 1320-1350.
- Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N. et Lesieux, É. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale faite aux femmes.
- Rose, L.E., Campbell, J. et Kub, J. (2000). The Role of Social Support and Family Relationships in Women's Responses to Battering, *Health Care for Women International*, 21(1), 27-39.
- Ross, L.F., Loup, A., Nelson, R.M., Botkin, J.R., Kost, R., Smith, G.R. et Gehlert, S. (2010). The challenges of collaboration for academic and community partners in a research partnership : Points to consider. *Journal of Empirical Research on Human Research Ethics*, 19-31.
- Rousseau, D.M., Sitkin, S.B., Burt, R.S. et Camerer, C. (1998). Introduction so Special Topic Forum: Not so Different after All: A Cross-Discipline View of Trust, *The Academy of Management Review*, 23 (3), p. 393-404.
- Russo, N.F. and Pirlott, A. (2006). Gender-Based Violence: Concepts, Methods, and Findings, *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1087, 178-205.
- Saint-Charles, J. et Mongeau, P. (2005). L'étude des réseaux humains de communication. Dans *Communication : horizons de pratiques et de recherche*, J. Saint-Charles et P. Mongeau, pp. 73-99. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Saint-Charles, J., Mongeau, P. et Biron, J.F. (2008). A Communication Perspective on Video Lottery Terminals, *International Gambling Studies*, 8 (3), 233-247.
- Scott, J. (2017). *Social Network Analysis: a Handbook*, London: Sage.
- Sinha, M. (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, Juristat, Statistique Canada.

- Sherer, M., Maddux, J.E., Mercandante, B., Prentice-Dunn, S., Jacobs, B. et Rogers, R.W. (1982). The Self-Efficacy Scale: Construction and Validation, *Psychological Reports*, 51, 663-671.
- Smyth, K.F. et Goodman, L. (2006). The Full-Frame Approach: A New Response to Marginalized Women Left Behind by Specialized Services, *American Journal of Orthopsychiatry*, 76 (4), 489-502.
- Steindl, C., Jonas, E., Sittenthaler, S., Traut-Mattausch, E. et Greenberg, J. (2015). Understanding Psychological Reactance: New Developments and Findings, *Zeitschrift für Psychologie*, 223 (4), 205-214.
- Straus, M.A. (1979). Measuring intra family conflict and violence: The Conflict Tactics (CT) Scales. *Journal of Marriage and the Family*. 41 (1), 75–88.
- Straus, M.A., Hamby, S.L., Boney-McCoy, S., et Sugarman, D.B. (1996). "The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2): Development and Preliminary Psychometric Data". *Journal of Family Issues*. 17 (3), 283–316.
- Straus, M.A. (2006). Future Research on Gender Symmetry in Physical Assaults on Partners, *Violence Against Women*, 12 (11), 1086-1097.
- Swanberg, J.E. et Logan, T.K. (2005). Domestic violence and employment: A qualitative study, *Journal of Occupational Health Psychology*, 10, 3-17.
- Tan, C., Basta, J., Sullivan, C.M. et Davidson II, W.S. (1995). The Role of Social Support in the Lives of Women Exiting Domestic Violence Shelter: An Experimental Study, *Journal of Interpersonal Violence*, 10 (4), 437-451.
- Thompson, M.P., Kaslow, N.J., Kingree, J.B., Rashid, A., Puett, R., Jacobs, D. et Matthews, A. (2000). Partner violence, social support, and distress among inner-city African American women. *American Journal of Community Psychology*, 28, 127-143.
- Trotter, J.L. et Allen, N.E. (2009). The Good, The Bad, and The Ugly: Domestic Violence Survivor Experiences with Their Informal Social Networks, *Am J Community Psychol*, 43, 221-231.

- Valente, T.W., Coronges, K.A., Stevens, G.D. et Cousineau, M.R. (2008). Collaboration and competition in a children's health initiative coalition : A network analysis, *Evaluation and Program Planning*, 31, 392-402.
- Valente, T.W. (2010). *Social Networks and Health. Models, Methods, and Applications*, New York: Oxford University Press.
- Vérificateur general du Québec (2010). *Gestion des centres jeunesse et allocation des ressources*, Rapport du Vérificateur Général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010.
- Wasserman, S. et Faust, K. (1994). *Social Network Analysis: Methods and Applications*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Wellman, B. (1991). *Which Types of Ties and Networks Provide What Kinds of Social Support?* Toronto: Centre for Urban and Community Studies

Annexe 1.  
Formulaire de consentement

**FORMULAIRE D'INFORMATION  
ET DE CONSENTEMENT POUR LES RÉSIDENTES**

**«Construire un réseau : une analyse du réseau personnel de femmes victimes de violence conjugale et des interventions permettant de le renforcer»**

Chercheure étudiante : Anne-Marie Nolet, étudiante au doctorat, École de criminologie, Université de Montréal  
Directeur de recherche : Carlo Morselli, professeur titulaire, École de criminologie, Université de Montréal  
Codirectrice de recherche : Marie-Marthe Cousineau, professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

**A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS**

---

**1. Objectif de la recherche**

Ce projet vise à mieux comprendre le réseau social des femmes victimes de violence conjugale et les interventions pouvant permettre de le renforcer.

**2. Participation à la recherche**

- a) Votre participation consiste à participer à au moins une entrevue avec l'étudiante chercheure.
  - a. **Entrevue initiale** (1h30). L'entrevue portera sur votre réseau social et sur vos relations avec les personnes qui le composent. Des questions porteront aussi sur d'autres éléments permettant de comprendre votre réalité, par exemple sur votre sentiment de sécurité.
  - b. **Rencontre de rétroaction** (1h). Cette rencontre optionnelle se fera à trois, avec la chercheure et une intervenante de la maison d'hébergement. Elle visera à discuter avec vous du portrait de votre réseau qui aura été fait suite à l'entrevue individuelle.
  - c. **Entrevue de mise à jour** (20 min.). Cette entrevue n'aura lieu que si vous restez suffisamment longtemps dans la maison d'hébergement et que le groupe change pendant ce temps. Il s'agira alors de revoir vos relations avec les femmes du groupe.

Avec votre autorisation, ces entrevues seront enregistrées sur support audio afin d'en faciliter la transcription. Seule la chercheure aura accès à ces fichiers. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec la chercheure, selon vos disponibilités.

- b) Votre participation consiste finalement à ce que des informations soient collectées directement dans votre dossier de la maison d'hébergement. Ces informations incluent 1) des données sociodémographiques (âge, langue maternelle, éducation, occupation, suivis en cours, âge de vos enfants), 2) des données liées à la problématique de violence conjugale (types de violence subie, conséquences de la violence, historique de violence), et 3) des données liées à votre fonctionnement dans la maison d'hébergement (objectifs de séjour, participation, dynamique globale).

### **3. Risques et inconvénients**

Il est possible que certaines questions puissent raviver des souvenirs liés à une expérience désagréable. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou mettre fin à l'entrevue.

### **4. Avantages et bénéfices**

Il n'y a pas d'avantage particulier à participer à ce projet. Vous contribuerez cependant à une meilleure compréhension du réseau de soutien des femmes qui vivent de la violence conjugale.

### **5. Compensation**

Pour vous remercier de votre participation, 25\$ vous seront remis à la fin de l'entrevue initiale, et 15\$ vous seront remis à la fin de l'entrevue de mise à jour, s'il y a lieu.

### **6. Confidentialité**

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront strictement confidentiels. Un bris de confidentialité pourrait cependant avoir lieu si vous mentionnez vouloir mettre fin à vos jours ou vouloir mettre fin aux jours d'autrui. Une intervenante en serait alors informée.

Avec votre consentement seulement, le portrait de votre réseau sera remis aux intervenantes de la maison d'hébergement. Si vous consentez à ce que le portrait de votre réseau soit remis aux intervenantes, la rencontre de rétroaction, visant à discuter de votre réseau, vous sera proposée. Celle-ci aura lieu en présence d'une intervenante.

Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. De plus, la chercheuse vous attribuera un code qu'elle seule, son directeur et sa co-directrice pourront associer à votre identité.

Les données seront conservées dans un lieu sûr. Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

### **7. Droit de retrait**

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse par téléphone, par courriel ou de vive voix. Son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel sont indiqués ci-dessous. À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

### **8. Résultats de la recherche**

Si vous souhaitez recevoir des publications découlant de la recherche, veuillez indiquer votre adresse courriel (ou la meilleure façon de vous contacter) ci-dessous.

## B) CONSENTEMENT

---

### Déclaration de la participante

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
  - Je peux poser des questions à la chercheuse et exiger des réponses satisfaisantes.
  - Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage la chercheuse de ses responsabilités.
  - J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.
- J'accepte que le portrait de mon réseau soit donné à l'équipe d'intervention de la maison d'hébergement.
- J'accepte qu'une rencontre de discussion à propos de mon réseau me soit proposée.

Signature de la participante : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Engagement du chercheur

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche**, veuillez communiquer avec Anne-Marie Nolet au numéro de téléphone (514) 343-6111 #3735 ou à l'adresse courriel [anne-marie.nolet@umontreal.ca](mailto:anne-marie.nolet@umontreal.ca).

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences par courriel à l'adresse [ceras@umontreal.ca](mailto:ceras@umontreal.ca) ou par téléphone au 514 343-7338 ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca) (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

*Annexe 2.*  
Le questionnaire version résidentes



## **Questionnaire pour les résidentes :**

*« Construire un réseau : une analyse du réseau personnel de femmes victimes de violence conjugale et des interventions permettant de le renforcer »<sup>24</sup>*

Numéro d'identification :

Date de l'entrevue :

Heure de début d'entrevue :

Heure de fin d'entrevue :

Lieu de l'entrevue :

**Chercheurs :**

Anne-Marie Nolet – [anne-marie.nolet@umontreal.ca](mailto:anne-marie.nolet@umontreal.ca)

**Directeur de recherche :**

Carlo Morselli – [carlo.morselli@umontreal.ca](mailto:carlo.morselli@umontreal.ca)

**Codirectrice de recherche :**

Marie-Marthe Cousineau – [mm.cousineau@umontreal.ca](mailto:mm.cousineau@umontreal.ca)

---

<sup>24</sup> Les réponses formulées aux différentes questions sont anonymes et la participation à cette recherche est totalement volontaire.

# I. Données sociodémographiques et contextuelles.

1. Dans quelle ville habitez-vous lorsque vous êtes née ?

Ville \_\_\_\_\_ ; Province \_\_\_\_\_ ; Pays \_\_\_\_\_

2. Où avez-vous vécu la majeure partie de votre vie ?

Ville \_\_\_\_\_ ; Province \_\_\_\_\_ ; Pays \_\_\_\_\_

3. Quel était votre état civil lorsque vous étiez avec votre conjoint ?

- Célibataire
- En union libre
- Mariée
- Séparée, divorcée
- Veuve

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

4. Que considérez-vous être votre état civil aujourd'hui ?

- Célibataire
- En union libre
- Mariée
- Séparée, divorcée
- Veuve

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

5. Par rapport à vos besoins et ceux de vos enfants, vous considérez vos revenus comme étant :

- Nettement insuffisants
- Insuffisants
- Suffisants
- Tout à fait suffisants

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

6. a) Avant votre séjour actuel, avez-vous déjà vécu en maison d'hébergement ?

- Non
- Oui

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**b) Si oui, veuillez préciser, pour chaque maison d'hébergement, la ville dans laquelle elle se situe, la date approximative du début de votre séjour ainsi que la durée de celui-ci.**

Ville	Début	Durée

**7. a) Quand vous êtes arrivée à la maison d'hébergement, une personne vous a-t-elle aidé à comprendre la vie quotidienne ?**

- Non
- Oui
  
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**b) Si oui, qui était cette personne ?**

- Une autre résidente
- Une intervenante
  
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**8. Indiquez votre degré d'accord par rapport aux affirmations suivantes :**

**a. Je me sens très confiante par rapport à l'atteinte de mes objectifs de séjour.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord
  
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**b. Mon réseau peut m'aider à atteindre mes objectifs de séjour.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord

Tout à fait en désaccord

Ne sait pas

Ne veut pas répondre

**c. Je me sens à l'aise de demander de l'aide pour l'atteinte de mes objectifs de séjour.**

Tout à fait en accord

En accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

Ne sait pas

Ne veut pas répondre

## **II. Votre sécurité.**

Veuillez indiquer votre degré d'accord par rapport aux affirmations suivantes.

**9. En ce moment, je me sens tout à fait en sécurité lorsque je suis dans la maison d'hébergement.**

Tout à fait en accord

En accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

Ne sait pas

Ne veut pas répondre

**10. En ce moment, je me sens tout à fait en sécurité lorsque je suis au travail, à l'école ou à mes rendez-vous.**

Tout à fait en accord

En accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

Non pertinent

Ne sait pas

Ne veut pas répondre

**11. En ce moment, je me sens tout à fait en sécurité dans mes déplacements (marche, voiture, métro, vélo, etc.).**

Tout à fait en accord

En accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**12. Je me sens à l'aise de demander de l'aide pour préserver ma sécurité.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**13. Je peux compter sur mes proches pour m'aider à préserver ma sécurité.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**14. Je peux compter sur les services offerts dans ma communauté pour m'aider à préserver ma sécurité.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

### III. Votre sentiment d'efficacité sociale.

Veuillez indiquer votre degré d'accord par rapport aux affirmations suivantes.

	Tout à fait en désaccord	En désaccord	En accord	Tout à fait en accord
15. Il m'est difficile de me faire des nouveaux amis.				
16. Si j'aperçois une personne que j'aimerais rencontrer, je vais vers cette personne plutôt que d'attendre qu'elle vienne vers moi.				

17. Si je rencontre quelqu'un d'intéressant, mais avec qui il est très difficile de se lier d'amitié, j'arrêterai vite toutes tentatives pour me lier d'amitié avec cette personne.				
18. Quand j'essaie de devenir amie avec quelqu'un qui semble au départ désintéressé, j'abandonne facilement.				
19. Je n'arrive pas à me comporter comme je le voudrais lors de rencontres sociales.				
20. Mes amis actuels, je les ai parce que j'ai des capacités à lier des amitiés.				

## IV. Votre réseau personnel.

Nous allons maintenant dresser le portrait de votre réseau personnel. Vos réponses aux questions suivantes seront transcrites sur le formulaire annexé, dans la colonne de gauche. Pour chaque personne que vous allez nommer, vous pouvez choisir de dire son nom, un surnom, ou encore votre lien avec cette personne (ex : ma mère, ma cousine, mon amie d'enfance, etc.). Si vous choisissez de dire le nom ou le surnom des personnes, vos réponses seront anonymisées suite à l'entrevue.

### 21. Au cours des 12 derniers mois, avec qui avez-vous parlé de sujets importants pour vous ?

*Inscrire les noms à l'Annexe 1.*

### 22. Présentement, avec qui discutez-vous de sujets importants pour vous ?

*Si de nouvelles personnes sont mentionnées, inscrire les noms à l'Annexe 1.*

### 23. En plus des personnes déjà mentionnées, y a-t-il des personnes avec qui vous avez passé beaucoup de temps au cours des 12 derniers mois ? Si oui, qui sont ces personnes (maximum 5) ?

*Si de nouvelles personnes sont mentionnées, inscrire les noms à l'Annexe 1.*

### 24. En plus des personnes déjà mentionnées, y a-t-il des personnes à qui vous croyez que vous pourriez demander de l'aide si vous en aviez besoin (ex : voisin, collègue, etc.) ?

*Si de nouvelles personnes sont mentionnées, inscrire les noms à l'Annexe 1.*

### 25. Avec votre accord, j'ajouterais maintenant les résidentes de la maison d'hébergement dans la liste de personnes puisque pendant votre séjour, elles sont des sources d'interactions et de soutien potentiel. Me permettez-vous de les ajouter à la liste de personnes ?

*Poser cette question seulement si les résidentes de la maison d'hébergement n'ont pas déjà été mentionnées.*

### 26. Avec votre accord, j'ajouterais aussi votre conjoint ou ex-conjoint. Je l'ajouterais, car il se peut qu'il ait une influence sur votre réseau. Me permettez-vous de l'ajouter à la liste de personnes ?

*Poser cette question seulement si le conjoint n'a pas déjà été mentionné.*

## V. Vos relations avec les personnes de votre réseau personnel.

### 27. Est-ce que vous connaissez cette personne ?

À l'Annexe 1, cocher les noms des personnes mentionnées par la participante, puis lui demander, parmi les résidentes de la maison d'hébergement, lesquelles elle a déjà rencontrées.

**28. Depuis combien de temps est-ce que vous connaissez cette personne ?**

À l'Annexe 1, reporter le temps (en jours, mois ou années).

**29. De quelle nature est votre relation avec cette personne ?**

Pour chaque personne, inscrire s'il s'agit d'un membre de la famille, famille du conjoint, ami-e, collègue, colocataire, intervenante, etc. Si la relation est multiplexe, écrire toutes ses facettes (ex : collègue et amie).

**30. Indiquez votre degré d'accord par rapport aux affirmations suivantes.**

**a) Je parle avec cette personne.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**b) Présentement, je passe beaucoup de temps avec cette personne.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**c) Avant mon arrivée en maison d'hébergement, je passais beaucoup de temps avec cette personne.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**d) i. J'apporte un soutien à cette personne<sup>25</sup>.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**ii. Si vous êtes en accord, quel(s) type(s) de soutien apportez-vous à cette personne ?**

1.  Émotionnel (ex : soutien moral, écoute)
2.  Matériel (ex : prêt d'objets personnels)
3.  Services
4.  Informationnel (ex : informations concernant les ressources et démarches)
5.  Autre, précisez sur l'annexe.

**e) i. Cette personne m'apporte du soutien.**

3. Tout à fait en accord

---

<sup>25</sup> Définition de soutien : donner de ses ressources, de son aide, de son appui à autrui.

2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**ii. Si vous êtes en accord, quel(s) type(s) de soutien cette personne vous apporte-t-elle ?**

1.  Émotionnel (ex : soutien moral, de l'écoute)
2.  Matériel (ex : prêt de vos objets personnels)
3.  Services
4.  Informationnel (ex : informations concernant les ressources et démarches)
5.  Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**f) Je respecte cette personne<sup>26</sup>.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**g) Je pense que cette personne me respecte.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**h) Je fais confiance à cette personne<sup>27</sup>.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**i) Je pense que cette personne a confiance en moi.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**j) Je suis en conflit avec cette personne<sup>28</sup>.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**k) Je pense que cette personne est en conflit avec moi.**

---

<sup>26</sup> Définition de respect : sentiment d'estime et de valeur à l'égard d'une personne.

<sup>27</sup> Définition de confiance : croyance que l'on peut se fier à une personne sans risque pour nous même.

<sup>28</sup> Définition de conflit : mésentente, opposition d'opinions ou de points de vue.



3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**l) Cette personne me fait me sentir valorisée, appréciée.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**m) Cette personne approuve mes actions, mes décisions.**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**n) Je serais à l'aise de demander de l'aide à cette personne par rapport à mes besoins actuels (sécurité, démarches, etc.).**

3. Tout à fait en accord
2. En accord
1. En désaccord
0. Tout à fait en désaccord

**31. Pour chaque personne de la liste, indiquez, à votre connaissance, avec quelles autres personnes de la liste cette personne parle.**

**32. a) Parmi les personnes de la liste, y a-t-il des personnes avec qui votre relation a changé récemment ou au courant des 12 derniers mois ?**

**b) Pourriez-vous m'en parler ?**

**33. a) En dehors des personnes mentionnées, y a-t-il des personnes avec qui vous avez perdu contact pendant votre relation avec votre conjoint ?**

**b) Pourriez-vous m'en parler ?**

**34. a) Vous êtes-vous déjà confiée à cette personne par rapport à la violence que vous vivez ou avez vécu ?**

*Pour chaque personne à qui la participante s'est confiée, inscrire « O » dans la case correspondant à la colonne « confier » de l'Annexe 1. Pour les autres, inscrire « N ».*

**c) Quelle a été sa réaction ?**

**35. Pourriez-vous me parler de votre expérience en maison d'hébergement ?**

**36. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter par rapport à votre réseau et à vos relations ?**

---

**Je vous remercie pour votre temps et votre attention !**

## VI. Fiche signalétique (informations à collecter au dossier lorsque possible)

35. Quel est l'âge de la femme ? \_\_\_\_\_

36. Quelle est sa langue maternelle ?

- Français
- Anglais
- Autre, précisez : \_\_\_\_\_
- Ne sait pas

37. Quel est son dernier niveau de scolarité complété ?

- Aucun
- Primaire
- Secondaire
- Collégial
- Universitaire
- Ne sait pas

38. Avant son arrivée à la maison d'hébergement, où habitait-elle ? \_\_\_\_\_

39. Actuellement, a-t-elle un travail ou va-t-elle à l'école ?

- Non
- Travail, préciser : \_\_\_\_\_
- Études, préciser : \_\_\_\_\_
- Ne sait pas

40. a) Actuellement, participe-t-elle à des programmes d'intervention ou de traitement à l'extérieur de la maison d'hébergement?

- Non
- Oui
- Ne sait pas

b) Si oui, précisez quel type de programme? \_\_\_\_\_

41. a) A-t-elle des enfants ?

- Non
- Oui
- Ne sait pas

b) Combien d'enfants a-t-elle ? \_\_\_\_\_



*Annexe 3.*  
Le questionnaire version suivi externe

## **Questionnaire pour les participantes ayant un suivi en externe**

*« Construire un réseau : une analyse du réseau personnel de femmes victimes de violence conjugale et des interventions permettant de le renforcer »<sup>29</sup>*

Numéro d'identification :

Date de l'entrevue :

Heure de début d'entrevue :

Heure de fin d'entrevue :

Lieu de l'entrevue :

**Chercheurs :**

Anne-Marie Nolet – [anne-marie.nolet@umontreal.ca](mailto:anne-marie.nolet@umontreal.ca)

**Directeur de recherche :**

Carlo Morselli – [carlo.morselli@umontreal.ca](mailto:carlo.morselli@umontreal.ca)

**Co-directrice de recherche :**

Marie-Marthe Cousineau – [mm.cousineau@umontreal.ca](mailto:mm.cousineau@umontreal.ca)

---

<sup>29</sup> Les réponses formulées aux différentes questions sont anonymes et la participation à cette recherche est totalement volontaire.

## I. Données sociodémographiques et contextuelles.

46. Quel âge avez-vous ? \_\_\_\_\_

47. Quelle est votre langue maternelle ?

- Français
- Anglais
- Autre, précisez : \_\_\_\_\_
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

48. Dans quelle ville habitiez-vous lorsque vous êtes née ?

Ville \_\_\_\_\_ ; Province \_\_\_\_\_ ; Pays \_\_\_\_\_

49. Où avez-vous vécu la majeure partie de votre vie ?

Ville \_\_\_\_\_ ; Province \_\_\_\_\_ ; Pays \_\_\_\_\_

50. Êtes-vous présentement en couple avec votre conjoint violent ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

a. Quel était votre état civil lorsque vous étiez avec votre conjoint ?

*Poser cette question seulement si la femme n'est plus en couple avec son conjoint.*

- Célibataire
- En union libre
- Mariée
- Séparée, divorcée
- Veuve
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

b. Que considérez-vous être votre état civil aujourd'hui ?

- Célibataire
- En union libre
- Mariée

- Séparée, divorcée
- Veuve
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

c. **Combien de temps avez-vous été en couple avec votre conjoint violent ?** \_\_\_\_\_

d. **Si vous n'êtes plus en couple avec votre conjoint violent, depuis combien de temps n'êtes-vous plus en couple avec lui ?** \_\_\_\_\_

**51. a) Avez-vous des enfants ?**

- Non
- Oui
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**b) Combien d'enfants avez-vous ?** \_\_\_\_\_

**c) Quel âge ont-ils ?** \_\_\_\_\_

**d) Où habitent-ils présentement ?** \_\_\_\_\_

**52. Par rapport à vos besoins et ceux de vos enfants, vous considérez vos revenus comme étant :**

- Nettement insuffisants
- Insuffisants
- Suffisants
- Tout à fait suffisants
  
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**53. Actuellement, avez-vous un travail ou allez-vous à l'école ?**

- Non
- Travail, préciser : \_\_\_\_\_
- Études, préciser : \_\_\_\_\_
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**54. Quel est votre dernier niveau de scolarité complété ?**

- Aucun
- Primaire
- Secondaire
- Collégial
- Universitaire
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**55. a) Actuellement, participez-vous à des programmes d'intervention ou de traitement à l'extérieur de la maison d'hébergement ?**

- Non
- Oui
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**b) Si oui, précisez quel type de programme ? \_\_\_\_\_**

**56. a) Avez-vous déjà vécu en maison d'hébergement ?**

- Non
- Oui
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**b) Si oui, veuillez préciser, pour chaque maison d'hébergement, la ville dans laquelle elle se situe, la date approximative du début de votre séjour ainsi que la durée de celui-ci.**

Ville	Début	Durée

**57. Quel(s) type(s) de violence subissez-vous ou avez-vous subie ?**

- Violence physique
- Violence psychologique
- Violence sexuelle
- Violence sociale
- Violence économique
- Harcèlement
- Violence verbale
- Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**58. Subissez-vous de la violence présentement ?**

- Non
- Oui
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**59. Votre conjoint utilise-t-il (ou utilisait-il) des tactiques de contrôle ? Si oui, veuillez cocher lesquelles.**

- Abus émotionnel
- Isolement
- Utilisation des enfants



- Utilisation de privilèges associés aux hommes
- Abus économique
- Menaces
- Intimidation
- Blâme

**60. Quels sont vos objectifs actuels ?**

---

---

---

**61. Indiquez votre degré d'accord par rapport aux affirmations suivantes :**

**a. Je me sens très confiante par rapport à l'atteinte de mes objectifs actuels.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**b. Mon réseau peut m'aider à atteindre mes objectifs actuels.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**c. Je me sens à l'aise de demander de l'aide pour l'atteinte de mes objectifs actuels.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

## **II. Votre sécurité.**

Veillez indiquer votre degré d'accord par rapport aux affirmations suivantes.

**62. En ce moment, je me sens tout à fait en sécurité lorsque je suis à la maison.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**63. En ce moment, je me sens tout à fait en sécurité lorsque je suis au travail, à l'école ou à mes rendez-vous.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Non pertinent
- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**64. En ce moment, je me sens tout à fait en sécurité dans mes déplacements (marche, voiture, métro, vélo, etc.).**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**65. Je me sens à l'aise de demander de l'aide pour préserver ma sécurité.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

**66. Mes proches peuvent m'aider à demeurer en sécurité.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas

Ne veut pas répondre

**67. Les services offerts dans ma communauté peuvent m'aider à assurer ma sécurité.**

- Tout à fait en accord
- En accord
- En désaccord
- Tout à fait en désaccord

- Ne sait pas
- Ne veut pas répondre

### III. Votre sentiment d'efficacité sociale.

Veillez indiquer votre degré d'accord par rapport aux affirmations suivantes.

	Tout à fait en désaccord	En désaccord	Ni en accord, ni en désaccord	En accord	Tout à fait en accord
13. Il m'est difficile de me faire des nouveaux amis.					
14. Si j'aperçois une personne que j'aimerais rencontrer, je vais vers cette personne plutôt que d'attendre qu'elle vienne vers moi.					
15. Si je rencontre quelqu'un d'intéressant, mais avec qui il est très difficile de se lier d'amitié, j'arrêterai vite toutes tentatives pour me lier d'amitié avec cette personne.					
16. Quand j'essaie de devenir amie avec quelqu'un qui semble au départ désintéressé, j'abandonne facilement.					
17. Je n'arrive pas à me comporter comme je le voudrais lors de rencontres sociales.					
18. Mes amis actuels, je les ai parce que j'ai des capacités à lier des amitiés.					

### IV. Votre réseau personnel.

Nous allons maintenant dresser le portrait de votre réseau personnel. Vos réponses aux questions suivantes seront transcrites sur le formulaire annexé, dans la colonne de gauche. Pour chaque personne que vous allez nommer, vous pouvez choisir de dire son nom, un surnom, ou encore votre lien avec cette personne (ex : ma mère, ma cousine, mon amie d'enfance, etc.). Si vous choisissez de dire le nom ou le surnom des personnes, vos réponses seront anonymisées suite à l'entrevue.

**19. Au cours des 12 derniers mois, avec qui avez-vous parlé de sujets importants pour vous ?**

*Inscrire les noms à l'Annexe 1.*

**20. En plus des personnes déjà mentionnées, y a-t-il des personnes avec qui vous avez passé beaucoup de temps au cours des 12 derniers mois ? Si oui, qui sont ces personnes (maximum 5) ?**

*Si de nouvelles personnes sont mentionnées, inscrire les noms à l'Annexe 1.*

**21. En plus des personnes déjà mentionnées, y a-t-il des personnes à qui vous avez déjà demandé de l'aide, ou à qui vous croyez que vous pourriez demander de l'aide si vous en aviez besoin (ex : voisin, collègue, etc.) ?**

*Si de nouvelles personnes sont mentionnées, inscrire les noms à l'Annexe 1.*

**22. Avec votre accord, j'ajouterais aussi votre conjoint ou ex-conjoint. Je l'ajouterais, car il se peut qu'il ait une influence sur votre réseau. Me permettez-vous de l'ajouter à la liste de personnes ?**

*Poser cette question seulement si le conjoint n'a pas déjà été mentionné.*

**23. Pendant votre relation avec votre conjoint, avec qui pouviez-vous parler de sujets importants pour vous ?**

*Poser cette question seulement si la femme n'est plus en relation avec son conjoint.*

**24. Pendant votre relation avec votre conjoint, avec qui passiez-vous beaucoup de temps ?**

*Poser cette question seulement si la femme n'est plus en relation avec son conjoint.*

## **V. Vos relations avec les personnes de votre réseau personnel.**

**25. Depuis combien de temps est-ce que vous connaissez cette personne ?**

*À l'Annexe 1, reporter le temps (en jours, mois ou années).*

**26. De quelle nature est votre relation avec cette personne ?**

*Pour chaque personne, inscrire s'il s'agit d'un membre de la famille, famille du conjoint, ami-e, collègue, colocataire, intervenante, etc. Si la relation est multiplexe, écrire toutes ses facettes (ex : collègue et amie).*

**30. Indiquez votre degré d'accord par rapport aux affirmations suivantes.**

**d) Je parle avec cette personne.**

- 4. Tout à fait en accord
- 4. En accord
- 4. En désaccord
- 3. Tout à fait en désaccord

**e) Présentement, je passe beaucoup de temps avec cette personne.**

- 5. Tout à fait en accord
- 5. En accord
- 4. En désaccord
- 2. Tout à fait en désaccord

**f) Pendant ma relation avec mon conjoint, je passais beaucoup de temps avec cette personne.**

- 6. Tout à fait en accord
- 6. En accord
- 5. En désaccord
- 3. Tout à fait en désaccord

**d) i. J'apporte un soutien à cette personne<sup>30</sup>.**

- 3. Tout à fait en accord
- 3. En accord
- 2. En désaccord
- 4. Tout à fait en désaccord

**ii. Si vous êtes en accord, quel(s) type(s) de soutien apportez-vous à cette personne ?**

- 1.  Émotionnel (ex : soutien moral, écoute)
- 2.  Matériel (ex : prêt d'objets personnels)
- 3.  Services
- 4.  Informationnel (ex : informations concernant les ressources et démarches)
- 5.  Autre, précisez sur l'annexe.

**e) i. Cette personne m'apporte du soutien.**

- 4. Tout à fait en accord
- 2. En accord
- 5. En désaccord
- 4. Tout à fait en désaccord

**ii. Si vous êtes en accord, quel(s) type(s) de soutien cette personne vous apporte-t-elle ?**

- 1.  Émotionnel (ex : soutien moral, de l'écoute)
- 2.  Matériel (ex : prêt de vos objets personnels)
- 3.  Services
- 4.  Informationnel (ex : informations concernant les ressources et démarches)
- 5.  Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**o) Je respecte cette personne<sup>31</sup>.**

- 3. Tout à fait en accord
- 6. En accord
- 5. En désaccord
- 4. Tout à fait en désaccord

**p) Cette personne me respecte.**

- 7. Tout à fait en accord
- 6. En accord
- 5. En désaccord
- 4. Tout à fait en désaccord

---

<sup>30</sup> Définition de soutien : donner de ses ressources, de son aide, de son appui à autrui.

<sup>31</sup> Définition de respect : sentiment d'estime et de valeur à l'égard d'une personne.

**q) Je fais confiance à cette personne<sup>32</sup>.**

7. Tout à fait en accord
6. En accord
5. En désaccord
4. Tout à fait en désaccord

**r) Cette personne a confiance en moi.**

7. Tout à fait en accord
6. En accord
5. En désaccord
4. Tout à fait en désaccord

**s) Je suis en conflit avec cette personne<sup>33</sup>.**

7. Tout à fait en accord
6. En accord
5. En désaccord
4. Tout à fait en désaccord

**t) Cette personne est en conflit avec moi.**

7. Tout à fait en accord
6. En accord
5. En désaccord
4. Tout à fait en désaccord

**u) Cette personne me fait me sentir valorisée, appréciée.**

7. Tout à fait en accord
6. En accord
5. En désaccord
3. Tout à fait en désaccord

**v) Cette personne approuve mes actions, mes décisions.**

7. Tout à fait en accord
6. En accord
4. En désaccord
2. Tout à fait en désaccord

**w) Je serais à l'aise de demander de l'aide à cette personne par rapport à mes besoins actuels (sécurité, démarches, etc.).**

7. Tout à fait en accord
5. En accord
3. En désaccord
- VI. Tout à fait en désaccord

---

<sup>32</sup> Définition de confiance : croyance que l'on peut se fier à une personne sans risque pour nous même.

<sup>33</sup> Définition de conflit : mésentente, opposition d'opinions ou de points de vue.

37. Pour chaque personne de la liste, indiquez, à votre connaissance, avec quelles autres personnes de la liste cette personne parle.
38. a) Parmi les personnes de la liste, y a-t-il des personnes avec qui votre relation a changé pendant votre relation avec votre conjoint ?
- b) Pourriez-vous m'en parler ?
39. a) Parmi les personnes de la liste, y a-t-il des personnes avec qui votre relation a changé depuis votre rupture avec votre conjoint ?  
*Poser cette question seulement si la femme n'est plus en relation avec son conjoint.*
- b) Pourriez-vous m'en parler ?
40. a) En dehors des personnes mentionnées, y a-t-il des personnes avec qui vous avez perdu contact pendant votre relation avec votre conjoint ?
- b) Pourriez-vous m'en parler ?
- g) Avez-vous repris contact avec elles ?
41. a) Vous êtes-vous déjà confiée à cette personne par rapport à la violence que vous vivez ou avez vécu ?  
*Pour chaque personne à qui la participante s'est confiée, inscrire « O » dans la case correspondant à la colonne « confier » de l'Annexe 1. Pour les autres, inscrire « N ».*
- b) Quelle a été sa réaction ?
42. Si vous avez déjà été hébergée en maison d'hébergement, pourriez-vous me parler de votre expérience ?
43. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter par rapport à votre réseau et à vos relations ?

---

**Je vous remercie pour votre temps et votre attention !**

Annexe 4.  
La grille réponse



Personne numéro ...	Connaître (O/N)	Connaître depuis...	Nature de la relation	Confier (O/N)	Parler (0-3)	Temps présent (0-3)	Temps habituellement (0-3)	Soutien donné (0-3)	Type soutien donné (1-5)	Soutien reçu (0-3)	Type soutien reçu (1-5)	Respect donné (0-3)	Respect reçu (0-3)	Confiance donnée (0-3)	Confiance reçue (0-3)	Conflit donné (0-3)	Conflit reçu (0-3)	Valorisation (0-3)	Appui (0-3)	Aide (0-3)	Parle à...	
1.																						
2.																						
3.																						
4.																						
5.																						
6.																						
7.																						
8.																						
9.																						
10.																						
11.																						
12.																						
13.																						
14.																						
15.																						
16.																						
17.																						
18.																						
19.																						
20.																						

Annexe 5.  
La grille d'observation

## Grille d'observation

*« Construire un réseau : une analyse du réseau personnel de femmes victimes de violence conjugale et des interventions permettant de le renforcer »*

### La réunion des résidentes et les ateliers

- 1) Contenu des échanges
  - a. Entre les résidentes
    - i. Discussions
    - ii. Soutien
  - b. Entre les résidentes et les intervenantes
    - i. Discussions
    - ii. Soutien
- 2) Difficulté
  - a. Type de difficulté
  - b. Difficultés vécues par qui
  - c. Solutions envisagées
  - d. Solutions trouvées par qui
- 3) Thèmes abordés

### La vie en groupe

- 1) Les moments informels
- 2) Les tâches
- 3) Les enfants

### L'intervention

- 1) De quelles façons les intervenantes parlent-elles de la violence conjugale?
- 2) Quels outils utilisent-elles?
- 3) Comment les conflits sont-ils gérés?
- 4) Comment les intervenantes s'entraident-elles?

*Annexe 6.*  
Origine des matrices et étapes auxquelles elles réfèrent

<b>Nom fictif de la participante</b>	<b>Étape</b>	<b>Origine des matrices</b>
Laurie (ex-résidente)	Rupture	Partie semi-dirigée de l'entrevue
	Post-suivi	Générateur de noms
Jeanne (résidente)	Rupture	Générateur de noms sans les actrices de la maison d'hébergement Partie semi-dirigée de l'entrevue (pour l'ajout du mari au réseau de discussion)
	Hébergement	Générateur de noms
Jannie (résidente)	Relation	Générateur de noms sans les actrices de la maison d'hébergement
	Hébergement	Générateur de noms
Nathalie (résidente)	Relation	Générateur de noms sans les actrices de la maison d'hébergement
	Hébergement	Générateur de noms
Claire (résidente)	Relation	Générateur de noms sans les actrices de la maison d'hébergement Partie semi-dirigée de l'entrevue (pour l'absence de discussion entre les fils et le conjoint violent)
	Hébergement	Générateur de noms
Sonia (résidente)	Hébergement	Générateur de noms
Marie-Ève (résidente, 2 <sup>e</sup> séjour)	Post-suivi	Générateur de noms sans les actrices de la maison d'hébergement
	Hébergement	Générateur de noms
Dalila (résidente)	Rupture	Générateur de noms sans les actrices de la maison d'hébergement Partie semi-dirigée de l'entrevue (pour la relation avec les amies 7, 10 et 11)
	Hébergement	Générateur de noms
Nora (résidente)	Hébergement	Générateur de noms
Sara (résidente)	Relation	Partie semi-dirigée de l'entrevue
	Hébergement	Générateur de noms
Alia (résidente)	Hébergement	Générateur de noms
Solange (suivi externe terminé)	Rupture	Partie semi-dirigée de l'entrevue
	Post-suivi	Générateur de noms
Ève (suivi externe)	Suivi en maison d'hébergement	Générateur de noms
Arianne (suivi externe terminé)	Post-suivi	Générateur de noms
Lucie (suivi externe terminé)	Post-suivi	Générateur de noms
Rose (ex-résidente)	Relation	Générateur de noms

		Partie semi-dirigée de l'entrevue (pour les relations impossibles à entretenir pendant la relation violente)
	Post-suivi	Générateur de noms
Linda	Post-suivi	Générateur de noms
Judith	Post-suivi	Générateur de noms
Pascale	Post-suivi	Générateur de noms
Ines	Post-suivi	Générateur de noms
Claudia	Relation	Générateur de noms
Josée	Relation	Partie semi-dirigée de l'entrevue
	Rupture	Générateur de noms sans les actrices de la maison d'hébergement
	Hébergement	Générateur de noms
Edith	Hébergement	Générateur de noms
Adèle	Rupture	Générateur de noms sans les actrices de la maison d'hébergement
	Hébergement	Générateur de noms
Faraa	Relation	Partie semi-dirigée de l'entrevue
	Hébergement	Partie semi-dirigée de l'entrevue
	Post-suivi	Générateur de noms
Jennifer	Post-suivi	Générateur de noms
Valérie	Post-suivi	Générateur de noms
Carmen	Relation	Générateur de noms Partie semi-dirigée de l'entrevue (pour les membres de l'église)
	Post-suivi	Générateur de noms
Karine	Post-suivi	Générateur de noms

*Annexe 7.*

**Le certificat d'éthique**

Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences

### CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
<b>Titre du projet</b>	« Le soutien aux femmes qui vivent de la violence conjugal : une analyse de leur réseau avant et depuis leur arrivée en maison d'hébergement »
<b>Étudiante requérante</b>	Anne-Marie Nolet [redacted] étudiante au doctorat, FAS-École de criminologie
<b>Sous la direction de</b>	Carlo Morselli, professeur titulaire, FAS-École de criminologie, Université de Montréal & Marie-Marthe Cousineau, professeure titulaire, FAS-École de criminologie, Université de Montréal.

Financement	
<b>Organisme</b>	Non financé
<b>Programme</b>	
<b>Titre de l'octroi si différent</b>	
<b>Numéro d'octroi</b>	
<b>Chercheur principal</b>	
<b>No de compte</b>	

#### MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CÉRAS.



**8 juin 2015**                      **30 juin 2020**  
Date de délivrance              Date de fin de Validité

**adresse postale**  
C.P. 6128, succ. Centre-ville  
Montréal QC H3C 3J7

**adresse civique**  
Pavillon Lionel-Groulx  
3150, rue Jean-Brillant  
Local C-9104  
Montréal QC H3T 1N8

Téléphone : 514-343-7338  
ceras@umontreal.ca  
www.ceras.umontreal.ca